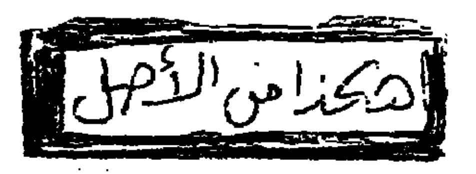


Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15175 – 7 F

VENDREDI 12 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Eclaircie chinoise ?

LA Chine serait-elle en train de mettre un bémol à une diplomatie sans finesse qu'elle poursuit depuis la répression du « printemps de Pékin », en 1989 ? Les propos conciliants du ministre des affaires étrangères, Qian Qichen, à la presse américaine à quelques jours de la rencontre, à Seattle, des présidents américain et chinois, et des indices d'un possible assouplissement de la position de Pékin dans son conflit avec Londres à propos de Hongkong pourraient signifier un début d'éclaircie dans un ciel plombé. Du moins faut-il l'espérer.

Le régime communiste chinois, fort de ses succès économiques spectaculaires depuis deux ans, mais aussi fragilisé par la longue lutte pour la succession de Deng Xiaoping que se livrent, dans la coulisse, les prétendants de tous bords, avait multiplié les gesticulations et les prises de position tranchées, pour ne pas dire brutales. Pour paraphraser Mao Zedong, la diplomatie chinoise, pas plus que la révolution, n'était un « dîner de gala ».

LES menaces de sanctions contre la France après la vente de « Mirage 2 000 » à Taiwan, les diatribes contre la Grande-Bretagne, coupable de vouloir instiller quelques gouttes de démocratie dans sa colonie, les rodomontades contre les Etats-Unis, qui se permettaient de contester la politique chinoise en matière de droits de l'homme, de ventes d'armes et de dumping commercial, tout comme la manière – mauvaise – avec laquelle a été défendue la candidature de Pékin aux Jeux olympiques de l'an 2000, avaient donné l'image d'une Chine arrogante. M. Qian semble avoir voulu donner une tonalité plus conciliante.

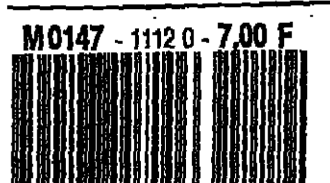
Ainsi peut-on comprendre sa proposition d'autoriser la Croix-Rouge internationale à visiter les prisons chinoises, même si les modalités d'une telle concession risquent d'être délicates à négocier. Ce geste en direction de Bill Clinton, qui vient justement d'assouplir sa politique chinoise, jusqu'alors centrée sur le respect des droits de l'homme, pourrait apparaître comme une réponse du berger à la bergère.

DERRIÈRE la fermeté des propos longtemps tenus de part et d'autre se cachent, il ne faut pas l'oublier, des intérêts communs, en particuliers économiques et commerciaux. Les industriels chinois tiennent au fructueux marché américain ; leurs homologues d'outre-Pacifique veulent profiter de la masse potentielle de consommateurs chinois, comme de la main-d'œuvre locale à bon marché. Plus encore, Pékin comme Washington n'ont guère intérêt à un regain de tension dans la région, où les ambitions nucléaires de la Corée du Nord sont, chaque jour, plus préoccupantes.

Si elle veut se faire mieux accepter de ses grands partenaires internationaux, comme de ses voisins asiatiques, la Chine se doit de se montrer plus responsable, dans ses propos comme dans ses actes.

Lire nos informations page 5

M 0147 - 1112 0 - 7,00 F



En confiant à M. Pasqua le contrôle des activités islamistes en France

Le gouvernement veut prévenir des risques terroristes

Après l'interpellation de quatre-vingt-huit personnes, mardi 9 novembre, dans les milieux islamistes en France, une réunion s'est tenue, mercredi à Matignon, en présence d'Edouard Balladur, de Charles Pasqua et d'Alain Juppé. La responsabilité du ministre de l'intérieur dans le contrôle des activités islamistes en France a été confirmée. Ces activités ne concernent pas seulement l'Algérie, mais aussi l'Iran. Jeudi, en fin de matinée, trois personnes étaient toujours en garde à vue, notamment deux responsables de la Fraternité algérienne en France. L'opération de mardi suscite l'inquiétude des musulmans modérés vivant en France.



L'inquiétude de l'islam modéré

Même si ces événements n'ont pas un lien direct entre eux, le coup de filet contre des militants du FIS en France, l'expulsion d'un imam turc intégriste après une affaire de voile islamique à Nantua, la découverte dans l'Isère d'une carte d'identité confessionnellement marquée, risquent de jeter le soupçon, une fois de plus, sur une communauté de plus de trois millions de personnes pour laquelle le mot même de « rafle » évoque les pires souvenirs et dont la très grande majorité ne demande qu'à vivre et à pratiquer son culte paisiblement en France.

Malgré les propos rassurants du ministre de l'intérieur, l'islam modéré se sent aujourd'hui, à tort ou à raison, menacé par les conséquences de mesures policières qui, pour être comprises, devront être clairement justifiées. Si les besoins de l'enquête, après l'enlèvement en Algérie des trois agents consulaires français, et le respect des lois laïques du pays obligent les autorités à une telle rigueur, tout ce qui ressemblerait à une chasse au délit d'opinion risquerait d'avoir l'effet inverse de ce qui est recherché et d'encourager, à terme plus ou moins long, les tendances les plus radicales de l'islam français. Toutes proportions gardées, la France se trouve aujourd'hui dans la situation d'un pays musulman qui, pour gérer son islam, doit s'appuyer sur les éléments les plus modérés et conservateurs. Ceux-ci font monter les enchères, alors qu'ils n'ont qu'un impact extrêmement limité dans les banlieues et dans les jeunes générations où les discours radicaux de « ré-islamisation » ne parviennent pas à être maîtrisés et semblent tout emporter. On est là au cœur des difficultés de l'intégration à la France d'une religion importée de l'étranger. Pour se faire une place, elle se voit tour à tour proposer la carotte et le bâton.

Les filières intégristes de l'islam français sont relativement identifiées. Aux réseaux missionnaires du Tabligh, l'épouvantail d'hier (1), ont succédé les entreprises d'infiltration de groupes extrêmistes étrangers (hier l'Iran, aujourd'hui le FIS).

HENRI TINCQ

Lire la suite page 3
et nos informations pages 3 et 4

(1) Association Foi et pratique, née dans les années 20 dans la péninsule indienne, qui soutient en France des réseaux prosélytes actifs.

Soldats reconnus

Grâce au travail d'archéologues, dix-huit militaires gascons « disparus » avec Alain-Fournier ont été identifiés

AUCH

de notre correspondant

Le 12 août 1914, dans la chaleur moite d'un crépuscule d'été, le train de la mobilisation va s'ébranler en gare d'Auch (Gers) pour un long voyage vers les frontières de l'Est. Avant que les portières ne se referment, le lieutenant Henri Alban Fournier, l'auteur du *Grand Meaulnes*, qui va devenir célèbre sous le nom d'Alain-Fournier, quitte un instant ses compagnons, les Gascons du 288e RI, pour quelques mots glissés sur le quai à son amie de cœur, Pauline Casimir-Perier, plus connue sous son nom d'actrice, Mme Simone : « *Tous affirment que la guerre va se terminer dans trois semaines* », lance-t-il, optimiste. Il y avait sur les quais des fleurs et de la musique : « *Par pitié l'un pour l'autre*, confiera la belle, *nous nous sommes dit adieu sans larmes.* »

Pour l'écrivain et vingt de ses compagnons gersois, la guerre durera moins de deux mois. Le 22 septembre 1914, dans un bois touffu et brouillardeux de Saint-Remy-la-Calonne, sur les hauts de la Meuse, les pioupious en pantalon garance tombent les armes à la main parmi les premières victimes d'une guerre si meurtrière, eu égard aux déjà trop terribles engins de mort de l'époque, que les contemporains la surnommeront « la grande boucherie ».

Sur une nouvelle injonction du capitaine, qui voulait absolument « *trouver le Boche* », les braves Gersois des 22e et 23e compagnies du 288e RI se sont retrouvés engagés dans un chemin forestier, au cœur d'un bois truffé d'Allemands, bardas cliquetants et pantalons rouges, cibles faciles, cibles fragiles. Un survivant, le soldat Angla, témoigne : « *Les deux lieutenants* [NDLR : dont Alain-Fournier] *pleuraient, car ils voyaient bien que le capitaine nous conduisait à la mort.* »

DANIEL HOURQUEBIE

Lire la suite page 10

Les Verts apprentis du pouvoir

Présidente du conseil régional Nord-Pas-de-Calais depuis un an et demi Marie-Christine Blandin n'est plus le « p'tit prof » de ses débuts

Voici un an et demi, le lundi 30 mars 1992, vers 10 heures, un jeune professeur de physique et de sciences naturelles du collège de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) prenait sa voiture pour se rendre à Lille. Peu après midi, la jeune femme faisait un détour chez des amis pour troquer son habituelle salopette contre une tenue jugée plus présentable. Toute nouvelle élue, elle devait assister à la première séance du conseil régional de Nord-Pas-de-Calais. Tard dans la nuit du lendemain, après d'interminables tractations avec de hauts personnages de la République, le « p'tit prof » retournait dans son canton, où, dix jours plus tôt, elle n'avait guère recueilli plus de quatre cents voix, avec en charge la gestion des quelque 4 milliards de francs du budget de la troisième région française.

Ce ne pourrait être qu'une légende, une manière de conte de fées. Cela aurait pu n'être qu'un rêve en rose et vert, suivi d'un méchant réveil. Dix-huit mois plus tard, les Verts sont toujours là. « *Est-ce bien raisonnable ?* », se demandait *la Voix du Nord* au lendemain de l'élection de Marie-Christine Blandin. Non, peut-être pas. Mais aujourd'hui c'est elle qui fait patienter dans l'antichambre de la présidence les grands patrons de la presse quotidienne régionale, venus lui expliquer les difficultés de la profession. Dans son bureau, l'affiche de *Germinal* a remplacé une photo de l'Enduro du Touquet.

« *Madame ? Madame la présidente ? Madame Blandin ? Marie ?* » Ses plus proches collaborateurs ne savent pas toujours comment appeler cette présidente atypique, et il n'est pas sûr qu'elle-même ait acquis toute l'expérience nécessaire pour oser demander un café à sa secrétaire ou réquisitionner un chauffeur pour un déplacement officiel. Mais, pour le reste, « Marie » n'est l'objet que d'éloges. « *Une fille intelligente, dure* », dit d'elle Philippe Vasseur, député (UDF) du Pas-de-Calais, secrétaire général du Parti républicain et l'un des opposants les plus acharnés de l'exercice du pouvoir Verts-PS dans la région.

« *Courageuse, volontaire* », ajoute Jean Le Garrec, ancien ministre de Pierre Mauroy. « *Elle a toutes les qualités et tous les défauts d'un enseignant, pédago, mais donneuse de leçons* », explique, admiratif, le sénateur Ivan Renar, lui-même ancien professeur et président du groupe communiste du conseil régional. « *C'est extraordinaire, ce petit bout de femme qui résiste à tous les crocodiles de l'échiquier politique régional !* », s'étonne Jean-François Caron, l'un des membres du groupe Génération Ecologie.

JEAN-LOUIS SAUX

Lire la suite
et nos informations page 7

Les banques obtiennent un aménagement de la loi sur les faillites

Un projet de loi sur les faillites réformant la loi de 1985 sera soumis aux parlementaires le 23 novembre. Cet aménagement législatif était notamment réclamé par les banques, qui estiment que la procédure actuelle mine les bases du crédit, en permettant une liquidation trop facile des dettes qu'elles supportent.

La procédure française du dépôt de bilan est particulièrement favorable aux entrepreneurs en difficulté, qui ont la faculté de ne plus payer leurs créanciers et de continuer à s'endetter au risque de fragiliser d'autres partenaires. Championne européenne des défaillances d'entreprises avec 70 000 cas en 1993, la France maintient trop souvent en vie des entreprises condamnées (95 % des dépôts de bilan se terminent par un règlement judiciaire).

Le nouveau texte vise à clarifier les conditions de reprise d'une entreprise malade par une autre société. Elle permettrait aux créanciers de connaître en temps utile les incidents de paiement et de faire appel lorsqu'ils estimeront que leurs intérêts sont lésés par le comportement de leur débiteur. La pratique française devrait se rapprocher des procédures amiables et préventives en vigueur aux Etats-Unis.

page 14

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

ALGÉRIE

Choisir entre la paix et la guerre civile

Depuis le 9 février 1992, l'Algérie vit sous un état d'urgence qui favorise les *atteintes systématiques* aux droits de l'homme. Aujourd'hui, pour sortir du cycle infernal violence-répression, il est fondamental d'ouvrir la porte à la réconciliation nationale par le dialogue avec toutes les forces politiques qui l'acceptent, y *compris le Front islamique* du salut, de revenir au processus électoral, afin que s'exprime la souveraineté populaire, et de mettre en œuvre une véritable démocratisation des institutions.

par Me Abdennour Ali-Yahia

L'ALGÉRIE, qui n'a pas encore trouvé son équilibre *entre son passé et son avenir*, entre son histoire et sa modernité, connaît une crise de *société* et *une crise de pouvoir*, et court, avec la faillite économique, qui est à la mesure de l'échec politique, deux dangers : l'aggravation du pourrissement de la vie politique, avec pour conséquence un coût élevé en vies humaines, un coût économique et financier très important, et le cheminement vers une reprise en main brutale par l'armée.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? *« Ce qui nous manque, ce n'est pas le cœur mais la tête. »* A la différence de la France, respectueuse du triptyque « l'avoir, le savoir, le pouvoir », qui fait que la bourgeoisie possède, et pour cette raison gouverne, en Algérie, la nomenklatura gouverne, et pour cette raison possède.

L'Algérie, après avoir vécu, en octobre 1988 et en juin 1991, deux états de siège, connaît, depuis le 9 février 1992, un état d'urgence, qui ne fait pas au pays l'économie de violentes convulsions politiques et sociales, et favorise les violations graves, répétées et systématiques des droits de l'homme, y compris le droit à la vie, que chaque personne humaine a la faculté de revendiquer.

Un univers manichéen

Des violences, des sévices, des tortures, qui ne constituent pas des faits isolés, des bavures déplorables, sans plus, mais une pratique administrative courante, ont été employés de manière systématique, préméditée et réfléchie contre des milliers d'Algériens.

L'état d'urgence du 9 février 1992 a *permis* la *mise* en place d'une politique répressive, permettant au pouvoir de fabriquer *en série, par milliers*, des lettres de cachet pour délits d'opinion, pour interner dans les camps du *Sahara*, où à l'*ombre* la température avoisine les 50 degrés, des Algériens, dont des intellectuels diplômés de plusieurs universités d'Occident, qui ne sont poursuivis ni pour délits ni pour crimes, non pas par voie de justice, mais par de simples arrêtés administratifs, alors que le droit national et international édicte que personne ne peut être privé de sa liberté si ce n'est par voie de justice.

Nous sommes dans l'univers manichéen où ceux qui ont dénoncé en octobre 1988, avec la vigueur et la puissance du verbe, les violations des droits de l'homme, quand leurs proches *étaient concernés, se sont* tus et ont même approuvé celles qui sévissent depuis trois ans avec *une violence jamais égalée*.

La solidarité avec les victimes de la violence et de la répression est une, indivisible et totale. Elle ne peut s'appliquer à l'Algérien réprimé en octobre 1988 et pas à l'Algérien torturé en 1991, en 1992 ou en 1993.

Pourquoi cette préférence pour certaines victimes, dans des cas juridiquement semblables ?

Quand on tient compte de la condition humaine, quand on défend les droits de l'homme, qui ne souffrent ni ambiguïté ni clair-obscur, et sont les droits de tous et de chacun ou ne sont pas, il faut mettre sur un pied d'égalité les victimes des violences d'où qu'elles viennent, sans les sélectionner, les placer au-dessus de toute autre considération, car leur poids ne peut varier selon leur origine sociale ou leur engagement politique.

Rejeter toute exclusion

Personne ne peut rester insensible et silencieux devant les souffrances de victimes qui gardent dans *« leur chair, dans leur cœur et dans leur mémoire, les séquelles de l'horreur et d'une épouvante au-delà de l'humain »*.

Nous avons stigmatisé la perversion de la torture, et notre cri écrit de douleur était aussi un *message de colère pour tenter* de mobiliser contre elle l'indignation nationale et internationale.

La torture n'est, en Algérie, ni un problème national ni un problème politique, du fait qu'elle n'a suscité aucune réflexion et n'a provoqué aucun débat dans la presse, qui est restée non seulement silencieuse mais souvent complaisante avec le pouvoir.

La presse applique la formule d'Edmund Burke : *« La moralité dépend de la géographie : un journaliste peut tolérer une mauvaise pratique dans son pays, tout en la condamnant ailleurs. »*

Heureusement que le peuple algérien ne pense pas comme les *journaux*.

Le dialogue et la réconciliation nationale ont acquis une très grande force de conviction et bénéficient d'un réel et puissant courant d'opinion.

Les deux mouvements contradictoires successifs de l'ouverture et du durcissement, les deux forces opposées, celle qui va vers le dialogue et celle qui freine la réconciliation nationale, illustrent la vie politique, tant à l'intérieur du pouvoir que dans les partis politiques.

Le vice national des Algériens, c'est de ne jamais entendre les raisons et les arguments de leurs contradicteurs, de ceux qui pensent autrement ; c'est de ne pas imaginer d'autres solutions pour imposer leur point de vue que d'éliminer leurs adversaires.

Il est fondamental que s'instaurent des relations de tolérance entre les différentes familles de pensée. Que faire au fond de l'abîme, dans une société fragile où toutes les *issues* sont bloquées, *où le présent* est sans avenir, où la pauvreté prolifère au sein d'un luxe arrogant, sinon tenter d'en sortir ?

L'Algérie, *qui est aujourd'hui* sans arbitre, mais qui ne manque pas de personnalités de stature *nationale, doit faire un choix* entre la guerre civile larvée et la paix civile, brandir le poing ou tendre la main, rassembler les Algériens ou élargir la fracture qui dresse une partie de la population contre l'autre, l'une justifiant la violence de l'Etat, l'autre celle des groupes armés, et faire prévaloir l'intérêt national.

Afin d'éviter toute confusion, *tout amalgame*, d'empêcher tout dérapage, la Commission du dialogue national doit clarifier une *interrogation qui se situe au premier* plan de l'actualité : son rejet de toute exclusion.

Elle a aussi un choix à faire : ou bien ouvrir largement la porte à la réconciliation nationale par le dialogue, comprenant toutes les forces politiques qui l'acceptent pour résoudre la crise, sans exclusion ; ou bien la fermer, mais pas les deux ensemble et en même temps.

Minimum démocratique

Elle doit refuser toute caricature de consensus, *rejeter* les schémas théoriques élaborés sans tenir compte des réalités nationales, *aller* au fond des choses, éviter de substituer à la maison Algérie qu'il faut consolider un pavillon préfabriqué que le premier coup de vent emportera.

Accepter les exclusions, les surenchères ou les attitudes négatives, c'est pour elle perdre *la bataille avant de la commencer*. Il faut exclure l'exclusion et la remplacer par la réconciliation *nationale, passage obligé de* toute concertation politique sérieuse porteuse d'avenir.

Le Front islamique du salut (FIS) est un courant d'opinion réel, une réalité sociologique. Il représente une large partie du peuple, qu'il faut intégrer dans la nation.

La Commission du dialogue national ne peut invoquer la dissolution *légale du FIS, pour* ne pas l'inclure dans le dialogue, du fait que les dirigeants actuels ne peuvent oublier qu'ils sont restés au pouvoir en tordant le cou à la légalité ! Le Haut Comité d'Etat lui-même s'est installé en dehors du droit et de la légalité et demeure marqué par le péché originel. Les pays qui ne respectent pas le verdict des urnes affrontent toujours de grands désordres politiques.

Le problème majeur est de *faire cesser le cycle infernal* de la violence et de la répression, de mettre fin à la lutte fratricide *qui fait que des Algériens tuent des* Algériens, de redonner au peuple algérien confiance dans l'avenir, de *réconcilier les Algériens qui* veulent vivre normalement dans leur pays, sans peur, sans *violence, sans arbitraire, sans* corruption et sans injustice.

Les valeurs communes que les Algériens de toute obédience politique veulent sauvegarder sont nécessairement celles des droits de l'homme, intégrées de manière irréversible à la culture algérienne, pas l'intolérance et la répression.

Il y a en Algérie un déficit de *démocratie et un déficit* républicain qu'il faut combler par la mise en œuvre d'un minimum *démocratique*, d'un SMIG *démo*cratique. La démocratie est un processus long, qu'il faut mettre en place par la démocratisation de toutes les institutions, l'instauration d'un Etat de droit et l'établissement de contre-pouvoirs. Des mesures d'apaisement doivent être prises rapidement. Le temps des procès montés de toutes pièces doit être révolu et celui des procès à éviter doit commencer.

Le deuxième problème est celui de la légalité et de la légitimité. *Il n'y a pas de démocratie* clé en main, elle résulte d'une pratique et d'une expérience de chaque peuple. Elle est source de tensions, mais elle permet de régler pacifiquement les conflits. Revenir au processus électoral, à la souveraineté populaire, qui ne peut être ni déformée ni trahie, au libre choix du peuple, à la légitimité, est la meilleure *manière de ne pas injurier* l'avenir.

Le retour au contrôle du pouvoir dans la période transitoire est nécessaire, afin qu'un homme, un groupe ou un clan ne dispose pas des citoyens et de leurs libertés et ne gère pas le pays à sa guise. Une transition de type autoritaire, hypothèse peu probable, n'est cependant pas à écarter.

En vertu de quel droit une minorité issue du régime et renforcée *par une petite minorité de* « démocrates », éliminée par le suffrage universel, peut-elle régenter le pays et s'imposer à l'écrasante majorité des Algériens ? Etre moderniste, c'est n'admettre qu'une seule source légitime de pouvoir, la volonté populaire. Les pouvoirs totalitaires sont les seuls régimes « modernes » pour qui la légitimité ne réside pas dans la volonté du peuple.

La démocratie n'est pas l'ex*pression d'une petite minorité* – qui rappelle étrangement la minorité européenne d'Algérie, qui était seule en fait et en droit dans l'Etat de droit – qui a été propulsée sur la scène médiatique par le pouvoir, dont elle était la courroie de transmission, et qui veut maintenant apparaître sur la scène politique, malgré le congé définitif qui lui a été signifié par le verdict sans appel des urnes. Ceux qui crient à la dictature et à l'intolérance doivent observer leur propre comportement. Si les sondages d'opinion existaient en Algérie, personne *ne douterait aujourd'hui que cer*tains partis éliminés par le suffrage universel lors des élections *législatives du 26 décembre* 1991, qui prônent actuellement le *refus* de la réconciliation nationale et agressent ceux *qui la* défendent, ont encore perdu le peu d'audience qu'ils avaient à ce moment-là.

Le rôle de l'armée

Opposer cinquante mille ou même deux cent mille personnes que l'on mobilise dans la rue, *comme le 22 mars 1993, à 13* millions d'électeurs qui constituent le corps électoral, qui seul a la décision démocratique, est un non-sens.

Les minorités politiques qui exigent un dialogue sélectif, avec seulement la prise en charge de leur projet de société, démocrates dans les discours et despotes dans leurs actes, ne peu*vent vivre sur* un pied de guerre permanent ni se croire en danger dans une forteresse assiégée. *Elles doivent reprendre leur place* légitime, proportionnelle à leur poids dans la société.

L'échec du dialogue mènerait le pays à un dérapage généralisé et incontrôlé, conduirait à de graves impasses et à de très nombreux drames, d'où il ne sortira ni vainqueurs ni vaincus, mais seulement des ruines.

L'Algérie a besoin d'une paix *civile dans ce contexte de réces*sion économique, de dépendance financière, de dépendance *alimentaire particulièrement pré*occupante, d'inflation galopante, de chômage, pour éviter que les *salariés exaspérés par les condi*tions de vie qui leur sont réservées ne bloquent le pays par des *grèves*.

L'armée occupe la crête, le sommet, position dominante d'où elle contrôle tous les centres stratégiques. Elle détient la réalité du pouvoir, décide de l'essentiel de la politique du pays. Rien ne peut se faire sans elle ni contre elle, mais elle peut tout faire pour ceux qui la soutiennent et contre ceux qui la récusent. Elle n'est tenue de servir ni un régime, ni une institution, ni un homme, mais seulement l'Algérie, nation, peuple et société.

Elle doit unifier en son sein les centres de décision pour déjouer *toutes les manœuvres* de diversion et de division qui veulent faire avorter le retour à la paix civile.

► **Me Abdennour Ali-Yahia est avocat à *la cour, agréé à la Cour* suprême d'Alger.**

Justice pour Mecili

Un soir d'avril 1987, l'avocat André-Ali Mecili était assassiné sur le sol français. *Au moment où* le gouvernement engage la répression contre les islamistes, il est bon de se souvenir qu'un ministre de l'intérieur nommé Charles Pasqua laissa expulser sans bruit son assassin présumé.

par Annie Mecili

LES *otages français en* Algérie sont vivants et ont regagné leurs familles. Le gouvernement *français* a remercié, le gouvernement algérien a réaffirmé la fermeté de l'Etat face aux criminels. Chacun s'est félicité d'un heureux dénouement couronné par la proposition du Parlement européen d'effacer la dette publique de l'Algérie envers la CEE et, désormais, les islamistes algériens ont les policiers français aux trousses.

André-Ali Mecili n'a pas eu cette chance lorsque trois balles ont mis fin, un soir d'avril 1987, à ses rêves de justice et de liberté. Son assassin court encore et nul n'en est troublé.

Qui était donc cet avocat, ardent défenseur des droits de *l'homme* ?

Il était français lui aussi, mais d'origine algérienne. Il *était algérien et avait combattu pour* l'indépendance de son pays, mais il avait le tort d'être de *cette nationalité française que* des parents, nourris des principes de 1789, avaient choisi d'acquérir en 1938. Berbère de surcroît et fédérateur des oppositions démocratiques au régime algérien, l'homme était inclassable, irrécupérable. Dénonçant toutes les exclu*sions, il portait en lui les frater*nités à venir entre peuples de la Méditerranée.

De toutes ces fautes, il ne pouvait être absous, et sa vie ne pesait rien en des temps où *le pouvoir algérien* chassait le démocrate et flattait l'islamiste.

De son assassinat sur le sol français, on n'allait pas faire un drame, encore *moins* une affaire. Sans bruit, on expulsa bien vite vers l'Algérie, selon la procédure de l'urgence absolue, celui que l'on avait trouvé porteur d'un ordre de mission de la Sécurité militaire algérienne, son assassin présumé. Le ministre de l'intérieur de l'époque avait nom Charles Pasqua.

Il suffit de lire le livre de Michel Naudy *l'Affaire Mecili, un crime d'Etat*, paru chez Albin Michel, pour être édifié sur la force des raisons d'Etat et la faiblesse d'une justice française qui faillit s'effacer jusqu'au non-lieu.

La justice pourra-t-elle s'accomplir pour André-Ali Mecili ?

Il fut un coupable idéal pour *ceux qui ordonnèrent le crime*. Intellectuel certes, démocrate et laïc sans aucun doute, il lui *manque d'être tombé* sous le feu des intégristes musulmans pour être aujourd'hui cette vic*time idéale dont on a à cœur* de poursuivre les assassins.

L'indignation ne se partage pas

Soutenir les journalistes menacés par les extrémistes islamistes est un devoir. Mais pas au prix du silence sur les violations massives des droits de l'homme pratiquées aujourd'hui en Algérie.

par Chantal de Casabianca et Robert Ménard

LUNDI 8 novembre, un photographe du quotidien *le Matin* est victime d'une tentative d'enlèvement. La veille, c'est une journaliste de la télévision qui est menacée : depuis, elle ne quitte plus son bureau. Elle y mange, elle y dort. *Pas un jour sans que les* rédactions des journaux – francophones comme arabophones – reçoivent *des appels téléphoniques* anonymes, des lettres de menaces. Avec toujours les mêmes mots, les *mêmes insultes : « sale youpin », « pro-français », « communiste », « franc-maçon »*, etc. Des menaces mises à exécution : depuis le 26 mai dernier, sept journalistes ont été assassinés, certains égorgés.

Le pouvoir *s'accommode* lui aussi difficilement de médias qui ne sont plus à sa botte. Si les poursuites pour délits de presse sont, aujourd'hui, moins nombreuses, il n'en reste pas moins que plusieurs *dizaines de procédures* – dix-sept pour le seul quotidien *le Matin* – sont toujours en cours pour diffamation, outrage à magistrat, atteinte à corps constitué, etc. Les directeurs de publication des quotidiens *el Watan* et *Alger républicain sont, un exemple parmi d'autres*, sous le coup d'une condamnation à un an de prison ferme pour avoir mis en cause une décision de justice. De justice d'exception, faut-il le préciser, puisqu'il s'agit d'une cour spéciale, créée dans le cadre de l'état d'urgence.

Aujourd'hui, les journalistes algériens ont peur. Souvent, dans un même journal, près de la moitié des signatures sont des pseudonymes. Jamais ils ne sortent ou ne rentrent chez eux à la même heure. Certains changent de domicile toutes les nuits. D'autres encore ont préféré se réfugier en France. Tous, et ils ont raison, craignent pour leur vie. Mais aussi pour celle de leurs proches, de leur famille, de leurs collègues : techniciens, chauffeurs, marchands de journaux...

Mais la peur est parfois mauvaise conseillère. On ne peut dénoncer les *violences islamistes et se taire* sur les exactions des forces de l'ordre. En Algérie aujourd'hui, les tortures, les exécutions sommaires, les arrestations arbitraires sont quotidiennes. On se venge d'un responsable du FIS en fuite en s'en prenant aux membres de toute sa famille. Dans les quartiers « chauds » d'Alger, on pourchasse, on ratisse, on brutalise. Certains n'hésitent pas à se définir comme des « éradicateurs ». *Mais de cela*, les journaux algériens parlent peu ou pas du tout, mais dans tous les cas pas assez. *Par peur des menaces que* fait peser l'état d'urgence, bien sûr, mais aussi au nom d'une priorité : la *lutte contre les islamistes, contre* les « fous de dieu ». Du coup, toute une partie du peuple algérien est *privée de voix depuis que les* derniers journaux considérés comme proches des islamistes – le quotidien *el Djazaïr El Youm* et le magazine satirique d'Oran *Assah' Afa* – ont été suspendus.

Soutenir les journalistes, c'est notre devoir. Mais pas au prix du silence imposé à toute une partie des Algériens. On ne pouvait pas, hier, s'accommoder de *« l'interruption du processus électoral »* – en fait, *un véritable coup d'Etat* – et aujourd'hui, se taire sur des violations massives des droits de *l'homme. Dénoncer la torture, les* humiliations, le mépris, ce n'est pas faire le jeu du FIS. Des intellectuels, il y *en a aussi – qu'on le veuille ou non* – dans le camp des « barbus ». Ils ont droit, comme tout un chacun, à un avocat, au respect des règles du droit, à une garde à vue réglementaire. Dans les camps du Sud, il y avait, il y a toujours des centaines de personnes qui *ne* sont pas toutes des terroristes. Ni des zombies venus du Moyen Age, mais le produit de trente années de dictature, de népotisme, de corruption. Victimes de ceux qui dirigent encore et toujours l'Algérie. La mort d'un jeune d'une banlieue n'est pas moins terrible que celle d'un intellectuel.

Dans la cité Climat de France, construite par l'architecte Fernand Pouillon, les murs sont tellement humides que leurs habitants parlent de *« la pierre qui pleure »*. N'ayons pas de larmes seulement pour ceux qui nous ressemblent. L'indignation ne se partage pas. Soyons aux côtés de nos confrères algériens mais comme de vrais amis : fidèles et exigeants.

► **Chantal de Casabianca et Robert Ménard sont *responsables de Reporters sans frontières*.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Les conséquences de l'opération de police dans les milieux islamistes

L'enquête se concentre sur les responsables de l'association Fraternité algérienne en France

■ TROIS HOMMES EN GARDE A VUE. – Après l'interpellation de quatre-vingt-huit personnes, mardi 9 novembre, dans les milieux islamistes algériens en France, trois hommes étaient toujours en garde à vue, jeudi 11 novembre, en fin de matinée. Divers documents, qualifiés d'*« intéressants »* par les enquêteurs, ont été saisis au domicile de deux d'entre eux, responsables de l'association Fraternité algérienne en France.

■ EXPULSION. – Husseyin Konus, l'imam turc de Nantua, a été expulsé mercredi 10 novembre, *« en urgence absolue »*, par le ministère de l'intérieur. Le religieux musulman a été conduit à l'aéroport de Genève-Cointrin où il a été embarqué dans un avion à destination de la Turquie. La décision d'expulsion a été prise après que Husseyin Konus eut notamment déclaré : *« La loi d'Allah doit être suivie avant la loi française. »*

[redacted]

Deux jours après la vaste opération de police menée dans les milieux islamistes algériens en France, trois personnes étaient toujours en garde à vue jeudi 11 novembre : Djaffar el Houari, trente-sept ans, président de l'association Fraternité algérienne en France (FAF), un mouvement considéré comme un «relais» de l'ex-Front islamique de salut (FIS) en France (*le Monde* du 10 novembre); Moussa Kraouche, trente-quatre ans, porte-parole de la FAF; et un troisième homme, Abdelhak Boudjaadar, 32 ans, arrêté près d'Orléans.

A la demande de la quatorzième section du parquet de Paris, en charge de l'enquête préliminaire sur l'enlèvement de trois Français en Algérie, les gardes à vue de ces trois personnes ont été prolongées de quarante-huit heures – donc jusqu'au vendredi 12 novembre – en vertu de la loi anti-terroriste.

L'enquête semble devoir se resserrer autour de ce trio. Moussa Kraouche devra notamment s'expliquer sur la copie trouvée chez lui, à Taverny (Val d'Oise), de la lettre remise par ses ravisseurs à Michèle Thévenot, l'une des trois personnes enlevées le 24 octobre à Alger. Djaffar El Houari, interpellé mardi matin dans sa chambre de la cité universitaire d'Antony (Hauts-de-Seine), a été trouvé en possession du numéro de télécopie à Londres, à partir duquel aurait été transmis un texte revendiquant le meurtre de deux géomètres français, à Sidi Bel Abbes, le 21 septembre (*le Monde* du 23 septembre). Chez Abdelhak Boudjaadar, les policiers ont découvert des composants électroniques pouvant éventuellement entrer dans la confection d'engins explosifs.

Au cours d'autres perquisitions, ils auraient trouvé de nombreux documents (certains sont qualifiés d' *« intéressants »*), de fortes sommes d'argent en francs et en devises, ainsi que des armes, dont les policiers soulignent cependant qu'elles n'ont *« a priori rien d'extraordinaire »*. Il s'agirait en fait d'un pistolet et d'une carabine de type 22 long rifle, en vente libre.

L'opération du 9 novembre, au cours de laquelle quatre-vingt-huit personnes ont été interpellées en région parisienne et en province, a également permis la découverte d'une liste de personnalités connues pour leur opposition au FIS, de textes attribués au Groupe islamique armé (GIA, le mouvement qui avait revendiqué l'enlèvement des trois Français) ou encore de la copie d'un communiqué du Conseil suprême des forces armées islamiques (CSFAI).

Les dix autres personnes dont la garde à vue avait été prolongée mercredi 10 novembre ont été remises en liberté en fin de journée et feront l'objet, le cas échéant, de poursuites pour séjour irrégulier en France. Certaines d'entre elles pourraient à terme être expulsées du territoire français. Six personnes, parmi les quatre-vingt-huit interpellées mardi, sont d'ores et déjà assignées à résidence. D'autres pourraient l'être dans les jours à venir.

Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a déclaré, mercredi après-midi, à l'Assemblée nationale que cette opération avait été engagée *« afin de déceler des complicités éventuelles ou des relations »* avec ceux qui ont *« mené en Algérie des actions contraires aux intérêts de la France »*. Le ministre a indiqué que *« les responsables de ces actions appartiennent à la mouvance du Front islamique de salut »*. Selon M. Pasqua, ce mouvement *« n'existe pas en France, mais des associations se réclamant de cette sensibilité existent »*.

Les réactions politiques et religieuses

Si les retombées policières de la rafle opérée mardi 9 novembre dans les milieux islamistes restent encore incertains, ses bénéfices politiques semblent assurés pour le gouvernement. La tonalité générale des réactions, y compris dans l'opposition, est en effet largement positive, même si la publicité donnée à l'opération par le ministre de l'intérieur est diversement appréciée.

Ainsi le Parti socialiste a-t-il estimé, mercredi 10 novembre, qu' *« on ne peut qu'approuver un gouvernement qui combat les risques de terrorisme et les agissements de groupes ne respectant pas les principes fondateurs de notre République »*, tout en émettant *« quelques doutes sur la méthode plus spectaculaire que policière »* utilisée. Paul Quilès, ancien ministre de l'intérieur et député (PS) du Tarn *« ne condamne pas la fermeté mais la forme »* de l'opération, rappelant que la surveillance des milieux islamistes en France n'avaient pas commencé avec Charles Pasqua.

La tonalité est à peine plus réservée au Mouvement des radicaux de gauche qui se déclare *« étonné »* de la *« publicité qui entoure la démonstration de force déclenchée par Charles Pasqua contre les personnes soupçonnées d'appartenir au Front Islamique du Salut »*.

Entre approbation et silence gêné

Les mouvements antiracistes et de jeunes issus de l'immigration sont partagés entre un silence gêné et une franche approbation. La première attitude est celle de SOS Racisme, dont le président, Fodé Sylla, se refusait, mercredi, à tout commentaire. Quant au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), il a mis en garde contre *« l'amalgame entre l'activisme des intégristes et l'ensemble de la communauté musulmane en France »*.

Plus proche du ministre de l'intérieur, France Plus s'est *« réjoui de la réaction de la République à travers l'action engagée par Charles Pasqua pour combattre l'intégrisme religieux »*. Son président, Arezki Dahmani va jusqu'à espérer *« que l'exemple donné par le ministre de l'intérieur sera rapidement suivi par son homologue du ministère de l'éducation nationale (...) en interdisant le port de tout signe ostentatoire religieux quel que soit le culte de l'enfant ou de ses parents »*.

Tonalité comparable pour l'association Démocratia, fondée par des dissidents de France Plus, qui *« se félicite de la réaction des autorités de notre pays face à la menace que représentait la montée des thèses intégristes (...) notamment dans les banlieues »*. Démocratia suggère de *« dissoudre purement et simplement nombre d'associations liés à ces islamistes »* et de couper les subventions municipales à *« des associations qui, sous couvert de la lutte contre l'échec scolaire (...), diffusent une propagande et une idéologie extrémiste »*.

A l'opposé, la Fédération des associations de solidarté avec les travailleurs immigrés (FASTI) proteste contre la perquisition effectuée, mardi matin, *« aux domiciles particuliers de trois responsables »* de son association locale de Bordeaux. Elle appelle à protester contre *« cette tentative évidente d'amalgame et d'intimidation »*.

Du côté des associations religieuses musulmanes, les réactions oscillent, selon les tendances, entre modération et protestation. Ainsi Dalil Boubakeur, resteur de l'Institut musulman de la mosquée de Paris, proche de l'Algérie, appelle *« à la sagesse de tous »* et demande aux Musulmans de *« garder son calme »*. M. Boubakeur affirme avoir reçu de Charles Pasqua un message assurant que l'opération policière ne vise *« en aucune manière la communauté musulmane dans son ensemble »*.

La Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) qui groupe des associations non-algériennes évoque une *« provocation délibérée »* à propos de la rafle de mardi qui risque, selon elle, de *« jeter un grand nombre de gens – surtout jeunes – dans les bras de l'intégrisme »*, et au cours de laquelle *« de braves gens qui n'ont rien de commun avec le FIS, ont été arrêtés et humiliés »*.

Ph. Be.

Après l'affaire des foulards au centre scolaire Xavier-Bichat

L'imam turc de Nantua a été expulsé

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

L'imam turc de Nantua (Ain), Husseyin Konus, a été expulsé *mercredi 10 novembre*, *« en urgence absolue »*, par le ministère de l'intérieur. Appréhendé par les gendarmes, puis remis à la police de l'air et des frontières, le religieux musulman a été conduit à l'aéroport de Genève-Cointrin, où il a été embarqué dans un avion à destination de la Turquie. La décision d'expulsion faisait suite à des déclarations de l'imam à la presse française. Interrogé à propos de l'exclusion de quatre jeunes filles marocaines et turques de la cité scolaire Xavier-Bichat de Nantua pour port de foulards, Husseyin Konus avait déclaré : *« La loi d'Allah doit être suivie avant la loi française. »*

Avant cette déclaration, l'imam, fraîchement arrivé d'Allemagne depuis une quinzaine de jours et titulaire d'un passeport de service délivré par les autorités turques, n'avait pas eu l'occasion de se faire remarquer. Ne parlant pas le français, cet homme discret de cinquante-neuf ans, de taille moyenne mais d'une corpulence assez forte, le front légèrement dégarni, porteur d'une barbe peu fournie, sans coiffure et sans lunettes, vêtu à l'européenne, était pratiquement confiné dans le lieu de prières dont il avait la charge et qui, de l'avis des autorités, passe pour le plus radical des deux lieux de culte musulman de la ville de Nantua.

L'imam n'a fait aucune difficulté lorsque les gendarmes sont venus lui notifier son arrêté d'expulsion. D'après les autorités, il se serait tout juste montré surpris, n'étant pas visiblement destiné à rester longtemps en France et paraissant lui-même se considérer comme étant en transit.

L'expulsion d'Husseyin Konus paraît avoir soulagé la «majorité silencieuse» de l'importante communauté turque de Nantua et de la ville voisine de Montréal-la-Cluse (environ 25 % de la population). La population immigrée sait qu'elle a beaucoup à craindre d'une radicalisation des tensions dans une région fortement marquée par la crise économique.

Les représentants des consulats de Turquie et du Maroc sont venus rencontrer les familles des jeunes collégiennes mardi 9 novembre pour les inciter à plus de modération. En revanche, quelques personnes, parmi les musulmans les plus intégristes, confiaient discrètement que *« c'est parce que l'imam n'avait pas réussi à renverser la vapeur* [NDLR : à convaincre les familles des collégiennes de ne plus leur faire porter le voile islamique] *qu'il avait été dégagé »*.

LAURENT GUIGON

L'inquiétude de l'islam modéré

Suite de la première page

Le «recyclage» des pétrodollars du Golfe (notamment de l'Arabie saoudite) s'effectue d'autre part dans un islam «pur», transitant en France par le canal de la Ligue islamique et la puissante fédération d'associations de l'UOIF (Union des organisations islamiques en France). Mais, en dehors de ces réseaux venus de l'extérieur, on serait coupable d'ignorer les courants de ré-islamisation qui touchent une population de jeunes beurs, notamment, qui, comme sur l'autre rive de la Méditerranée, trouvent dans la religion un moyen de compenser leurs frustrations, leur mal-être, leur chômage et leur échec scolaire.

Au nom d'une politique de fermeté visant cet islamisme importé ou endogène, dictée soit par des événements extérieurs, soit par un discours sécuritaire, soit par les deux à la fois – ce qui est le cas dans la politique de M. Pasqua –, le danger serait de mettre en pièces toute une politique d'intégration qui commençait à porter quelques fruits.

Des braises mal éteintes

Il y a quinze ans, se faire naturaliser ou enterrer en France était encore considéré comme une trahison de la terre d'islam. Aujourd'hui, l'islam s'est sédentarisé en terre «infidèle». Cahin-caha, en dépit de ses divisions, de sa sous-représentation, de son incapacité à s'organiser, à rompre avec ses bailleurs de fonds étrangers, dans un climat d'anathèmes réciproques, et sous le regard inquiet d'une France qui n'accepte l'autre que s'il se laisse assimiler à sa culture et à sa religion dominante, cet islam ne demande très majoritairement qu'à s'acclimater à la France. Mais les acquis récents – en nombre de mosquées, de centres de formation islamique, de carrés musulmans réservés dans les cimetières, de facilités pour l'abattage rituel et le régime alimentaire *hallal* (dans les casernes ou les écoles) – sont encore beaucoup trop minces et fragiles pour être considérés comme des signes sérieux d'accueil et d'intégration.

Maints projets de mosquées, à part celle de Lyon, sont actuellement bloqués. Sans cesse réclamé, l'institut de formation supérieur islamique est jugé indésirable par l'université française. A une exception près (dans le département de la Réunion), l'enseignement privé musulman sous contrat n'existe pas en France.

Enfin, le CORIF (Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France), instance de représentation de l'islam créée par la gauche au pouvoir en 1990, est mis en congé depuis l'arrivée de M. Pasqua, qui mise plutôt sur les réseaux historiques – politiquement plus proches de la majorité actuelle, mais contestés et isolés – de la Mosquée de Paris.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'intérieur vient de procéder à des opérations chirurgicales dont le résultat est loin d'être acquis. Si, répétons-le, elle est traversée par des courants rigoristes, ritualistes, dogmatiques, la communauté musulmane en France est étrangère aux convictions politico-religieuses du FIS. Mais on est là sur un terrain où jouent fortement les réflexes de solidarité.

Les braises mal éteintes après l'affaire du foulard islamique de Creil en 1989, après l'affaire Rushdie et la guerre du Golfe ne demandent qu'à repartir. Un feu peut se rallumer qui risquerait de ruiner le travail d'intégration que tentent de mener, dans un contexte souvent hostile, des associations modérées, certaines collectivités locales et, pour la part qui les concerne, les autorités du pays.

Le rejet justifié d'un islam qui se fourvoie dans la politique en Algérie et en Egypte, l'arrogance d'un certain modèle laïque, l'intolérance croissante de l'opinion pour le fait culturel et spirituel hétérogène risquent de faire des musulmans de France les principales victimes.

HENRI TINCQ

La nébuleuse des groupes armés en Algérie

La marge reste floue entre le terrorisme aux accents de guerre sainte et le grand banditisme

ALGER

de notre correspondante

Selon le quotidien du soir *Horizons*, six douaniers, chargés de la surveillance d'un magasin d'armement, ont été assassinés à l'arme blanche, mardi 9 octobre, à Aïn-Temouchent, dans l'ouest du pays, tandis qu'à Khémis, au sud-ouest d'Alger, un autre douanier a été blessé par balles. C'est la première fois que des attentats visant des agents de la douane sont signalés dans la presse algérienne. A en croire le journal, cette catégorie de fonctionnaires, jusqu'alors épargnée par les violences, serait devenue *« la nouvelle cible des terroristes »*.

La part prépondérante, tenue par les groupes armées islamistes dans cette escalade ne fait aucun doute. Mais la marge reste floue entre ce terrorisme aux accents de *djihad* (guerre sainte) et le grand banditisme, qui peut tout aussi bien servir l'intérêt personnel des marchands d'armes que celui de notables locaux ou de politiciens véreux.

La classification des réseaux islamistes est, elle-même, sujette à caution, tant sont rapides les mutations au sein de cette nébuleuse et souvent incertaines les sources d'information. A en croire la presse locale, deux grands réseaux se partageraient le gros du «marché terroriste». Le plus souvent cité est le Groupe islamique armé (GIA), à qui sont notamment attribués le meurtre des deux géomètres français, le 21 septembre, près de Sidi-Bel-Abbès, et l'enlèvement des trois agents consulaires français, le 24 octobre, à Alger.

En juillet 1992, au lendemain d'une des premières *« guerres des émirs »*, qui fut marquée par la mort ou l'arrestation de plusieurs chefs de «maquis» islamistes – dont Mansouri Meliani, ancien militant «de base» de l'ex-Front islamique du salut (FIS), et Mohamed Allel, alias Moh Léveilley –, c'est un jeune *desperado* des banlieues d'Alger, Abdelhak Layada, qui prenait la direction du GIA. Arrêté au Maroc, au mois de juin dernier, il a été, depuis, extradé et emprisonné (*le Monde* du 11 octobre). Selon l'*Hebdo libéré*, un nouvel *« émir »*, Djaâfari Khaled, *« gendre de Mansouri Meliani »*, lui aurait succédé.

Rivalités de maquis

Le GIA, dont la composante essentielle serait issue de la jeunesse pauvre de la banlieue d'Alger, représenterait *« l'intégrisme pur et dur »*, hostile à toute concession. De bonne source, on précise qu'il serait surtout implanté dans les quartiers déshérités de l'est de la capitale, comme Hussein-Dey, voire à Boufarik ou Bordj-El-Kiffan. Tout aussi bien implanté dans l'Algérois, le Mouvement islamique armé (MIA) serait, en revanche, plus «politique», la plupart de ses dirigeants, comme Saïd Mekhloufi, ayant été, dans le passé, d'actifs militants du FIS. Parmi eux, plusieurs auraient séjourné dans les camps d'internement administratif au Sahara, véritables pépinières pour les réseaux islamistes, et dont le gouvernement a récemment annoncé la fermeture.

En marge de ces deux groupes rivaux, fourmille une multitude de groupuscules, gangs de quartier ou de village, dont on ignore à peu près tout. De même, il reste difficile de mesurer les filiations régionales de tel ou tel *« maquis »*, les liens éventuels qui les unissent au GIA, au MIA, ou aux réseaux islamistes à l'étranger, et d'évaluer leur niveau d'infiltration par les services de renseignements.

Une chose est claire : c'est une hydre à mille têtes, qui défie désormais, à travers tout le pays, les forces de l'ordre.

CATHERINE SIMON

Discrétion de la presse

ALGER

de notre correspondante

Il n'y a guère que le quotidien *le Matin* qui accorde, jeudi 11 novembre, une large place, en première page, aux résultats de la rafle opérée, mardi, dans les milieux islamistes en France. Le gros titre de «une» – *« Des preuves compromettantes »* – se partage la page avec une photo du chef du Rassemblement pour la démocratie et la culture (RCD), le docteur Saïd Sadi, qui tenait réunion mercredi à Alger.

Le reste de la presse francophone observe une discrétion unanime, se contentant généralement de synthèses des informations publiées en France. Le quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid* salue, du bout des lèvres, en page intérieure, la *« fermeté du gouvernement Balladur »* et note que Charles Pasqua a été *« plus clair encore »* à l'égard des islamistes installés dans l'Hexagone.

Le quotidien *El Watan* se félicite aussi de *« la fermeté des autorités françaises »* et fustige, en revanche, les Britanniques et les Allemands, les premiers étant accusés de n'avoir *« jamais tourné le dos aux islamistes [...] au nom d'une douteuse liberté d'opinion »*, les seconds se voyant reprocher d'avoir donné asile à l'un des dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Rabah Kébir. *« Aujourd'hui que FIS, FAF ou GIA ne font qu'un*, souligne le journal, *toutes les supputations, qui ont tourné autour du rapt des trois agents consulaires et de leur libération, ont l'air bien ridicules. »*

C. S.

L'opération de police dans les milieux islamistes algériens

M. Juppé : « La France ne doit pas devenir une base arrière du terrorisme »

Au cours de la séance des questions au gouvernement, mercredi 10 novembre, à l'Assemblée nationale, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, ont apporté des précisions sur les interpellations menées par la police dans les milieux proches du Front islamique du Salut (FIS) et sur la politique française à l'égard de l'Algérie. Répondant à Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne), M. Pasqua a déclaré que *« la France garantit le libre exercice du culte »* et que *« les musulmans de France ou établis en France n'ont pas d'inquiétude à avoir »*. Toutefois, a t-il souligné, *« la République ne saurait accepter que, sous couvert d'associations culturelles, se mettent en place des opérations de type subversif en vue de déstabiliser un pays voisin ou même de conduire ultérieurement des actions subversives ou terroristes en France »*.

Le ministre de l'intérieur a précisé que, lors des opérations policières menées le 9 novembre, *« des armes, des sommes d'argent importantes, de faux papiers d'identité ont été découverts, ainsi que des documents, dont l'exploitation est en cours ». « J'ai reçu du premier ministre mandat de veiller à la sécurité des Français*, a ajouté M. Pasqua. *Je n'accepterai pas que se développent* (...) *des actions subversives, et nous y mettrons un terme. »*

En réponse à une question de Paul Quilès (PS, Tarn), Alain Juppé a indiqué que la France *« ne doit pas devenir une base arrière du terrorisme »*. Tout en soulignant que la France a *« intérêt à la stabilité »* de l'Algérie et qu'elle ne doit *« faire preuve d'aucune complaisance à l'égard de ceux qui ont fait du terrorisme et de la violence l'essentiel de leur programme »*.

COMMENTAIRE

Charles Pasqua en première ligne

CHARLES PASQUA est le *ministre le plus actif* du gouvernement d'Edouard Balladur. Il ne cesse d'en donner des preuves. C'est lui qui, *en août dernier*, avait lancé l'offensive contre le Conseil constitutionnel après la censure d'un texte de loi sur l'entrée des étrangers en France. C'est lui qui fait campagne auprès des élus de tous niveaux sur l'aménagement du territoire de « la France de 2015 ». C'est encore lui, à présent, qui affronte la menace de l'islam intégriste en France et, indissociablement, en Algérie.

Le ministre de l'intérieur – et de l'aménagement du territoire – avait fait ses premières armes, dans le maquis du terrorisme et des prises d'otages, lorsqu'il siégeait déjà place Beauvau dans le gouvernement de Jacques Chirac, entre 1986 et 1988. Il avait tenu, à l'époque, à prendre lui-même la direction des manœuvres pour tenter d'obtenir la libération des Français prisonniers de groupes pro-iraniens au Liban. Les interlocuteurs qu'il avait trouvés du côté du pouvoir algérien avaient, d'ailleurs, tenu une place non négligeable dans son dispositif. Six ans plus tard, ces relations ne se démentent pas au moment où ce même pouvoir est en butte à une guerre civile larvée. Lors de la capture de trois fonctionnaires français à Alger, le 24 octobre dernier, Charles Pasqua a envoyé sur places ses propres émissaires.

Irritation au Quai d'Orsay

Ces incursions du ministre de l'intérieur dans un domaine qui relève de la politique étrangère n'ont pas provoqué de difficulté apperente avec son collègue du Quai d'Orsay, Alain Juppé. A plusieurs reprises, ce dernier avait publiquement manifesté la volonté du gouvernement français de lutter contre l'extrémisme religieux. Même si elle ne relève pas de sa compétence, la rafle opérée, le 9 novembre, dans les milieux islamistes en France s'inscrit tout droit dans cette perspective. Cependant, tout en prônant une politique de fermeté, le ministre des affaires étrangères peut avoir ses propre vues sur la manière de la conduire, ne serait-ce que parce qu'il a directement en charge la sécurité de la communauté française en Algérie.

Certains, au Quai d'Orsay, ont été irrités par la manière dont Charles Pasqua et ses services ont cherché, dans cette affaire, à tirer la couverture à eux et par la publicité que le ministère de l'intérieur a donnée à la rafle, au risque de provoquer de violentes réactions sur l'autre bord de la Méditerranée. Dans l'entourage de Charles Pasqua, on estime, au contraire, que cette médiatisation était souhaitable afin que le but recherché par ces arrestations – adresser un avertissement aux milieux intégristes – soit atteint. Edouard Balladur a réuni, mercredi, en début de soirée, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères pour faire le point après les arrestations opérées la veille. La répartition des tâches est sans mystère : Charles Pasqua s'occupe des activités du Front islamique de salut (FIS) en France, Alain Juppé se soucie des ses activités en Algérie et de leurs conséquences.

Le ministre de l'intérieur était donc dans son rôle en déclarant, à la sortie de l'Hôtel Matignon, que d'éventuelles expulsions – outre celle de l'Imam turc de Nantua, Husseyin Konus, accomplie mercredi –, *« seront fonction du comportement des gens »*. Trois personnes arrêtées, indiquait-on jeudi matin, pourraient faire l'objet de cette sanction, mais Charles Pasqua, interrogé sur le sort de Djaffar El Houari, Moussah Kraouche (deux dirigeants de la Fraternité algérienne en France, association représentant officieusement le FIS) et Abdelhak Boudjaadar, tous trois en prolongation de garde à vue, a souligné qu'une *« information judiciaire avait été ouverte »* et qu'il revenait *« aux juges de décider »* de la suite.

Au ministère de l'intérieur, on indique que l'effervescence observée, ces dernières semaines, dans les milieux intégristes musulmans en France est à l'origine des arrestations de mardi . Les signes de cet accroissement d'activité, que l'on cite, sont l'affaire des foulards de Nantua, la persistance de la publication, avec changement de titre, de publications interdites et le caractère incendiaire des éditoriaux de ces journaux. Il convenait, explique-t-on, de donner un coup d'arrêt laïque, dans le cadre républicain, à ces tentatives d'empiètement d'engagements religieux extrémistes dans la vie civile. *« S'ils respectent nos lois, il n'y a pas de problème, c'est tout ce qu'on leur demande »*, a répété Charles Pasqua, mercredi, au sujet des intégristes musulmans.

Au-delà des problèmes posés par l'islamisme en France même, on fait état, dans l'entourage du ministre de l'intérieur, de la forte présomption d'un lien – dont on ne précise pas la nature – entre l'activité des intégristes sur le territoire national et la prise en otage de trois Français à Alger fin octobre. Tout en se défendant de la moindre ingérence dans les affaires intérieures algériennes, on observe que le FIS représente un danger pour la France, ce qui n'est pas le cas du régime en place.

La question de l'intégrisme musulman dépasse, au demeurant, le cadre des seuls relations franco-algériennes. Les attentats de Téhéran précoccupent au moins autant les milieux gouvernementaux. Les opérations de police de mardi ont permis, laisse-t-on entendre, des découvertes importantes sur l'organisation des mouvements intégristes. Les propos d'Alain Juppé sur le fait que la France ne doit pas être la *« base arrière »* de ces groupes ne visent pas seulement le FIS. Il semblerait que certains mouvements disposent, en France, de moyens plus importants qu'on ne le pensait. Les déclarations de Michel Roussin, ministre de la coopération, jeudi matin sur RMC – les intégrismes sont *« porteurs de violence »*, a-t-il dit, et *« il fallait que l'on réagisse tôt »* – vont sans doute dans ce sens.

Charles Pasqua mène donc, en première ligne, une action à la mesure d'un homme qui n'a jamais conçu son rôle de défenseur de la sécurité comme relevant de simples opérations de police.

PATRICK JARREAU

DIPLOMATIE

Le rapport du Haut-Commissariat aux réfugiés

Vingt millions d'exilés sont en quête d'assistance

GENÈVE

de notre correspondante

Le nombre de réfugiés, c'est-à-dire de personnes qui ont fui leur pays en proie aux combats ou aux persécutions, s'élève aujourd'hui à près de vingt millions, soit un habitant de la planète sur cent trente, dont plus des trois quarts sont des femmes et des enfants. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en charge de les assister, lance une fois de plus un cri d'alarme dans l'important rapport qu'il leur consacre (1).

A la fin de la rédaction de l'ouvrage (en juin dernier), le nombre de réfugiés dans le monde s'élevait à dix-huit millions deux cent mille. Depuis se sont produits d'autres événements sanglants, dont ceux du Burundi, qui ont contraint à l'exode sept cent mille civils. A toutes ces victimes, il convient d'ajouter au moins vingt-quatre millions de personnes déplacées dans leur propre pays.

(1) *The State of the Worlds Refugees; The Challenge of Protection*. Penguin Books, New-York, 204 p. Une traduction française est prévue pour janvier 1994 sous le titre *« les Réfugiés dans le monde. l'enjeu de la protection*. La Découverte, Paris.

Les responsables du HCR, avec en tête le haut commissaire, Mme Sadako Ogata, sont malheureusement persuadés que le nombre de ces *réfugiés ne peut qu'augmenter*. Le HCR dénombre plus de trois mille groupes ethniques parties à des conflits le plus souvent nationalistes ou religieux. Il constate que la communauté internationale n'est ni spécialement généreuse ni consciente de ses responsabilités et que les pays industrialisés, se protégeant contre l'afflux des réfugiés, combattent mal chez eux la xénophobie que cet afflux ne manque pas de provoquer.

Ce sont les pays démunis qui se montrent les plus accueillants. Le continent africain fournit de nombreux exemples. Le Malawi, petit pays parmi les plus déshérités du monde, a donné asile à plus d'un million de réfugiés du Mozambique, soit 10 % de sa population. Même si leur rapatriement est en cours, le Malawi connaîtra encore des années difficiles.

A l'inverse, et en violation du droit international (convention de 1951 et protocole de 1967), les garde-côtes des Etats-Unis refoulent vers leur île les bateaux d'Haïtiens tentant de fuir leur pays depuis le coup d'Etat de septembre 1991. Selon Washington, le seul bon moyen de mettre fin à cet exode consiste à trouver une solution politique sur place. On peut voir ce qu'il en est actuellement. Une situation méconnue est celle d'une importante minorité de la population du Bhoutan, considérée comme Népalaise, et qui a dû se réfugier en Inde et surtout au Népal, en exécution d'un édit royal de 1989. L'exode est évalué par le HCR à plus de cent mille personnes, la plupart recueillies dans des camps de l'est du Népal, région réputée instable au point qu'on y craint une rébellion risquant d'embraser les deux royaumes.

Autres drames mieux connus : ceux de l'ex-Yougoslavie ou de l'ex-URSS, ou encore du Cambodge, auxquels le livre du HCR donne naturellement une place importante. C'est le sort dévolu aux femmes et aux enfants qui inquiète le plus l'organisation, que ce soit avant, pendant ou après leur exode : femmes bosniaques victimes de la « purification ethnique », réfugiées tamoules au Sri-Lanka, musulmanes ayant fui la Birmanie, femmes victimes du banditisme et de l'anarchie dans les pays en guerre de la Corne de l'Afrique, Vietnamiennes violées puis assassinées dans le golfe de Siam, enfants qui, partout, sont *« parmi les principales victimes »* des guerres et des attaques contre les civils.

ISABELLE VICHNIAC

Dix fois plus qu'en 1970

1970 : 2,5 millions de réfugiés

1983 : 11 millions

1992 : 18,2 millions

1993 : 20 millions.

Pays ayant recueilli le plus grand nombre de réfugiés : Iran : 4 150 700 (*principalement des Afghans*) ; Pakistan : 1 629 200 (principalement des Afghans) ; Malawi : 1 058 500 (Mozambicains).

Populations les plus importantes de réfugiés : Afghans : 4,5 millions. *Principales opérations de rapatriement en 1992 :* 1,5 millions d'Afghans, 237 000 Cambodgiens, 200 000 Somaliens.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

La Chambre des représentants impose une période d'attente de cinq jours à tout acheteur d'arme à feu

WASHINGTON

de notre correspondante

Le Congrès américain, ces temps-ci, est d'humeur répressive. *« L'atmosphère est telle*, a résumé le sénateur démocrate Joseph Biden, *que si quelqu'un proposait d'attacher du fil barbelé aux chevilles des piétons imprudents, je parie que le texte passerait. »*. Confirmant, plus raisonnablement, la tendance, la Chambre des représentants a adopté, mercredi 10 novembre, par 238 voix contre 189, un projet de loi qui est un premier pas vers le contrôle de la vente d'armes à feu aux Etats-Unis.

Ce texte, baptisé loi Brady, du nom du porte-parole de Ronald Reagan, paralysé à vie après avoir reçu une balle dans la tête lors de l'attentat contre le président en 1981, impose une période d'attente de cinq jours à tout acheteur d'arme de poing. Cette période doit être mise à profit par la police pour faire des recherches sur les antécédents éventuels, judiciaires ou psychiatriques, de l'acheteur et peut aussi servir, espèrent les promoteurs du projet, à faire réfléchir les acheteurs impulsifs. Si la loi Brady avait existé, en 1981, Jim Brady ne se promenerait pas aujourd'hui dans un fauteuil roulant : John Hinckley, l'auteur de *l'attentat, était fiché par la* police.

Dans un pays où l'on estime à 200 millions le nombre d'armes à feu en circulation, la mesure peut paraître insignifiante, d'autant plus qu'elle a été assortie mercredi d'un amendement limitant son application à cinq ans, que le fichier informatique fédéral censé la remplacer ait été créé ou non. En outre, son parcours législatif n'est pas terminé, puisqu'elle doit encore passer devant le Sénat. Déposé en 1987, le projet de loi a déjà été voté par les deux Chambres il y a deux ans, mais avait été noyé, sous la pression de la puissante National Rifle Association (NRA), dans un dispositif beaucoup plus large qui n'avait pas pu passer au Congrès.

Cette fois, pourtant, la loi Brady semble mieux partie. Elle a, d'abord, l'appui du président Clinton, alors que ses deux prédécesseurs, Ronald Reagan (qui ne l'a finalement soutenue qu'il y a deux ans) et George Bush, y étaient opposés. Cette nouvelle tentative intervient, de plus, dans un climat de quasi-psychose à l'égard de la criminalité violente dans les grandes villes américaines. Recevant, il y a une semaine à la Maison Blanche, Jim Brady et sa femme Sarah, Bill Clinton les a assurés que le Congrès ne pouvait pas éternellement éviter *« ce que des millions d'Américains considèrent comme le problème numéro un de leur vie quotidienne »*. D'autant plus que des élections législatives sont prévues dans un an. Et d'autant plus que les derniers scrutins partiels, le 2 novembre, dans plusieurs grandes villes, dont New-York, en Virginie et dans le New-Jersey, ont fait passer un message très clair : la lutte contre la criminalité est bien l'une des toutes premières préoccupations des électeurs américains.

Les sénateurs, eux aussi, ont compris le message. Depuis le début de la semaine, ils ont voté une série de mesures, dans le cadre d'un plan anti-criminalité qui leur est actuellement soumis, parmi lesquelles l'interdiction de la vente d'armes de poing aux mineurs, l'interdiction de 19 modèles d'armes d'assaut semi-automatiques et le financement de cent mille policiers supplémentaires en cinq ans. Autre mesure adoptée, même si sa portée est largement symbolique en raison du partage des compétences fédérales et nationales : la prison à vie pour les auteurs d'un troisième crime ou délit violent, si le dernier a été commis sur une propriété fédérale.

Avec plus de trois millions de membres, la NRA a sans doute encore de beaux jours devant elle. Pourtant, si, au bout de six ans, la loi Brady finit par passer au Congrès, elle portera un coup sérieux à la toute-puissance du lobby des armes à feu.

SYLVIE KAUFFMANN

Le Congrès adopte un budget de 241 milliards de dollars pour la défense

Le Congrès américain a adopté, mercredi 10 novembre, un budget de 241 milliards de dollars (1 420 milliards de francs) pour la défense, soit 512 millions de dollars de moins que la somme demandée par l'administration Clinton. La Chambre des représentants a approuvé ce budget par un vote à main levée, à l'issue d'un débat très bref. Le Sénat s'est ensuite prononcé par 88 voix contre 9 en faveur de ce budget de la défense pour l'année fiscale 1994, qui a commencé le 1er octobre.

Le Congrès a également retenu la date du 31 mars prochain pour le départ des troupes américaines de Somalie et supprime à compter de cette date le financement des forces américaines en Somalie. Ce budget, inférieur de 13,5 milliards de dollars à celui de l'année précédente, est conforme dans ses grandes lignes à celui proposé par le président Bill Clinton pour répondre aux nouvelles données de l'après-guerre froide (*le Monde* du 3 septembre). Toutefois, plusieurs programmes d'armement se trouvent légèrement amputés.

Les négociateurs des deux assemblées se sont entendus sur un projet visant à réduire de 998 millions de dollars le programme de défense balistique, successeur de ce qui fut naguère la « guerre des étoiles ». 2,6 milliards de dollars sont désormais alloués à ce programme. Ce budget accorde également 2,1 milliards de dollars pour la mise au point du futur avion de chasse F22, soit 137 millions de moins que le chiffre demandé par l'administration Clinton.

Il accorde en revanche 2,5 milliards de dollars, 200 millions de plus que ce que souhaitait l'administration, pour la reconversion des industries de défense et l'assistance aux régions et aux entreprises frappées par les fermetures de bases et les réductions de dépenses décidées par le Pentagone . – *(AFP.)*

PÉROU

La direction clandestine du Sentier lumineux refuse le « dialogue »

La direction clandestine de la guérilla maoïste du Sentier Lumineux estime que la proposition de négociations de paix émise en septembre par son leader emprisonné Abimaël Guzman, alias « le président Gonzalo », est un *« bobard grossier et ridicule »*. Le « comité central », dans un tract diffusé à l'occasion de récents attentats et parvenu mercredi 10 novembre à plusieurs rédactions, accuse le président Alberto Fujimori d'avoir *« monté un bobard sinistre et pervers, qui, d'une part, cherche à faire passer le président Gonzalo pour infâme, et, d'autre part, claironne son rêve noir de capitulation du Sentier »*.

Ce *« bobard grossier et ridicule. que personne, ayant deux miettes de bon sens, ne peut prendre au sérieux, se volatilisera face aux tourbillons de la guerre populaire »*, poursuit cette déclaration. Abimaël Guzman, arrêté il y a plus d'un an et détenu à l'isolement dans une prison militaire de Callao, près de Lima, avait adressé, le 15 septembre, une lettre au président Fujimori *« sollicitant »* l'ouverture de *« conversations conduisant à un accord de paix »* pour mettre fin à la guerre civile que connaît le pays *depuis plus de treize ans*. – *(AFP.)*

CUBA : Reporters sans frontières s'inquiète du sort du journaliste Roberto Alvarez San Martin. – Ancien directeur des programmes de la radio cubaine, démis de ses fonctions en février 1992 deux semaines avant son mariage à l'Eglise, Roberto Alvarez San Martin a été arrêté au début du mois de septembre dernier. L'association Reporters sans frontières s'inquiète du sort de ce journaliste, accusé d' « atteinte à la sécurité de l'Etat » pour avoir signé plusieurs articles publiés en Espagne, en France et aux Etats-Unis. Reporters sans frontières a envoyé une lettre au président Castro pour demander la libération de Roberto Alvarez San Martin et la levée des charges qui pèsent sur lui.

Renvoi de deux employés du département d'Etat qui avaient *consulté les dossiers personnels* de membres de l'administration Bush. – Deux employés du département d'Etat ont été renvoyés et la justice a été saisie, dans le cadre d'une affaire de fouilles illégales de dossiers personnels de membres de l'administration Bush, a annoncé, mercredi 10 novembre, le département d'Etat. Cette mesure, à effet immédiat, a été prise contre Mark Schulhoff et Joseph Tarver. Ces deux employés ne sont pas des fonctionnaires, mais ont été nommés, comme il est de coutume à chaque changement d'administration, en remerciement pour les services rendus pendant la campagne de Bill Clinton. En septembre, le *Washington Post* avait révélé que les dossiers de deux responsables du département d'Etat sous George Bush avaient été illégalement sortis des archives. Ces dossiers personnels concernaient Elizabeth Tamposi et Jennifer Fitzgerald, toutes deux impliquées dans une autre affaire de fouille illégale de documents. Celle-ci avait pour objet, pendant la campagne électorale, le dossier du passeport de Bill Clinton dans sa jeunesse. – *(AFP.)*

ASIE

Afghanistan : l'optimisme du président Rabbani

A Kaboul, le chef de l'Etat lance une déclaration de guerre à son premier ministre, le fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar

KABOUL

de notre envoyé spécial

« La donnée centrale [de la situation] *est l'isolement de Gulbuddin Hekmatyar. Il est isolé politiquement ; il est isolé du peuple afghan ; et il est même isolé au sein de son parti, le Hezb-i-Islami. »* Cette observation est formulée par Burhanuddin Rabbani, président de l'Afghanistan depuis seize mois, mais depuis le printemps seulement avec l'accord de tous les partis. Il nous reçoit au Gol Khana (palais des Fleurs), dans l'immense *arg* (l'enceinte du pouvoir exécutif), au centre de Kaboul.

Il a repris le sobre bureau qui avait été, des décennies durant, celui du roi Zaher Chah. Dans l'antichambre, une immense salle aux colonnes de marbre sombre, ornée de lustres de Murano et de tapis persans, les fauteuils et divans de velours rouge sont occupés par la foule en attente d'une audience : militaires aux uniformes un peu disparates, chefs religieux au turban noir et à la barbe fleurie, anciens des communautés afghanes, en général venus en groupe. L'entretien avec *le Monde* a été reporté trois fois, signe d'une certaine désorganisation ; mais le sens national de la parole donnée a fini par faire des miracles.

« Par le biais de combats, en 1992-93, Hekmatyar a réussi à obtenir des privilèges, comme celui d'être nommé premier ministre. Mais nous vivons désormais une situation nouvelle où il n'y aura plus de privilèges pour lui. Et je sais ce que les commandants en pensent, poursuit M. Rabbani. *Je puis donc vous dire qu'il va y avoir une nouvelle situation. Vous comprendrez que je ne puisse pas vous donner davantage de détails. »*

La voix qui formule cette déclaration de guerre au premier ministre de son pays est douce – devant des auditoires larges, elle est tenue pour endormante –, mais le débit est assuré, sans hésitation. A cinquante-deux ans, M. Rabbani est le seul rescapé notoire de la génération entre les chefs traditionalistes (MM. Modjaddedi, Gailani, Nabi Mohammedi) et les jeunes fondamentalistes (Hekmatyar, Ahmed Chah Massoud...).

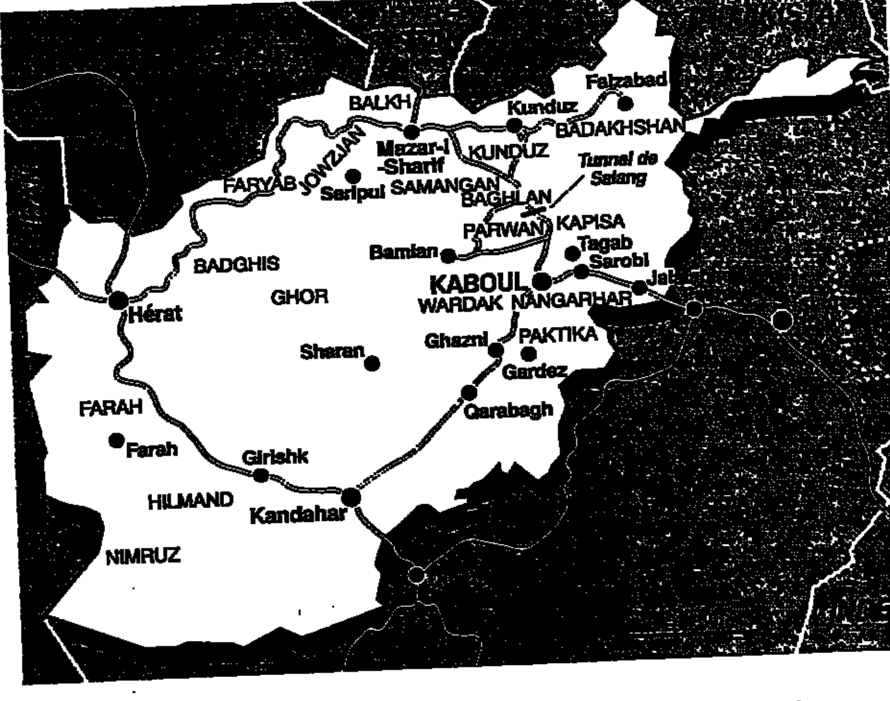
Ce Tadjik né au Badakhshan (Nord-Est), portant turban gris-noir et barbe blanche, est couramment appelé *« le professeur »*, pour avoir, précisément, enseigné à l'université de Kaboul, au tournant des années 60 et 70, la théologie islamique, qu'il avait approfondie à Al Azhar, au Caire, et en Turquie. L'homme a accédé à sa première notoriété en 1971 en devenant président de la « Société » *(Jamiat)* islamique, qu'il avait cofondée dans les années 60. De ce tronc ont surgi, dans les années 70, les autres partis fondamentalistes, dont le Hezb.

Les défaites du Hezb

M. Rabbani a longtemps eu la réputation d'être plus un doctrinaire qu'un politique. Son goût du compromis, par ailleurs, est assez connu pour que la netteté de son propos envers M. Hekmatyar retienne l'intérêt, un Hekmatyar qu'il s'était laissé imposer, la mort dans l'âme, il y a huit mois, par les trois puissances alors tutélaires de l'Afghanistan : le Pakistan, l'Iran et l'Arabie saoudite.

A présent, il est vrai, le chef du Hezb est sur le recul. Il a multiplié, ces derniers mois, les défaites politiques et militaires : nombre de ses commandants se sont laissé neutraliser, souvent moyennant finances, notamment dans la riche et cruciale plaine de la Shamali, au nord de Kaboul, par l'habile Ahmed Chah Massoud, « connétable » de la présidence afghane ; il a été écarté, en octobre, de la grande ville de Jalalabad, à l'Est, après que l'assassinat mystérieux du vice-gouverneur Shomali Khan eut créé de vifs soubresauts dans la région ; enfin, il n'a pas pu garder Tagab – une place située à 65 kilomètres à l'est de Kaboul –, qu'il avait prise le 3 novembre.

Si M. Hekmatyar devait encore reculer, son ultime citadelle de Sarobi, qui contrôle la route de la capitale au Pakistan, serait un objectif raisonnable pour les troupes dites « du ministère de la défense », fidèles au « pouvoir Jamiat » de MM. Massoud et Rabbani. Sans doute afin de ne pas se sentir les mains liées par une fonction qu'il n'exerce guère que sur quelques districts à partir de sa « capitale », Charasyab, M. Hekmatyar vient, à nouveau, de dire à de récents visiteurs qu'il était prêt à démissionner.



Le chef de l'Etat ne manque pas de nous énumérer la longue liste des succès obtenus par le pouvoir qu'il symbolise plus peut-être, qu'il ne l'exerce : outre la *« tranquillité »* ramenée dans l'essentiel de la plaine de la Shamali (1), M. Rabbani se flatte de ce que le général Dostom, l'homme fort du Nord, se soit rendu, le 12 juillet, pour la première fois en plus d'un an, à Kaboul pour *« déclarer son soutien à l'Etat »*. M. Rabbani a aussi accueilli, ces jours-ci, le chef des milices naguère pro-communistes des ismaïliens de la province de Baghlan, au nord de la passe du Salang, qui permet de traverser l'Hindou-Kouch. *« Sayyed Jaffar Khan m'a dit qu'il combattra désormais tous ceux qui se dressent contre l'Etat. »* D'importants commandants, voire des conseils *(choura)*, de plusieurs des vingt-neuf provinces du pays (Ghazni, Kandahar, Hilmend) sont venus le visiter à Kaboul. Les gouverneurs de Harat, Jalalabad, et du Paktika sont aussi tenus pour *« liés au pouvoir de Kaboul »*.

Dans la capitale même, il demeure, certes, un *« sérieux problème entre le Wahdat* [alliance des chiites] *et l'Ittihad* [sunnites pro-saoudiens], *mais ce n'est pas nouveau* (2). *Et le Wahdat est désormais désireux de travailler avec nous »*, une affirmation qu'Abdul Ali Mazari, chef des chiites de Kaboul, rencontré par *le Monde* en son château de Taj Beg, à l'extrême sud de la capitale, a très nettement démentie. Reste donc, selon M. Rabbani, un seul vrai obstacle : le Hezb ou, plutôt, *« Hekmatyar, qui est devenu un problème pour sa propre formation. Désormais, au sein du Hezb, la plupart des gens qui comptent nous sont favorables. J'espère que le parti lui-même résoudra le problème Hekmatyar »*, note M. Rabbani.

Le président afghan se dit par ailleurs convaincu que *« c'est aux gens eux-mêmes de décider de leur avenir, de choisir les chefs politiques du pays, de déterminer la forme future de l'Etat. Le problème est que nous manquons de statistiques fiables sur notre population, après quinze ans de guerre. En outre, nous avons encore quatre millions de réfugiés* [au Pakistan et en Iran]. *C'est pourquoi nous avons demandé aux Nations unies et aux pays amis de nous aider dans cette voie. Certains vont répétant que des élections sont impossibles du fait de l'existence de millions de gens en armes. Eh bien, moi, je crois qu'on y parviendra d'une façon ou d'une autre, que ce soit à travers une consultation électorale* [classique] *ou par une* loya jirga [« grande assemblée », réunion des « anciens », des personnalités religieuses, des chefs tribaux... de tout le pays] ».

Qu'en est-il de l'interférence ancienne et récurrente de certains pays étrangers – voisins, tels le Pakistan et l'Iran, ou plus éloignés mais idéologiquement puissants, telle l'Arabie saoudite – dans les affaires afghanes ? *« La paix ne se divise pas. Si les pays étrangers veulent la paix chez eux, ils doivent la vouloir chez nous. Je ne soutiens aucune ingérence de mon pays* (3). *J'attends donc qu'il ne s'en produise aucune chez nous. Je demande à tous les Etats de n'avoir de relations qu'avec Kaboul et non avec tel ou tel groupe de leur choix. Cela dit, je dois reconnaître que les problèmes en ce sens, qui ont existé par le passé, ont tendance à diminuer. »*

En conclusion, M. Rabbani lance un appel vibrant *« à l'ONU et aux pays amis, à tous ceux qui sont épris de paix et de tranquillité, afin qu'ils aident les Afghans à reconstruire leur pays détruit par la guerre. Il faut changer de raisonnement. On nous dit à ce jour : ramenez d'abord la sécurité chez vous et on vous aidera. Ainsi, l'ONU et les Etats ne nous assistent pas, ou du moins pas assez »*.

« Des responsables d'organisations non gouvernementales [ONG] *sont venus me voir récemment en me disant : nous n'avons plus d'argent. Alors, je le répète : il faut commencer sans attendre l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan »*, conclut M. Rabbani (4).

JEAN-PIERRE CLERC

(1) Seule la partie occidentale de cette plaine, le long des montagnes de Paghmam, est encore tenue par des groupes du Hezb.

(2) Ces deux formations se livrent une véritable « guerre de religion » à l'ouest de Kaboul.

(3) Allusion aux accusations fréquemment portées contre l'Afghanistan de tolérer, à tout le moins, des activités des guérilleros islamistes du Tadjikistan.

(4) L'ONU a lancé, mercredi 10 novembre, un appel à une contribution de 59,8 millions de dollars pour financer les programmes humanitaires et des projets de reconstruction d'urgence devant plus particulièrement permettre aux deux millions de réfugiés récemment rapatriés de passer l'hiver.

La libération de deux journalistes étrangers est retardée. – Le premier ministre afghan, Gulbuddin Hekmatyar, a retardé la libération de deux journalistes étrangers capturés le 8 novembre à l'est de Kaboul, a déclaré, mercredi 10 novembre, un porte-parole de son parti, le Hezb-i-Islami. Le Néo-Zélandais Terence White, de l'AFP, et l'Américain John Jennings, d'AP, pourraient être libérés *« dans un jour ou deux »*. Aucune explication n'a été fournie à ce retard. Des responsables du Hezb ont par ailleurs déclaré que M. Hekmatyar avait fait l'objet cette semaine d'une tentative d'assassinat. – *(AFP.)*

Les pourparlers sur Hongkong

Londres souligne qu'un accord avec Pékin doit être conclu rapidement

LONDRES

de notre correspondant

En prélude à la prochaine phase des discussions sino-britanniques sur l'avenir de Hongkong, qui doivent se dérouler à Pékin les 19 et 20 novembre, le gouvernement britannique, lassé des atermoiements de la diplomatie chinoise – quinze rencontres similaires ont eu lieu, sans résultat notable, – a choisi de hausser le ton. La visite à Londres, mercredi 10 novembre, de Chris Patten, le gouverneur du territoire, a fourni à John Major l'occasion de lancer cet avertissement : *« Le temps est maintenant très limité. Je ne crois pas*, a assuré le premier ministre britannique, *qu'un accord soit désirable à tout prix, même si nous ferons de notre mieux pour en obtenir un. »* Londres souhaite maintenir une *« relation de coopération »* avec Pékin, mais n'est pas prêt à sacrifier son engagement en faveur de la démocratisation de Hongkong.

Londres estime que Pékin doit montrer rapidement et concrètement – c'est-à-dire dans les semaines plutôt que dans les mois à venir – sa volonté d'aboutir à un accord. Faute de quoi, assure M. Patten, les autorités de la colonie n'auront d'autre solution que de traduire, sur le plan législatif, la réforme voulue par la Grande-Bretagne, de façon à ce qu'elle soit en place pour les scrutins qui doivent avoir lieu en 1994 et surtout en 1995, pour le renouvellement des membres du Legco, le conseil législatif, dont le rôle sera (en principe) prépondérant après 1997, date de la restitution de Hongkong à la Chine.

En agitant cette menace, Londres se place le dos au mur : si cette réforme devait être adoptée par le seul Legco, cela marquerait l'abandon de la politique visant à faire en sorte que les changements institutionnels soient approuvés par Pékin, de façon à perdurer après le transfert de souveraineté. La Chine, en effet, n'a jamais caché qu'elle abrogerait tout arrangement qui n'aurait pas obtenu son aval. Londres souhaite donc que les questions annexes – âge électoral et élections locales, notamment – puissent faire l'objet d'un accord rapide, afin que les deux parties se concentrent sur l'essentiel de leur différend, c'est-à-dire l'élargissement de la représentativité du Legco. Avec une approche différente, Britanniques et Chinois font une analyse similaire de cette question : faute d'élargir la représentativité du Legco, estime-t-on à Londres, celui-ci sera aux mains de petits groupes de notables facilement contrôlables par Pékin.

Dès lors, l'indépendance de cet organe législatif n'existera plus, et la prospérité de Hongkong en souffrira. Cette politique britannique du *« bord du gouffre »* recèle donc bien des dangers, au premier rang desquels l'attitude du Legco : pour ne pas envenimer leurs relations futures avec leur tuteur chinois, ses membres pourraient bien cesser de soutenir la réforme démocratique du gouverneur Patten.

LAURENT ZECCHINI

CHINE : le comité central du PC se réunit pour adopter d'importantes réformes. – Le comité central du Parti communiste chinois devait se réunir, à partir de jeudi 11 novembre, pour adopter d'importantes réformes afin d'accélérer le passage à une économie de marché. La réunion devrait fixer un « cadre général » pour l'instauration d'une économie libérale par d'importantes réformes des systèmes financier et bancaire, des entreprises nationalisées, des impôts, de l'agriculture et du commerce extérieur. – *(AFP.)*

Visite du président vietnamien. – Le Duc Anh est arrivé à Pékin, mardi 9 novembre, pour la première visite officielle d'un chef de l'Etat vietnamien en Chine depuis 1959. Il s'est entretenu mercredi avec le premier ministre, Li Peng, du développement des relations économiques entre les deux pays, et a rencontré Qiao Shi, président de l'Assemblée nationale populaire chinoise. – *(AFP.)*

LAOS

Initiative française pour sauvegarder une pagode à Louang-Prabang

On parle bien peu de ce petit Laos, enclavé entre Vietnam et Thaïlande, où devrait se rendre, l'an prochain, le président Mitterrand. La France a développé avec l'ancien royaume du Million d'éléphants une coopération substantielle. Parallèlement, la Maison de l'Indochine (36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, tél. : 40-28-43-60) patronne la restauration du Vat Long Khoun, dans l'ancienne capitale de Louang-Prabang. Il s'agit, avec le soutien de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO), de sauvegarder un sanctuaire bouddhiste du XVIIIe siècle toujours en activité. Au Laos, *« le Vat n'est pas seulement le symbole de la collectivité, mais aussi le centre même de la vie collective »*, comme l'a écrit Georges Condominas. Le budget de ce projet est à l'échelle de ce petit pays rural : 350 000 francs.

AFRIQUE

NIGÉRIA

La justice déclare illégal le gouvernement intérimaire d'Ernest Shonekan

La Haute Cour de justice de Lagos a déclaré illégal, mercredi 10 novembre, le gouvernement intérimaire dirigé par Ernest Shonekan, provoquant la liesse de milliers de partisans de Moshood Abiola, vainqueur présumé de l'élection présidentielle du 12 juin, annulée par les militaires. *« M. Shonekan n'est pas compétent pour occuper le poste qui est actuellement le sien. Même si je trouvais la nomination de M. Shonekan valide, le décret 61 ne permettrait pas la nomination de ministres »*, a affirmé le juge, Mme Dolapo Akinsanya.

Le juge précise que, le 25 août, le général Babangida avait renoncé à ses pouvoirs législatifs dans un premier décret, ce qui aurait dû l'empêcher de signer le lendemain un autre décret (61) désignant le gouvernement intérimaire de M. Shonekan. La loi n'autorisant pas de vide juridique, le juge a estimé qu'il était nécessaire de prendre des dispositions permettant d'en revenir à la Constitution de 1989. Selon ce texte, quand le poste de président est déclaré vacant, le président du sénat doit présider aux destinées du pays dans l'attente d'une nouvelle élection présidentielle.

Dès que le jugement de la Haute Cour de justice a été rendu public, quelque cinq mille partisans du milliardaire yorouba, Moshood Abiola, ont envahi les rues de la capitale économique. Certains d'entre eux ont réquisitionné des véhicules, dont des voitures appartenant au gouvernement et des bus, pour les transporter jusqu'à la résidence de M. Abiola, à Ikeja, à environ 20 kilomètres de Lagos.

Le gouvernement intérimaire de M. Shonekan a pris dès mercredi *« des mesures immédiates »* pour faire *« appel de la décision »* de la Haute Cour le déclarant illégal, indique un communiqué officiel. Le gouvernement a également appelé les Nigérians à *« rester calmes »*, estimant qu'ils n'avaient *« aucune raison de s'alarmer »*.

De son côté, Moshood Abiola s'est félicité de la *« décision historique »* de la justice, soulignant qu'elle confirmait *« clairement et sans ambiguïté que la souveraineté appartient au peuple »*. Par ailleurs, M. Abiola a demandé à la population de Lagos de ne pas se laisser aller à des débordements en manifestant contre la forte hausse des prix des carburants (multipliés par sept) qu'il a qualifiée de *« provocation »*. Le sénat s'est prononcé contre cette mesure, estimant que le gouvernement avait outrepassé ses droits, et a convoqué le ministre du pétrole pour lui demander des explications. – *(AFP, AP, Reuter.)*

EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Le président serbe Slobodan Milosevic entre en guerre ouverte avec son ancien allié ultra-nationaliste

BELGRADE

de notre correspondante

Le président serbe, Slobodan Milosevic, est entré en guerre ouverte avec son ancien allié, Vojslav Seselj, le leader ultra-nationaliste. Après avoir, fin septembre, rompu de façon spectaculaire avec un homme devenu compromettant par sa puissance et son extrémisme, le président de Serbie avait annoncé qu'il révélerait les *« crimes de guerre »* commis par les formations paramilitaires de Vojslav Seselj. M. Milosevic mettait ainsi fin à un an de coalition avec le Parti radical serbe (SRS, un tiers des sièges au Parlement serbe), qui lui avait permis de gouverner depuis que son propre parti (le parti socialiste, ex-communiste), avait perdu la majorité absolue en décembre 1992. La chasse aux sorcières était dès lors programmée. Chose promise, chose due : le 4 novembre, le ministère serbe de l'intérieur faisait état publiquement des premières arrestations.

Courant octobre, dix-huit membres des formations paramilitaires du Parti radical serbe ont été arrêtés à Belgrade et en province, et inculpés de *« crimes contre les populations civiles »*. Les journaux officiels, qui pendant plus d'un an n'avaient cessé de faire l'apologie de M. Seselj, se sont subitement retournés contre lui et ses hommes, titrant à la « une » « Une longue série de crimes » ou encore « Ils ont pillé, violé et assassiné »...

Les actes d'accusation portent sur des meurtres, des viols, des *actes de terrorisme, de brigandages* et des détentions illégales d'armes et de munitions. Milenko Petric, par exemple, le numéro deux des radicaux de Sid, a été inculpé pour avoir organisé et armé des formations paramilitaires dans cette région de la Serbie limitrophe de la Croatie et pour avoir *« pressuré la population en lui extorquant argent et biens immobiliers »*. M. Petric aurait, selon le quotidien belgradois *Borba*, convaincu les membres de sa milice de *« la nécessité de nettoyer les villages de la région, peuplés par un grand nombre de Croates et d'autres non-Serbes »*. Il est aussi tenu pour responsable, avec quatre autres inculpés, de l'assassinat, le 9 avril à Slota, d'un villageois de souche slovaque, et, le 30 juillet à Kukujevci, d'une famille d'origine croate.

Trois autres membres du Parti radical, arrêtés dans le sud de la Serbie, sont inculpés d'avoir lancé une attaque armée, le 30 juin, contre un camp de réfugiés musulmans à Velika-Kolesnica (Serbie). Deux autres encore sont accusés de *« crimes de guerre contre des civils »* dans la région de Zvornik, en Bosnie orientale.

Ce premier coup de filet confirmait déjà certaines exactions dénoncées par la presse étrangère et les journaux indépendants de Belgrade, mais jusque-là systématiquement démenties par les autorités serbes. Il a été suivi, lundi 8 novembre, de nouvelles arrestations : dix membres de milices paramilitaires de la région de Sid et de Sremska Mitrovica (80 kilomètres à l'est de Belgrade) ont été écroués après que les forces de l'ordre eurent découvert à leur domicile de véritables arsenaux. Les images diffusées en début de semaine par la télévision ont montré que ces armes étaient de fabrication yougoslave. Dans l'hypothèse où, contrairement à ce que dit la rumeur, elles n'auraient pas été fournies directement par les autorités serbes aux hommes de Vojslav Seselj à l'époque où ces derniers servaient la politique de Slobodan Milosevic, ces armes n'ont pu être ramenées des fronts de Croatie et de Bosnie qu'avec la complicité de la police, qui contrôle avec vigilance tous les véhicules.

Un aveu de Belgrade

Tombé en disgrâce, Vojslav Seselj, qui figure en bonne place sur la liste des criminels de guerre établie fin 1992 par le département d'Etat américain, est pour sa part, plus enclin que jamais à dévoiler « la face cachée » de la politique de M. Milosevic. Il affirme notamment que les autorités ont armé les Serbes dans les régions limitrophes des zones de guerre, qu'elles ont engagé certains membres de son parti pour recruter des volontaires en Serbie et distribué des armes aux Serbes de Bosnie et de Croatie.

Jusqu'à présent, le régime de Belgrade s'était obstiné à nier l'existence de formations paramilitaires sur son territoire et à rejeter toute accusation concernant le « nettoyage ethnique » mené par des milices armées en Voïvodine (nord de la Serbie). Belgrade niait par ailleurs, que des crimes de guerre aient pu être commis par des Serbes . Aujourd'hui, les autorités serbes admettent donc qu'elles sont au fait de certaines exactions commises depuis 1991 sur leur territoire et dans les zones de guerre, en l'occurrence à Zvornik, sans toutefois reconnaître que Seselj et ses tchetniks n'ont fait que jouer le rôle que M. Milosevic leur avait assigné.

Le président de Serbie tente ainsi de rehausser son image auprès de la communauté internationale dans l'espoir de faire lever les sanctions économiques qui étranglent le pays. Mais il cherche avant tout à éliminer un adversaire dont la popularité n'a cessé de croître ces dernières années, qui ne cache pas sa volonté de prendre un jour le pouvoir et qui dispose, selon des données officielles, d'une milice de près de huit milles hommes.

On peut donc se demander si M. Milosevic a réellement l'intention d'aller jusqu'au bout dans la poursuite des criminels de guerre, car la liste en serait longue. Pour le moment en tout cas, personne ne s'en prend à Zejlko Raznjatovic, alias « Arkan », qui figure en haut de la liste des criminels de guerre établie par Washington. Arkan vient de créer un nouveau parti, le Parti de l'unité serbe, qui, à force d'ultra-nationalisme, compte détourner une partie des voix de M. Seselj aux élections du 19 décembre.

FLORENCE HARTMANN

Sept personnes sont mortes à Sarajevo lors d'une deuxième journée de bombardements

Sarajevo a connu mercredi 10 novembre, pour la deuxième *journée consécutive*, des bombardements meurtriers qui ont fait sept morts, dont trois enfants, et trente-cinq blessés. Neuf personnes avaient été tuées la veille et soixante-dix blessées lors de tirs d'obus dirigés notamment contre une école.

D'autre part, l'évacuation de Sarajevo de civils serbes âgés et malades, qui avait commencé en *début de semaine, était toujours* interrompue jeudi matin. Les autorités bosniaques exigeaient en effet, pour autoriser sa reprise, que soient libérés les deux hommes enlevés lundi par des miliciens serbes alors qu'ils se trouvaient dans des véhicules de la FORPRONU. Cette dernière tente en vain depuis lundi d'obtenir par la négociation la libération des deux hommes, capturés alors qu'ils se trouvaient en principe sous sa protection.

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a durci le ton, mercredi, en déclarant que les forces gouvernementales n'avaient pas encore utilisé à plein toutes leurs capacités militaires et qu'elles entendaient désormais passer d'une tactique défensive à l'offensive pour libérer les territoires conquis par Serbes et Croates.

Quant au leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, il a déclaré qu'il n'était prêt à céder aux Musulmans une petite partie du territoire sous son contrôle que si ces derniers laissaient Sarajevo aux Serbes. *« Nous demandons que Sarajevo nous soit donnée parce que c'est une ville serbe en territoire serbe »*, a-t-il dit. – *(AFP, Reuter.)*

En Macédoine, un réseau de trafic d'armes aux mains des Albanais a été démantelé

Un membre du gouvernement macédonien, le vice-ministre de la défense Hisen Haskaj, ainsi que *sept autres personnes appartenant* comme lui à la minorité albanaise, ont été arrêtés pour espionnage, a annoncé, mercredi 10 novembre à Skopje, le ministre de l'intérieur Ljubomir Frckovski. M. Frckovski n'a pas voulu confirmer que M. Haskaj travaillait pour l'Albanie, comme l'a laissé entendre la presse macédonienne.

« De fin 1991 jusqu'à ces derniers jours, les inculpés ont travaillé à la création de groupes armés et à l'acquisition et l'importation illégale d'armes, d'explosifs, de munitions et d'autre matériel militaire, en collaboration avec des services secrets de pays étrangers », selon un communiqué du ministère de l'intérieur. Interrogé sur des informations de presse faisant état de 20 000 hommes armés au sein des milices albanaises, M. Frckovski a estimé qu'il s'agissait de *« pure désinformation »*, en soulignant cependant que la police avait saisi des plans pour armer *« un nombre d'hommes à peu près équivalent »*. M. Frckovski a indiqué que la police avait découvert quatre réseaux d'approvisionnement en armes : *via* Salonique, *via* la Croatie et la Bulgarie, *via* la Yougoslavie et la Bulgarie, et *via* l'Albanie.

Les Albanais représentent, selon les autorités de Skopje, 20 % des 2,3 millions d'habitants de Macédoine, et plus de 40 %, selon des sources albanaises. Certains d'entre eux revendiquent l'autonomie des régions où ils sont majoritaires. – *(AFP.)*

RUSSIE

Nouvelles mesures contre les « étrangers »

MOSCOU

de notre envoyé spécial

En décidant, lundi 8 novembre, de faire acquitter à tous les ressortissants du *« proche étranger »* – traduire : les Républiques de l'ex-URSS – une taxe de séjour quotidienne dès leur arrivée à Moscou, le maire de la capitale, Youri Loujkov, a encore franchi un pas dans la lutte qu'il mène, depuis la chute de la *« Maison Blanche »*, contre les « étrangers ». Après avoir chassé *manu militari* la plupart des Caucasiens des marchés, puis avoir entrepris un « nettoyage », dans les gares notamment, de tous les *bomjy* – les sans-domicile-fixe –, voilà maintenant que tous les citoyens de l'ancienne Union, de Tallinn à Achkhabad, devront verser chaque jour à l'Etat russe une somme correspondant à 10 % du salaire minimum mensuel, qui s'élève aujourd'hui à 8 000 roubles (40 francs français).

Les voyageurs qui n'auront pas acquitté cette taxe seront soit expulsés, soit obligés de payer une amende pouvant atteindre cinq fois le salaire mensuel, et cinquante fois en cas de récidive. La mesure exclut les mineurs de moins de seize ans, les réfugiés politiques enregistrés comme tels, les personnes âgées venues rejoindre leurs enfants vivant dans la capitale, ou encore les malades qui se font soigner à Moscou, mais s'applique aux clients des hôtels et maisons de repos.

Citoyens de seconde zone

Les responsables moscovites vont aussi instaurer un permis de séjour obligatoire, qui sera contrôlé par le ministère de l'intérieur. La capitale redevient donc une « ville fermée ». Les habitants d'autres régions de Russie restent soumis au régime de la *propiska* (autorisation de résidence) pour travailler à Moscou, les citoyens des Républiques non russes devront, eux, à la fois obtenir une autorisation spéciale et acquitter une taxe quotidienne. Ces dispositions valent aussi pour tous les russophones des ex-Républiques soviétiques, qui se plaignent souvent d'être victimes de discrimination dans ces pays et qui seront aussi considérés comme des citoyens de seconde zone à Moscou.

Cette mesure, qui doit être appliquée le 15 novembre, est *une « catastrophe »* pour les quelque 10 000 réfugiés géorgiens d'Abkhazie arrivés ces dernières semaines à Moscou, a déjà déclaré l'ambassadeur de Géorgie. La « catastrophe » toucherait aussi de très nombreux autres ressortissants de Républiques non russes, réfugiés sans statut. Contraires aux dispositions de la CSCE et à la Constitution encore en vigueur en Russie, cette nouvelle mesure *contredit de plus* les engagements pris récemment par les dirigeants de la CEI, désireux d'instaurer entre leurs pays une union économique qui garantirait notamment la libre circulation des personnes, sur le modèle du Marché commun. Un beau thème de réflexion pour Jacques Delors qui, après Edouard Balladur, vient jeudi soutenir à Moscou les efforts démocratiques de Boris Eltsine.

JOSÉ-ALAIN FRALON

SLOVAQUIE

Premier échec politique de Vladimir Meciar

L'épreuve de force engagée par le premier ministre slovaque Vladimir Meciar contre le président de la République Michal Kovac, sur la formation d'un nouveau gouvernement de coalition, a tourné court, et M. Meciar a dû s'incliner.

PRAGUE

de notre correspondant

Alors que, mardi, M. Meciar refusait les nominations de ministres annoncées lundi par le chef d'Etat, il envoyait le soir-même à M. Kovac la même liste de candidats, en renonçant à proposer au poste de ministre des privatisations son homme de confiance, Ivan Lexa, dont la candidature fut à l'origine du conflit. Tout est rentré dans l'ordre mercredi 10 novembre, lorsque le président a signé les décrets de nomination de quatre vice-premiers ministres *et du ministre de l'éducation*, le portefeuille des privatisations restant vacant. Ce bref esclandre entre le chef d'Etat et le premier ministre, qui couvait depuis plusieurs mois, laissera cependant des traces, d'autant qu'il marque une première victoire du président, plusieurs fois acculé à céder devant le chef du gouvernement. M. Meciar avait en effet déjà contraint le président de la République à accepter, à plusieurs reprises, les démissions de collaborateurs entrés en disgrâce, comme les anciens ministres des affaires étrangères et des privatisations, Milan Knazko et Lubomir Dolgos, ainsi que l'ambassadeur slovaque à Vienne, Rudolf Filkus. De plus, M. Meciar a donné l'occasion à son partenaire de la coalition, le Parti national slovaque (SNS), de poser pour la première fois des conditions, en le forçant à céder devant le président sous la menace de l'éclatement du SNS et donc de la coalition.

Mais, cette fois-ci, M. Meciar, qui demeure l'homme politique le plus populaire immédiatement avant le président, a, semble-t-il, surestimé sa force en proclamant haut et fort que sa première liste devait être examinée *« en bloc »*, précisant que *« si un seul nom n'était pas accepté, il faudrait tout renégocier »*. Or, le premier ministre n'ignorait pas que M. Lexa, actuel secrétaire général du gouvernement et secrétaire d'Etat aux privatisations, *« n'a pas la confiance »* de M. Kovac. Ce dernier avait déjà refusé de le nommer à la tête des services de renseignements slovaques (SIS). M. Lexa, un chimiste de trente-deux ans et homme de confiance de M. Meciar depuis mars 1991, est un personnage controversé à Bratislava où on lui reproche à la fois ses intrigues pour écarter les concurrents potentiels de M. Meciar au sein du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS), et d'avoir milité contre l'élection de M. Kovac à la présidence slovaque.

Le chef de l'Etat a, par ailleurs, reçu l'appui des partis d'opposition qui voyaient d'un très mauvais œil l'arrivée d'un fidèle de M. Meciar à la tête du ministère des privatisations alors qu'un autre proche du premier ministre, Jan Ducky, le patron de l'Union de l'industrie d'Etat, doit s'installer au ministère de l'économie. L'opposition social-démocrate et chrétienne-démocrate craint en effet que le HZDS, en vendant les entreprises d'Etat à des investisseurs choisis ou à leurs cadres, puisse asseoir son pouvoir dans la sphère économique après avoir pris le contrôle des administrations centrale et locales.

MARTIN PLICHTA

Des réfugiés politiques d'Asie centrale de nouveau agressés à Moscou

L'opposition politique n'a pas doit de cité dans trois Républiques d'Asie centrale (Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), où la situation est de ce point de vue *« pire et plus dangereuse qu'avant »*, comme l'affirme Alexeï Smirnov, un militant moscovite des droits de l'homme. Abdourachid Charipov, membre du parti Birlik, désormais interdit en Ouzbékistan, avait fui ce pays l'an dernier après y avoir subi une agression qui l'envoya plusieurs mois à l'hôpital. Mais l'histoire s'est répétée à Moscou, où les services secrets ouzbeks le pourchassent désormais, sans qu'il puisse réclamer la protection de l'administration russe : celle-ci, soucieuse de maintenir de bons rapports avec l'Ouzbékistan et les autres pays de la région, ses alliés contre la « menace islamiste », n'accorde pas le statut de réfugié aux opposants de ces pays.

Vendredi 5 novembre, six hommes armés commandés par un ouzbek se sont introduits dans l'appartement moscovite où se trouvaient M. Charipov et deux autres opposants d'Ouzbékistan. Ils furent ligotés et battus durant quatre heures, M. Charipov eut l'oreille entaillée avec menace de la « perdre » s'il s'avisait de se plaindre. Les intrus voulaient savoir si leurs victimes avaient une autorisation de résidence à Moscou et sont partis avec leurs passeports et tous leurs dossiers. M. Charipov et ses deux amis n'ont pu se plaindre à la police, craignant une *expulsion*. Ils n'ont pu qu'alerter les journaux, dont les *Izvestia*, qui ont publié leur histoire. La même était arrivée en juillet dernier à trois journalistes du Tadjikistan réfugiés à Moscou, dont Oleg Panfilov, de la *Niezavissimaïa*.

S. Sh

EN BREF

ALLEMAGNE : un dirigeant néo nazi autorisé à se présenter à une élection municipale. – Un dirigeant néo nazi de vingt-huit ans pourra poser sa candidature à l'élection municipale de Cottbus, ville de l'ex-Allemagne de l'Est, où des extrémistes de droite ont à plusieurs reprises attaqué des étrangers. Frank Huebner, dont l'organisation « Alternative allemande » est interdite depuis décembre 1992, conduira la liste de la Ligue allemande pour le Peuple et la Nation, autre mouvement d'extrême droite, lors des élections du 5 décembre. – *(AP.)*

ÉGYPTE : Amnesty International juge « effrayant » le recours à la torture. – Le gouvernement égyptien a continué à autoriser *« l'usage systématique, à une large échelle, de la torture »*, affirme Amnesty International, dans un rapport rendu public, jeudi 11 novembre, à Londres. *« En dépit des centaines de plaintes contre la torture déposées chaque année, le gouvernement égyptien n'a tout simplement pas enquêté sur ces plaintes, de manière rapide et impartiale, comme il aurait dû le faire selon les règles internationales en vigueur »*, assure l'organisation humanitaire. – *(AFP.)*

IRAN : Paris exprime sa « préoccupation » après les attentats contre l'ambassade de France. – Le chargé d'affaires iranien, Mohamad Khodadadi, a été convoqué au Quai d'Orsay, mardi 9 novembre, où il lui a été fait part de la *« préoccupation »* de la France après les attentats commis contre son ambassade et le siège d'Air France à Téhéran, a indiqué le porte-parole du ministère des affaires étrangères. D'autre part, mercredi, dans un commentaire, l'agence officielle IRNA a assuré que *« la permission donnée par le gouvernement français à Mariam Radjavi, l'une des principales personnalités de l'opposition armée au régime islamique iranien, de rester en France a attisé la colère des Iraniens et des autres communautés islamiques »* (*le Monde* du 11 novembre). – *(AFP.)*

ISRAËL : violentes échauffourées à Jérusalem entre colons et policiers. – Quatre policiers ont été blessés au cours de violentes échauffourées qui ont opposé aux forces de l'ordre, mercredi 10 novembre, à Jérusalem, environ 2 000 colons israéliens des territoires occupés, qui protestaient contre l'accord de paix entre Israël et l'OLP. Plusieurs centaines de manifestants, qui tentaient de s'approcher de la résidence du premier ministre, ont été repoussés par les policiers. Plusieurs dizaines d'interpellations ont été effectuées. – *(AFP.)*

Yasser Arafat demande aux Douze l'envoi d'une force multinationale. – Le chef de l'OLP a demandé aux Douze, lors de sa visite à Bruxelles, qui s'est achevée mardi 9 novembre, d'étudier la possibilité d'envoyer une force multinationale dans les territoires occupés par Israël qui doivent passer sous contrôle palestinien. Le président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne, Willy Claes, a indiqué que les Douze allaient *« examiner avec attention »* cette demande, tout en précisant qu'il fallait vérifier si elle était compatible avec l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé, le 13 septembre, à Washington. – *(AFP.)*

■ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES VERTS. Réunis du 12 au 14 novembre à Lille, les Verts – par-delà leurs querelles internes, *fort obscures* – ont à faire un choix : ouvrir la voie à un pôle écologiste, ancré dans l'opposition, qui pourrait trouver une place dans le camp de la « transformation sociale », ou demeurer un groupuscule, replié sur lui-même, *sans autre avenir que de* pointer le doigt, éternellement, *sur les carences écologiques des* gouvernements de droite et de gauche.

■ L'EXPÉRIENCE DU POUVOIR. Dix-huit mois après l'élection-surprise de Marie-Christine Blandin *à la présidence du conseil* régional du Nord-Pas-de-Calais, *la majorité relative Verts-PS* continue de garder les commandes. Les écologistes font leur apprentissage du pouvoir. A gauche et à droite, on découvre, *mi-amusé, mi-agacé, qu'ils ne* sont pas les novices que l'on croyait.

L'Assemblée générale du mouvement se réunit à Lille

Dominique Voynet ne peut rassembler les Verts autour d'elle qu'avec l'accord tacite d'Antoine Waechter

Les Verts auraient véritablement décidé de faire étalage de leurs divisions internes, ils n'auraient sans doute pas mieux réussi. *Onze motions d'orientation différentes sont, en effet, soumises à l'appréciation des* quelque sept cents militants *attendus à Lille, du vendredi 12* au dimanche 14 novembre, pour la *dixième assemblée générale* des Verts.

L'échec des élections législatives du mois de mars dernier (4,11 % pour les Verts et 7,8 % pour l'ensemble des candidats de l'Entente des écologistes formée, pour la circonstance, avec les amis de Brice Lalonde) ne leur a pas suffi. A la différence du Parti socialiste, dont ils s'acharnent à ne copier que les plus mauvais travers, les Verts sont demeurés incapables, depuis plus de sept mois, de tirer les leçons de la sanction des électeurs. Planétaires dans leur vision du *monde, utopistes, solidaires et volontiers généreux dans la* conception qu'ils ont de la « transformation sociale », *tous,* ou peu s'en faut, sont en fait *surtout préoccupés par le* contrôle de la « boutique verte », *ce petit parti de cinq mille six* cents adhérents où le *turn-over – le remplacement des anciens par* de nouveaux membres – atteint, *d'une année sur l'autre, la pro*portion impressionnante de 25 % à 30 %.

Aux vraies divergences de fond entre ceux qui font du principe stratégique du « ni droite ni gauche » un nouveau concept idéologique, permettant de dépasser le productivisme porté tour à tour, selon eux, par les courants libéral et socialiste, et ceux qui se reconnaissent comme les héritiers des valeurs de gauche, tout en demeurant très critiques vis-à-vis des représentants consacrés de cette gauche, sont ainsi venus se sur*ajouter, pêle-mêle, des querelles de chefs, des rancœurs person*nelles, des particularismes *locaux.*

Une fois encore, le spectacle offert par les Verts risque donc d'être pitoyable. Pour autant, l'assemblée générale de Lille devrait être décisive pour l'avenir du mouvement écologiste. Deux « blocs » vont devoir se mesurer : celui des tenants du « ni-ni », symbolisé par Antoine Waechter, dont les adversaires oublient souvent que son image austère, rigoureuse, voire cassante, a favorisé, précisément, l'émergence des Verts sur la scène politique lors de l'élection présidentielle de 1988 et, surtout, lors des élections européennes de 1989 ; et celui des partisans, avoués ou non, d'un rapprochement, à pas comptés, avec le camp du « progrès » ou de la « transformation sociale », que représentent désormais, non seulement Dominique Voynet et ses amis des « Verts au pluriel », *mais aussi* Guy Cambot, *ancien* secrétaire national, et Andrée *Buchmann, porte-parole des* Verts, tous deux s'étant détachés *de M. Waechter, au cours de* l'année écoulée.

Isoler les « khmers »

Au vu des résultats des votes internes qui sont déjà intervenus pour choisir les représentants des régions dans le futur conseil national inter-régional (CNIR), les jeux paraissent faits : la motion soutenue par Mme Voynet obtiendrait déjà trente et un délégués, contre seize pour M. Waechter et huit pour Mme Buchmann, sur un total de quatre-vingt-dix délégués régionaux ; mais ce serait ne compter ni avec les dix-huit délégués des huit motions minoritaires, ni avec le traditionnel « marais » de treize « inclassables », ni avec le choix que fera l'assemblée géné*rale des Verts lors de l'élection* du quatrième quart du CNIR (1).

A l'ouverture de l'assemblée générale de Lille, vendredi, seul un fait est sûr : les Verts ne sont plus, comme on le disait jusqu'ici dans un raccourci un peu facile, « le parti d'Antoine Waechter ». Au mieux, ce dernier ne peut plus disposer que d'une minorité de blocage au sein des Verts. L'opération « transcourants » amorcée au lendemain des *élections législatives* par Mme Buchmann et par Jean-Paul Deléage, directeur de la revue *Ecologie politique*, n'a pas réussi. Elle a pâti, notamment, du soutien d'un personnage encore « diabolisé » chez les Verts, Pierre Juquin, ancien membre du bureau politique du Parti communiste, qui, pour la première fois depuis son adhésion il y a deux ans, est sorti de l'ombre.

Il reste à Mme Voynet à savoir jouer un rôle de rassembleur, *comme M. Waechter* a su le faire depuis 1986. Cela consiste *à fédérer autour d'elle les porte*-parole des motions minoritaires situées à gauche, *qui ont choisi* de se compter ; à dépasser la rivalité personnelle qui l'oppose à Mme Buchmann et, surtout, à *détacher M. Waechter* de ses alliés encombrants, les « khmers verts », dont *il* est prisonnier. Depuis l'été, certains d'entre eux, les « *Verts indépendants* », agitent ouvertement la menace de quitter le mouvement à la première occasion. Ils constituent une tendance organisée, dotée d'un bureau, d'un secrétariat et d'un porte-parole, en la personne de Jean-Jacques Bertrand, conseiller régional de Picardie. Nombreux sont les Verts qui les verraient partir sans déplaisir, mais à la condition que M. Waechter, lui, demeure dans son parti et accepte de n'être plus qu'un porte-parole minoritaire, comme l'ont été Yves Cochet ou Didier Anger depuis le renversement de majorité intervenu en 1986.

J.-L. S.

(1) Le conseil national inter-régional des Verts compte cent vingt membres. Un quart sont élus par scrutin de liste à la proportionnelle lors de l'assemblée générale annuelle. Les quatre-vingt-dix autres sont élus directement par les militants lors des assemblées régionales.

Les apprentis du pouvoir

Suite de la première page

Présidente du conseil régional Nord Si les Verts de Nord-Pas-de-Calais ont gagné en crédibilité depuis qu'un soir de déprime quelques « éléphants » du PS – Pierre Mauroy, Daniel Percheron, Bernard Roman et Michel Delebarre – ont eu l'idée de génie de masquer leur propre défaite sous les couleurs d'une hypothétique recomposition politique, c'est d'abord à Mme Blandin qu'ils le doivent. Jusqu'ici, à chaque étape importante pour le conseil régional, elle est parvenue avec ses amis, *en y consacrant tout le* temps nécessaire, à faire adopter, vaille *que vaille*, son premier budget, les orientations du prochain plan et la nouvelle politique régionale en faveur des lycées.

Le plus bel exemple de cette habileté a été fourni au mois de février dernier, lorsque la droite régionale, désunie, n'a pu trouver d'autre porte de sortie qu'en quittant la salle des délibérations avant le vote du budget, sous le prétexte – dérisoire – que les chefs écologistes, Brice Lalonde, Dominique Voynet et Antoine Waechter, exerçaient au même moment, dans les couloirs, une pression jugée forcément *« intolérable »* sur les choix de la région.

Très vite, « Marie-la-présidente » a su tirer le parti de ces jeux politiciens : sauf accord de la droite avec le Front national, il n'y a pas de majorité de rechange au conseil régional de Nord-Pas-de-Calais. Issue d'un milieu modeste, elle ne se refuse pas à distiller, à petites doses, quelques provocations. Le 11 novembre 1992, devant les anciens combattants d'un petit village du Nord, elle affirme son pacifisme en ces termes : *« La guerre de 14-18, il faut le dire et le répéter, fut une infâme boucherie dépourvue de toute justification. »* Un an plus tard, à l'occasion de l'inauguration du centre des archives du monde du travail, dans une ancienne usine textile de Roubaix, la présidente du conseil régional annonce tout de go, devant le parterre des officiels : *« Je suis née dans cette usine... »* Petite-fille d'un ouvrier victime d'un accident du travail et recasé par la grâce des patrons de l'époque comme concierge de l'usine, « Marie » est née, en effet, en 1952 dans l'ancienne filature des familles Motte-Bossut, qui sauront innover, plus tard, dans la grande distribution commerciale. Elle n'a pas oublié ce fil-là. Curieusement, ces discours-là *font même l'objet de* petites plaquettes...

La garde rapprochée

Après quelques tempêtes, discrètes, au sein de son cabinet, la « garde rapprochée » de la présidente est aujourd'hui composée de quatre Verts qui, peu ou prou, ont fréquenté dans le passé la CFDT, le PSU et l'anarchie, la Gauche prolétarienne (maoïste), le PS et le PCF. Ils contrôlent tout, quitte à provoquer quelque amertume chez les militants écologistes qui, après la campagne, sont restés au bord du chemin. Ce ne sont souvent pas les plus tendres. L'un d'eux rappelle ainsi comment un nouvel élu Vert, peu après les élections de 1992, avait voulu se rendre à une fête de la nature en voiture officielle précédée de motards de la police...

Sur le plan de l'éthique, pourtant, les Verts veillent à sauvegarder leur « pureté originelle ». Le budget des fêtes et cérémonies a été restreint comme l'usage des voitures. Au siège de la région, on utilise désormais du papier recyclé *et les néons ont été remplacés par* des lampes à basse tension. A chaque fois que des audits commandités par les Verts, ont révélé des « dysfonctionnements » dans certains organismes associés à la région du temps de leurs prédécesseurs socialistes, la présidente a porté plainte. *« Mais, moi-même, je dois reconnaître qu'il m'est arrivé une ou deux fois de demander à mon chauffeur d'aller porter un vêtement au pressing parce que je n'avais pas le temps de le faire »,* avoue Mme Blandin.

Après un premier budget de continuité, les Verts ont entrepris d'infléchir sensiblement la politique régionale. Outre l'environnement, bien sûr, et l'énergie, cela est surtout sensible dans le domaine des transports, confié à Guy Hascoët, l'un des principaux animateurs des Verts de la région. La part des crédits routiers dans le budget des transports est déjà passée de 86 % à moins de 50 %. *« Ce ne sont pas des novices en politique,* constate Jean Le Garrec. *J'ai même dû me fâcher contre le rôle trop grand joué par le cabinet. Il est vrai qu'on a eu le tort, à certains moments, de ne pas mieux les contrôler. » « Ils ont des comportements hyper-politiciens. Ils avaleront toutes les couleuvres pour garder le pouvoir »,* ajoute M. Vasseur. *« A trop vouloir rechercher le consensus, ils risquent de perdre leur âme »,* observe M. Renar.

« Il y a des trous dans la pensée écologiste. Nous ne pouvons injecter des orientations que dans les domaines où nous sommes mûrs et, minoritaires comme nous le sommes, il n'est pas question d'exercer une sorte de totalitarisme vert », répond M. Hascoët. Par choix délibéré autant que par nécessité, les Verts ont organisé, en liaison avec le tissu associatif, près d'une dizaine de débats publics et contradictoires sur l'environnement, la formation, le logement des plus défavorisés. *« Nous avons rencontré un tas d'acteurs sociaux ou économiques avec lesquels nous n'avions jamais l'occasion de discuter auparavant »,* confie l'un d'eux, émerveillé. *« L'absence de majorité nous oblige à débattre de tout. Nous sommes en train d'inventer la culture de la proportionnelle »,* affirme Alain Tredez, vice-président en charge de l'environnement.

JEAN-LOUIS SAUX

Succédant au comité directeur

Le conseil national du Parti socialiste est mis en place

Véritable « parlement » du parti, le nouveau conseil national du PS, qui s'est réuni pour la première fois le 4 novembre (*le Monde* du 6 novembre), remplace dorénavant le comité directeur. *Nous publions ci-dessous sa* composition. Selon les nouveaux *statuts, il est composé* de 204 membres élus à la proportionnelle *sur la base des résultats* obtenus par les trois motions soumises au congrès du Bourget des 22, 23 et 24 octobre *dernier (1). S'y ajoutent* les 102 premiers secrétaires fédéraux, *membres de droit qui,* à quelques exceptions près, ont été *élus ou renouvelés* depuis ce congrès.

■ Les 204 représentants des motions

– **Motion A** (rocardiens, jospinistes, *fabiusiens*) : Claude Allègre, Jacqueline Alquier, Michèle André, Jean-Jacques Anglade, Yvonne Arrou-Vignod, Jean Auroux, *Edwige Avice*, Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bachy, Jean-Pierre *Balligand*, Pauline Banzo, Jean-Paul Baquet, Gilles Bardou, *Claude Bartolone*, Umberto Battist, Monique Ben-Guiga, Pervenche Bérès, Alain Bergounioux, François Bernardini, Jean-Marcel Bichat, André Billardon, Yannick Bodin, Jean-Michel Boucheron, Jean-Claude Boulard, Pierre Bourguignon, Frédérique Bredin, Daniel Cabieu, Denise Cacheux, Jean-Christophe Cambadélis, Christophe Caresche, Françoise Carle, Marie-Arlette Carlotti, Laurent Cathala, Gilles Catoire, Albert Cervera, Robert Chapuis, Michel Charzat, Jacques Chérèque, Alain Claeys, Christophe Clergeau, Lyne Cohen-Solal, Gérard Colomb, Paulette-Pascale Crozon, Madeleine Darbel, Marcel Debarge, *Bertrand Delanoë*, Michel Delebarre, Gérard Delfau, *Marie-Jo Denys, Bernard Dero*sier, Yvon Deschamps, Yves Dollo, *Geneviève Domenach-*Chich, Julien Dray, Tony Dreyfus, *Claire Dufour, Françoise* Durand, Josette Durrieu, Henri *Emmanuelli, Claude Estier,* Claude Evin, Laurent Fabius, Nicole Feidt, Jean-Michel Forestier, Raymond Forni, Roger Fougères, Daniel Frachon, Anne-Catherine Franck, Sylvie François, Georges Frêche, Gérard Fuchs, Colette Gadioux, Georges Garot, Charles Gautier, Eva Gendrault, Jean Germain, Ahmed Ghayet, Jean Glavany, Gérard Gouzes, Odette Grzegrzulka, Jean-Noël Guérini, Pierre Guidoni, Catherine Guy-Quint, Catherine Henri-Martin, Pierre-Yves Heurtin, Jean-Paul Huchon, Serge Janquin, Jean-Louis Joseph, Lionel Jospin, Charles Josselin, Marietta Karamanli, Jean-Pierre *Kucheida, André Labarrère*, Mireille Lacombe, André Laignel, *Jérôme Lambert, Pascal Lamy*, Jack Lang, Jean-Yves Le Déaut, Catherine Le Galiot, Gérard Le Gall, Jean Le Garrec, Pascale Le Néouannic, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Max Levita, Marie-Noëlle Lienemann, Gérard Lindeperg, Georges Louisor, Roger Madec, Philippe Madrelle, Thierry Mandon, René Mangin, Didier Manier, Gilles Martinet, Jean-Pierre Masseret, Didier Mathus, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Marlène Mélisse, Jacques Mellick, Didier Migaud, Jocelyne Mir, Elisabeth Mitterrand, Pierre Moscovici, Henri Nallet, Marie-Claude Nectoux, Véronique Neiertz, Michel Neugnot, Jean-Pierre Neumann, Régis Passerieux, François Patriat, George Pau-Langevin, Daniel Percheron, Nicole Péry, Michel Pezet, Christian Pierret, Bernard Poignant, Christine Pujol, Jean-Jack Queyranne, Paul Quilès, René Ricarrère, Alain Richard, Michel Rocard, Lise Rochowiak-Moreau, Alain Rodet, Gilbert Roger, Jacques Roger-*Machart, Laurence Rossignol*, Yvette Roudy, Michèle Sabban, *Michel Sainte-Marie*, Jacques Salvator, Michel Sapin, Françoise Séligmann, Patrick Sève, Bernard Soulage, Régine Spinglard, Gisèle Stiévenard, Dominique Strauss-Kahn, Jean-Pierre Sueur, Yves Tavernier, Isabelle Thomas, Catherine Trautmann, Geneviève Vacheret, Daniel Vaillant, Michel Vauzelle, Henri Weber, Lucien Weygand.

– **Motion B** (Jean Poperen) : Annick Aguirre, Philippe Bassinet, Jean-Pierre Bequet, Michel Bérégovoy, Françoise Boilletot, Didier Chouat, Jean-Louis Cottigny, Guy Croupy, Michel Debout, Raymond Douyère, Dominique Fleurat, Madeleine Gérald, Eric Ghebali, Jean-Michel Guerre, Raymond Haeffner, Maurice Janetti, Marie-Thérèse Mutin, Michel Neumuller, Jean Poperen, Josy Poueyto, André Ruiz, Alain Vidalies.

– **Motion C** (Louis Mermaz) : Hubert Bicep, Guy Couderc, *Christiane Demontès*, Roland Dumas, Claude Fleutiaux, Cathe*rine Lalumière, François Loncle*, Jacques Mahéas, Louis Mermaz, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Philippe, Géraldine Poirier, André Vallini.

■ Les 102 premiers secrétaires fédéraux *(figurent en italiques les nouveaux élus ; sauf indication contraire, tous ces responsables se réclament de la motion A).*

Ain : *Rachel Mazuir ;* Aisne : *Jean-Pierre Balligand ;* Allier : *François Colcombet ;* Alpes-de-Haute-Provence : René Barras ; Hautes-Alpes : *Jean-Paul Clauzier ;* Alpes-Maritimes : *Jean-Hugues Colonna ;* Ardèche : Yves Jouvet ; Ardennes : Lucien Bauchard ; Ariège : Jean-Pierre Bel ; Aube : *Yves Fournier ;* Aude : Jean-Claude Perez ; Aveyron : *Michel Blaise* (motion B) ; Bouches-du-Rhône : François Bernardini ; Calvados : Jean-Claude Carabeuf (motion C) ; Cantal : *Laurent Tellier ;* Charente : *Jean-Claude Viollet ;* Charente-Maritime : *Roland Beix ;* Cher : *Olivier Thiais ;* Corrèze : Jean-Claude Darmangeat ; Corse-du-Sud : Jean-François Profizi ; Haute-Corse : Laurent Croce ; Côte-d'Or : *Michel Neugnot ;* Côtes-d'Armor : Michel Brémont ; Creuse : *Michel Vergnier ;* Dordogne : Renaud Boisvert ; Doubs : Yves-Michel Dahoui ; Drôme : Didier Guillaume ; Eure : Michel Ranger ; Eure-et-Loir : Birgitta Hessel ; Finistère : François Cuillandre ; Gard : Alain Fabre-Pujol ; Haute-Garonne : Bertrand Auban ; Gers : *Jean-Pierre Espiau ;* Gironde : Alain Anziani ; Hérault : Robert Navarro ; Ille-et-Vilaine : Jean-Claude du Chalard ; Indre : Dominique Roullet ; Indre-et-Loire : *Jean-Patrick Gille ;* Isère : *Yves Pillet ;* Jura : Roger Touvet ; Landes : Joël Goyheneix ; Loir-et-Cher : Jean-Claude Derre ; Loire : *Gérard Lindeperg ;* Haute-Loire : *Georges Chanon* (motion B) ; Loire-Atlantique : Yannick Vaugrenard ; Loiret : *Gilles Gaillard ;* Lot : Alain Fontanel ; Lot-et-Garonne : Jean Guérard ; Lozère : *Alain Bertrand ;* Maine-et-Loire : *Isabelle Galesne ;* Manche : *Michel Vigot ;* Marne : Jean-Claude Laval ; Haute-Marne : non désigné ; Mayenne : *Pierre Kuntz ;* Meurthe-et-Moselle : Jean-François Grandbastien ; Meuse : Jean-Pierre Boulier ; Morbihan : *Alain Tanguy ;* Moselle : *Jean-Marc Todeschini ;* Nièvre : *Gaëtan Gorce ;* Nord : Bernard Roman ; Oise : non désigné ; Orne : *Bernard Jourdain ;* Pas-de-Calais : Daniel Percheron ; Puy-de-Dôme : Catherine Henri-Martin ; Pyrénées-Atlantiques : David Habib ; Hautes-Pyrénées : *Pierre Forgues ;* Pyrénées-Orientales : Christian Bourquin ; Bas-Rhin : Jean-Claude Petitdemange ; Haut-Rhin : Daniel Risser ; Rhône : *Sylvie Guillaume ;* Haute-Saône : non désigné ; Saône-et-Loire : Jean-Claude Segaud ; Sarthe : Patrick Delpech ; Savoie : Edouard Simonian ; Haute-Savoie : *Fernand Gannaz ;* Paris : Jean-Marie Le Guen ; Seine-Maritime : Alain Le Vern ; Seine-et-Marne : Yannick Bodin ; Yvelines : Alain Richard ; Deux-Sèvres : *Ségolène Royal ;* Somme : Jacques Fleury ; Tarn : Roger Camou ; Tarn-et-Garonne : *Claude Mouchart ;* Var : Christian Martin ; Vaucluse : non désigné ; Vendée : Jean-Louis Berland ; Vienne : Alain Claeys ; Haute-Vienne : Bernard Dupin ; Vosges : Jean-Pierre Moinaux ; Yonne : *Barthélemy Alcantara ;* Territoire de Belfort : Yves Ackermann ; Essonne : *Jean-Marc Salinier ;* Hauts-de-Seine : Jean-François Merle ; Seine-Saint-Denis : Bruno Le Roux ; Val-de-Marne : *René Rouquet ;* Val-d'Oise : Manuel Valls ; Guadeloupe : non désigné ; Martinique : Jean Crusol ; Guyane : non désigné ; la Réunion : Jean-Claude Fruteau ; Mayotte : non désigné.

(1) Le congrès avait porté à 54 le *nombre des membres du bureau exécutif,* sans distinction entre « titulaires » et « suppléants » – nous en avons publié la liste dans *le Monde* du 6 novembre –, au lieu des 27 titulaires et 13 suppléants initialement prévus par les statuts (*le Monde* daté 24-25 octobre).

Recommandant une possibilité de révision au bout de trente ans

La commission des lois du Palais du Luxembourg veut assouplir la peine de « perpétuité réelle »

La commission des lois du Sénat a adopté, après l'avoir modifié, mercredi 10 novembre, le projet de loi relatif à la peine de « perpétuité réelle » pour les auteurs de crimes contre des mineurs de moins de quinze ans. Les commissaires UDF et RPR ont voté pour ce texte, qui doit être examiné en séance publique le 17 novembre (le PS a voté contre, le PC n'était pas représenté au moment du vote). *La commission propose* de confier à une commission de magistrats, après une période de trente ans, la possibilité de revenir sur la perpétuité.

Une séance a suffi. Après l'audition d'un psychiatre et d'un délégué syndical FO de l'administration pénitentiaire, la commission des lois du Sénat s'est penchée, mercredi, sur le projet de peine de « perpétuité réelle » *présenté*, une semaine auparavant, au conseil des ministres (*le Monde* du 4 novembre), par Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, pour sanctionner les assassinats de mineurs de moins de quinze ans, précédés ou accompagnés d'un viol, de tortures ou d'actes de barbarie. La majorité sénatoriale est revenue sur ce dispositif, avec l'accord tacite du garde des sceaux, en créant, selon l'expression du rapporteur, Charles Jolibois (Rép. et Ind.), *« un système parallèle à la grâce présidentielle »*, qui est, dans le texte initial, la seule voie pour mettre fin à la perpétuité. En douze ans, le président de la République n'a cependant jamais fait bénéficier de son droit de grâce un assassin et violeur d'enfant.

La majorité a choisi une procédure compliquée, qui ne comporte pas moins de quatre étapes. *« A l'expiration d'une période de trente ans suivant la condamnation »*, tout d'abord, le juge de l'application des peines aurait la possibilité de saisir *« un collège de trois experts médicaux désignés par le bureau de la Cour de cassation sur la liste des experts agréés près la Cour »*. Ce collège devrait se prononcer *« sur l'état de dangerosité du condamné »*. Compte tenu de cet avis, le garde des sceaux aurait, à son tour, la possibilité de saisir une commission, *« composée de magistrats de la Cour de cassation désignés par l'assemblée générale de cette juridiction »*, laquelle devrait déterminer *« s'il y a lieu de mettre fin à l'application de la décision »* de la peine de perpétuité.

Le système proposé par la commission des lois du Sénat, qui devrait, en bonne logique, être également adopté en séance publique, est, apparemment, un moyen terme entre le projet du gouvernement et le texte actuel, c'est-à-dire celui que la commission mixte paritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat avait adopté à l'occasion de la refonte du code pénal, il y a un an et demi (*le Monde* du 9 juillet 1992). Ce texte, qui avait recueilli l'assentiment des sénateurs, permettait, déjà, de sanctionner d'une peine incompressible de trente ans les cas particuliers d'assassinat visés par le projet de loi actuel. Avec l'amendement du Sénat, cette peine de trente ans devient, dans le meilleur des cas, pour le condamné, la peine minimum. La règle remplace l'exception.

M. Jolibois a justifié cet *« assouplissement »* du projet de loi, à propos d'une population pénale *« très restreinte en nombre »*, en indiquant que la commission, à la lumière de ses auditions, a estimé que si *« la perversité n'est pas une maladie mentale »*, si donc elle est *« incurable »* et conduit immanquablement à *« la récidive »*, il convient, néanmoins, de préserver *« une fenêtre pour plus tard »*, compte tenu du fait que *« la science évolue à vitesse grand V »*. A l'évocation de la proposition de loi en faveur du rétablissement de la peine de mort, dans certains cas, signée à l'Assemblée nationale par cent trente-sept députés UDF et RPR (*le Monde du 30 octobre dernier*), Charles Jolibois et Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de la commission des lois, ont admis que *« le problème de la peine de mort va se reposer »*.

La pénalisation de l'auto-avortement

Volontiers disert sur la « peine perpétuelle », le rapporteur du projet de loi n'a pas jugé bon, en revanche, de détailler un autre amendement, apporté par la commission, au texte de M. Méhaignerie. Sous l'apparence anodine de l'abrogation d'un article d'une loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS), promulguée le 27 janvier dernier, la commission exhume, pourtant, une des polémiques majeures de la refonte du code pénal, la pénalisation de l'« auto-avortement ».

M. Larché, qui avait eu le plus grand mal à convaincre ses collègues de la justesse de ses vues, avait obtenu du garde des sceaux socialiste de l'époque, Michel Vauzelle, que soit conservée cette pénalisation. Dans sa version finale, le code pénal disposait donc que l'auto-avortement serait passible d'une peine de deux mois de prison et de 25 000 francs d'amende, à moins d'une décision du tribunal pour que ces peines ne soient pas appliquées *« en raison des circonstances de détresse ou de la personnalité de l'auteur »*. Six mois plus tard, Véronique Neiertz, alors secrétaire d'État aux droits de la femme, soutenue par les députés PS, était revenue victorieusement à la charge, à l'occasion du DMOS, en supprimant cette pénalisation.

En réintroduisant cet article du code pénal, M. Larché se prévaut de l'accord intervenu initialement en commission mixte paritaire. *« J'ai toujours dit que je m'opposerais à ce que ce texte, sur lequel tout le monde s'était mis d'accord, soit modifié de manière conséquente »*, a-t-il indiqué mercredi. Le président de la commission des lois ne semble pas faire montre de la même intransigeance à propos de la « peine perpétuelle », dont le rejet avait fait l'objet, lui aussi, d'un accord au sein de cette même commission mixte.

GILLES PARIS

M. Méhaignerie interpellé par M. Soisson

Le trouble d'un démocrate-chrétien « sécuritaire »

Rien ne vaut mieux qu'un centriste pour blesser un autre centriste. Le centriste Jean-Pierre Soisson, député de l'Yonne, qui siège dans les rangs du groupe République et Liberté (ex non-inscrits), a été ministre d'un gouvernement de gauche. Le centriste Pierre Méhaignerie est ministre d'un gouvernement de droite. La séance des questions au gouvernement, mercredi 10 novembre, à l'Assemblée nationale, a donné lieu à un échange aigre-doux entre les deux hommes.

Interrogeant le garde des sceaux sur son projet de loi relatif à la peine de « perpétuité réelle » pour les auteurs de meurtre accompagné de viol ou de tortures sur un mineur, M. Soisson a déclaré que ce texte est *« honteux »* venant *« du chef de la démocratie chrétienne »*. *« Quand le gouvernement a été formé, vous représentiez le centre ; avec ce projet, vous vous situez à la droite de la droite ! »* a-t-il lancé à l'adresse de M. Méhaignerie.

Mal à l'aise dans son tout nouveau costume de ministre « sécuritaire », le garde des sceaux a rétorqué, la main sur le cœur : *« J'aimerais que, sur un sujet aussi dramatique, on ne caricature pas ma position. »* Démocrate-chrétien, il l'est et le reste : *c'est ce qu'il s'est* efforcé de démontrer devant les députés. A croire que ce texte, *dont il avait annoncé l'élabora*tion le 23 septembre dernier, après l'émotion suscitée par le viol et le meurtre de la petite Karine à Perpignan, n'était plus vraiment le sien.

M. Méhaignerie a insisté, tout d'abord, sur le volet *« médical »* de son action à la tête du ministère de la justice, en précisant que son budget *« prévoit un crédit supplémentaire de 60 millions de francs pour gérer dignement et assurer un suivi médical de ceux, qui, emprisonnés pour viol, sont libérés au bout de quelques années »*. Quant au texte sur la perpétuité réelle, le ministre a précisé qu'il veut *« laisser des marges d'espoir à tout individu, d'une part en lui offrant un traitement psychiatrique, d'autre part, en assortissant la longue peine, nécessaire à la sécurité des enfants, d'une humanisation, d'une ouverture de la prison »*. *« Nous pensons à une prison-hôpital, où le criminel pourrait même recevoir sa famille »*, a t-il ajouté.

« La justice, hélas ! c'est gérer l'échec », s'est lamenté M. Méhaignerie, en confessant : *« Je sais que ma solution n'est pas la bonne, mais en avez-vous une meilleure pour protéger l'enfant et la famille sans anéantir l'individu ? Je l'attends ! »*

P. R.-D.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

M. Léotard affirme que la France ne baissera pas sa « garde nucléaire »

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 10 novembre, le budget de la défense, présenté par François Léotard (*le Monde* du 11 novembre). Les députés du RPR et de l'UDF ont voté pour ; ceux du PS et du PC ont voté contre. Le ministre de la défense a averti que la France ne saurait céder à la tentation de baisser sa *« garde nucléaire »*.

François Léotard est sorti sans gros dommage de l'examen de passage que représentait l'examen des crédits de la défense pour 1994 par l'Assemblée nationale. L'accueil reservé à son budget par les députés, mardi 9 et mercredi 10 novembre, a été plutôt frais, mais sans hostilité. Les élus de la majorité ont parfaitement compris quel est le handicap du ministre de la défense, condamné par les astreintes du calendrier à gérer les affaires courantes en attendant ce fameux Livre blanc de 1994, dont s'inspirera la future loi de programmation militaire.

L'exercice aurait presque été plaisant s'il n'y avait eu ce duel à fleurets mouchetés avec Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise), conseiller de Jacques Chirac. Le premier sujet de friction a concerné le calendrier ces deux prochaines années. Alors que M. Lellouche proposait que le projet de loi de programmation militaire ne fût débattu qu'après 1995, *« avec le nouveau président de la République »*, et non dès 1994, M. Léotard a rétorqué qu'*« il ne peut être question de retarder »* la loi de programmation.

La question de la durée du service national a été l'autre pomme de discorde. A l'heure où il est question de renforcer la professionnalisation des armées – mille nouveaux postes d'engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) vont être été crées –, chacun a admis qu'il n'y a pas contradiction, mais *« complémentarité »*, pour reprendre un mot utilisé par l'un comme l'autre, entre armée de conscription et armée professionnelle.

Une « évolution progressive » de l'OTAN

Pourtant, M. Lellouche estime que *« le service national, sujet encore tabou, devra être profondément réformé »*, et il propose, notamment, qu'il prenne la forme d'une *« formation militaire opérationnelle de base »*, d'une durée limitée à six mois.

Là encore, M. Léotard lui a opposé une sèche fin de non-recevoir. *« En dessous de six mois, il y a encore des soldats, mais il n'y a plus d'armée »*, a-t-il répondu. La réduction à six mois, a-t-il ajouté, *« n'est pas compatible avec la nécessaire revalorisation du service national »*.

Sur le chapitre nucléaire, l'opposition a été beaucoup moins aiguë, puisque M. Lellouche s'est félicité de l'inscription, dans le budget de 1994, des crédits nécessaires à la reprise des essais de Mururoa. Il n'empêche que son allusion aux *« démocraties qui retrouvent la tentation du renoncement, comme il y a soixante-dix ans »*, ne pouvait rester sans réponse de la part de M. Léotard. Le ministre d'Etat s'est donc étendu sur *« un paysage nucléaire stratégique qui nous interdit de céder fût-ce à la tentation de baisser la « garde nucléaire »*. Illustrant son propos, il a précisé : *« Pour ce qui est de la reprise des essais, la question n'est pas de savoir s'il faut les reprendre, mais bien, me semble-t-il, quand nous le devons. »* S'adressant à Jean-Michel Boucheron (PS, Ille-et-Vilaine), il a ajouté que *« ce n'est pas le moratoire qui est en cause, c'est la pérennité du moratoire qui devient sémantiquement contradictoire et politiquement dangereuse »*.

Sortant du jeu des questions-réponses avec les députés, M. Léotard a profité de l'occasion pour dévoiler les préoccupations qui guident la réflexion autour du Livre blanc. *« Une première tâche*, a-t-il dit, *consiste à situer la place de la France dans le monde dans les vingt ans à venir. »* Il a précisé que le Livre blanc s'attachera à *« rechercher une certaine hiérarchisation de nos intérêts : intérêts vitaux, intérêts stratégiques, intérêts de puissance »*. Le second axe de réflexion, a-t-il continué, consiste à apprécier *« l'évolution des menaces et des risques »*. Il a cité *« le risque de conflits régionaux en Europe ou hors d'Europe »* et le risque lié *« à la permanence, à l'Est, d'une capacité nucléaire considérable »*, ainsi que celui induit par *« l'émergence de nouvelles puissances nucléaires »*.

Enfin, la troisième piste de réflexion, a indiqué M. Léotard, concerne les *« institutions multilatérales de sécurité »*. Il a affirmé que *« le choix fondamental est, pour nous, celui de la construction européenne »*, faisant ainsi écho au souci de nombreux députés de voir la coopération européenne renforcée en matière de défense (*le Monde* du 11 novembre). Il a ajouté que la *« relation transatlantique continuera de jouer un rôle essentiel »*, le dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis devant, selon lui, *« nourrir une évolution progressive de l'OTAN »*. *« Une telle évolution*, a-t-il précisé, *est susceptible de faciliter un rôle plus actif de la France dans les instances politico-militaires de l'organisation. »*

FRÉDÉRIC BOBIN

Après l'avoir amendé substantiellement

Les sénateurs ont adopté le projet de loi quinquennale sur l'emploi

Les sénateurs ont achevé, mercredi 10 novembre, l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi, entamé le 2 novembre. Après l'avoir modifié par cent vingt-quatre amendements au total, ils ont adopté *l'ensemble du texte* par 219 voix (RPR-UDF) contre 86 (PC-PS) ; il y a eu 10 abstentions.

Le Sénat a « bouclé » en moins *de trois heures, mercredi après*-midi, la fin de l'examen du projet de loi quinquennale sur l'emploi, auquel, il est vrai, il avait déjà accordé près de soixante heures de débat. Il a introduit un article additionnel, après l'article 50, pour instituer un « conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts », qui se substituera au Centre d'étude sur les revenus et les coûts (CERC) créé en 1966, et établira un rapport annuel, transmis au premier ministre et au Parlement. Dans l'article 50 *bis*, ajouté par l'Assemblée nationale, le Sénat allonge *de six mois* à un an le délai donné au gouvernement pour déposer au Parlement un rapport sur les conditions d'une coordination plus étroite entre ANPE et UNEDIC et de leur éventuelle fusion. Enfin, le Sénat réécrit l'article 51, qui prévoit un rapport d'évaluation de l'application de la loi quinquennale : celui-ci devra être adressé par le gouvernement au Parlement avant le 30 juin 1996 et tenir compte de quatre rapports d'exécution présentés par le gouvernement avant le 31 décembre 1995.

« C'est un dialogue constructif qui a pu s'établir entre le gouvernement et le Sénat, puisque cent vingt-quatre amendements ont été adoptés » s'est félicité Jean-Pierre Fourcade (Rép. et Ind.), président *de la commission* des affaires sociales, au terme de l'examen du projet présenté par Michel Giraud, ministre du travail. *« Le gouvernement a été à l'écoute attentive de toutes les propositions enrichissantes qui ont été faites »*, lui a répondu le ministre, en écho, ajoutant que *« ce débat marque une étape importante, mais une étape seulement »*. *« Il faudra poursuivre la concertation et le dialogue social*, a souligné M. Giraud. *C'est un texte délibérément évolutif, qui passera par la négociation. »*

L'ensemble de la majorité sénatoriale a apporté son lot de félicitations et de louanges à ces congratulations entre le ministre et M. Fourcade. Seul Etienne Dailly (Rass. dém., Seine-et-Marne) a fait entendre une voix discordante en déplorant *« que le gouvernement ait accepté une mesure qui nourrira l'illusion du peuple »*. Selon lui, l'amendement Fourcade-Larcher sur les « trente-deux heures » est un *« amendement redoutable, même s'il n'est qu'expérimental »*, qui risque de *« développer le travail au noir et les délocalisations, et de compromettre la reprise. »* Cela n'a pas empêché le sénateur de Seine-et-Marne de voter le texte.

Charles Lederman (PCF) : « projet antisocial »

Sur les bancs de l'opposition, le ton était à l'hostilité. Marie-Madeleine Dieulangard (PS, Loire-Atlantique), en soulignant que *« le respect et l'écoute de l'opposition n'ont, malheureusement, pas toujours été de règle »*, a dénoncé *« un projet de loi de régression sociale et de soumission à la frange la plus irresponsable du patronat français »*. Chez les communistes, Charles Lederman (Val-de-Marne) a redit son *« opposition à ce projet antisocial, qui réduit en cendres le code du travail »*. Michelle Demessine (Nord) a souligné que ce texte *« va bouleverser la vie privée et professionnelle de millions de Français »*.

Il reste à trouver un accord avec les députés *(lire ci-dessous)* sur le texte issu du Palais du Luxembourg, qui comporte quatre-vingt-quatre articles, au lieu de soixante lorsqu'il était sorti du Palais-Bourbon et cinquante-deux au conseil des ministres.

CLAIRE BLANDIN

La recherche d'un compromis sur les « trente-deux heures »

Mercredi 10 novembre, dans la soirée, on s'acheminait, au sujet de l'expérimentation des trente-deux heures de travail hebdomadaires ou « semaine de quatre jours », vers un compromis entre les députés et les sénateurs, qui devrait être entériné lors de la réunion commission mixte paritaire (CMP) *convoquée pour le* 15 novembre.

Du côté du Sénat, les *promoteurs de l'amendement*, Jean-Pierre Fourcade (rép. et ind.), président de la commission des affaires sociales, et Gérard Larcher (RPR, Yvelines), accepteraient de faire disparaître la référence explicite *aux trente-deux heures*, qui semble cristalliser l'opposition des députés UDF et, même, de ceux du RPR (*le Monde* du 11 novembre).

« Une disposition qui ébranle la routine »

Pourvu que leur soient garantis le caractère expérimental, le principe de l'annualisation de la réduction du temps de travail, la baisse de salaire négociée et l'aide de l'État liée à des embauches, les deux sénateurs se disent prêts à discuter. *« Pour nous, ce qui compte, c'est le résultat, nous sommes pragmatiques »*, affirmait M. Larcher, qui précisait qu'il n'a *« pas un iota de différence avec Jean-Pierre Fourcade »*.

Jacques Chirac, venu rendre sa traditionnelle visite de session au groupe RPR du Luxembourg, mercredi, a donné son aval à cette expérimentation en répondant à une question de Georges Gruillot (Doubs) sur le sujet. *« A condition qu'elle n'entretienne pas de fausses illusions, cette disposition, qui est bien « cadrée » et qui ébranle la routine, est bonne à expérimenter et ne présente pas de dangers »*, a affirmé le *président du RPR*, sans, pour autant, faire référence aux trente-deux heures, selon des participants à la réunion.

Du côté de l'Assemblée nationale, Denis Jacquat (UDF), *rapporteur du projet de loi* quinquennale sur l'emploi au nom de la commission des affaires sociales, a reçu mandat pour rédiger l'amendement *« au mieux »* et a commencé à plancher pour mettre au point un texte de compromis. Comme le suggère aussi le groupe RPR, M. Jacquat propose d'enlever la *référence « à la durée hebdomadaire de trente-deux heures », « mais,* s'interroge-t-il, *faut-il aller plus loin et supprimer aussi la référence à la réduction de la durée initiale de travail d'au moins 15 % ? »*. Il envisage de conserver le caractère *« dégressif »* (mais non *« forfaitaire »*) de l'aide de l'Etat et de préciser que celle-ci prendrait la forme d'une exonération de charges.

Le délai de *trois mois fixé* par l'amendement sénatorial pour compenser par des embauches la réduction de l'horaire collectif lui paraît difficilement réalisable ; il proposera de l'allonger à six mois. *« De même,* estime M. Jacquat, *le pourcentage d'embauches correspondant au moins à 10 % de l'effectif moyen annuel de l'entreprise devrait peut-être perdre son caractère obligatoire et être modulé en fonction de l'entreprise. » « Je veux que le texte passe,* affirmait-il. *Il faut explorer toute piste nouvelle de flexibilité et d'organisation du travail permise par l'annualisation. »* A l'entendre, ses collègues de l'UDF membres de la CMP, René Couanau et Hervé Novelli, de même, bien sûr, que Jean-Yves Chamard (RPR), sont sur la même longueur d'ondes.

C. B.

■ **MAUVAISE GESTION.** A la suite du rapport de la Cour des comptes mettant en cause la gestion de l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS) *(le Monde du 11 novembre), le Monde* révèle la teneur d'un rapport de l'IGAS consacré à l'association d'aide aux malades atteints de sida, l'APARTS. Selon ce rapport, *« l'association s'est affranchie des règles élémentaires de gestion de crédits publics et parapublics sans que l'on puisse distinguer la part d'amateurisme, d'incompétence ou de volonté délibérée des responsables ».*

■ **MANIFESTATION.** Des militants de l'association Act Up ont envahi, mercredi 10 novembre, les locaux de l'AFLS en réclamant la démission du directeur de l'Agence, M. de Savigny, et de sa directrice adjointe, Mme Varet.

L'aide aux malades atteints de sida

L'IGAS critiquait, en 1992, la gestion de l'association APARTS

Dans son rapport sur l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS), la Cour des comptes regrettait les conditions de sélection, par l'Agence, des associations qu'elle entendait subventionner (*le Monde* du 11 novembre) et ajoutait que, de surcroît, l'AFLS *« n'avait qu'une connaissance très imparfaite de la réalité comme de la qualité des actions* [entreprises par ces associations] *et qu'elle n'assurait en la matière aucun contrôle ».*

Un exemple de ces aides accordées sans contrôle ultérieur est fourni par un rapport inédit que l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) avait consacré l'an dernier au *« fonctionnement de l'Association pour la gestion des appartements de relais thérapeutique et social (APARTS) »* (1). Remis au ministre des affaires sociales et de l'intégration, ce rapport de 149 pages, auxquelles s'ajoutent vingt-deux annexes, met en lumière de nombreuses irrégularités.

Née d'un mouvement associatif homosexuel, APARTS a été créée en 1986 dans le but de trouver et de gérer des appartements-relais destinés aux malades atteints de sida (2). Il s'agissait de leur permettre de retrouver une autonomie et de leur offrir à la fois un hébergement temporaire et un soutien psychologique et social. Fin 1992, APARTS gérait à cette fin des petites unités d'accueil totalisant 27 places et un réseau d'« appartements de sortie ». Parallèlement, APARTS a mis en place un service d'accueil et d'orientation des personnes infectées par le VIH, effectué un certain nombre d'études à visée scientifique et participé à de nombreuses manifestations tant nationales qu'internationales.

Dans la synthèse du rapport qu'avait rédigée M. Michel Lucas, à l'époque chef de l'IGAS, on pouvait lire que *« la multiplication des activités et des projets de développement laissent une impression de fuite en avant ».* M. Lucas ajoutait que si *« la dynamique militante d'APARTS permet d'assurer auprès des malades un service fait de qualité d'écoute et d'efficacité »*, il n'en demeure pas moins que *« cette énergie est gaspillée du fait de l'insuffisance, voire de l'absence de méthodes rigoureuses de travail et d'encadrement ».* Soulignant que la vie associative *« s'est appauvrie au fil des années »*, l'auteur constatait que *« le pouvoir de décision s'est progressivement resserré sur le bureau, limité, au moment de la mission, à deux personnes, Jean Javanni, président, et Henri Maurel, secrétaire général ».*

En outre, la gestion administrative et financière d'APARTS *« présente de nombreux dysfonctionnements, anomalies et dérives ».* M. Lucas ajoutait que *« l'association s'est affranchie des règles élémentaires de gestion de crédits publics et para-publics sans que l'on puisse distinguer la part d'amateurisme, d'incompétence ou de volonté délibérée des responsables ».*

APARTS, précise le rapport, avait établi des relations conventionnelles tant avec l'Etat qu'avec les organismes d'assurance-maladie, les collectivités territoriales et les institutions hospitalières. En outre, l'association avait bénéficié de subventions ponctuelles et limitées pour la réalisation de certaines études, de la CEE, du secrétariat d'Etat aux droits de la femme et de l'AFLS.

« Bien peu de rigueur »

Pour ce qui est de l'AFLS, une subvention de 171 316 francs pour une étude sur « la prostitution masculine et le VIH » avait été versée, *« après de multiples négociations »* précise le rapport, en janvier 1992, à APARTS. D'une manière générale, le rapport note que *« comme de nombreuses autres activités d'APARTS, la recherche n'est pas gérée (...). La mission n'a pu obtenir la communication d'un seul dossier administratif complet d'étude. Aucune prévision budgétaire n'est établie pour ces études, ni plan de financement ».*

Dans le cadre de leurs activités internationales, les dirigeants d'APARTS ont participé à de très nombreuses conférences, ateliers, colloques, etc. Les rapporteurs observent que l'association a fait preuve *« de bien peu de rigueur dans la gestion financière de cette activité coûteuse ».* Grâce à APARTS, des membres du bureau, surtout de nombreux salariés, et des intervenants rémunérés par honoraires ont pu ainsi voyager et participer à des conférences internationales. Bien souvent, la prise en charge financière par APARTS de nombreux participants extérieurs à ces déplacements n'a jamais été remboursée. De même, ajoute l'IGAS, APARTS s'est engagée *« dans des conditions obscures »* dans des structures de gestion *ad hoc* créées spécialement entre les diverses associations concernées pour financer les nombreuses dépenses occasionnées par cette activité internationale.

D'une manière générale, concernant la gestion d'APARTS, M. Lucas note que *« la situation est d'autant plus inquiétante que l'association gère un budget qui, en 1991, s'élevait à 7,3 millions et n'est pas en mesure de justifier l'intégralité de ses dépenses. Les documents financiers sont présentés de manière succinte et opaque, la comptabilité est mal tenue, la gestion de la caisse comporte de nombreuses irrégularités ».* En outre, la mission de l'IGAS a constaté de *« nombreuses dérives budgétaires »*, des montages financiers et comptables *« discutables »* et un *« laxisme général »* concernant certaines dépenses non liées à l'activité principale de l'association et non financées. Cette absence de contrôle interne de gestion se double, ajoute l'IGAS, d'*« une absence de contrôle externe par les autorités de tutelle ».*

A côté de ces irrégularités d'ordre financier, les inspecteurs de l'IGAS ont mis en évidence une gestion du personnel *« non maîtrisée »* et *« défaillante sur de nombreux points ».* Ainsi, notait M. Lucas, *« l'association connaît actuellement une crise d'identité due au clivage entre les personnels de terrain qui refusent le parasitage d'APARTS par certaines associations issues du milieu homosexuel et les deux dirigeants qui tiennent à maintenir des relations interassociatives très imbriquées, y compris dans la gestion ».*

Au terme de ce rapport, les enquêteurs de l'IGAS formulaient un certain nombre de propositions destinées à améliorer le fonctionnement de l'association pour lui permettre de poursuivre ses activités dans un cadre de gestion rigoureux et transparent. *« Nous avons tenu le plus grand compte de ce rapport,* nous a expliqué M. Jean Javanni, président d'APARTS. *Nous avons mis en place une comptabilité analytique fiable et un contrôle de gestion avec définition d'une procédure obligatoire d'engagement préalable. De plus nous avons mis en œuvre un plan d'économie de manière à diminuer notre prix de journée. »* Cela dit, ajoute M. Javanni, *« maintenant que nous avons procédé à toutes ces améliorations – indispensables –, nous avons le plus grand mal à trouver des sources de financement. S'agissant d'une structure aussi innovante, c'est à l'Etat, aujourd'hui, de s'assurer de sa pérennité ».*

Selon M. Javanni, APARTS compte aujourd'hui neuf appartements et pavillons situés à Paris, Créteil, Marseille et en Seine-Saint-Denis. Au total, trente personnes adultes et huit enfants sont ainsi pris en charge. Des autorisations d'ouverture de nouveaux appartements à Toulon et Rennes viennent d'être accordées à l'association, qui emploie actuellement vingt-cinq salariés équivalents-temps plein.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

(1) Rapport IGAS présenté par Elisabeth Aubourg, Anne-Chantal Rousseau et Jean-Pierre Contis.

(2) Sur l'histoire de cette association, on se reportera avec le plus grand intérêt au rapport rédigé en 1989 par Michaël Pollak et Mme S. Rosman sur les activités des associations AIDES et APARTS pour le compte de la mission interministérielle recherche expérimentation (MIRE).

Le rapport de la Cour des comptes

Les anomalies de gestion de l'AFLS

A la suite de la révélation par le Canard enchaîné et le Parisien du contenu du rapport que la Cour des comptes a consacré à l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS) (le Monde du 11 novembre), nous publions de nouveaux extraits inédits de ce rapport.

Rédigé par M. Pierre Grandjeat, ce rapport décrit une gestion budgétaire proprement ahurissante s'agissant d'un organisme placé sous la tutelle de l'Etat. Il détaille tout d'abord une organisation comptable défaillante au point que le cabinet d'expert-comptable chargé d'établir le bilan a dû *« décliner toute responsabilité quant aux conséquences éventuelles qui découleraient de l'absence de suivi régulier du dossier AFLS ».* Au début de 1993, la comptabilité n'était plus tenue et, depuis le 31 août 1992, aucun rapprochement bancaire n'avait été effectué.

Le rapport ajoute que *« les trésoriers successifs, pourtant désignés par le conseil d'administration, n'ont jamais rempli leur rôle. Le contrôle externe des comptes n'a pas, non plus, été organisé, l'agence n'a pas désigné de commissaire aux comptes »*, alors que la loi lui en fait obligation.

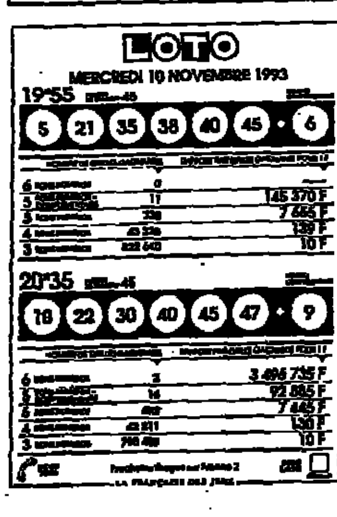
La gestion des personnels n'est pas moins défaillante. *« Alors que l'AFLS n'a pas cherché à se doter d'un service comptable fiable,* peut-on lire dans le rapport, *elle a accru le nombre de postes administratifs qui représentent désormais 60 % des effectifs de l'agence ».* Critiquant vertement la politique salariale de l'agence, le rapport regrette que l'AFLS ne soit pas dotée de *« barèmes de références cohérents ».*

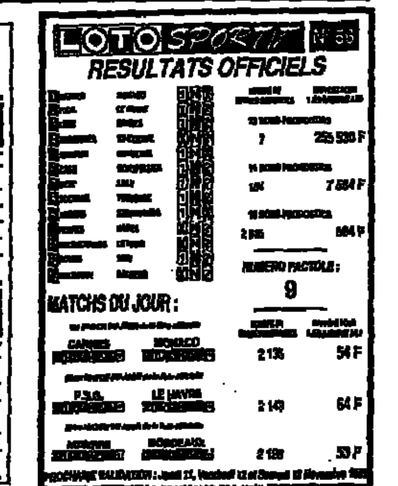
Les rapports de l'AFLS avec les agences de publicité donnent lieu à un chapitre intéressant dans lequel on apprend que les critères retenus pour choisir certaines agences ont été parfois *« particulièrement contestables ».* A cet égard, le cas de Mme Le Troadec est édifiant : *« Mme Le Troadec,* écrit le rapporteur, *a successivement exercé des responsabilités au cabinet du ministre de tutelle* (M. Claude Evin) *au moment du premier appel d'offres (août 1988-février 1989), à l'AFLS comme responsable de la communication (février 1989-septembre 1989) puis à l'agence de publicité Ulysse-ECOM, où elle était chargée du budget de l'agence (octobre 1989-mai 1990). Elle a été de nouveau employée par l'AFLS tout en étant rémunérée par l'agence ECOM, de mai à l'automne 1990. »* Le rapporteur ajoute *« qu'une succession ainsi rapprochée d'emplois chez un client, ou son autorité de tutelle, et un prestataire de services, est critiquable dès lors qu'elle pourrait conduire à s'interroger sur la confusion d'intérêts ainsi rendue possible entre le financeur public et l'agence privée bénéficiaire du marché. »*

Après avoir critiqué les actions d'informations menées par l'AFLS – le rapport signale que l'insertion du *Journal de l'AFLS* à l'intérieur du *Journal du sida* édité par l'association ARCAT-SIDA est de nature à créer, chez les lecteurs, *« une confusion fâcheuse entre les positions des deux organismes »* –, le rapport met en cause également les actions de terrain menées par l'agence, souvent en collaboration avec des associations *(voir ci-dessus).*

Enfin le rapport de la Cour des comptes, rappelant que l'AFLS avait été chargée de gérer le fonds public des hémophiles, indique : *« la répartition des frais communs, en général réglés par l'AFLS, a été opérée suivant des critères peu rigoureux, et le virement financier correspondant à la quote-part imputable au fonds n'a jamais été effectué. »* Plus grave encore, *« le compte bancaire du fonds a été utilisé une fois irrégulièrement pour régler des dépenses propres à l'AFLS ».*

F. N.





ENVIRONNEMENT

La réunion des pays signataires de la convention de Londres

La France est hostile à une interdiction « définitive » de l'immersion des déchets nucléaires

Les représentants de soixante-dix pays, signataires de la convention de Londres de 1972 sur l'immersion des déchets nucléaires, étaient réunis jusqu'au vendredi 12 novembre dans la capitale britannique pour examiner une proposition danoise visant à interdire *« définitivement »* cette pratique. L'ensemble des pays ou presque devrait adopter cette nouvelle disposition, sauf, en l'état actuel des débats, la France et la Grande-Bretagne. La position française est vivement dénoncée, dans l'Hexagone, notamment par les mouvements écologistes.

En 1972, il avait été stipulé que seuls les déchets faiblement radioactifs pouvaient être immergés, moyennant une autorisation. En 1983, *dix-neuf* pays signataires s'étaient prononcés contre tout rejet en mer : parmi ces nations, ne figuraient pas les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni (qui ont voté contre cet accord), l'URSS et la France (qui se sont abstenues). Le 22 septembre 1992, *quinze pays européens* (riverains de l'Atlantique plus la Suisse et le Luxembourg) sont convenus d'une *« interdiction absolue »* pendant quinze ans.

C'est cette dernière position que la France continue de soutenir aujourd'hui à Londres. Devant l'Assemblée nationale, *jeudi* 10 novembre, Michel Barnier, ministre de l'environnement, a confirmé que la France souhaitait que *« l'on garde la possibilité de réexaminer cette décision dans quinze ans, au vu des connaissances scientifiques à cette époque ».* La délégation française à Londres devrait se contenter d'adhérer au principe d'*« étendre au niveau mondial »* la résolution prise à Paris en septembre 1992.

Mais, depuis l'accord partiel de 1983, les gouvernements et les opinions publiques ont évolué à ce même niveau mondial, comme l'a montré l'émotion internationale provoquée en octobre dernier par les rejets russes de déchets nucléaires dans la mer du Japon. Aujourd'hui, les Etats-Unis et le Japon sont favorables à une interdiction définitive, entraînant dans leur sillage la majorité des signataires de 1972.

Depuis l'ouverture, *le 8 novembre*, de la nouvelle convention de Londres, les réactions hostiles à la résolution officielle se multiplient dans l'Hexagone. Greenpeace-France, les Verts et de nombreuses associations (WWF-France, France Nature Environnement, les Amis de la Terre, Environnement sans frontières...) dénoncent cette *« tentative de compromis ».* Ségolène Royal (PS), ancien ministre de l'environnement, qui estime que le gouvernement *« ne respecte pas les engagements que la France a pris au sommet de Rio »*, l'équipe Cousteau, etc, font pression pour que la proposition danoise soit ratifiée et que *« notre pays donne l'exemple ».*

Michel Barnier a rappelé jeudi que *« la France ne procède plus depuis de nombreuses années ni à l'immersion de déchets radioactifs, ni à l'immersion de déchets industriels, ni à des opérations d'incinération en mer ».* Ces deux derniers chapitres sont également à l'ordre du jour de la convention de Londres, sans évoquer cependant (pas plus qu'en 1972) la question des déchets militaires, radioactifs ou non.

La France ne rejette plus de déchets nucléaires en mer depuis 1969. Pourquoi se réserverait-elle alors – seule avec la Grande-Bretagne – le droit de réexaminer la question en 2008 ? L'explication « technique » du ministre de l'environnement n'apparaît pas suffisante aux yeux des partisans de l'interdiction définitive et certains spécialistes se demandent quelle « porte de sortie » le gouvernement veut-il ainsi laisser libre ? Sur ce problème, il semble adopter, en tout cas, une position isolée et peu claire, qui ne peut qu'attirer une attention internationale critique.

M. C.

SCIENCES

Hubert Curien est élu membre de l'Académie des sciences

Hubert Curien, ancien ministre de la recherche et de la technologie de 1984 à 1986 et de 1988 à 1993, puis ministre de la recherche et de l'espace de 1992 à 1993, a été élu, lundi 8 novembre, membre de l'Académie des sciences dans la discipline « sciences de la Terre ». Le 1er janvier prochain, il devrait assurer, à Genève (Suisse), la présidence du conseil du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) qui doit décider ou non, au printemps 1994, de la construction d'un nouvel accélérateur géant de particules, le LHC (Large Hadron Collider).

[Né le 30 octobre 1924 à Cornimont (Vosges), Hubert Curien est ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé de physique (1949). Cristallographe de formation, il s'est tourné vers des tâches administratives après avoir été chercheur. De 1969 à 1973, il est directeur général du CNRS, puis délégué général à la recherche scientifique et technique (1973-1976) et devient président du Centre national d'études spatiales (CNES) de (1976 à 1984), de la Fondation européenne de la science (1979-1984)) et de l'Agence spatiale européenne (1979-1984). Sa carrière ministérielle s'étendra de juillet 1984 à avril 1992 avec une interruption pendant la cohabitation (mars 1986 à mai 1988). Il est actuellement professeur émérite, depuis 1992, de l'Université Pierre et Marie-Curie à Paris.]

SPORTS

FOOTBALL : championnat de France

Bordeaux à 1 point du Paris-SG

Grâce à leur victoire à Auxerre, mercredi 10 novembre lors de la dix-septième journée du championnat de France, les Girondins de Bordeaux reviennent à 1 point du Paris-SG, tenu en échec sur son terrain par Le Havre.

*Lyon b. Marseille	1-0
Monaco b. *Cannes	2-0
*Paris-SG et Le Havre	0-0
*Lens et Nantes	1-1
*Martigues b. Saint-Etienne	2-1
Bordeaux b. *Auxerre	1-0
*Caen et Montpellier	0-0
*Metz et Lille	1-1
*Sochaux et Toulouse	0-0
Strasbourg b. *Angers	3-1

Classement : 1. Paris-SG, 25 pts ; 2. Bordeaux, 24 ; 3. Monaco et Marseille, 21 ; 5. Strasbourg et Nantes, 19 ; 7. Auxerre, Montpellier et Cannes, 18 ; 10. Sochaux, 17 ; 11. Saint-Etienne et Lyon, 16 ; 13. Metz et Martigues, 15 ; 15. Lens, 14 ; 16. Lille, Le Havre, Toulouse et Caen, 13 ; 20. Angers, 10.

Deuxième division
(Vingt et unième journée)

*Saint-Brieuc et Beauvais	0-0
*Dunkerque b. Laval	1-0
*Mulhouse b. Bourges	4-2
Red Star b. *Valence	1-0
*Niort et Charleville	0-0
*Rennes b. Istres	1-0
*Valenciennes b. Le Mans	3-1
*Sedan et Alès	1-1
*Rouen et Nice	1-1

*Bastia-Gueugnon et *Nîmes-Nancy, programmés le 11 novembre.

Classement : 1. Nice, 30 pts ; 2. Rennes, 27 ; 3. Nancy, 25 ; 4. Red Star, 24 ; 5. Beauvais et Niort, 23 ; 7. Sedan, Bastia, Saint-Brieuc et Charleville, 22 ; 11. Nîmes, Rouen, Alès, Valenciennes et Dunkerque, 21 ; 16. Mulhouse, 20 ; 17. Laval et Gueugnon, 19. Bourges, Valence et Le Mans, 14 ; 22. Istres, 13.

JUSTICE

Le meurtre de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Le poids des mots

La cour d'assises de la Côte-d'Or a entendu, mercredi 10 novembre, le témoignage d'un journaliste qui, neuf ans après les faits, a décrit une scène renforçant l'hypothèse de la culpabilité de Bernard Laroche dans le meurtre du petit Grégory.

DIJON

de notre envoyé spécial

Devant le corps de son fils, Grégory, Jean-Marie Villemin s'était juré de tuer l'assassin. Il avait eu alors les mots que l'on prononce dans la fureur légitime suscitée par le crime le plus inacceptable. Puis, le temps fait son œuvre et si les mots gardent leur sens, ils sont peu à peu contrôlés par la raison. A moins que d'autres mots ne viennent ranimer une flamme toujours vive pour embraser le discernement.

Christine Villemin raconte : *«Le journaliste Jean Ker est venu vers dix-huit heures. Il avait tous les procès-verbaux enregistrés sur cassettes. On était assez stupéfaits surtout par la déposition de Murielle.»* Cette déposition, c'est celle où Murielle Bolle, alors âgée de quinze ans, accusait Bernard Laroche. *«J'ai eu la sensation, en entendant cette déposition, de voir partir Grégory avec Laroche,* ajoute Christine Villemin. *Le soir, quand Jean Ker est parti, nous avons discuté avec Jean-Marie pour avoir Laroche.»*

Jean Ker est à la barre. C'est le seul témoin qui n'est pas déconcerté lorsque le président lui adresse la formule consacrée : *«Faites votre déposition!»* Avec une certaine complaisance, il raconte les débuts de son enquête dans la vallée de la Vologne. Les mots sont choisis, le style est vivant, c'est un conteur qui s'exprime devant les jurés interloqués par une verve inhabituelle dans une déposition. Et Jean Ker fait son récit : le 23 octobre 1984, soit neuf jours après la mort de Grégory, il est allé voir Ginette Jacob, la tante de Jean-Marie Villemin. C'est là qu'il a vu *«un homme en maillot de corps qui semblait se réveiller»*. Cet homme qu'il ne connaît pas encore, c'est Bernard Laroche, et lorsque le journaliste prononce le nom de la famille Villemin, Laroche s'agite. *«Il se met à taper du poing sur la table, les yeux exorbités et crie : les salauds de Villemin, ils ont payé pour ce qu'ils ont fait!»* Jean Ker ajoute que Laroche se met alors à lui expliquer que les Villemin le tenaient à l'écart en disant : *«Il n'y a que pour les corvées que je suis bon, je suis le pauvre con.»*

«Chiffon rouge»

Au mot près, ce sont les amertumes que le corbeau exprimait dans ses messages. Aussi ce témoignage renforce-t-il les soupçons pesant sur Bernard Laroche, et s'il est infiniment tardif, Jean Ker en donne son explication : *«On ne pouvait pas écrire un mot sur Laroche sans être poursuivi. Et puis, j'en ai parlé au juge Lambert. Il m'a dit que ce n'était pas une preuve.»*

Jean Ker a donc créé la surprise. Une surprise pas tout à fait totale dans la mesure où son témoignage figure... dans le numéro de *Paris-Match* paru le matin même. Un hasard complice du marketing a voulu que l'audition de Jean Ker ait été fixée le jour de la parution de l'hebdomadaire.

En tout cas, la surprise fait presque oublier l'impact des enregistrements des procès-verbaux sur les parents de Grégory. *C'est Jean Ker qui en parle,* en racontant comment Jean-Marie Villemin lui a montré un fusil et comment, ensuite, le journaliste a tout fait pour le dissuader de tuer Laroche. Christine Villemin avait dit au journaliste : *«Tu nous remontes à bloc, et maintenant qu'on est décidés, tu veux nous en empêcher.»* Jean Ker réussira à décourager provisoirement la tentative de Jean-Marie Villemin. Il affirme avoir *fait part de ses inquiétudes aux* gendarmes en évoquant la possibilité d'un *«bain de sang»*. Et le journaliste avait même parlé d'un risque de vengeance au juge Lambert, *«au restaurant pendant deux heures et demie on a refait toute l'affaire, tout le dossier»*.

Mᵉ Paul Prompt s'étonne : *«Il est sorti un peu de son rôle de journaliste...»* L'avocat général, Jacques Kohn, insiste : *«Vous n'avez pas l'impression que vous avez agité le chiffon rouge devant le taureau?»* Jean Ker rétorque : *«C'est facile de dire ça neuf ans après. Comment pouvais-je savoir qu'il allait tuer Laroche? En principe, ils ne passent pas à l'acte.»*

Avec Gilles Ouaki, à l'époque photographe au *Parisien*, la cour passe au choc des photos. On lui reproche notamment d'avoir *«fabriqué»* une photo en achetant des jouets pour les poser sur la tombe de Grégory. Aujourd'hui, il n'en est pas fier. *«J'ai fait cette photo. C'est une grosse tache qui ne doit pas cacher le reste de mon travail.»*

Mais il ajoute : *«Dans cette affaire, les juges étaient devenus des policiers, et les magistrats des journalistes. Plus personne ne savait qui il était. J'ai la sensation d'avoir été l'un des artisans de cette tourmente.»* Cependant, il met aussi en cause sa hiérarchie et le journal qui a accepté de publier sa photo. *«J'étais un soldat. Derrière nous, il y avait des généraux. Moi, je suis là devant vous.»*

L'un de ces généraux, celui *d'un autre journal*, M. Daniel Filipacchi, est cité à l'audience le 17 novembre au cours d'une journée qui sera essentiellement *consacrée à «l'environnement médiatique»* de l'affaire, et l'on reparlera donc du rôle de la presse.

On reparlera aussi des cassettes d'enregistrement des messages du corbeau que la justice avait perdues, puis, semble-t-il, retrouvées. Celles qui ont été diffusées mercredi devant l'ensemble de la famille Villemin étaient à peine audibles. Tout juste pouvait-on entendre une voix traînante évoquant celle d'une femme ou d'un jeune homme. Les avocats de la partie *civile ont demandé une nouvelle* expertise comparative basée sur un procédé nouveau qui permettrait enfin d'identifier le corbeau. *La cour décidera, mais la* défense n'a pas caché qu'il fallait que cet exercice soit catégorique. Sinon, il vaudrait mieux y *renoncer* car la famille Villemin ne veut plus subir les incertitudes d'aucune sorte, qu'elles viennent des journalistes, des juges ou des experts.

MAURICE PEYROT

ÉDUCATION

A l'université Dauphine à Paris

Les forces de l'ordre protègent une conférence sur le droit d'asile

Les *lourdes* portes en fer de l'université Dauphine (Paris-IX) étaient à peine entrouvertes, mercredi 10 novembre vers midi, pour permettre aux vigiles de filtrer les entrées. Pour pénétrer dans l'établissement, les étudiants devaient montrer patte blanche, du moins leur carte d'inscription. Et d'importantes forces de l'ordre, policiers des renseignements généraux et CRS, stationnaient à deux pas, le long de l'avenue Foch.

C'est dans ces conditions un peu particulières que Fodé Sylla, président de SOS-Racisme, a pu répondre aux questions des quatre cents *étudiants* de Dauphine venus l'interroger sur la réforme du droit d'asile.

Le 29 octobre dernier, la rencontre, organisée à l'initiative de l'UNEF-ID, avait été reportée à la suite de l'irruption brutale d'une quarantaine de jeunes militants d'extrême droite regroupés dans un «collectif nationaliste étudiant». Entrés en force dans l'amphithéâtre où se trouvaient déjà Fodé Sylla et une centaine d'étudiants, ils avaient empêché la tenue de la réunion en scandant des slogans racistes et en distribuant des tracts dénonçant *«l'université malade de l'immigration»*. Le président de Dauphine, Ivar Ekeland, avait dû intervenir pour que M. Sylla puisse quitter les lieux. M. Ekeland avait alors sévèrement condamné ces agissements, et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, avait fait chorus (*le Monde* du 1ᵉʳ novembre).

M. A

Nominations

Les universités de Toulouse-I et de Metz changent de président

Bernard Saint-Girons et Gérard Nauroy sont élus respectivement président de l'université de sciences sociales de Toulouse (Toulouse-I) et président de l'université de Metz. M. Saint-Girons succède à Claude Gour, nommé recteur de l'académie d'Amiens le 13 octobre dernier. M. Nauroy remplace Dominique Durand, président de l'université de Metz depuis 1988.

[Né le 11 janvier 1945 à Blaye-les-Mines (Tarn), Bernard Saint-Girons, docteur en droit, a effectué l'essentiel de sa carrière à l'université des sciences sociales de Toulouse. Assistant en 1968, il est nommé maître-assistant puis maître de conférences et professeur de droit public. Spécialiste de droit économique, M. Saint-Girons a exercé la fonction de vice-président du conseil des études et de la vie étudiante (CEVU) dans l'université, avant d'être nommé vice-président.]

[Né le 6 juillet 1936 à Jouy-aux-Arches (Moselle), Gérard Nauroy est *agrégé* de lettres et docteur ès-lettres. Professeur au lycée Fabert de Metz puis chargé de cours à la faculté des lettres et, enfin, professeur d'université (1985), il a dirigé la faculté de lettres et sciences humaines de Metz à partir de 1989.]

La commémoration du 11 novembre

Soldats reconnus

Suite de la première page

La mort est au rendez-vous entre 15 heures et 17 heures parmi ces arbres traversés de feu et de tonnerre. A la fin de la guerre, Alain-Fournier et ses compagnons gascons seront déclarés *«disparus»*, comme cent mille soldats de 14-18 encore aujourd'hui engloutis par les terres spongieuses de l'Est dévastées par deux guerres mondiales.

Statistiques anonymes et glacées pour les nouvelles générations, auxquelles une découverte, quasi miraculeuse, va donner une épaisseur humaine. Derrière les chiffres, il y avait donc des hommes! En novembre 1991, quatre chercheurs amateurs et passionnés, que réunit l'enseignant Michel Algrain, repèrent la fosse commune où reposent Alain-Fournier et vingt des disparus du 22 septembre 1914. Les autorisations administratives de fouilles sont données, et les archéologues officiels prennent le relais. Pierre Hervet, historien du ministère des anciens combattants, est l'un des premiers sur les lieux de l'incroyable découverte : *«Imaginez notre émotion. Ils étaient dans une fosse rectangulaire, tête-bêche. Dix d'un côté, onze de l'autre. Les derniers à les avoir vus, c'étaient les Allemands. Et nous, après soixante-dix-sept ans, nous étions là à les voir surgir tels qu'ils étaient...»*

Va alors s'engager une étonnante aventure scientifique et humaine, après trois quarts de siècle de recherches, de mystères et de polémiques. Au niveau archéologique, la mise au jour de la fosse est une aubaine pour des spécialistes qui n'ont que très rarement l'occasion d'effectuer la fouille anthropologique d'une sépulture de la première guerre mondiale. Mais, naturellement, c'est l'identification des corps, l'irruption de l'humain qui bouleverse. *«Nous avons pris violemment conscience de la catastrophique réalité d'une génération entière décimée en quelques mois»*, explique Frédérique Boura, du service régional d'archéologie de Lorraine.

C'est le 6 novembre 1991, à 16 h 40, que la tragédie du 22 septembre 1914 prend une première et palpable réalité. Un squelette est identifié grâce à la plaque d'identité, modèle 1883, qu'il porte encore au cou. Il s'agit de Jean Nabonne, trente-deux ans, de la 23ᵉ compagnie du 288ᵉ RI, natif de Viella, petit village du Gers. Puis viendra l'identification de Pierre Imbert, sous-lieutenant, adjoint direct d'Alain-Fournier. Au terme d'un gros travail d'expertise, dix-neuf des vingt et un squelettes de la fosse de Saint-Rémy retrouveront une identité. Et le plus souvent des familles, grâce à l'action menée, à la demande des autorités, par l'Association gersoise des descendants du 288ᵉ RI et les appels répétés dans les colonnes de la *Dépêche du Midi*. Seize familles sur dix-neuf – soixante-dix-sept ans après les faits – ont ainsi pu être invitées quand, le 10 novembre 1992, les vingt et un corps sont réinhumés officiellement au sein de la nécropole nationale de Saint-Remy-la-Calonne. Une soixantaine de Gersois ont alors fait le déplacement. Beaucoup de têtes blanches et grises, émues et graves, qui, après un long voyage, assistent, un peu effarées, dans un cimetière *noyé de pluie*, à *l'enterrement de* jeunes trentenaires : leurs ancêtres.

La France de 1914

Peu à peu, comme dans un bain révélateur, le souvenir de ces hommes, leur vie quotidienne et son lot d'émotions partagées vont se réchauffer doucement à la double lumière des souvenirs des familles et des révélations de la fosse. En Gascogne, c'est la photo sépia d'un fier moustachu que l'on retrouve. C'est une carte jaunie à l'orthographe phonétique. Ce sont les témoignages de compagnons survivants d'Alain-Fournier dans les archives de la Dépêche. C'est encore la lettre obstinée d'une jeune épouse, qui espère des nouvelles, et qu'elle adresse à l'autorité militaire...

Au fil des identifications se dégage le profil sociologique de cette France de 1914, rurale, laborieuse et chaleureuse. Les gars du 288ᵉ sont des gens du peuple, des paysans simples et rudes qu'Alain-Fournier, l'intellectuel, a appris à connaître et aimer – ils le lui rendent bien – au cours de multiples manœuvres antérieures dans les vallons gascons. Au point que, dédaignant la «planque» qu'on lui propose au Q.G., il écrira avant la mobilisation : *«Si la guerre éclate, je veux la faire au milieu de mes camarades»*.

Ses camarades? Dans la fosse de Saint-Rémy, on retrouve, couchés à ses côtés, un professeur, un marchand de chevaux, deux artisans ouvriers, deux militaires de carrière... et dix cultivateurs. Beaucoup *ont été mobilisés dans* le village même où ils sont nés. La guerre fut leur premier et dernier voyage. Ils sont jeunes. Le plus âgé, le capitaine militaire de carrière, a quarante-huit ans. Tous les autres ont moins de trente-trois ans, le benjamin pas plus de vingt-six.

Les trouvailles des archéologues restituent patiemment une part de leur vie, des champs de paix et des temps de guerre. Les hommes sont montés au front munis de sous-vêtements tricotés par une épouse ou une mère. Ils gardent précieusement leurs objets personnels qui les rattachent à la vie d'avant, aux êtres aimés là-bas, en Gascogne. Des briquets, des miroirs, couteaux de poche, crayons à encre, des chapelets aussi. Les Gascons ont des *porte-monnaie pour garder* quelques pièces, et quand ils les conservent à même la poche, ils les enveloppent de papier pour éviter qu'elles ne tintent à l'approche de l'ennemi.

Les soldats portent encore ces brodequins surannés hérités des classes précédentes, mais les officiers ont des chaussures qualifiées de «fantaisie» et des uniformes taillés sur mesure. Paysans ou artisans gersois, plusieurs des soldats retrouvés à *Saint-Remy souffrent* d'arthrose et portent la trace de traumatismes anciens, séquelles probables d'une rude vie rurale dénuée d'assistance. La taille des officiers est supérieure ou égale à 1,70 m, tandis que les hommes du rang, à une exception près, sont plus petits. L'état général de la denture des hommes est mauvais, mais Alain-Fournier s'est fait soigner sa dixième dent peu de temps auparavant. Petits détails de la vie de tous les jours, lambeaux d'humble humanité, qui restituent le quotidien banal et poignant d'une troupe d'hommes montant au front. Bien sûr, beaucoup de larmes ont séché aujourd'hui. Les témoins directs ont peu à peu rejoint leurs ombres familières. Mais il reste aux descendants comme une rage sourde, celle qui fait encore se lever des hommes cassés par l'âge et les douleurs, pour répéter sans faiblir, de congrès d'anciens combattants en commémorations rituelles, que la guerre n'est jamais ni fraîche ni joyeuse, et que les épis trop tôt moissonnés laissent exsangue leur terre nourricière.

DANIEL HOURQUEBIE

Rescapés de l'armée d'Afrique

FRÉJUS (VAR)

de notre envoyée spéciale

Les lumières du mess de la Baume éclairent à *leur descente d'autocar une vingtaine d'anciens* combattants de la «coloniale». Pas hésitant, regard incertain. Ce soir du 8 novembre, un dîner réunit au mess des officiers ces militaires retraités débarqués du continent africain et leurs camarades de front français. Retrouvailles, après tant d'années. En *«hommage à l'armée d'Afrique»*, le ministère des anciens combattants et celui de la coopération ont organisé ce voyage-rencontre à l'occasion du 11 novembre.

Cette première journée avait commencé à Paris. Puis les invités avaient pris l'avion pour Nice. Avant le départ, ceux qui sont musulmans avaient fait leur prière. A l'arrivée, sous la haie de drapeaux dressés dans un salon de l'aérogare, toute l'escouade fut reçue par les *«frères d'armes»* des Alpes-Maritimes.

«A la guerre, les balles ne faisaient pas la différence entre une peau noire et une peau blanche», confiait à son voisin français le patriarche de la bande, teint d'ébène et longue *djellaba. Autour du buffet d'honneur, les deux* compères se tenaient la main, heureux de leur *«fraternité retrouvée»*. Le vieil agriculteur d'Ouagadougou (Burkina) n'avait pas vu la France depuis 1954, et pour la première fois, à soixante-dix-neuf ans, il venait de découvrir Paris.

Dette d'honneur

Quarante-neuf ans se sont écoulés depuis le débarquement en Provence, auquel il participa, *«pour libérer la patrie»*, alors jeune sergent-chef mobilisé par l'armée française. Courage au front, et en retour médailles et carte du combattant. Cela lui vaut aujourd'hui de percevoir une retraite égale à un huitième de celle touchée par son homologue français! Car entre-temps la Haute-Volta, son pays d'origine, est devenue le Burkina, Etat indépendant. *«Les balles ne faisaient pas de différence. Nous défendions tous la patrie en danger»*, s'obstine le vieux militaire. Et son compère blanc d'insister : *«C'est une injustice!»*.

La majorité des associations françaises d'anciens combattants réclament l'égalité de traitements, *«du moins progressivement»*, pour ces *«tirailleurs» qui n'étaient pas tous «sénégalais»*. Au mess de la Baume, le général Dupeyrat, président de la Fédération des anciens des troupes de marine (l'ex-«coloniale»), l'a confirmé sans ambages. Jean Moulin, alors préfet d'Eure-et-Loir, *«avait montré l'exemple»*. N'avait-il pas *«au péril de sa vie défendu les tirailleurs sénégalais et leur courageuse résistance, que les Allemands furieux chargeaient de fausses exactions»*?

«Les associations nous soutiennent depuis longtemps. Mais rien ne change», répondit tout aussi franchement Guy Ahizi-Elliam, président des «anciens combattants des pays africains d'expression francophone, Madagascar et Comores». Ce haut magistrat d'Abidjan occupe sa retraite à *défendre* le sort de ses compagnons d'armes. L'histoire des indépendances *africaines a entraîné des distorsions de fait.* Ce fut alors que les pensions furent bloquées, en vertu de l'article 71 de la loi 59-1454.

«Au pays, ils ne veulent pas s'en mêler. Les jeunes rigolent de nous», disent avec amertume les plus défavorisés. Certains mutilés, dont l'indemnité frise les 20 francs par mois (1), en viennent à mendier, ou à vendre leurs médailles acquises au prix du sang. Au Burkina comme au Sénégal, de nombreuses veuves se voient refuser la réversion des pensions de leurs défunts époux, en revanche accordée en France. De ces inégalités *dans les traitements d'un pays à l'autre, les invités* du 11 novembre sont la mémoire vivante.

Tous ou presque ont fait la guerre de 39-45, puis celle d'Indochine, ont couru d'autres aventures. Mohamed Alaoui, soixante-dix ans, algérien, ancien brigadier de l'armée française, participa au débarquement de Provence et à l'occupation en Allemagne. Il est arrivé à Orly seul et après les *autres. Plus de comité d'accueil. Il a passé la nuit* sur une banquette de l'aéroport, et sans un franc en poche, avant de réussir à joindre le ministère. Ce dernier n'avait envoyé la télécopie d'invitation que le 5 novembre. Les deux Congolais n'ont pu quitter Brazzaville, compte tenu des troubles qui y règnent. Un autre hôte a été transporté dès son arrivée à l'hôpital du Val-de-Grâce pour y être soigné.

Bourama Dieme, commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, soixante-quatorze ans, né en Casamance, est venu de Sarcelles, où il réside avec son épouse vietnamienne. Il servit comme adjudant et fut décoré par le maréchal de Lattre de Tassigny en personne. Mince et immense, il porte avec discrétion une casquette de titi. Il touche depuis peu une *«vraie»* retraite de 8 000 francs par *mois. Après de nombreuses difficultés, il a* obtenu la nationalité française. Bourama Dieme, lui non plus, *«n'oublie pas tous les autres»*.

La commission des droits de l'homme des Nations unies a donné raison à la requête de 700 anciens combattants sénégalais pour une révision de leur traitement. Ce jugement vaut pour d'autres. Les autorités françaises rechignent à s'exécuter. Vendredi 12 *novembre, dans le cadre* de l'«Hommage à l'armée d'Afrique», l'escouade d'invités devait être reçue au ministère. Suggestion du général Dupeyrat : *«Nous avons une dette envers eux. Un geste ne coûterait pas cher à la République. Les anciens combattants africains de l'armée française ne sont plus si nombreux...»*

DANIELLE ROUARD

(1) Parmi les 134 000 combattants africains, 30 000 ne sont pas revenus et 35 000 ont été blessés. En 1992, la majorité des survivants touchaient environ 35 francs par mois.

Accélération de la désindustrialisation

La crise économique sévit davantage dans la région que dans le reste du pays

Les pertes d'emplois, plus importantes dans la région depuis 1992, s'expliquent par une accélération de la désindustrialisation et par les difficultés dans le secteur tertiaire.

Il va devenir de plus en plus difficile pour les « aménageurs du territoire » de répartir la prospérité de la région-capitale à travers l'ensemble du pays. Les conséquences de la crise économique y sont en effet proportionnellement plus importantes que dans les autres régions. Cette conclusion peut être tirée des chiffres de l'UNEDIC qui ont montré que sur les 259 000 emplois perdus en France en 1992, 105 000 l'ont été en Ile-de-France. La capitale a perdu à elle seule 37 000 emplois l'an dernier, les Hauts-de-Seine 26 000, les autres départements environ 10 000 emplois, sauf la Seine-et-Marne qui en a gagné 11 000.

Une évolution inquiétante

A travers plusieurs études récentes, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (IAURIF) montre également que la désindustrialisation de la région se poursuit à un rythme élevé. Entre 1985 et 1990, l'appareil industriel a perdu 123 000 postes et n'employait plus en 1990 que 1 031 000 personnes, soit 21,2 % de la population active de la région.

Ce phénomène touche autant les unités de fabrication que celles de stockage qui sont situées pour la plupart au centre de l'agglomération : 12 % à Paris, 45 % en petite couronne.

Ce sont les effectifs des établissements industriels de plus de 500 salariés qui ont été le plus touchés. Entre 1987 et 1990, ils ont diminué de 17 %, soit plus de 40 000 emplois perdus. En 1990, ces usines n'employaient plus que 193 100 personnes.

1 650 hectares de terrain disponibles

Mais selon l'enquête que l'IAURIF a menée auprès de 74 grands établissements industriels, 51 ont continué à réduire leurs effectifs en 1992, 3 les ont maintenus et 23 les ont augmentés. En définitive, les emplois auraient diminué de 5 % à 6 % dans ces usines l'an dernier.

Cette évolution est inquiétante parce qu'elle diminue les sources d'approvisionnement et les possibilités de stockage de la région. Elle menace aussi l'équilibre entre les différents secteurs, d'autant que l'activité tertiaire est elle aussi touchée par la crise. L'IAURIF estime à 40 000 le nombre d'emplois perdus dans ce secteur en 1992.

Alors que la conjoncture avait permis de commercialiser chaque année plus de 500 hectares de friches industrielles transformées en zones d'activités en 1988 et 1989, il y a aujourd'hui 1 650 hectares de terrains aménagés disponibles dans la région, auxquels s'ajoutent près de 500 hectares de terrains laissés vacants par le départ d'industries. En 1992, seulement 207 hectares de zones d'activités ont été commercialisés et le fléchissement s'est accentué en 1993.

Pourtant, 2 500 hectares de zones d'activités sont encore en projet dans toute la région. Certaines pourraient être débloquées à l'occasion de la sortie du nouveau schéma directeur. Mais dans certains secteurs géographiques, l'offre risque d'être trop importante faute de mise en place de structures intercommunales.

Il faut sans doute que les responsables économiques acceptent de mieux organiser le développement de la région, avant même que leur soient imposées des mesures contraignantes dans le cadre de la loi annoncée sur l'aménagement du territoire.

CHRISTOPHE DE CHENAY

LA FRANCE AU JAPON : rectificatif. – Après notre article du 2 novembre sur les relations du maire de Paris avec le Japon, on nous prie de préciser que la structure accueillant à Tokyo le bureau de représentation de Paris est la Chambre de commerce et d'industrie française au Japon dont le président est Alain Coine.

Ecrans tactiles dans le quinzième arrondissement

Journal de quartier informatique

D'abord, on passe devant sans les remarquer. Puis un jour, on s'arrête, intrigué par un quidam *le nez collé à la vitrine et le doigt* en l'air. *Infovil*, journal de quartier sur borne informatique, a fait depuis peu son apparition aux environs de la place de la *Convention*, dans le quinzième arrondissement. Des écrans tactiles, dont on fait défiler le contenu par pression de touches numérotées, sont installés dans les vitrine d'une poignée de commerçants, et consultables même lorsque ces derniers ont fermé boutique.

Au sommaire de ce quotidien interactif, l'actualité du quartier, des infos pratiques, des petites annonces immobilières, d'offres d'emplois ou de baby-sittings. *« On manque à Paris d'informations très locales, de renseignements sur la vie quotidienne*, constate le PDG d'Infovil SA, Franck Guigan. *Si les quotidiens de province se vendent bien, c'est justement parce qu'on peut y trouver le résultat du concours de boules. »* Deux journalistes ont été embauchés, les associations de quartier se sont vu offrir de l'espace pour parler de leurs activités.

Chaque borne est personnalisée, avec le nom du commerce sur la page de présentation, puis des menus différents selon les besoins : dans une agence immobilière, on trouvera ainsi les rubriques « à louer », « à vendre », puis « appartements », « maisons », « commerces », « parkings », et enfin les annonces accompagnées de photos en couleur. Un plan électronique permet même de situer la boutique. *« Les petits commerçants apprécient cette innovation car ils manquaient de moyens de communication*, assure Jean-Louis Bouvier, le directeur commercial. *Les prospectus sont immédiatement jetés, une publicité dans un journal gratuit de quartier coûte cher et l'on a aucun moyen d'en contrôler la diffusion. »*

Par l'intermédiaire du Minitel (36-15 Infovil), n'importe qui peut insérer une annonce dans ce journal qui allie les technologies informatiques et télématiques. Et grâce à un code d'accès personnel au serveur Minitel, les commerçants abonnés peuvent modifier leur texte aussi souvent qu'ils le *désirent*, faire apparaître leurs opérations de promotion, détailler leurs nouveaux produits etc.

Le coût, pour le commerçant, de l'installation d'une borne est très variable, allant de la gratuité totale lorsqu'il n'y trouve qu'un intérêt limité, à 2 000 francs par mois s'il en a un réel besoin (une agence de voyage ou une agence immobilière qui s'en servent comme catalogue avec textes et images). Cet abonnement donne droit à 10 pages d'annonces gratuites, et à une présence dans toute les bornes du quartier. Pour Infovil, l'intérêt est de toutes façons de créer un « effet de masse » : les piétons ne commenceront réellement à remarquer les bornes que lorsqu'elles seront en assez grand nombre dans une même zone.

« En moyenne, chaque écran est consulté une centaine de fois chaque jour, pendant un peu plus d'une minute. Nous sommes même capables de dire sur quelle information ou publicité le lecteur s'est attardé, poursuit M. Bouvier. *Ce contrôle très fin de la diffusion fait d'Infovil un support publicitaire attrayant. »* C'est ce dont il faudra convaincre les annonceurs pour rentabiliser un projet ayant d'ores et déjà coûté 20 millions de francs, et atteindre l'objectif fixé de 100 bornes dans le quinzième arrondissement à la fin de l'année, et d'environ 3 000 sur l'ensemble de Paris à la fin de 1994.

PASCALE KRÉMER

REPÈRES

EXPULSIONS

Les juges sensibles aux intérêts des occupants

Décidée voilà un an par le tribunal de grande instance de Paris, à la demande de la Ville, l'expulsion des 50 familles habitant 59, rue de Lancry, dans le dixième arrondissement, est différée de vingt mois. Ainsi a jugé la cour d'appel de Paris, jeudi 28 octobre. L'immeuble en question, déclaré insalubre depuis 1983, *aujourd'hui propriété de* la Ville, fait partie d'un secteur proche du canal Saint-Martin qui est en cours de réhabilitation.

Les occupants ont donc jusqu'au mois de mars 1995 pour quitter les lieux. Certains, dont la ville *reconnaît* les droits, seront relogés mais les autres demandent également à bénéficier de la même mesure. D'où un contentieux *qui dure depuis des années*. C'est la deuxième fois en quelques semaines que des magistrats interviennent dans *une* affaire d'expulsion. Le 17 septembre, ils avaient déjà accordé six mois de délai aux squatters *du futur dispensaire municipal* de l'avenue René-Coty. Les juges semblent donc privilégier désormais les intérêts des occupants d'un immmeuble promis à destruction ou à transformation, même s'ils n'ont aucun titre, par *rapport à ceux des aménageurs* publics.

INSERTION

Des comédiens handicapés mentaux sur les planches

L'événement, qui a eu lieu au théâtre des Arts de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) en *mai dernier*, puis du 4 au 9 novembre redonne espoir aux malades et à leurs proches, quotidiennement confrontés à la *méfiance* et au rejet qu'inspirent des attitudes hors normes. Des comédiens handicapés mentaux interprétaient un spectacle d'une heure, intitulé *Un jardin pour personne*. La réussite du spectacle a tenu au *contact établi entre des acteurs* amateurs souffrant de troubles psychiques et des élèves de CM2, LEP, terminale et première année de BTS sanitaire et social. Cela fut fait grâce au passage préalable d'Olivier Couder, le metteur en scène dans les classes et au travail d'explication fourni par l'équipe du Théâtre des Arts avant le spectacle. Il n'était pas facile de les *décider à jouer*, comme l'évoque Michèle Taylon, directrice de l'action artistique du théâtre, car *« comme n'importe quel comédien, ils ont peur et sont angoissés à l'idée de jouer »*.

CULTURE

Le Blanc-Mesnil inaugure son Forum

Afin *« de lutter contre les inégalités, de permettre de rendre naturel le fait de lire, d'aller au concert, de visiter une exposition »*, Le Blanc-Mesnil, commune de Seine-Saint-Denis de 47 000 habitants, a investi près de 100 millions de francs dans la réalisation d'un complexe culturel. Cet équipement de plus de 6 000 mètres carrés, dénommé Le forum, a été volontairement construit dans une zone excentrée stratégique, entre un collège et des lycées et à proximité du plus grand ensemble HLM de la commune. Il comprend une salle de théâtre de 600 places, un auditorium, une galerie d'exposition, une *cafétéria* et une médiathèque. Pour marquer l'événement, la municipalité a chargé le chorégraphe Jean-François Duroure d'organiser une semaine de festivités. Parades et animations, doivent précéder la soirée inaugurale du *samedi* 13 novembre avec, pour premier spectacle, *la Nuit partagée*, de la compagnie Jean-François Duroure.

VISITE

Chateaubriand à Châtenay-Malabry

Les ravissantes assiettes offertes par Louis XVIII à Chateaubriand, l'encrier dans lequel l'écrivain trempait *sa plume*, des manuscrits de sa main, les livres qu'il consultait, tels sont quelques uns des *objets présentés* jusqu'au 23 décembre dans la maison de Chateaubriand, à Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine). *Cette maison des champs*, achetée en 1985 par le conseil général des Hauts-de-Seine, a l'ambition de devenir le musée européen *du romantisme*. Un jury, présidé par Jean d'Ormesson, y décernera, le 22 novembre, deux prix dotés de 100 000 francs chacun par le conseil général : le Grand Prix d'histoire et le prix du romantisme.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ALADDIN. Film américain de John Musker et Ron Clements, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

AMOK. Film franco-portugais-allemand de Joël Farges : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-28 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

L'ÉCRIVAIN PUBLIC. Film franco-suisse de Jean-François Amiguet : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GALÈRES DE FEMMES. Film français de Jean-Michel Carré : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE MAL DU PAYS DE WALERJAN WROBEL. Film allemand-polonais de Rolf Schübel, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES MARMOTTES. Film français d'Elie Chouraqui : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

NAKED. Film britannique de Mike Leigh, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37).

PRÉSIDENT D'UN JOUR. Film américain d'Ivan Reitman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

REQUIEM POUR UN BEAU SANS-CŒUR. Film canadien de Robert Morin, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

SOLEIL LEVANT. Film américain de Philip Kaufman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

STAND DE TIR. Film hongrois d'Arpad Sopsits, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

VIDÉO BLUES. Film hongrois d'Arpad Sopsits, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CULTURE

CINÉMA



David Thewlis dans «Naked», de Mike Leigh.

NAKED de Mike Leigh

Feu noir

Est-ce un clodo méchant ou un innocent à la dérive? Est-ce le Christ ou Diogène, Candide ou un «cas social» comme Mme Thatcher en a fabriqués par millions? C'est Johnny, vêtu de noir et de révolte, flandrin teigneux et philosophe qui hante les rues de Londres, séduit, compatit, comprend, se moque, et s'en va. Un sarcasme en jeans tuyau de poêle. Mike Leigh le jette comme un brûlot dans les quartiers pauvres de l'Angleterre actuelle. Et ça fait des étincelles.

Naked est le troisième (par ordre d'apparition sur nos écrans) excellent film britannique de cette année. Il est de la même veine que *Raining Stones*, de Ken Loach, et *The Snapper*, de Stephen Frears : même critique sociale acérée, même sourire goguenard, même vitalité. Mais c'est celui qui s'éloigne le plus du documentaire : son réalisateur a beau être issu, comme ses deux confrères, de la féconde école britannique, il se consacre depuis longtemps au moins autant au théâtre qu'au cinéma. Et son film en porte la trace, avec sa succession de scènes dont chacune se suffirait presque à elle-même.

Il faut une énorme réserve d'énergie (humour et rage dosés à 50-50) pour renouveler deux heures durant l'exploit que représente (presque) chaque scène. Il faut aussi un comédien exceptionnel, à la fois susceptible de mettre à feu et à rire chaque séquence, et de propager l'incendie d'une scène à l'autre. C'est l'improbable David Thewlis, passant de la discussion théologique au coup de pompe dans la tronche, de la compassion à la prise d'assaut à la hussarde de dames modérément consentantes, avec une vigueur inépuisable d'extraterrestre aussi étrange que le fils de la voisine.

Johnny n'est pas un enfant de chœur. C'est une incarnation morale, même pas «à nu» comme le suggère le titre, plutôt un écorché de la vertu, dont il ne resterait que tendons à vif et nerfs électrisés, quand le monde entier autour de lui passe son temps à nier tout ce qui est censé relever des relations entre êtres humains. Mike Leigh l'a doté d'un double véritablement négatif, une espèce de yuppie-méphisto (Greg Crutwell). Lui aussi – puissance dorée, infantilisme malfaisant – hante la ville.

Au terme de leur errance respective, ils finiront par se croiser dans la maison où végètent les deux filles qui ne croient plus à la vie (Lesley Sharp et Katrin Cartlidge) : celle que Johnny a larguée, l'autre camée. Et puis une troisième arrive, d'un autre continent, d'un autre monde. Le film fonctionne ainsi, par addition et soustraction, apparitions-disparitions.

Cette mobilité, ce chaos le libèrent des pesanteurs de son parti pris stylisé. Un gamin en rupture de famille qui hurle *«Maggie!»* au coin d'un trottoir, un gardien de nuit méditant sur les fins dernières du monde, un quiproquo absurde, hors sujet, avec un chauffeur de limousine, une bande de mômes en cataclysme naturel, le racisme quotidien comme un chancre prêt à libérer ses pestilences, tout ce trafic d'incidents, de références, d'aperçus du coin de l'œil circule à travers l'écran. Et font sans cesse bifurquer le film. *Naked* comme son «héros» s'en finit à cloche-pied, obstiné, blessé. Vivant.

JEAN-MICHEL FRODON

LE MAL DU PAYS DE WALERJAN WROBEL de Rolf Schübel

Visage du nazisme ordinaire

Ce pourrait être un conte cruel, mais c'est une histoire vraie. En 1939, un petit paysan polonais de seize ans à peine est emmené de force en Allemagne. Deux ans plus tard, parce qu'il ne supporte pas d'être éloigné des siens, il décide de mal se conduire, croyant qu'on le renverra chez lui : dans la ferme où il travaille, il provoque un début d'incendie, qu'il aide aussitôt à maîtriser. Ce geste puéril aura, pour lui, des conséquences tragiques. Pour démonter le mécanisme de cet engrenage infernal, Rolf Schübel a retenu de son expérience de documentariste la rigueur et le refus du spectaculaire (on regrette seulement quelques images récurrentes, sans intérêt).

Cette histoire terrifiante se déroule pratiquement sans éclats. De la guerre, le film ne montre que quelques photos d'archives. Des neuf mois passés par Walerjan dans un camp de concentration, il retient la mort presque tranquille d'un vieux prisonnier à bout de forces, abattu alors qu'il s'éloigne calmement de la zone de travail, la solidarité qui permet à certains de survivre, le roulement incessant des brouettes que les détenus épuisés poussent sur le sol caillouteux.

La violence qui fait basculer le destin du gamin est celle, passive, des fermiers qui l'emploient, pas plus coupables que d'autres, incapables seulement de surmonter leur mépris pour cet étranger venu remplacer leurs enfants, que la guerre a pris. C'est aussi celle, administrative, du fonctionnaire-médecin qui examine Walerjan et conclut à l'«aryanisation» impossible du sujet. Quelques croix sur un document, une signature, un enfant est envoyé dans un camp. Enfin la violence, obscène parce que légale, de policiers et de juges qui posent à un accusé des questions qu'il ne comprend pas, et refusent d'entendre ses réponses. Rarement un film a montré avec autant de force et de précision le visage ordinaire du nazisme.

Face à ce système de terreur au quotidien, la victime ne cherche jamais à forcer la sympathie. Walerjan Wrobel n'est pas très intelligent, ni très séduisant, il ne possède rien du charme propre aux enfants de cinéma. Il est seulement un petit paysan polonais innocent, qui ne comprend rien à ce qui lui arrive. Condamné à mort en application d'un décret *«sur les personnes indésirables»* dont la promulgation était postérieure aux faits, Walerjan Wrobel fut exécuté à Hambourg, le 26 août 1942. Après la guerre, les magistrats qui avaient prononcé la sentence continuèrent de rendre la justice *«au nom du peuple allemand»*.

PASCAL MÉRIGEAU

AMOK de Joël Farges

«C'est plus que de l'ivresse... c'est de la folie, une sorte de rage humaine.» Ainsi Stefan Zweig définit-il l'*amok* dans la nouvelle adaptée par Joël Farges. Cette folie est celle de la passion amoureuse que voue un médecin (Andrzej Seweryn) à une belle inconnue (Fanny Ardant) venue un jour lui demander, en plein cœur de l'Inde, de la délivrer de l'enfant qu'elle porte.

En situant son film en 1939 (la nouvelle fut écrite en 1922) le réalisateur a voulu placer en regard de cette histoire l'autre folie dont le monde fut alors saisi. Il a également souhaité évoquer, en filigrane, la destinée tragique de l'écrivain, condamné à l'exil et qui se suicidera au Brésil, avec son épouse, en 1942. Mais il ne parvient ainsi qu'à surcharger un récit dont la force résidait justement dans la linéarité.

L'interprétation souffre également de ce manque de mesure et, à force d'outrances, les personnages versent dans la caricature mélodramatique. Ne subsistent que quelques images de l'Inde, et les accents insolites d'une chanson d'Erik Satie, dans le cadre désuet d'une soirée coloniale.

P. M.

NOMINATIONS

Alfred Pacquement prend la direction de la délégation aux Arts plastiques

Alfred Pacquement quitte la Galerie nationale du Jeu de paume à Paris pour prendre la tête de la délégation aux Arts plastiques, un poste resté sans titulaire depuis que François Barré a été chargé, au mois d'août, de la présidence du Centre Pompidou.

Né le 27 décembre 1948 à Paris, Alfred Pacquement fait des études d'histoire de l'art à Nanterre, puis il entre en 1971 dans l'équipe du Centre national d'art contemporain (CNAC) où il est associé à de nombreuses expositions avant d'être chargé de mission et inspecteur des expositions lors de la fusion du CNAC et du Musée national d'art moderne. Ayant ainsi participé aux activités préparant la mutation du musée à Beaubourg, Alfred Pacquement poursuivra tout naturellement sa carrière au Centre Pompidou comme responsable d'expositions.

Conservateur en titre en 1981, il sera chargé de la cellule Art contemporain du musée et plus particulièrement de la programmation des galeries contemporaines. Parmi les expositions qu'il organise citons Henri Michaux (également au Guggenheim de New-York) et Jasper Johns, en 1978, Soto et Soulages en 1979, *Dessins*, de Barnett Newman en 1980, Takis en 1981, Viallat en 1982, Serra en 1983, Toni Grand et le *Japon des avant-gardes* en 1986. L'accueil mitigé de *l'Époque, la mode, la morale, la passion* en 1987, l'a probablement incité à quitter Beaubourg pour rejoindre Dominique Bozo à la délégation aux Arts plastiques, en 1987, dont il partage nombre d'options esthétiques et une certaine idée du service public. Cet organisateur d'expositions, auteur de préfaces de catalogues et de livres (le premier, en 1973, est une monographie sur Bernard Réquichot, le dernier Henri Michaux, vient de sortir aux éditions Gallimard), a été inspecteur général de la création artistique de 1987 à 1989. Il connaît donc bien les structures et le fonctionnement de la DAP, dont il devient le patron, après avoir dirigé la Galerie nationale du Jeu de paume où il a concocté un programme d'expositions d'art contemporain pointu, nécessaire et équilibré entre actualité et valeurs plus stables.

Le ministère de la culture et le président de l'Association de la Galerie nationale du Jeu de paume présenteront devant le conseil d'administration la candidature de Daniel Abadie, dont le nom circulait pour le poste de délégué aux Arts plastiques, à la succession d'Alfred Pacquement au Jeu de paume.

G. B

Dominique Alduy directeur général du Centre Pompidou

Directeur général de France 3 depuis quatre ans, Dominique Alduy va être nommée directeur général du Centre Georges-Pompidou à Paris par le président du Centre, François Barré. Elle entrera en fonctions le 1er décembre, en remplacement de Bruno Ory-Lavollée.

[Nommée en septembre 1989 à France 3, Dominique Alduy, qui est née le 23 février 1944 à Paris et est économiste de formation, avait été chargée de mission au cabinet de Pierre Mauroy à l'hôtel Matignon. Elle avait été auparavant responsable de la commission «Habitat et cadre de vie» du VIIIe Plan au Commissariat général du Plan. Entre 1986 et 1989, elle fut PDG de Communication-développement, la filiale de la Caisse des dépôts chargée des investissements dans les réseaux du câble. Elle a été également présidente de Canal J, chaîne câblée destinée aux enfants.]

THÉATRE

EN ATTENDANT GODOT au Théâtre de la Tempête

Le Messie porte une barbe blanche

Soirs de fête : Godot, celui d'*En attendant*, a pris un bain de jouvence. Philippe Adrien l'a plongé dans l'eau vive. Retour aux sources. Le petit jour sur le désert. Une mer de sable. Plate comme du lait : aucune empreinte. Quand des pieds se poseront là, ils dessineront un chemin. Sentier de pas. Chacun des pas de Beckett est une parole, une pensée, dans la solitude des sables. Entre l'acte un et l'acte deux Philippe Adrien ménage une pause. Le temps de passer un filet sur le sable : le désert redevient uni, comme la plage le matin après le passage de la mer et du vent. Page blanche.

Apparaissent Estragon et Vladimir. *«Les deux larrons»*, suggère Beckett, qui lâche, sur le *curriculum* de Vladimir, une information : *«pugiliste»*. Vladimir a un bon jeu de jambes, il se bat contre l'ange, boxe dans le vide. Beckett voit en lui le premier des deux larrons, qui a engueulé le Sauveur sur sa croix. Estragon a moins de ressort. Il porte sa croix sur le dos. Il a des blessures aux pieds. Marcher lui est une douleur. C'est Samuel Beckett qui pose clairement, à plusieurs reprises, ses deux hommes-marathon sous le jour de la Bible. Ils attendent. L'attendu de la Bible est ou n'est pas Moïse. Et le Sauveur s'appelle parfois, simplement, l'Ami. Le boxeur poids plume Vladimir, qui aide Estragon à marcher, montre un profil d'ami.

Dans les sables, Beckett plante un arbre. Nu. Pour les écrivains de la Bible, la croix est un arbre. Mais l'arbre est la vie. Autour, les deux larrons marchent en rond. *«Et les pieds qui ne vont nulle part, qui retournent seulement à la maison... Simplement allais mon chemin, toujours, mon corps faisant de son mieux sans moi»*, écrivait Beckett dans *Têtes mortes*. *«Un des larrons fut sauvé, c'est un pourcentage honnête»*, dit Vladimir, qui veut requinquer son copain. *«Je me rappelle les cartes de la Terre Sainte, la mer Morte était bleu pâle»*, dit Estragon. *«Tu ne peux pas marcher pieds nus.»*, dit Vladimir. *«Jésus l'a fait»*, dit Estragon.

Jésus qui marche les pieds blessés, comme Estragon, après que Marie l'a pris pour le jardinier, à quelques mètres du tombeau. D'une marche assez sûre pour rejoindre les disciples, au bord du lac. Il n'a rien mangé depuis des jours, il accepte du poisson grillé. Les Evangiles non synoptiques disent qu'il s'éloigne ensuite vers le nord, ses pieds saignent encore, et des chiens lèchent le sang, sur le sable. Mais Estragon doit s'asseoir sur une pierre. *«On trouve toujours quelque chose pour vous donner l'impression d'exister?»*, demande-t-il à Vladimir. *«Mais oui, mais oui*, dit Vladimir (de plus en plus vite, son jeu de jambes), *on est des magiciens.»* Et Beckett de leur venir en aide : il leur envoie un enfant, porteur de nouvelles du Messie. Godot ne viendra pas ce soir, mais demain. A quoi ressemble-t-il? *«Il ne fait rien. Il a une barbe blanche»*, dit l'enfant.

Les deux comédiens, très jeunes, ont une fraîcheur vraie de regard, de voix. Oubliés les clodos et les clowns de l'après-guerre, le *Godot* très «années 50». Bruno Putzulu (Vladimir) est du vif-argent musclé, un maître nageur, un secouriste-danseur, très attentif, qui cache son jeu sous des rires. Eric Caravaca (Estragon), perdant exprès ses godasses qui l'écorchent, les bras coincés dans la planche transversale de la croix qu'il emporte sur le dos, garde, par un jeu effilé et lumineux, une secrète énergie : *«Ce n'est pas le pire, de penser?»*, dit Vladimir, paniqué pour une fois. *«Mais non, c'est déjà ça en moins»*, répond Estragon, qui «en connaît un bout».

Philippe Adrien a orienté d'une main plus «conservatrice» le couple secondaire. Pozzo (Cyril Dubreuil)-Lucky (Gildas Milin). Les sables et l'arbre, du pur Galilée, sont de Gérard Didier. La lumière forte ou douce de Tibériade est de Patrice Trottier. Beckett écrivait, dans *Sans* : *«Encore un pas un seul tout seul dans les sables.»* Faites ce pas pour aller entendre un *Godot* de toute beauté.

MICHEL COURNOT

► *Théâtre de la Tempête*, Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Manœuvre, 75012 Paris, métro Château-de-Vincennes, et navette. Du mardi au samedi à 20 h 30, dimanche 16 heures jusqu'au 30 décembre. Tél. : 43-28-36-36. Places : 80 F et 110 F.

L'ÉPERDUE à Malakoff

Adieu Violetta

Depuis un petit quart de siècle, Jean Bois reste un «jeune auteur» : ni l'âge ni l'expérience ne lui ont fait perdre sa bargne généreuse, son humour, cette sorte de tendresse forcenée avec laquelle il fait vivre les seigneurs de la rue, du travesti tuberculeux à la vieille femme baignant dans le malheur. Il a, cette fois, porté son dévolu sur Marguerite Gautier-Violetta, courtisane amoureuse d'un Alexandre Dumas-fils-Armand-Adolfo, gandin, bêbête au point qu'on se demande ce qu'elle peut lui trouver.

On se demande aussi ce que Jean Bois a cherché dans cette transposition du mythe. L'hyperthéâtralité de la souffrance, sans doute – ce que suggère le décor funèbre et opératique, tout de velours rouge et de lustres, dont il est l'auteur, et qui occupe avec grâce le grand plateau du Théâtre de Malakoff. Seulement, l'écriture de Jean Bois est tout sauf lyrique, la violence et l'ironie de ses phrases sèches *se perdent dans l'espace. De plus*, il a fait de Violetta-Marguerite (Dominique Constantin) une idole, vamp lointaine au jeu bressonien – qui met bien du temps à mourir, – lui-même interprétant avec une distance un peu gauche un vicomte grisonnant, cynique et malheureux.

Restent les personnages «secondaires», chez qui se retrouvent la verve ganache et la tendresse de Jean Bois : Marie Mergey, d'abord, servante douce sans mièvrerie, Elizabeth Maby, pittoresque copine, Daniel Dublet enfin, brave type tellement humain. On les aime, et à travers eux, leur auteur.

C. G.

► Théâtre 71, place du 11-Novembre, Malakoff. Métro Malakoff-Plateau-de-Vanves. Du mardi au samedi à 20 h 30, *sauf jeudi à 19 h 30*. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 1er décembre. Tél. : 46-55-43-45. Places : 85 F et 110 F.

CULTURE

CINÉMA

PRÉSIDENT D'UN JOUR, d'Ivan Reitman

Hollywood à la Maison Blanche

Il n'est pas sûr que Frank Capra, réalisateur américain d'origine italienne et d'obédience républicaine, eût aimé ce film. Il est en revanche certain que les fabricants de *Président d'un jour* n'ont pas un instant quitté des yeux leurs modèles, *M. Smith au Sénat* et *l'Homme de la rue*. On retrouve dans le film d'Ivan Reitman leur schéma simple et puissant : un homme ordinaire qui passe à travers le miroir, de la rue aux corridors du pouvoir.

Dave Kovic (Kevin Kline) dirige une agence d'intérim avec le zèle maladroit d'un prosélyte qui veut arracher ses clients à la misère. Pour arrondir ses fins de mois, il profite de son exceptionnelle ressemblance avec le président Bill Mitchell (Kevin Kline) en animant quelques manifestations commerciales. Remarqué par des agents des services secrets chargés de la protection du président, Dave est embauché comme sosie officiel. Le soir de ses débuts, le vrai président est victime d'un infarctus de type Félix Faure.

Le méchant du film est le secrétaire général de la Maison Blanche, Bob Alexander (Frank Langella), dont le nom évoque à la fois Bob Haldeman et Alexander Haig, qui occupèrent cette fonction respectivement auprès de Richard Nixon et Ronald Reagan. Tel le général Haig tentant d'occuper le pouvoir lors de l'attentat de John Hinckley, Bob Alexander profite du coma présidentiel pour installer Dave à la Maison Blanche, espérant tirer les ficelles de cette marionnette. La tâche semble d'autant plus facile que la première dame (Sigourney Weaver) et le président font depuis longtemps chambre à part et que le vice-président (Ben Kingsley) est à l'étranger.

Bien sûr, un brave type reste un brave type, et Dave apprend peu à peu à diriger le pays, appuyé par son meilleur copain, un comptable. Il séduit la présidente et présente un plan révolutionnaire contre le chômage avant de rouler les politiciens véreux dans la farine. Ce conte de fées politique exige beaucoup de naïveté.

Au contraire des paraboles de Capra, qui s'appuyaient sur la dureté du monde et la cruauté de la vie, en équilibre perpétuel entre rêve et cauchemar, *Président d'un jour* est un divertissement pur, qui s'avance sous le couvert d'une ode à la démocratie américaine, en s'appuyant sur des acteurs chaleureux, drôles (Kline, Weaver) ou caricaturaux (Langella).

Une figuration exceptionnelle

L'illusion est d'autant plus forte que le film, tourné en décors naturels (entre autres à la Maison Blanche) s'appuie sur une figuration exceptionnelle. Ce sénateur interviewé qui appuie le plan contre le chômage de Dave, en déclarant *« ce n'est pas éloigné de ce que j'ai proposé lors de ma candidature »*, c'est le sénateur démocrate Paul Simon, candidat malheureux aux primaires de 1984.

Cet homme inquiet qui déclare à Larry King, animateur vedette de CNN, que l'examen attentif des photos du président depuis quelques semaines révèlent l'existence d'un complot, c'est Oliver Stone, venu en personne faire son numéro de paranoïaque.

Finalement, l'utilisation du réel à des fins de comédie (même si les spectateurs français, qui n'ont encore pas tous la chance de regarder CNN vingt-quatre heures sur vingt-quatre, échapperont à quelques allusions) donne au film une morale inverse de ce que voudrait proclamer son scénario. *Président d'un jour* démontre en images que la distance qui séparait Hollywood de Washington est abolie et que le président des Etats-Unis et Kevin Kline font le même métier.

THOMAS SOTINEL

FESTIVAL FRANCE-CINÉMA à Florence

Du jeu dans l'axe franco-italien

FLORENCE

de notre envoyée spéciale

Sur le thème de la résistance au monopole hollywoodien, le huitième Festival France-Cinéma de Florence a réuni le 6 novembre réalisateurs et producteurs français et italiens. A quelques jours à peine de l'échéance du 15 décembre, date à laquelle doivent se clore les négociations du GATT, le constat n'était guère encourageant. Surtout du côté italien, avec une diffusion de près de 70 % de films américains pour seulement 17,4 % de films nationaux. La France s'en sort un peu mieux, avec 35 % de spectateurs pour les films français.

Parmi les raisons invoquées pour expliquer ce déséquilibre, les techniques de marketing : *« Un film d'auteur italien est lancé le vendredi et sort le lundi, alors que la sortie d'un film américain est préparée pendant six mois »*, soulignait un intervenant, tandis que le réalisateur Fabio Carpi relevait que *« les Américains font cadeau de certains de leurs films aux pays de l'Est pour créer une dépendance culturelle, pratiquement comme des vendeurs de drogue. C'est un véritable dumping ! »*.

Les solutions ? Dominique Wallon, directeur du Centre national du cinéma, et Hubert Astier, chef de cabinet de Jacques Toubon, préconisent *« une véritable politique européenne de l'audiovisuel »* conçue en commun et de manière véritablement *« agressive »* cette fois. *« Dans dix ans, il n'y aura plus de ligne Maginot de l'audiovisuel, en raison de l'évolution formidable des techniques : les Américains le savent parfaitement, mais ne veulent pas nous donner le temps. Il faut donc être offensifs immédiatement, et mettre sur pied des groupes financiers et industriels capables de tenir les marchés »*, dira encore Hubert Astier, proposant que la MGM, contrôlée par *le Crédit lyonnais*, devienne la compagnie majeure de distribution européenne de films.

En attendant, les participants ont adressé une lettre ouverte au ministre italien des affaires étrangères, Beniamino Andreatta, jugé trop tiède sur la défense de problèmes culturels que son propre gouvernement s'est pourtant engagé à soutenir. Mais, avant de lancer un appel à la solidarité communautaire, il fallait balayer devant sa porte : dans le domaine des coproductions franco-italiennes, dont certains voudraient faire le « noyau dur » de la reconquête cinématographique européenne, le constat n'est pas non plus brillant. Après des décennies de collaboration massive (jusqu'à une centaine de coproductions dans les années 60), on est descendu à seulement quatorze en 1993. Le cinéma français ne séduit plus que 4,6 % du public italien, et les films italiens ne touchent que 1 % du marché français.

Pour que revienne l'âge d'or franco-italien, la première condition serait, selon M. Wallon, une *« véritable réciprocité »*, notamment financière, dans les accords à venir.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 10 novembre figure page 11 Sauf dans notre édition Rhône-Alpes

PRIX LITTÉRAIRES : Milan Kundera reçoit le prix Aujourd'hui. – Le prix Aujourd'hui, qui récompense un essai, a été attribué, mercredi 10 novembre, à Milan Kundera pour *les Testaments trahis*, un recueil de neuf essais (Gallimard), au deuxième tour de scrution et à la quasi-unanimité. Seul un des treize membres du jury, présidé par Jacques Fauvet, a voté contre *(voir le « Feuilleton » de Pierre Lepape et le texte inédit de Milan Kundera dans « le Monde des livres » du 24 septembre).*

COMMUNICATION

La modification de la législation de 1986 sur la liberté de communication

Le gouvernement souhaite élargir les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Approuvé, mercredi 10 novembre, par le conseil des ministres, le projet de loi « modifiant la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication » ne compte, finalement, que dix articles, alors qu'il y en avait quarante dans la version initiale du ministre de la communication, Alain Carignon. Le gouvernement a décidé de traiter les questions qui lui paraissent prioritaires.

Ce texte préconise essentiellement un élargissement des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et confirme la création d'une chaîne éducative. Il fixe aussi les modalités du renouvellement des autorisations d'émettre et prévoit le relèvement des seuils dans la structure du capital des chaînes de télévision.

Sa discussion à l'Assemblée nationale devrait commencer en novembre, mais le ministère de la communication envisage de traiter les autres sujets en débat dans un second projet de loi, lors d'une « prochaine session ».

Le premier ministre ayant jugé préférable de renvoyer à plus tard les principaux sujets de controverse – l'opportunité d'autoriser une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles, les rapports diffuseurs-producteurs, l'institution d'une taxe municipale pour le câble, etc. –, le projet de loi adopté mercredi 10 novembre par le conseil des ministres soumet au Parlement les mesures considérées comme les plus *« urgentes »*, c'est-à-dire celles qui sont destinées à permettre *« l'adaptation du secteur audiovisuel à l'internationalisation rapide et à la concentration croissante des industries de communication »*.

L'article premier du projet définit le régime juridique de la nouvelle chaîne, qui sera *« chargée de la conception et de la programmation d'émissions de télévision à vocation nationale favorisant l'accès au savoir et à la formation »*. La majorité de son capital sera détenu *« directement ou indirectement par des personnes publiques »* mais, à la différence des sociétés nationales de programmes, elle pourra ouvrir ce capital *« à d'autres partenaires, telles que les collectivités territoriales »* ou *« des sociétés privées. »* La loi de 1986 sera modifiée de telle sorte, précise l'exposé des motifs, que le Conseil supérieur de l'audiovisuel *« puisse lui attribuer de manière prioritaire le cinquième réseau hertzien avant le début des émissions de la chaîne culturelle européenne ARTE »*. L'article 2 étend les pouvoirs de sanction du CSA aux chaînes publiques. Hormis la réduction ou la suppression de l'autorisation d'émettre, les sociétés nationales de programmes encourront les mêmes risques de sanction pécuniaires que les chaînes privées. Le projet met ainsi fin à une *« inégalité de traitement »* jugée *« choquante »*.

L'article 3 prévoit qu' *« en cas de manquement grave de l'Institut national de l'audiovisuel aux obligations qui lui sont imposées par les textes législatifs et réglementaires »*, le CSA pourra *« enjoindre »* au président de l'INA *« les mesures nécessaires pour faire cesser ce manquement »*.

Les articles 4, 5, 6, 7 et 8 arrêtent des *« dispositions relatives aux services de communication audiovisuelle soumis à autorisation »*. Il s'agit d'instaurer, *« tant pour les télévisions que pour les radios hertziennes, une procédure simplifiée de reconduction des autorisations »*. La durée de l'autorisation initiale – dix ans pour les services de télévision, cinq ans pour les services de radiodiffusion – sera automatiquement reconduite par le CSA, *« hors appel aux candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de cinq ans »* sauf circonstances particulières. Si le CSA estime, par exemple, que certains opérateurs de radio ou de télévision, déjà sanctionnés par ses soins, portent la responsabilité d' *« agissements »* trop *« graves »*, pour être trop souvent répétés il pourra refuser de prolonger leur autorisation d'émettre.

D'autre part, *« afin de renforcer la promotion de la chanson francophone »*, le CSA *« pourra imposer aux services de radiodiffusion une diffusion minimale de chansons de langue française »*.

Enfin, dans ses articles 9 et 10 le projet de loi fixe de nouveaux seuils en capital pour les opérateurs de chaînes de télévision. Limités à 25 % du capital jusqu'à aujourd'hui, les opérateurs seront autorisés à détenir 49 % des titres. Ils devront alors lancer une offre publique d'achat (OPA) mais veiller, pour respecter les dispositions du droit boursier, à ne pas accepter de titres au-delà de 49 %. Pour les radios, le texte du gouvernement porte à 120 millions d'habitants le seuil maximal de concentration pour un même opérateur.

Y. M.

Canal Plus négocie son futur statut

Le projet de loi approuvé mercredi en conseil des ministres (*lire ci-dessus*) vise aussi à organiser, dans ses articles 4 et 5, la transformation de la concession de Canal Plus en autorisation. La chaîne cryptée rejoindrait ainsi le régime commun des chaînes de télévision, sous le contrôle du CSA. Elle y gagnerait la pérennité de sa présence sur un réseau terrestre, incertaine dans le cadre juridique actuel.

Pourtant, la chaîne cryptée reste inquiète sur son avenir. Car la négociation parallèle sur son futur cahier des charges ne progresse guère. Canal Plus disposera probablement d'un nouveau délai au-delà du 6 décembre, date d'échéance de sa concession. Cette concession pourrait être, par avenant, prorogée de six mois, le gouvernement voulant s'assurer que la loi soit votée avant de la dénoncer.

Jacques Friedmann, qui a été chargé de négocier avec André Rousselet, le président de Canal Plus, au nom de cinq ministres, devrait poursuivre cette mission depuis son nouveau fauteuil de PDG de l'UAP. Il a beaucoup consulté sans dévoiler ses options. Mais les divergences semblent toujours importantes sur *« le montant et la nature »* des aides demandées à la plus riche des chaînes. Tout en refusant d'entrer dans le détail, M. Rousselet affirme : *« Je ne veux pas être « autorisé » pour assister à mon propre naufrage. »* Canal Plus *« ne pourrait supporter*, dit-il *des ponctions incompatibles avec* [ses] *ambitions »*.

Une barque trop lourde ?

La réussite de Canal Plus est impressionnante, avec ses 3,5 millions d'abonnés en France, cinq millions avec ses clones en Allemagne, Belgique, Espagne, Afrique, bientôt en Turquie, voire en Pologne... Indispensable bailleur de fonds du cinéma et du football (deux groupes de pression influents, avec lesquels la chaîne a renouvelé récemment des contrats de longue durée), Canal Plus a poussé l'intégration verticale en amont et en aval, dans la production de programmes ou la fabrication de décodeurs, et investi dans les chaînes thématiques qu'elle diffuse par satellite. Le tout en continuant à engranger de solides bénéfices : près de 4,5 milliards sur les cinq derniers exercices.

Ces résultats sont-ils le seul résultat du talent et des risques pris par les équipes et les actionnaires de Canal Plus ? Ou émanent-ils d'une position de monopole sur la télévision payante hertzienne, de *« privilèges exorbitants »* – selon l'expression du groupe d'étude du RPR sur l'audiovisuel, qui les a dénoncés – qui auraient permis à la chaîne d'imposer des tarifs d'abonnement élevés ?

Quelle que soit la réponse, un tel magot et une telle position sont convoités, et la chaîne se trouve « invitée » par le gouvernement à soutenir les secteurs les plus divers, du câble à la production. Elle aurait réussi à faire valoir ses arguments sur la « fraîcheur » indispensable des films qu'elle diffuse pour refuser un allongement du délai actuel ; de même, le maintien de son accès à la publicité en clair a des partisans (ne serait-ce que le cinéma, intéressé au chiffre d'affaires de Canal Plus). Mais resteraient en suspens des questions comme l'exploitation du paiement à la séance (liée à celle de l'exclusivité des droits télévisés) ; l'ouverture du marché des chaînes payantes à travers les décodeurs ; les contributions de la chaîne à la production (et pas seulement à ses filiales), etc.

La barque serait-elle trop lourde pour *« favoriser le développement de groupes de communication »* qu'évoque le projet de loi dans son exposé des motifs ? Diverses sources laissent entendre que la constitution d'un groupe autour de Havas et Canal Plus est également problématique. L'hypothèse d'un accord incluant la CLT (*le Monde* du 22 septembre) semble s'éloigner. Mais celle qui verrait la seule Générale des eaux prendre le contrôle de Havas, et donc de Canal Plus (qui plus est sans bourse délier, par échange d'actions), ne serait pas plus recevable des administrateurs du groupe publicitaire. Pour équilibrer cet actionnariat, de nouvelles hypothèses circulent, mêlant industriels, opérateurs de réseaux, voire l'UAP, dorénavant dirigée par M. Friedmann.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

COMMENTAIRE

Début de valse

LA télévision publique perdra, avec le départ de Dominique Alduy de la direction générale de France 3, une femme de talent et de caractère. Le service public des affaires culturelles y gagnera, à la direction générale du Centre Pompidou, une gestionnaire énergique, réputée pour son indépendance d'esprit.

Mais les circonstances de ce départ et de cette nomination autorisent quelques réflexions.

Personne de bonne foi ne saurait contester que Mme Alduy a réussi dans sa mission. Malgré des rapports parfois difficiles avec son président, Hervé Bourges, elle a contribué de façon déterminante au renouveau de France 3, qui a vu en quatre ans son audience nationale augmenter de cinq points, sa situation financière s'améliorer – jusqu'à dégager des bénéfices en 1992, pour la première fois depuis 1987 – et ses stations régionales parvenir à innover en dépit de moyens trop limités.

Des anomalies qui font désordre

Son changement d'affectation n'était donc pas nécessaire . S'il intervient en douceur, d'un commun accord entre l'intéressée, qui se dit d'une *« grande sérénité »* et *« parfaitement satisfaite »* de ses nouvelles attributions, et le ministre de la culture, Jacques Toubon, qui l'a négocié avec l'accord de l'Hôtel Matignon, cela signifie, huit mois après les élections législatives, que la valse des changements politiques vient de commencer à l'intérieur du système audiovisuel.

Non que le départ de Mme Alduy puisse être assimilé à une banale marginalisation politique. Bien qu' « étiquetée » à gauche, la nouvelle directrice générale du Centre Pompidou n'a jamais milité nulle part, et son mari n'est autre que le nouveau maire UDF-CDS de Perpignan, Jean-Paul Alduy. Mais sans doute cette femme n'était-elle pas assez politiquement malléable aux yeux d'une nouvelle majorité maintenant pressée de contrôler directement les chaînes publiques de télévision et de radio, ainsi qu'en témoigne le programme de combat présenté le 4 novembre, au nom du RPR, par Bertrand Cousin, député du Finistère (*le Monde* du 6 novembre).

Le gouvernement estime, et c'est son droit, qu'il faut confier à des « têtes nouvelles » le soin de mettre en œuvre la nouvelle réforme de l'audiovisuel amorcée dans le projet de loi adopté, mercredi 10 novembre, par le conseil des ministres. Le sort de M. Bourges – dont le mandat arrive à échéance le 18 décembre, comme celui de Mme Alduy, et auquel le CSA cherche assidûment un successeur potentiel – ne fait donc plus aucun doute.

Mais ce prélude apporte deux autres indications.

D'abord, il apparaît que le ministre de la communication a été complètement tenu à l'écart des négociations entre le ministre de la culture et les services du chef du gouvernement sur le cas de Mme Alduy. On est donc fondé à se demander s'il existe encore une relation de travail entre ces deux ministres.

Ensuite, il ressort que le départ de la directrice générale de France 3 s'accompagne, si l'on en juge par la teneur du projet de loi arrêté par M. Carignon sous l'autorité d'Edouard Balladur, de la disparition, sous la pression des professionnels du secteur privé, de toute référence au rôle de France 3 dans la future chaîne éducative. Cela en contradiction complète avec les conclusions remises au même ministre de la communication, en septembre, par la commission de réflexion sur l'avenir de la télévision publique.

Non seulement ces anomalies font quelque peu désordre dans le fonctionnement du gouvernement de M. Balladur, mais elles ne sont pas de bon augure pour la cohésion de la majorité parlementaire à la veille des débats publics sur l'avenir du système audiovisuel qui commenceront, lundi 15 novembre, devant l'Assemblée nationale avec la discussion du budget du ministre de la communication.

ALAIN ROLLAT

EN BREF

EXCLUSIVITÉ : TF 1 assigné en référé par France 2. – Le président du tribunal de commerce de Paris a autorisé France 2 à assigner TF 1 en référé, mercredi 10 novembre, après la diffusion, la veille, dans des journaux de la « Une », d'images tournées en exclusivité par la chaîne publique à l'occasion de l'arrestation de dirigeants de l'association Fraternité algérienne de France. France 2, qui assigne TF 1 pour *« conservation des preuves »*, demande que la « Une » remette au tribunal copie des journaux télévisés dans lesquels ont été diffusées les images en question. L'audience doit avoir lieu vendredi 12 novembre.

ÉTATS-UNIS : Paramount offrirait 553 millions de dollars pour acheter Macmillan Inc. – Selon le *Financial Times* du 11 novembre le groupe multimédias Paramount, déjà propriétaire du premier éditeur américain, Simon et Schuster, aurait confirmé, mercredi 10 novembre, son intention d'acheter Macmillan Inc., la maison d'édition américaine de l'ex-empire de Robert Maxwell (*le Monde* du 11 novembre). L'offre d'achat faite par Paramount se situerait à hauteur de 553 millions de dollars.

ECONOMIE

■ *AU PARLEMENT.* *Un nouveau* projet de loi sur la faillite sera proposé, le 23 novembre, au Parlement. Ce texte devrait être plus favorable aux créanciers que la loi actuelle, votée en janvier 1985.

■ *DÉPÔTS DE BILAN.* La loi de 1985 visait à donner toutes les *chances d'un éventuel redressement* aux entreprises déposant *leur bilan. Mais* elle a failli à sa mission, puisque 95 % des dépôts de bilan se terminent par un règlement judiciaire. La crise économique aidant, les faillites ont crû de façon exponentielle ; il y en aura probablement plus de 70 000 en 1993.

■ LES TRAVERS « CULTURELS ». Reste qu'une loi ne fait pas tout. Si la France détient le titre de champion européen de la faillite, c'est aussi en raison de travers « culturels ».

CLÉS

Solutions

• **Les défaillances d'entreprises en Europe.** – De janvier à juin 1993, près de 34 000 entreprises françaises ont été mises en dépôt de bilan, selon la société d'études Dun and Bradstreet International. La France est ainsi la championne européenne de la faillite devant la Grande-Bretagne (31 000 durant les six premiers *mois de l'année*). *Le troisième* pays, la Suède, arrive loin derrière (10 500), et le quatrième, l'Allemagne, affiche le modeste score de 6 960 défaillances d'entreprises sur la période considérée.

• **La loi britannique.** – L'« Insolvency act » de 1986 (applicable en Angleterre et au Pays de Galles, mais pas en Ecosse et en Irlande du Nord, qui ont des régimes particuliers) privilégie les mesures d'« arrangement volontaire ». Le « voluntary arrangement » est une solution *officielle qui n'a rien d'obligatoire* et n'exige pas d'homologation judiciaire. Les créanciers d'une part, les actionnaires de l'autre votent sur un projet présenté par les dirigeants de l'entreprise. La mise en œuvre de ce projet, s'il est voté par 75 % des créanciers, sera contrôlée par un « supervisor ». En cas de recours aux tribunaux, le juge prononce un « *administration order* » *énonçant* les objectifs à poursuivre et nomme un « administrator », s'il estime possible la survie de la société. Si les *propositions* du juge ont été refusées par les créanciers, la seule issue est la liquidation, soit volontaire, soit obligatoire. La pratique tend à combiner « voluntary *arrangement* » et « *administration* order ».

• **La loi américaine.** – Faute de « concordat » (accord consensuel *entre débiteur et créanciers*), les entreprises qui ont une chance de survie peuvent demander à bénéficier du « Chapter 11 » du « Bankrupcy Act » de 1978 : c'est la « réorganisation ». Dans une telle procédure, les dirigeants de l'entreprise continuent à *la* diriger, mais s'il y a fraude ou malhonnêteté de leur part ou si c'est dans l'intérêt des parties, un créancier ou le représentant de l'Etat (« U.S. Trustee ») peut demander la nomination d'un « Trustee » (personne privée) qui prend en main la gestion. Très vite, le « *U.S. Trustee* » *nomme un* comité de créanciers qui va négocier le plan de réorganisation avec le débiteur et le « Trustee ». Ce plan doit être accepté par les créanciers avec une double majorité (les deux tiers des créances et *la moitié des créanciers*), *puis* ratifié par les juridictions compétentes. Le plan entraîne une suspension provisoire des poursuites et s'impose à tous les créanciers. La déclaration de faillite peut être demandée par le débiteur (« voluntary petition ») ou par les créanciers (« involuntary petition »). Dès *cet instant, les poursuites* individuelles sont suspendues et, dans le second cas, l'activité de l'entreprise se poursuit jusqu'au jugement.

• **La loi allemande.** – Les deux lois en vigueur datent de 1879 (« Konkurs Ordnung », loi sur les faillites) et de 1935 (« Vergleichs Ordnung », loi sur le règlement judiciaire). Elles sont très favorables aux créanciers. Dans le but d'en assouplir les dispositions (en allant vers un système proche de la loi américaine), un projet de réforme est à l'étude

Afin de remédier aux inconvénients de la loi Badinter de 1985

Le projet de loi sur les faillites organise la protection des entreprises viables

« En 1673, la loi punissait de la peine capitale les banqueroutiers frauduleux. En fait la peine de mort était rarement appliquée. On soumettait le condamné à la cérémonie du repentir. Par exemple, il était exposé au pied du grand escalier du palais, en chemise, la corde au coup, tenant une assez lourde torche ardente à la main, ayant un écriteau devant et un autre derrière rappelant sa faute et sa condamnation(1). »

Si la loi de 1673 était toujours en vigueur, les alentours des tribunaux offriraient un bien affligeant spectacle. En 1993, il y aura probablement plus de 70 000 faillites en France, contre 53 000 en 1991 et près de 9 000 en 1973. *Autant dire que leur nombre croît* de façon exponentielle. Certes, peu d'entre elles sont frauduleuses. Mais, selon les banquiers, beaucoup seraient le fait de dirigeants peu scrupuleux, utilisant la faillite *« comme un mode de gestion »* grâce aux facilités accordées aux dirigeants par la « loi Badinter », votée le 25 janvier 1985. *« Faux »*, rétorque Jean-Michel Lucheux, avocat associé du cabinet Gide Loyrette Nouel, responsable du département des entreprises en difficulté. *« Les chefs d'entreprise sont traumatisés par les dépôts de bilan. »*

En 1993, rejaillit donc le débat sur la façon dont le droit traite créanciers et entrepreneurs. Un débat vieux comme le droit de la faillite, qui ne cesse d'osciller entre deux logiques : défendre le créancier au détriment de l'entrepreneur ou défendre l'entrepreneur, pourvoyeur d'emplois, au *détriment du créancier. La loi de* 1985, en vigueur aujourd'hui, avait ainsi pour but de redresser certaines dispositions de la loi de 1967 et de donner plus de marges de manœuvres aux entreprises en difficultés, afin de tenter de sauvegarder autant d'emplois que possible. Huit ans plus tard, on assiste à un retour de balancier. Le texte sur les faillites qui sera *présenté au Parlement*, le 23 novembre, devrait renforcer les *pouvoirs des créanciers.*

L'« effet domino »

Les points les plus décriés de la *loi de 1985 sont au nombre de* deux. Tout d'abord cette loi institue *une période d'observation* durant laquelle une entreprise en cessation de paiements est à l'abri des poursuites de créanciers. Pendant ce laps de temps de six mois renouvelable (jusqu'à dix-huit mois), l'entreprise ne rembourse pas ses dettes antérieures. *« On maintient artificiellement en vie des entreprises condamnées »*, s'insurge Michel Rouger, président du tribunal de commerce de Paris. La preuve ? 95 % des dépôts de bilan se *terminent par une liquidation* judiciaire.

Durant ce temps, les créances se multiplient, et, par un « effet domino », l'entreprise défaillante en entraîne d'autres (ses fournisseurs) *dans sa chute. En revanche*, cette période d'observation est *mise à profit par les* « Tapieoteurs » et autres prédateurs, qui rachètent à bas prix des entreprises pour éventuellement en revendre les quelques actifs sauvables et dégager ainsi une confortable plus-value dont ils sont les seuls bénéficiaires.

Deuxième grief : les nouveaux crédits bancaires et crédits fournisseurs octroyés durant cette période d'observation deviennent des créances prioritaires par rapport à celles de l'époque antérieure au dépôt de bilan, à l'exception des *« super-privilèges »* des salariés, des organismes sociaux et du Trésor public. Cette mesure provoque bien évidemment l'ire des banquiers. Car elle signifie que les hypothèques apportées auparavant pour garantir une créance n'ont plus de valeur.

La nouvelle loi devrait donc atténuer les effets de ces dispositions. En renforçant le pouvoir des créanciers par le biais de *« contrôleurs »* plus nombreux qui seraient informés de toutes les offres de reprise en cas de cession, par exemple. En améliorant aussi la prévention, grâce à une meilleure information en amont des défauts de paiement.

Très attendu des différentes parties intéressées (banquiers et chefs d'entreprise), ce nouveau texte peut aussi avoir des effets aussi décevants que ses devanciers. *« La réformite législative aiguë qui nous a conduits à accumuler quelque 360 000 textes, lois, décrets, règlements, arrêtés, circulaires, constituant le maquis juridique le plus infranchissable qui soit »* n'a pas empêché la France d'être le champion européen de la faillite, rappelle M. Rouger. *« Il faut changer de culture »*, insiste *cet ancien banquier, qui voit défiler* chaque jour dans son bureau des chefs d'entreprises grandes ou petites au bord du gouffre. Il préconise un traitement beaucoup plus simple.

Au lieu de donner leur chance à toutes les entreprises, *« il ne faudrait tenter de redresser que celles qui disposent d'une clientèle et d'un savoir-faire, mais qui souffrent d'un creux de trésorerie. Les autres doivent être liquidées. Il reviendrait au système financier de faire le diagnostic. Si celui-ci joue, dans le secteur commercial et industriel, le rôle qu'il a joué dans l'immobilier depuis un an, on pourra y arriver, c'est-à-dire trouver des solutions pour régler les problèmes à l'amiable »*, ajoute-t-il avec un optimisme très mesuré.

Ce qui revient à donner plus de poids aux procédures de « règlement à l'amiable » définies par la loi du 1er mars 1984. A l'instar du « Chapitre 11 » de la loi américaine, une procédure préventive pourrait mettre l'entreprise à l'abri des créanciers avant qu'elle ne soit mise en redressement judiciaire. Au grand jour et non confidentiellement comme c'est le cas actuellement. *« De toute façon, les secrets qui entourent les règlements à l'amiable sont des secrets de Polichinelle »*, affirme M. Lucheux. Ce qui impliquerait de ne plus considérer une entreprise défaillante comme un paria. Mais au contraire comme un organisme auquel les créanciers doivent venir en aide dans l'intérêt de tous. Encore un changement culturel en perspective.

ANNIE KAHN

(1) *Histoire critique de la faillite*, de René Ilburbide. Édition LGDJ.

Les banques réclament une réforme rapide

Accusées d'être responsables de la multiplication des défaillances de petites et moyennes entreprises en restreignant la distribution de crédit, les banques contre-attaquent. Alors que les présidents des plus grands établissements iront, le 17 novembre, à Matignon pour répondre aux questions du premier ministre, Edouard Balladur, l'Association française des banques (AFB) justifie cette frilosité par les effets *« pervers »* de la loi de janvier 1985 sur les faillites.

L'AFB *estime que, sans* réforme profonde de la loi, toute reprise de la distribution de crédit est impossible : *« La loi se retourne au final contre les entreprises, car elle met en danger le principe même du crédit, en permettant un effacement facile des dettes et en décourageant les prêteurs »*. Les banques se félicitent de la discussion prochaine au Parlement d'un projet de loi qui va dans le bon sens. Elles insistent sur trois points : une refonte de la période d'observation suivant le dépôt de bilan, la mise en place d'une possibilité d'appel pour les créanciers et une plus grande transparence des conditions de reprise des entreprises.

Bouc émissaire facile

Les établissements de crédit *cherchent également à démontrer* qu'ils sont un bouc émissaire facile, car, en dépit des conditions difficiles et des risques, ils maintiennent des concours importants aux entreprises. Ils affirment notamment ne pas faire payer aux entreprises leurs pertes liées au financement de l'immobilier. Sur les 65 milliards de francs de provisions réalisées l'an dernier par les établissements membres de l'AFB, environ 30 milliards correspondent aux risques immobiliers et 20 milliards aux risques entreprises. Selon Patrice Cahart, délégué général de l'AFB, l'année 1993 va même se traduire par un accroissement de la part des provisions sur les entreprises et en revanche une diminution des dotations sur le financement de l'immobilier.

L'AFB indique enfin que, si les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises *ont augmenté du fait notamment* de l'allongement des délais de paiement et de l'augmentation des stocks, l'encours de crédit à court terme est resté stable autour de 750 milliards de francs.

E. L.

SOCIAL

Anticipant sur les mesures du projet de loi sur l'emploi

La direction et trois syndicats de Thomson-CSF s'entendent pour éviter 1 200 licenciements

La direction de Thomson-CSF (électronique et armement) a signé, mercredi 10 novembre, avec trois organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et FO) *« un accord destiné à éviter 1 200 licenciements »* sur les 1 614 prévus, et qui reprend certaines dispositions du projet de loi quinquennale sur l'emploi, encore en discussion au Parlement.

Cet accord résulte des négociations entamées le 20 septembre entre la direction et les syndicats, après qu'Edouard Balladur a enjoint aux présidents des groupes publics, obligés de recourir à des suppressions d'emplois, de *« présenter un nouveau plan social comprenant toutes les mesures prévues dans la loi quinquennale destinée à éviter des licenciements »* (*le Monde* du 22 septembre).

L'accord-cadre, qui a été conclu pour dix-huit mois et qui est complété par un plan de départ de 820 salariés en préretraite, prévoit une réduction de 3 % du temps de travail pour l'ensemble des 18 500 salariés de l'entreprise. Compte tenu des dispositions relatives au *« temps réduit indemnisé de longue durée »* prévues dans le projet de loi quinquennale, ces réductions de la durée hebdomadaire du travail (de 38 h 30 à 37 h 20) *« sont*, précise l'accord, *compensées à hauteur de 60 % à 70 % de la rémunération nette par l'Etat et l'entreprise »*, voire davantage pour les salariés dont la rémunération est *« égale ou inférieure à 10 500 francs »*. Outre une incitation à la mobilité interne et un investissement supplémentaire dans la formation, l'accord facilite le passage *« à d'autres rythmes de travail (temps partiel, mi-temps, temps scolaire, congés sabbatiques) »* par des mesures de compensation des pertes de revenus, des incitations financières et des aides en matière d'évolution professionnelle.

Grève à Air Inter. – La grève à laquelle avait appelé, mercredi 10 novembre, l'ensemble des syndicats à Air Inter, à l'exception de la CFE-CGC, a provoqué des perturbations dans la matinée à Orly entraînant des retards d'environ une heure qui se sont répercutés toute la journée. Selon la direction, le trafic de la compagnie était redevenu normal jeudi 11 novembre. Air inter a affrété 65 % de ses vols et en a assuré 35 % avec des équipages non-grévistes.

ÉTRANGER

Menaçant de retarder les aides promises

Les pays donateurs demandent aux Palestiniens un interlocuteur « crédible »

QUEENSTOWN (Maryland)
de notre envoyé spécial

Faute de la création rapide par les Palestiniens d'une *« institution économique autonome crédible »*, l'aide de 2,1 milliards de dollars (12 milliards de francs) promise pour la reconstruction des territoires occupés lors de la conférence internationale des pays donateurs, début octobre à Washington, pourrait prendre du retard, a averti, mardi 9 novembre, Caio Koch-Weser, vice-président de la Banque mondiale chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

De retour de Paris où il avait participé, vendredi 5 novembre, à une réunion de travail à ce sujet (*le Monde* daté 7 et 8 novembre), M. Koch-Weser s'exprimait à l'occasion d'un séminaire organisé à Queenstown (Maryland) par la Banque mondiale, l'institution responsable du secrétariat du groupe des pays donateurs.

Caio Koch-Weser a évoqué la menace d'une remise en cause de cette aide si les Palestiniens n'arrivaient pas à s'entendre pour mettre en place, avant la réunion du 16 décembre à Paris, une équipe opérationnelle capable de gérer l'aide dans la plus grande transparence. Les pays donateurs ne sont en effet pas satisfaits de l'organisation présentée jusqu'à présent par les Palestiniens, la PEDRA (Autorité pour le développement économique et la reconstruction de la Palestine).

Sa création a été dominée par des *« préoccupations politiques »*, alors que nous recherchons un *« interlocuteur plus technique »* qui devra amorcer *« la mise en œuvre d'une politique macro-économique, coordonner les aides du côté des récepteurs et gérer des projets »*, a expliqué le responsable de la Banque mondiale.

Pour l'instant, la PEDRA n'a pas d'équipe opérationnelle, selon M. Koch-Weser, mais a déjà un conseil des gouverneurs, composé de 14 membres, et un conseil économique et social, plus large. L'un et l'autre sont présidés par M. Arafat et se présentent comme des institutions politiques plus qu'économiques.

Des tensions se font ressentir parmi les conseillers économiques du président de l'OLP : l'un des négociateurs palestiniens, Yussi Sayigh, a annoncé son intention d'abandonner ses responsabilités.

ERIK IZRAELEWICZ

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

■ *Prix de détail : + 0,4 % en octobre.* – L'indice des prix de détail a augmenté de 0,4 % en octobre, soit la hausse la plus importante depuis six mois. Sur un an (octobre 1992-octobre 1993), les prix de détail ont progressé de 2,8 %.

VIETNAM : un milliard de dollars d'aide internationale ont été promis. – Vingt-trois pays ont promis d'accorder au Vietnam une aide d'un milliard de dollars (5,8 milliards de francs), a indiqué, mercredi 10 novembre à Paris, un haut fonctionnaire japonais à l'issue de la première réunion des pays et organismes disposés à participer au redressement économique du Vietnam (*le Monde* du 11 novembre).

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

En raison d'un changement de méthode comptable et d'une fréquentation insuffisante

Les pertes d'Euro Disney ont atteint 5,34 milliards de francs

Euro Disney a annoncé mercredi 10 novembre des pertes nettes consolidées de 5,34 milliards de francs, dont 3,2 milliards liés à un changement de méthode comptable. La société se donne jusqu'au printemps 1994 pour élaborer un plan de financement avec sa maison-mère et les banques. En attendant, la Walt Disney Company (Etats-Unis) comblera les besoins de trésorerie.

La nouvelle a fait frémir la Bourse. En annonçant des pertes nettes consolidées de 5,3 milliards de francs quasi identique au chiffre d'affaires (5,7 milliards de francs), les dirigeants d'Euro Disney ont fait chuté le titre au plus bas. Après avoir culminé à 165 francs en mars 1992, il clôturait à 38 francs, mercredi 10 novembre, soit un recul de 13 % comparé à la veille. Pour l'exercice précédent (du 1er octobre 1991 au 31 septembre 1992), les pertes du parc, qui avait ouvert ses portes en avril 1992, s'étaient élevées à 188 millions de francs.

L'ampleur de ce déficit doit toutefois être relativisée. La perte nette, avant résultats exceptionnels, s'élève en effet à 1,7 milliard de francs, comme on s'y attendait. A cela s'ajoutent des provisions de l'ordre de 400 millions de francs liées, pour partie, au projet de plan social – Euro Disney a annoncé 950 suppressions d'emplois en octobre – ainsi qu'au rapatriement sur le site du parc de certaines activités localisées à Noisy-le-Grand. Enfin, un changement de méthode comptable s'est traduit par une charge exceptionnelle de 3,2 milliards de francs : les amortissements relatifs aux frais de pré-ouverture (marketing, salaires...), qui devaient s'étaler sur cinq ans pour 1,3 milliard et sur vingt ans pour 1,9 milliard, ont été, ramenés intégralement sur l'exercice 1992-1993.

Philippe Bourguigon, PDG d'Euro Disney depuis le mois de mars, explique ces mauvais résultats par un cumul d'événements : *« Une récession extrêmement marquée, des taux d'intérêt qui restent élevés, une évolution monétaire pénalisante et un marché immobilier déprimé. »* Les frais financiers sont évalués à 2 milliards de francs par an. Les ventes d'hôtels qui devaient contribuer au rythme d'un tous les deux ans à désendetter le parc ne devraient pas intervenir avant la fin 1995.

La fréquentation des hôtels n'a pas comblé les attentes d'Euro Disney, qui qualifie toutefois les résultats commerciaux de *« bons »*, compte tenu de la conjoncture. Leurs taux d'occupation de 55 % durant l'année se sont avérés inférieurs de 10 à 12 % aux prévisions. Seule la fréquentation du parc a atteint son objectif : plus de 17 millions de visiteurs ont franchi les portes du parc durant les dix-huit premiers mois d'exploitation.

Favoriser les courts séjours

Face à l'ampleur de ce déficit, Euro Disney a élaboré, il y a quelques mois, des mesures à la fois d'économies et opérationnelles. La deuxième phase des travaux, qui comprend un second parc consacré au cinéma, a été reportée à des jours meilleurs. *« Il va falloir prouver notre capacité à rendre Euro Disney rentable avant de lancer ce deuxième parc »*, commente M. Bourguignon en prévoyant que 1994 ne devrait pas apporter *« d'amélioration sensible »* aux résultats commerciaux.

Enfin, Euro Disney cherche à se repositionner *« comme une véritable destination de court séjour accessible au plus grand nombre »* alors qu'à ses débuts le parc s'affichait plutôt comme une destination de vacances avec des forfaits d'au moins trois ou quatre jours dans le parc. A partir du mois de janvier 1994, les hôtels d'Euro Disney vont revoir leurs prix à la baisse avec des tarifs démarrant à 300 francs pour des chambres de quatre personnes. Les prix d'entrée du parc sont passés à 175 francs entre novembre et février, hors fêtes de fin d'année, et grimperont à 250 francs à la belle saison. Des efforts seront portés vers les marchés de proximité (France, Belgique, sud de la Grande-Bretagne) ainsi que vers les catégories socio-professionnelles plus élevées qui boudent le parc, contrairement aux Etats-Unis.

Euro Disney et sa maison-mère, la Walt Disney Company, qui détient 49 % des parts, se sont donné jusqu'au printemps 1994 pour parvenir à une réorganisation financière. D'ici là, la maison-mère s'est engagée à contribuer au financement du parc, qui devrait connaître des problèmes de trésorerie. La négociation risque d'être tendue entre Euro Disney, sa maison-mère, et les banques françaises (deux pools bancaires, l'un mené par Indosuez et l'autre par la BNP, ont engagé 10 milliards de francs de prêts dans le parc et ses hôtels). L'objet de la négociation sera de savoir à quelle hauteur la Walt Disney Company – qui avait déjà apporté à ses débuts 2 milliards de francs en fonds propres à Euro Disney – acceptera de recapitaliser sa filiale. Les banques se préparent à un *« bras de fer »*. Alors qu'Euro Disney veut se donner du temps, les banques réclament un plan de financement avant la fin de l'année.

MARTINE LARONCHE

Un nouveau différend entre les Douze

De la qualité du chocolat

Le chocolat sera-t-il l'objet *d'une nouvelle querelle entre les* Douze? Dans un communiqué du 10 novembre, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie chargé de la consommation, a en effet déclaré non sans insistance que, selon la France, *« l'harmonisation souhaitée des produits au sein du grand marché européen ne doit pas être synonyme d'abaissement du niveau de qualité »*.

De quoi s'agit-il? Depuis 1986, les chocolatiers du Danemark, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (Alliance 7) font pression pour étendre à toute l'Europe ce qui leur est particulier. Ces trois pays ont la possibilité de commercialiser sous l'appellation « chocolat » des produits qui ne le sont pas tout à fait : ils peuvent incorporer jusqu'à 5 % de matières grasses végétales *autres que le beurre de* cacaco (notamment de l'huile de palme ou des dérivés de soja, qui valent dix fois moins chers, que *la matière première tropicale).* Pourquoi, demandent les industriels européens, ne pas étendre ce qui reste une dérogation (1) à l'ensemble de la Communauté? Une étape que n'entend pas franchir Paris, très attaché à la qualité du chocolat. *« Outre qu'il y a danger à transformer ainsi le goût, une semblable mesure ouvrirait la porte à tous les abus. Pourquoi pas 10 ou 15 %? »* s'indigne un professionnel.

Paris est également très soucieux de défendre les producteurs africains de cacaco, déjà mis à mal par la concurrence asiatique. Des analystes ont calculé que si les industriels anglo-saxons obtenaient gain de cause, *200 000 tonnes de cacaco* seraient retirées de la consommation, ce qui représente environ un *tiers de l'offre ivoirienne* – la Côte-d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao – et l'équivalent de la production du *Nigéria et du Cameroun réunis. « Ce projet irait directement à l'encontre de la politique constante de soutien de la Communauté aux pays en voie de développement, dans la mesure où il affecterait gravement l'exportation de ces pays »*, souligne le ministre de l'économie. Pour l'instant, il semblerait que rien ne soit encore décidé : *« Bruxelles essaie de parvenir à une définition commune du chocolat au sein de l'Europe, mais n'a pas concrétisé son projet »*, estime un proche de la Commission. Par ailleurs, la France n'est pas isolée, les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique se sont rangés à ses côtés.

MARIE DE VARNEY

(1) Lors de leur accès au Marché commun en *1973*, ces trois pays avaient bénéficié d'une exception pour conserver leurs particularités de fabrication.

Les noms de marques devant les tribunaux

Compac contre Compaq

La guerre des deux Compaq *(ou Compac) a commencé.* Le 6 janvier 1994, la cour d'appel de Paris devra trancher : *qui, de Compaq,* firme texane et leader mondial de la micro-informatique, *ou de Compac, petite société* genevoise spécialisée dans les instruments de mesure, a le droit d'utiliser en France ce nom de marque dont – le c ou le q n'y change rien – la consonance est *pour les* deux sociétés strictement identique. Compac avec ses *25 à 40 millions de francs de* chiffre d'affaires et ses cinquante salariés, pèse bien *peu de chose au regard de* Compaq, ses 4,1 milliards de dollars (22,5 milliards de *francs) de ventes mondiales,* son chiffre d'affaires de 2 milliards de francs réalisé *en France et ses neuf mille* salariés dans le monde.

Compac-David avait perdu une première manche contre Compaq-Goliath en janvier. Société familiale ayant changé de structure, Compac s'était transformée en société anonyme (Compac SA) dotée *d'un bureau de recherche* (Compac Electronics). Le tribunal français de première *instance avait estimé* que Compac SA ne prouvait pas qu'elle était propriétaire de la dénomination Compac. La société suisse, qui reconnaît avoir péché dans sa démonstration, a décidé de faire appel.

Irritée par les méthodes du *groupe texan, dont les avo*cats lui ont intimé l'ordre d'abandonner son nom au *plus vite, Compac estime* pouvoir faire valoir son antériorité. La société genevoise *est quinquagénaire.* Compaq, le constructeur informatique, a, pour sa part, été créé en 1982.

COMMENTAIRE

La restructuration de la sidérurgie communautaire

Les aciers allemands et italiens à la traîne

A une semaine d'un conseil européen des ministres de l'industrie décisif, la restructuration de la sidérurgie communautaire *continue de buter* sur deux dossiers épineux : le plan de sauvetage du conglomérat allemand Ekostahl et la restructuration de l'italien Ilva.

Dans le premier cas, la Commission européenne a *rejeté mercredi* 10 novembre la solution présentée par les autorités allemandes, esti*mant insuffisantes* les réductions de capacité envisagées au regard des aides d'Etat *programmées.* Au printemps, Bruxelles avait déjà repoussé une proposition d'aide de 544 *millions* d'écus (3,7 milliards de francs). Depuis, un nouveau schéma *a été élaboré* qui prévoit de scinder en deux Ekostahl, dont une partie, privatisée, serait confiée au producteur italien d'acier Riva, avec la création d'une nouvelle unité de *laminage à chaud* de 900 000 tonnes financée aux deux tiers par Riva et pour un tiers par *des aides régionales* allemandes. L'autre partie, publique, serait modernisée grâce à un apport de 2,5 *milliards* de francs d'aides d'Etat. L'installation du nouveau train de *laminage à chaud pose* problème au moment où la sidérurgie européenne est largement *excédentaire. Par ailleurs, Bruxelles* estime que la scission envisagée risque d'être *« artificielle »*, une direction commune étant mainte*nue pour gérer* l'ensemble du complexe.

Dans cette affaire, le gouvernement de Bonn est *placé* dans une position bien délicate. Accusé de *largesse coupable par Bruxelles,* il doit affronter ses propres sidérurgistes qui, à l'instar de Thyssen ou de Krupp, jugent déloyal le soutien accordé au conglomérat de l'ex-*RDA, au moment* où ces deux groupes privés doivent eux-mêmes affronter des restructurations difficiles. *Cette ligne de fracture peut* d'ailleurs être généralisée à l'ensemble de l'Europe, où les sidérur*gies retructurées* ou en voie d'assainissement – le français Usinor-Sacilor, l'anglais British Steel, le belge Cockerill-Sambre – craignent que la crise ne relance une course folle aux aides natio*nales sans traiter* le problème de la nécessaire fermeture des unités les moins rentables.

A propos du cas italien et de la *restructuration* du *sidérurgiste* public Ilva, Bruxelles estime que les aides envisagées par les autorités *italiennes ne peuvent* être acceptées, sauf dérogation aux règlements de la CECA. C'est au *conseil des ministres des Douze,* où les décisions doivent être prises *à l'unanimité,* qu'il appartiendra *de trancher. Commentant* ses décisions, Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence, a estimé *qu'il* incombe désormais aux politiques de prendre leurs responsabilités.

CAROLINE MONNOT

BSN : rachat de la première usine hongroise de produits laitiers frais. – Le groupe agro-alimentaire BSN a annoncé, mercredi 10 novembre, qu'il allait racheter à son partenaire hongrois BTV la plus grosse usine de produits laitiers frais de Hongrie, installée près de Budapest, qui produisait déjà *depuis deux ans des desserts sous* la marque Danone. BSN renforce ainsi sa présence en Hongrie, où il avait pris pied en 1991 en créant une société commune avec le groupe laitier BTV. En rachetant la totalité de l'usine, BSN veut *« bâtir un ensemble industriel et commercial susceptible de satisfaire la demande croissante des consommateurs hongrois pour des produits laitiers frais »*.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 10 novembre ⬇ Rechute

Une petite poussée inflationniste aux Etats-Unis a troublé, mercredi 10 novembre, la Bourse de Paris, qui a fait une rechute dans un marché entraîné par ailleurs par la dégringolade d'Euro Disney. *En baisse de 0,15 % à* l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé la *journée sur une perte de 1,21 % à* 2 087,33 points. Le montant des *échanges a atteint pour l'ensemble du* marché 3,8 milliards de francs.

En début de journée, les investisseurs se montraient prudents à la veille *de quatre jours qui seront chômés pour* bon nombre d'entre eux, même si la *Bourse fonctionne normalement* vendredi, lendemain de la fête de l'Armistice. *L'annonce d'une hausse de 0,4 %* des prix de détail aux Etats-Unis *en octobre a fait l'effet d'une douche* froide après l'annonce la veille d'une baisse de 0,2 % des prix de gros pour la même période. Immédiatement, les investisseurs ont conclu que les taux d'intérêt américains allaient remonter, gênant *ainsi* le processus de détente enclenché en Europe.

Les chiffres d'affaires des sociétés françaises pour les trois premiers trimestres accusent dans l'ensemble des reculs par rapport à la même période de l'année précédente. Ces résultats ne surprennent pas les analystes, mais ils *laissent penser à certains que le dernier* trimestre et le premier de l'année pro*chaine pourraient faire apparaître* une rechute de l'activité économique. Cette *rechute* pousserait les autorités monétaires à accélérer le mouvement de baisse des taux d'intérêt, ce qui serait favorable au marché des actions, ajoutent ces experts.

L'annonce d'une perte de 5,3 mil*liards de francs pour* Euro Disney a entraîné une chute spectaculaire du titre : – 13 % à 38 francs dans un marché de 3 millions de titres, soit 1,8 % du capital.

NEW-YORK, 10 novembre ⬆ Reprise

Revigorée par une chute des taux d'intérêt des bons du Trésor à dix ans lors de l'adjudication trimestrielle du gouvernement fédéral, Wall Street a accru ses gains mercredi 10 novembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est établi à 3 663,55 points, en hausse de 23,48 points, soit une progression de 0,65 %. Quelque 283 millions de titres ont été échangés. Les valeurs en hausse ont dépassé celles en baisse : 1 191 contre 858, alors que 614 actions sont restées inchangées.

La tendance s'est reprise après que le Trésor a vendu pour 12,1 milliards de dollars au taux moyen de 5,69 %, soit le taux le plus bas jamais enregistré.

Dans la matinée, Wall Street avait évolué irrégulièrement, après l'annonce d'une *hausse* de 0,4 % de *l'indice* des prix de détail en octobre et d'une augmentation de 14 000 unités, à 354 000, des demandes hebdomadaires d'allocations chômage.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, *principale référence,* a progressé à 6,21 % contre 6,14 % la veille au soir.

Les titres des semi-conducteurs ont mené la hausse après la publication d'un *rapport,* mardi, faisant état d'une augmentation plus forte que prévu des *commandes passées* à ce secteur. Texas Instruments a gagné quatre dol*lars à 63 1/8 et Motorola 3 1/8 à* 102 7/8.

LONDRES, 10 novembre ⬆ Légère hausse

Les valeurs ont clôturé en *légère* hausse mercredi 10 novembre au Stock Exchange, réduisant leurs gains après la publication des chiffres légèrement supérieurs aux prévisions de l'inflation américaine. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 2,6 points, soit un repli de 0,08 % à 3 098,5 points, alors qu'il affichait un gain de 19 points à 13 heures. Environ 771,7 millions de titres ont été échangés contre 747 millions la veille.

Du côté des valeurs, la plus chahutée a été *EuroDisney, qui a reculé de* 72 pence à 436 après l'annonce d'une perte nette *consolidée de 5,34 milliards* de francs pour son exercice 1992-1993, achevé le 30 septembre. La banque d'affaires Hambros, qui a annoncé une hausse inférieure aux pré*visions de son bénéfice imposable* semestriel, a reculé de 24 pence à 344. Les magasins d'articles hors-taxe Alldera ont fait leurs débuts en Bourse à 184 pence, une prime de 8,2 % sur son prix d'émission (170 pence). Cable and Wireless a gagné 12 pence à 485, *après les réductions de prix annoncées* par sa filiale Mercury Communications.

TOKYO, 11 novembre ⬆ Mitigée

La séance a été mitigée, jeudi 11 novembre, à la Bourse de Tokyo, où le Nikkei a progressé de 36,81 points, soit 0,2 %, pour terminer la séance à 18 158,52 points, tandis que le TOPIX perdait 0.20 point à 1 534,58 points sur un marché sans véritable tendance. Environ 300 millions de titres ont été échangés contre 380 millions la veille.

Le Nikkei, qui était passé, mercredi, sous la barre psychologique des 18 000 points, est resté jeudi au-delà de ce seuil, soutenu par une chasse aux bonnes affaires effectuée par des investisseurs institutionnels, ont indiqué des courtiers. L'indice a également profité d'une reprise du cours de East Japan Railwy Co. (JR East). Le marché a mal*gré tout souffert* d'une absence de sti*mulation* liée au prolongement de la *récession économique et des mauvaises* performances des entreprises.

CHANGES

Dollar : 5,8855 F ⬇

Le dollar était en légère baisse jeudi 11 novembre sur le marché des changes londonien en s'échangeant à 5,8855 contre 5,8950 la veille. A Tokyo, le billet vert a terminé jeudi la séance à 107,00 yens, sur un recul de 0,88 yen par rapport à la *clôture de la veille, principalement* dû au repli enregistré mercredi sur les *places étrangères.*

FRANCFORT	10 nov.	11 nov.
Dollar (en DM) ...	1,6910	1,6868
TOKYO	*10 nov.*	*11 nov.*
Dollar (en yens)..	107,88	107

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (10 nov.)	6 13/16 % - 15/16 %
New-York (10 nov.)	3 1/16 %

BOURSES

	9 nov.	10 nov.
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	587,78	590,97
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	2 112,89	2 087,33

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	9 nov.	10 nov.
Industrielles	3 640,07	3 663,55

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	9 nov.	10 nov.
100 valeurs	3 096	3 098,50
30 valeurs	2 339,30	2 342,70
Mines d'or	232,20	235,30
Fonds d'Etat	102,61	102,58

FRANCFORT

	9 nov.	10 nov.
Dax	2 022,83	2 023,84

TOKYO

	10 nov.	11 nov.
Nikkei Dow Jones..	18 121,71	18 158,52
Indice général	1 534,78	1 534,58

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 10 novembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont voici des extraits :

• Dispositions d'ordre financier

Le ministre de l'économie a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses propositions relatives à la banque de France, à l'assurance, au crédit et aux marchés financiers.

1. – Le projet de loi complète les dispositions de la loi du 4 août 1993 relatives au statut de la banque de France. Il reprend les dispositions de cette loi dont le Conseil constitutionnel avait jugé que leur conformité à la Constitution était subordonnée à l'entrée en vigueur du traité du 6 févvrier 1992 sur l'Union européenne. Ce traité est appliqué depuis le 1er novembre 1993. La Banque de France aura le soin de définir la politique monétaire. Il sera interdit aux membres du conseil de la politique monétaire de solliciter ou d'accepter des instructions de la part de quiconque.

2. – Le projet de loi transpose dans notre droit la directive communautaire du 6 avril 1992 sur la surveillance des établissments de crédit sur une base consolidée. Il s'agit, en particulier, de mieux assurer la surveillance des groupes financiers complexes.

3. – Les modalités selon lesquelles les sociétés peuvent émettre des emprunts obligataires sont assouplies. Les conditions de réalisation de certaines opérations financières améliorées, en particulier dans le sens d'une plus grande sécurité publique. Cela concerne, notamment, les compensations entre banques, les instruments des marchés à terme, les transferts de propriété de titres et les opérations de prise en pension. La cohérence du réseau des sociétés anonymes de crédit immobilier est renforcée.

• Chambres de commerce et d'industrie

– Le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat a présenté un projet de loi modifiant la loi du 16 juillet 1987 modifiée relative aux juridictions commerciales et au mode d'élection des délégués consulaires et des membres des chambres de commerce et d'industrie.

Pour simplifier leurs modalités de désignation, les membres des chambres de commerce et d'industrie et les délégués consulaires seront élus par le même collège et non plus par deux collèges distincts comme c'est aujourd'hui le cas. Leur renouvellement se fera de manière intégrale tous les six ans et non plus par moitié tous les trois ans.

Dès lors qu'ils remplissent les conditions prévues par les textes, les ressortissants des autres Etats membres de la Communauté européenne participeront à l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires, ainsi qu'à celles des juges du commerce.

Ces dispositions s'appliqueront dès le prochain renouvellement des chambres en février 1995.

• Diverses dispositions concernant l'agriculture

– Le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté un projet de loi portant diverses dispositions concernant l'agriculture.

1 – Une agence du médicament vétérinaire est créée au sein du centre national d'études vétérinaire et alimentaires, sur le modèle de l'agence du médicament à usage humain instituée par une loi du 4 janvier 1993. Cette agence délivrera les autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.

2 – Le projet de loi transpose plusieurs directives communautaires de 1989, 1990 et 1991 relatives aux contrôles vétérinaires sur les animaux vivants et les produits d'origine animale. L'adaptation de notre législation à la mise en place du marché unique sera ainsi achevée en ce domaine.

3 – Le projet de loi modifie le code des douanes.

Les services douaniers assureront les contrôles prévus par les textes communautaires à l'égard des marchandises bénéficiant des aides du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Les modalités des contrôles douaniers opérés sur la circulation des marchandises sensibles, notamment les produits stupéfiants, les armes, les déchets et les biens du patrimoine culturel national, sont améliorées.

4 – Le code rural est modifié pour faciliter les regroupements et les fusions parmi les organismes de mutualité sociale agricole. En particulier, la fusion des trois caisses centrales sera rendue possible.

• Communication audiovisuelle

(Lire page 13.)

• Bilan et programme de la codification

– Le premier ministre a présenté une communication sur le bilan et le programme de la codification. En substituant des codes à une multitude de lois et de décrets épars, la codification vise à rendre la règle de droit plus accessible à tous. Elle remédie à de trop fréquentes situations d'incertitude juridique. Elle permet aux citoyens de mieux connaître leurs droits et leurs obligations. L'œuvre de codification tient, ainsi, une place importante dans la politique d'amélioration des rapports entre les usagers et les services publics.

La commission supérieure de codification a donné, depuis 1989, une impulsion nouvelle aux travaux de codification. Trois nouveaux livres du code rural, le code de la propriété intellectuelle et le code de la consommation ont été adoptés par le Parlement. Le code de commerce et le code de la communication sont soumis à l'examen de ce dernier.

La commission entame aujourd'hui un nouveau mandat de quatre ans. En procédant à son installation le 8 novembre, le premier ministre a souligné que les travaux de codification devaient être activement poursuivis et que les administrations centrales devaient continuer d'y apporter un concours résolu.

Le programme de la codification pour les années à venir comprend la préparation d'un code de l'éducation et d'un code de l'environnement, l'élaboration du code monétaire et financier et celle du code général des collectivités territoriales. Les travaux d'inventaire des textes applicables dans les territoires d'outre-mer seront poursuivis.

• Accord salarial dans la fonction publique

(Le Monde daté 24-25 octobre.)

BANDE DESSINÉE

Mort du dessinateur Alberto Breccia

« L'humoriste sanglant »

Alberto Breccia, qui, avec Hugo Pratt, José Luis Salinas et Arturo del Castillo, fut à l'avant-garde de la bande dessinée, en Argentine, dans les années 50, est mort mercredi 10 novembre à Buenos-Aires, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Il avait le regard vif, la voix douce et se surnommait volontiers *« l'humoriste sanglant »* comme il le confiait voilà quelques mois lors d'une visite à Paris (*le Monde* du 4 décembre 1992). Né en Uruguay, à Montevideo, en 1919, dans une famille qui devait émigrer trois ans plus tard en Argentine, Breccia commença sa carrière de dessinateur à dix-sept ans, dans des publications destinées à la jeunesse.

Son premier vrai succès lui vient au milieu des années 40 avec la série *Puno Blanco*, reprise dans des quotidiens d'Amérique du Nord. Mais c'est au milieu des années 50 que se situe le tournant de sa carrière, lorsqu'il rencontre Hugo Pratt. Grâce à lui, il se lie avec Hector G. Oestherheld, dont il fera son scénariste favori. Ensemble, ils inventent un personnage, Mort Cinder, qui voyage dans le temps, et créent un univers borgésien, mêlant l'intérêt de Breccia pour la littérature (il illustra notamment des textes d'Edgar Poe, de Gabriel Garcia Marquez, de Jorge Luis Borges, d'Alejo Carpentier, d'Umberto Eco) et la fascination d'Oestherheld pour le temps et ses paradoxes. En 1969 cependant, leur nouvelle création *l'Eternaute* (qui paraît aujourd'hui en France aux Humanoïdes associés) (1) n'eut pas le succès habituel, en raison de la force de sa dénonciation politique. Après le coup d'État, en 1976, Oestherheld fut l'un des premiers « disparus ».



Breccia, lui-même menacé, revient alors à l'illustration de textes littéraires, notamment les *Contes* des frères Grimm. *« C'était une façon de montrer ce qui se passait, toute cette violence, mais en utilisant les détours de ces contes*, disait-il l'an dernier à Paris. *C'était relativement faisable : les militaires étaient si stupides ! »*

(1) *Cluthu* et *Dracula* ont aussi paru aux Humanoïdes associés. Trois volumes de *Mort Cinder* et trois de *Perramus* sont chez Glénat.

CARNET

Naissances

Marie Laure et David France
JAKUBEC-GAUCHAT,
ainsi que
Samuel et Déborah,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Victoria Antigone Esther,

le 4 novembre 1993.

Place de l'Eglise,
84160 Lourmarin.
9, rue Haute,
2013 Colombier (Suisse).

Marie-Kerguelen

annonce son arrivée, le 7 novembre 1993, chez ses parents,

Ariel FUCHS et Stéphanie,
née Guittet,

12, rue du Chemin-Vert,
93100 Montreuil.

Décès

– Les familles Benchaya, Sprung, Porate, Bitton, Kleinhaus, Amiel et Czertok,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert BENCHAYA,

survenu le 7 novembre 1993, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 12 novembre, à 14 h 15, au cimetière de Valenton.

Ni fleurs ni couronnes.

– La direction et les personnels de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine,
ont la tristesse de faire part du décès de

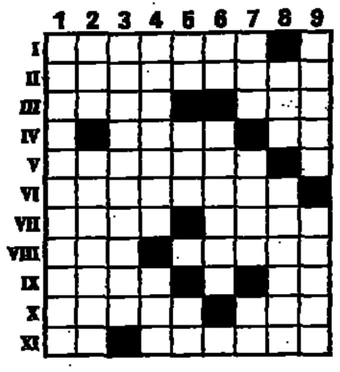
Mme Hermine BERTHE,
épouse de Jean-Pierre Berthe,

leur collègue et ancien directeur de l'Institut.

L'incinération aura lieu au funérarium du Père-Lachaise, le mardi 16 novembre 1993, à 9 h 30.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6169



HORIZONTALEMENT

I. En avril, se découvre à plus d'un fil. – II. Rassemblement par deux ! – III. Comme parfois un droit de créancier. Langue ancienne. – IV. Juste, dans une expression. Pas déclaré. – V. De vrais rapaces. – VI. N'est évidemment pas un homme de bonne foi. – VII. Bien remuée. Mont. – VIII. Riposta brutalement. Ce qu'on y met ne vaut rien. – IX. Plein de feu. Devint vraiment bête. – X. Comme un poil pas très net. Abréviation utile pour celui qui veut glisser. – XI. En Suisse. Qui ne font pas de vagues.

VERTICALEMENT

1. Magasins où l'on distribue l'essence. – 2. Une ouverture. Est moins apprécié que le bouquet. – 3. Fait remonter ce qui ne peut pas descendre. – 4. Utile pour distribuer des graine. Se laissa séduire. – 5. Note. On se découvre quand il arrive. Conjonction. – 6. Evoque une bonne façon de parler. Un homme de tête. – 7. Cap en Espagne. Aime se placer près des locomotives. Dieu. – 8. Est comme un mort. Est souvent passée au bleu. – 9. Qui ne sont pas à un poil près. Dangers en mer.

Solution du problème n° 6168

Horizontalement

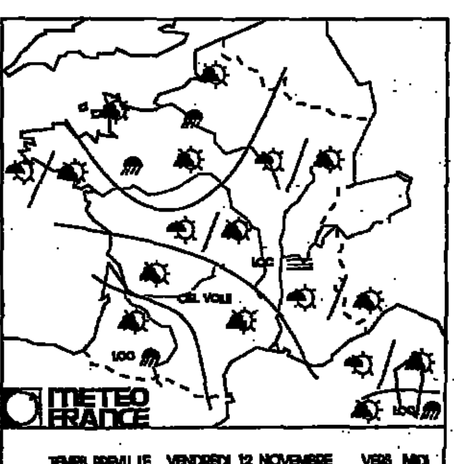
I. Rissolées. – II. Epaulette. – III. Moisi. Arc. – IV. Phlébite. – V. Rossé. – VI. Inini. – VII. Lie. Utile. – VIII. Lésés. Olt. – IX. El. Do. – X. Ululement. – XI. Retenues.

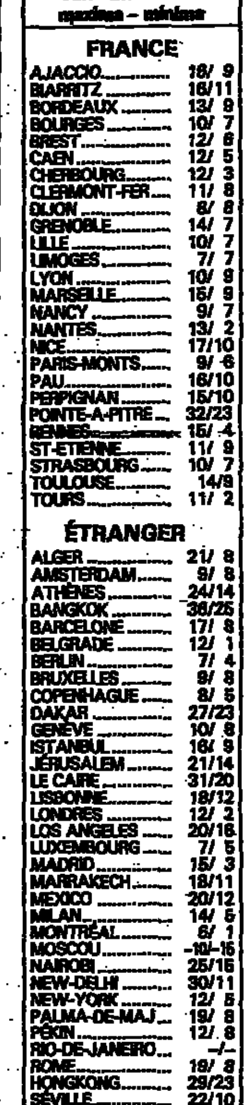
Verticalement

1. Rempailleur. – 2. Ipoh. Nielle. – 3. Saillies. Ut. – 4. Suse. Elle. – 5. Olibrius. En. – 6. Lé. Io. Mu. – 7. Etats. Iodée. – 8. Etrésillons. – 9. Sec. Et.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	18/ 9
BIARRITZ	16/11
BORDEAUX	13/ 9
BOURGES	10/ 7
BREST	12/ 6
CAEN	12/ 5
CHERBOURG	12/ 3
CLERMONT-FER	11/ 8
DIJON	8/ 8
GRENOBLE	14/ 7
LILLE	10/ 7
LIMOGES	7/ 7
LYON	10/ 9
MARSEILLE	15/ 9
NANCY	9/ 7
NANTES	13/ 2
NICE	17/10
PARIS-MONTS	9/ 6
PAU	16/10
PERPIGNAN	15/10
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	15/ 4
ST-ETIENNE	11/ 9
STRASBOURG	10/ 7
TOULOUSE	14/9
TOURS	11/ 2
ÉTRANGER	
ALGER	21/ 8
AMSTERDAM	9/ 8
ATHÈNES	24/14
BANGKOK	36/25
BARCELONE	17/ 8
BELGRADE	12/ 1
BERLIN	7/ 4
BRUXELLES	9/ 8
COPENHAGUE	8/ 5
DAKAR	27/23
GENÈVE	10/ 8
ISTANBUL	16/ 9
JÉRUSALEM	21/14
LE CAIRE	31/20
LISBONNE	18/12
LONDRES	12/ 2
LOS ANGELES	20/16
LUXEMBOURG	7/ 5
MADRID	15/ 3
MARRAKECH	18/11
MEXICO	20/12
MILAN	14/ 5
MONTRÉAL	6/ 1
MOSCOU	-10/-16
NAIROBI	25/15
NEW-DELHI	30/11
NEW-YORK	12/ 5
PALMA-DE-MAJ	19/ 8
PÉKIN	12/ 8
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	19/ 8
HONGKONG	29/23
SÉVILLE	22/10
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	4/ 3
SYDNEY	17/12
TOKYO	16/11
TUNIS	22/ 8
VARSOVIE	0/–8
VENISE	15/ 8
VIENNE	10/ 3

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-11-1993 à 18 heures TUC et le 11-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

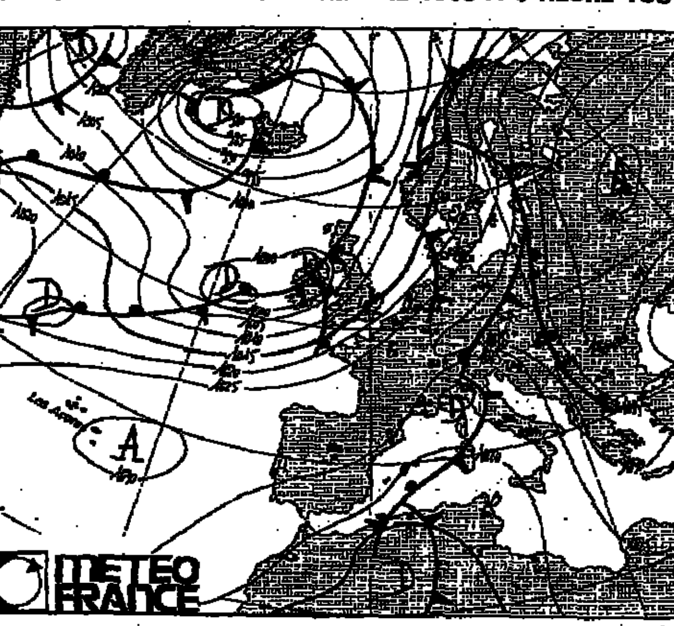
Vendredi : souvent nuageux avec des ondées locales. – Du Nord à l'Ile-de-France, au Centre, à l'Auvergne et au Languedoc, la matinée sera généralement peu nuageuse, mais il y aura des bancs de brume et de brouillard parfois tenaces, en particulier sur le Centre et sur la Bourgogne.

Au fil des heures, les nuages seront de plus en plus présents et des averses locales se déclencheront en particulier au nord de la Loire et sur le Massif Central. Sur le reste du pays, malgré quelques apparitions du soleil, les nuages seront présents dès le lever du jour et persisteront toute la journée, et on aura quelques ondées locales.

Les températures minimales seront généralement comprises entre 2 et 6 degrés. Elles descendront parfois jusqu'à 0 degré sur les régions du Nord-Est et seront comprises entre 8 et 12 degrés sur l'extrême Sud-Est. Quant aux maximales, elles seront souvent comprises entre 7 et 12 degrés. Sur l'extrême Sud-Est et la Corse, elles atteindront parfois 18 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 13 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC





JEUDI 11 NOVEMBRE

TF 1

14.30 Série : Cannon.
16.15 Jeu : *Une famille en or.*
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série :
Premiers baisers.
18.20 Série :
Hélène et les garçons.
18.50 Magazine :
Coucou, c'est nous !
Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Sébastien Roch.
19.50 Divertissement :
Le Bébête Show
(et à *0.50*).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.50 Téléfilm :
Le juge est une femme.
Aux marches du palais, de Serge Leroy.
22.25 *Magazine : Télé-vision.*
Présenté par Béatrice Schönberg.
23.45 Feuilleton : La Mafia 2.
De Florestano Vancini (4e épisode).
0.55 Journal et Météo.
1.00 Série : Côté cœur.

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
15.50 Variétés :
La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Invité : le général Bigeard.
16.45 Jeu :
Des chiffres et des lettres.
17.15 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu :
Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses,
Météo et Info route.
20.50 *Magazine :*
Envoyé spécial.
Thaïlande : l'amour à mort ; La voie Kass.
22.25 Divertissement :
Juste pour rire.
Présenté par Marcel Béliveau.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine :
Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.
1.00 Série : Les Diamants de la vengeance.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : Bilan de la « loi Evin » contre le tabagisme après un an d'application.
O'FM, 19 heures : Dominique Perben et Jacques Pessis (« Le Grand O'-O'FM-*la Croix*).
France-Inter, 19 h 20 : Le diabète, maladie de civilisation (« Le téléphone sonne »).

FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Téléfilm : Le Curé de Tours.
De *Gabriel* Axel.
17.45 Magazine :
Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions
pour un champion.
18.50 *Un livre, un jour.*
Kilroy, Kilroy, d'Ib Michael.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 *Divertissement :*
La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma :
Le Lieu du crime. ■■
Film français d'André Téchiné (1986).
22.20 Journal et Météo.
22.55 Cinéma :
Drôle d'endroit
pour une rencontre. ■■
Film français de François Dupeyron (1988).
0.30 Continentales. L'Eurojour-*nal : l'info en v.o.*

CANAL PLUS

14.45 Sport : Rugby.
Barbarians-Australie. Dernier match des Australiens en France, en direct de Clermont-*Ferrand.*
16.35 Magazine :
L'Œil du cyclone.
Danse avec les pieds.
17.05 Documentaire :
1918, de la guerre à la mer.
De Vincent Gruyer et Alice Herniaux.
18.00 Canaille peluche.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine :
Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : *Patrick Gaboriau, Tony Joe* White.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma :
Une lueur dans la nuit. □
Film américain de David Seltzer (1991).
22.40 Flash d'informations.
22.50 *Cinéma : Robin des Bois,*
prince des voleurs. ■
Film américain de Kevin Reynolds (1990).
1.05 Cinéma : Vidéo Kid. □
Film américain de Todd Holland (1989) (v.o., dern. diff.).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Cinéma : Le Criminel. ■■
Film américain d'Orson Welles *(1946) (v.o., rediff.).*
18.35 Documentaire :
Mémoire ocre.
De Daout Aoulad Syad (rediff.).
19.00 *Série* : Hale and Pace.
19.25 Documentaire :
Après la Grande Guerre.
De Wiltrud *Manfeld.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.50 ▶ Soirée thématique :
Les Années fracture.
20.51 Documentaire :
La Grande Guerre à l'écran.
De Gilles Nadeau et Jean-Paul Guillemard.
21.40 Débat (et à 23.30).
Animé par Michel Polac, avec Jay Winter, *Gerd Krumeich*, Annette Becker, Stéphane Audoin-Rouzeau.
22.05 Cinéma : Les Sentiers de la gloire. ■■
Film américain de Stanley Kubrick (1958) (v.o.).
23.40 Documentaire :
La Grande Guerre
en chansons.
De Gilles Nadeau et Marie-Noël Darmois, avec Hanna Schygulla, Mouloudji, Marc Ogeret, Gérard Viala et Kevin Coyne.

M 6

15.00 Cinéma :
Y a pas le feu. □
Film français de Richard Balducci (1984).
16.25 *Série : L'Exilé.*
17.05 Variétés : Multitop.
17.30 Série : *L'Etalon noir.*
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série :
Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo.*
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Météo 6.
20.55 Cinéma :
Bleu comme l'enfer. ■
Film français d'Yves *Boisset* (1985).
22.45 Cinéma : Carrie. ■■
Film américain de Brian De Palma (1976).
0.25 *Informations :*
Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Fréquenstar.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecritures pour marionnettes.
Deux textes de Gérard Lépinois : Paradox Parade ; la Petite Physique des autres éléments.
21.30 Profils perdus.
Giulio Carlo Argan (2).
22.40 Les Nuits magnétiques.
A fleur de peau, étoffes, cuir, accessoires (3).
0.05 Du jour au lendemain.
Avec notre collaborateur Patrick Kéchichian (les Usages de l'éternité).
0.50 Musique : Coda.
Chercher la femme (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 octobre à la Salle Pleyel) : Requiem, de *Verdi, par les Chœurs et l'Or*chestre philharmonique de Radio-France, dir. Nello Santi ; *sol. : Paulette de Vaughn,* soprano ; Anna Schiatti, contralto ; Roberto Alagna, ténor ; *Valentin Pivovarov,* baryton.
23.09 Ainsi la nuit.
Sonate pour violoncelle et piano en la majeur op. 20, de Magnard ; Sonate pour violon et piano no 1 en ré majeur op. 12 no 1, de Beethoven.
0.00 L'Heure bleue.
Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat. Concerts et clubs : John Coltrane au Village Vanguard à Newport ; Thème et variations : The Mooche, Duke Ellington.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Rushdie, sa statue et nous

PAS peu fière d'avoir reçu la visite surprise en *direct de Salman Rushdie* lors d'un débat, dimanche soir, à *Strasbourg*, ARTE *rediffusait* l'enregistrement de cette émission. Tout au moins, à partir de l'arrivée de Rushdie sur le plateau, sous les applaudissements, comme si tout ce qui s'était dit auparavant n'était *que du verbiage ordinaire*, et que seule importât la présence de l'écrivain condamné.

Et c'était d'ailleurs vrai. Seule *comptait sa présence.* A peine se fut-il assis qu'il apparut évident qu'autour de lui Pierre Bourdieu, Jacques Derrida, Toni Morrison, tout Bourdieu, *Derrida ou Morrisson qu'ils fus*sent, ne formaient plus qu'un *écrin prestigieux* au joyau : Rushdie, indemne, vivant, en direct, devant nous.

Car l'écrivain lui-même était indissociable des deux gardes du corps debout derrière lui qui, formant avec lui une sinistre composition allégorique, ne cessaient de scruter le public de l'émission, à la recherche du point d'ombre d'où pouvait *surgir le péril.*

Ces deux gardes avaient-ils été placés à dessein dans le champ des caméras ? Leur présence, *en tout cas, dont on ne* pouvait détacher les yeux, lestait les paroles de Rushdie d'un poids terrible de sang et de mort. D'un poids si lourd, d'ailleurs, qu'il écrasait ces paroles elles-mêmes. Que disait Rushdie ? Peu importe. Sa vie était au bout de ses paroles, et cela *suffisait.*

A l'intérieur de *cette imposante* statue de bronze, on *devinait bien* l'humaine silhouette d'un écrivain, *ambigu, mystérieux*, malicieux, insaisissable, comme tous les écrivains. On attrapait au vol quelques paroles inattendues, comme : *« Avec* les Versets *sataniques, j'ai essayé de faire un livre drôle. »* Mais cette voix *facétieuse ne nous parvenait* qu'assourdie, recouverte par le *mugissement* tragique de la statue du Condamné. Infortuné Rushdie ! Il n'avait jamais voulu se construire une statue. Il n'avait jamais été candidat à l'héroïsme. Mais cette statue lui était tombée sur les épaules, et désormais *il lui fal*lait traîner partout cette *encombrante compagne.*

Nous fixions cette statue, et cette statue nous *fixait. Nous* n'en menions pas large, vautrés *dans nos salons, préser*vés de la sauvagerie fanatique *qu'affrontait* Rushdie. Heureuse surprise, pourtant : Rushdie ne nous reprochait pas notre confort.

Au contraire, il nous remerciait de notre présence. Et nous nous en sentions meilleurs, comme Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, annonçant que sa ville allait « patronner » l'écrivain. Comme si Salman Rushdie était un émetteur universel de courage, et qu'il suffisait de *l'accueillir* ou de l'écouter pour se trouver *soi aussi comme éclaboussé* de minuscules copeaux de *courage.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une *sélection* du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde* radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 12 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues
(et à 10.25, 1.20).
6.28 *Météo* (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce.
7.00 *Journal.*
7.25 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton :
Haine et passions.
10.55 Série : Tribunal.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 *Magazine : A vrai dire.*
13.00 Journal, Météo et Tout *compte fait.*
13.35 Feuilleton :
Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique *de la Forêt-Noire.*
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série :
Hélène et les garçons.
18.50 Magazine :
Coucou, c'est nous !
Invité : Julien Clerc.
19.50 Divertissement :
Le Bébête Show
(et à 0.35).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Magazine : *Mystères.*
Présenté par Alexandre Baloud. La dame blanche ; le boxeuse et le curé ; Madame R. ; L'abbeye de Mortemer.
22.45 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. A Madagascar (1re partie). King Cobra, de Frédéric Hedengue ; Résonance d'un art, de Bernard Guerrini ; Los Ambareros, de Guy Meauxsoone ; Les chercheurs d'or blanc, de Paul *Terral.*
23.50 Sport : Motocyclisme.
XIe Supercross de Paris-Bercy.
0.40 Journal et *Météo.*
0.50 Série : Passions.
1.15 TF1 *nuit* (et à 1.45, 2.50, 3.55, 4.55).
1.55 Documentaire :
Histoires naturelles
(et à 4.00).
3.00 Documentaire :
L'Odyssée sous-marine du commandant Couteau.
Du sang chaud dans la mer.
5.00 Musique.
5.10 Documentaire :
Histoire de la vie.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton :
Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 *Feuilleton :*
Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton :
Amour, gloire et beauté.
9.25 Magazine : Matin bonheur.
Invitée : Mireille Mathieu.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal, Météo et Info route.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.55 *Série :*
Les deux font la paire.
15.45 Variétés :
La Chance aux chansons.
Fanfares de France.
16.40 *Jeu :*
Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne *(et à 3.45).*
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Info route.
20.50 Série : Nestor Burma.
Boulevard ossements, de Claude Grinberg d'après Léo Malet, avec Guy Marchand, *Géraldine Cotté.*
Enquête sur le décès d'un illusionniste, disparu dans des conditions énigmatiques.
22.25 Magazine :
Bouillon de culture.
Présenté par Bernard Pivot. Invités : Jacques Delors, à propos du livre de notre collaborateur Alain Rollet qui lui est consacré ; Jorge Semprun *(Federico Sanchez vous salue bien).*
23.40 Journal, Journal des courses *et Météo.*
0.05 Cinéma :
Le Testament d'Orphée. ■
Film français de Jean Cocteau (1959). Avec Jean Cocteau, Maria Casarès, Jean Marais.
1.20 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
2.50 *Documentaire :*
Dernier Far-West.
Les Philippines.
4.15 24 heures d'info.
5.00 Dessin animé.

Les interventions à la radio

RTL, 7 h 50 : Le général Morillon.
France-Inter, 8 h 20 : Jean Peyrelevade
France-Inter, 8 h 40 : Catherine Lamour
France-Inter, 19 h 20 : « Horizon 2000 : quelles menaces, quelles réponses ? », avec François Léotard (« Objections »).

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Continentales.
Central Express Serbie (v.o.) ; A 8.25, Reportage : TV de l'Est ; A 8.35, Douze Pays : Irlande (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité dans les pays de l'Est ; A 9.10, Multiplex, *magazines sur l'Asie* ; A 9.20, Orthogaffes.
9.25 Magazine : Génération 3.
Présenté par Marie-Laure Augry. Histoire : enquête sur les disparus. A 9.55, Semaine thématique : Ex-URSS, l'empire à la dérive (3e partie). *Invité : Bernard* Guetta. Document : Le fantôme Efremov, de Iossif Pasternak.
10.55 *Espace entreprises :*
L'Homme du jour.
11.00 Magazine :
Français, si vous parliez.
Oui, il y a des combats de *chiens en France !*
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 *Journal.*
13.00 Magazine :
Votre cas nous intéresse.
Spécial questions-réponses.
13.30 Série :
Les Mystères de l'Ouest.
14.20 Série : La croisière s'amuse.
15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine :
La Fièvre de l'après-midi.
Invitée : Sylvie Vartan.
17.45 Magazine :
Une pêche d'enfer.
En direct de Marseille.
18.25 Jeu : Questions
pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
L'Urgence, de Yann de L'Ecotais.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la *région.*
20.05 Divertissement :
La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 *Magazine : Thalassa.*
Présenté par Georges Pernoud. Les Princes de la barre, de *Philippe* Boudin et Patrick Boileau.
Guet-N'dar, le quartier de pêcheurs à Saint-Louis-du-Sénégal.
21.50 Magazine : Faut pas rêver.
Présenté par Sylvain Augier. Invité : Alex Métayer. Venezuela : llanos, llaneros ; Etats-Unis : Cap Canaveral ; France : le mur de la mort des frères *Varanne.*
22.50 Journal et Météo.
23.15 Magazine :
Passions de jeunesse.
Invité : Jacques Chirac.
1.10 Court métrage : Libre court.
Jean-Claude Tergal garde le moral, de Gilles Alvarez et *Edwige Busson.*
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.
Corentin.
— *En clair jusqu'à 8.05* —
7.50 Ça cartoon.
8.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.00 *Le Journal du cinéma.*
9.05 Cinéma : Quand les étoiles étaient rouges. ■■
Film franco-slovaque de Dusan Trancik (1991). Avec Dezso Garas, Vaclav Koubek, Eva Salzmannova.
Chronique amère d'un village et des événements politiques en Slovaquie.
10.30 Flash d'informations.
10.35 Surprises.
10.45 Le Journal du cinéma.
10.50 Cinéma :
Pensées mortelles. ■
Film américain d'Alan Rudolph (1991). *Avec Demi Moore,* Glenne Headly, Bruce Willis (dernière diffusion).
Suspense psychologique.
— *En clair jusqu'à 13.35* —
12.30 *Magazine :*
La Grande Famille.
On a volé mon examen ; Le marché de la Garenne-Colombes.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma :
Une lueur dans la nuit. □
Film américain de David Seltzer (1991). Avec Melanie Griffith, Michael Douglas, Liam Neeson.
Film d'espionnage aussi insupportable qu'invraisemblable.
15.40 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
16.05 Surprises.
16.15 Cinéma :
L'Ombre d'Emma. ■
Film danois de Soeren Kragh-Jacobsen (1987). Avec Line Kruse, Borje Ahlstedt, Inge Sofie Skovbo.
Conte populiste, plein de bons sentiments.
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine :
Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Patrick Dupont.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Téléfilm : Le cœur qui tape.
De Didier Grousset, avec Maxime Leroux, Isabelle Gélinas.
22.05 Spectacle : L'Homme le plus fort du monde.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Backdraft. ■
Film américain de Ron Howard (1991). Avec Kurt Russell, William Baldwin, Robert De Niro.
1.10 Cinéma : Par l'épée. ■
Film américain de Jeremy Paul Kagan (1991). Avec F. Murray Abraham, Eric Roberts, Mia Sara (v.o.).
Affrontement à huis clos de *deux escrimeurs.*
2.40 Cinéma : Olivier, Olivier. □
Film français d'Agnieszka Holland (1992). Avec Brigitte Roüan, François Cluzet, Jean-François Stévenin.
Description caricaturale d'un milieu provincial.
4.25 *Documentaire :* Le Cas 112.
5.15 Surprises.
5.25 Cinéma : L'Année prochaine si tout va bien. ■
Film français de Jean-Loup Hubert (1981). Avec Isabelle Adjani, Thierry Lhermitte, Marie-Anne Chazel.
Comédie de mœurs modernes finement réalisée.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Documentaire :
Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Documentaire : Stan Getz.
People Time, de Jean-Pierre *Larcher (rediff.).*
19.00 Série : Hale and Pace.
19.35 Documentaire :
Canova mutilé.
De Jacques Deschamps.
Souvenirs de la guerre en 1917 en Italie du Nord à travers les sculptures déchiquetées par les bombardements de la Gypsothèque de Possagno.
20.05 Documentaire :
Rodin-Fragments.
De Robert Cahen.
Comment le sculpteur en est venu à la figuration morcelée du corps humain.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Série : Algéries.
Des années déchirées, téléfilm de Rachid Bouchareb, avec Jean-Claude Adelin, Hammou *Graïa.*
22.00 Documentaire :
Dans la vallée de la Wupper.
D'Amos Gitaï.
Le 13 novembre 1992, en Allemagne, deux skinheads tuent, dans un bar, un retraité qu'ils croient juif. Amos Gitaï interroge les gens de la rue, les avocats, de jeunes extrémistes... Enquête sur la haine raciale.
23.05 Cinéma : Raining in the Mountain. ■■
Film chinois de King Hu (1978). Avec Hsu Feng, Sun Yueh, Shih Chun (v.o.)

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 *Les Matins d'Olivia*
(et à 8.05).
9.05 Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique :
Boulevard des clips
(et à 10.05, 1.10, 6.40).
10.55 Série : Cagney et Lacey.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 *Série : Roseanne.*
14.00 Météo 6.
14.05 Magazine :
La Vie à pleins tubes.
Vidéofan : Téléphone.
17.05 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 *Série : Code Quantum.*
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo.*
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 *Magazine : Capital.*
Le système Montignac.
20.45 Téléfilm :
Terreur sur la ville.
De Steven Gethers, avec *Richard Crenna, Dennis Farina.*
La folie meurtrière de deux psychopathes.
22.40 *Série : Mission impossible.*
23.35 Magazine :
Les Enquêtes de Capital.
Présenté par Emmanuel Chain.
Mais comment font-ils ? *Enquête sur la vie quotidienne* des Russes.
0.05 Magazine : Sexy Zap.
Le cours ; *La nuit des éros* ; Vidéo mateur ; Le transat.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Musique : Culture rock.
La saga de 1977.
2.10 Rediffusions.
Fréquenstar ; Jazz 6 ; Les Allumées de Nantes ; Salsa opus 5 (Cuba) ; Les Mawkeens, nomades des mers ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives.
Spécial Henri Pichette (1).
21.32 Musique : Black and Blue.
Henry Allen Junior. Avec Christian Bellest, *trompettiste* et arrangeur.
22.40 Les Nuits magnétiques.
A fleur de peau, étoffes, cuir, accessoires (4).
0.05 Du jour au lendemain.
Dans la bibliothèque de...
0.50 Musique : Coda.
Chercher la *femme* (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de Dresde) : *Symphonie no 8 en* fa majeur op. 93, de Beethoven ; Concerto pour piano et *orchestre en sol majeur*, de Ravel ; Symphonie no 6 en mi mineur, de Vaughan-Williams, par la Staatskapelle de Dresde, dir. Colin Davis ; Alicia de Larrocha, piano.
23.09 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Petit opportun : Gilles Clément, guitare, avec Alain Jean-Marie, piano, Yves Torchinsky, contrebasse, Eric Dervieu, batterie.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Les visiteurs

Sous ses deux grandes oreilles noires, Mickey a perdu son sourire. Le parc Euro Disney, lancé comme une fabuleuse « pompe à phynances », a beau retourner son bilan en tout sens, même converti en dollars, il est catastrophique. L'exception culturelle américaine imaginée par l'oncle Picsou ne fait pas recette et le remplacement d'un patron d'Outre-Atlantique par un Français n'a pas encore produit les effets escomptés.

Pourtant, on ne peut pas dire que le royaume magique rebute : 17 millions de visiteurs depuis l'ouverture le 12 avril 1992. Mais la crise a freiné les ardeurs consommatrices et détourné les parents des sollicitations incessantes qui assaillent les enfants sur le site. Faut-il s'en émouvoir ? Les anciens champs de betteraves de la Seine-et-Marne n'ont plus d'utilité agricole et les contes de fées sont remplis de péripéties, où la grimace d'un jour laisse place à l'émerveillement du lendemain.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Algérie : « Choisir entre la paix et la guerre civile », par Mᵉ Abdennour Ali-Yahia ; « Justice pour Mecili », par Annie Mecili ; « L'indignation ne se partage pas », par Chantal de Casablanca et Robert Ménard *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Vingt millions d'exilés sur la planète

Le rapport du Haut-Commissariat des Nations unies s'alarme de l'inexorable progression dans le monde du nombre des réfugiés, essentiellement des femmes et des enfants. Et de la passivité de la communauté internationale *(page 4)*.

Etats-Unis : les armes à feu dans le collimateur

En imposant une période d'attente de cinq jours à tout acheteur, la Chambre des représentants fait un premier pas vers le contrôle de la vente des armes à feu. Mais le lobby des armuriers n'a pas dit son dernier mot *(page 4)*.

Les espoirs du président afghan

Le chef de l'Etat, Burhanuddin Rabbani, veut en finir avec la guerre et avec Gulbuddin Hekmatyar, premier ministre et leader des islamistes du Hezb-i-Islami *(page 5)*.

POLITIQUE

Le Sénat réticent sur la « perpétuité réelle »

La commission des lois du Sénat a assoupli le projet de M. Méhaignerie. Elle propose qu'une commission de magistrats puisse annuler la perpétuité après une période de trente ans *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Les associations de lutte contre le sida à mal

Après la mise en cause de l'Agence française de lutte contre le sida par la Cour des comptes, un rapport inédit de l'IGAS critique les méthodes de gestion de l'Association d'aide aux malades atteints de sida *(page 9)*.

CULTURE

Scènes de rue, scènes de nu

Naked, de Mike Leigh, est un nouveau pamphlet sur l'Angleterre post-Thatcher. Un film entre rire et rage *(page 12)*.

COMMUNICATION

Réforme douce pour l'audiovisuel

Les articles les plus controversés gommés, le projet de loi sur l'audiovisuel adopté par le conseil des ministres s'attache essentiellement à élargir les pouvoirs du CSA *(page 13)*.

ÉCONOMIE

Les comptes désenchantés d'Euro Disney

Les pertes d'Euro Disney ont atteint 5,34 milliards de francs. Le titre chute, les banques s'impatientent *(page 15)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Temps libre

Pays gouverné avec doigté, le sultanat d'Oman, *entre mer et désert*, offre des oasis sorties de l'aube des temps, images et reflets du caractère à la fois chaleureux et rugueux de leurs habitants.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 19 à 26

Le numéro du « Monde » daté jeudi 11 novembre 1993 a été tiré à 440 782 exemplaires

Selon un bilan provisoire

Le carambolage de l'autoroute A-10 a provoqué la mort de dix-sept personnes

Le carambolage qui s'est produit mercredi soir 10 novembre sur l'autoroute A 10 au nord de Bordeaux a fait dix-sept morts et quarante-neuf de blessés, selon un bilan provisoire établi aux premières heures de la matinée de jeudi par la préfecture de Charente-Maritime.

BORDEAUX
de notre correspondant

L'accident s'est produit vers 20 heures à une cinquantaine de kilomètres de Bordeaux, à la hauteur de la commune de Saint-Martial-de-Mirambeau (Charente-Maritime), sur les voies Paris-province.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'échauffement d'un pneu a provoqué l'incendie d'un essieu sur un camion citerne habilité à transporter du méthanol, mais vide et dégazé. Le feu a pris dans la citerne en dégageant une fumée abondante.

Plusieurs véhicules sont venus percuter contre le camion qui s'était arrêté sur le bord de la chaussée. Parmi eux, trois autres poids lourds, dont un semi-remorque chargé de paille et de chiffons. Le feu s'est propagé à l'ensemble des véhicules dont de nombreux occupants n'ont pu se dégager.

La circulation vers Bordeaux était très dense en raison du pont du 11 novembre. La chaussée était rendue glissante par des pluies intermittentes, et la plupart des véhicules roulaient à vitesse élevée. L'épaisse fumée dégagée par l'incendie du camion citerne n'a pas permis aux automobilistes qui suivaient de voir à temps l'accident et d'éviter le piège.

Quarante-sept véhicules, dont plusieurs automobiles réduites à l'état de tas de ferraille, ont été transportées hors de l'autoroute à Saint-Savin-de-Blaye, où les pompiers ont du procéder à de nombreuses désincarcérations de corps carbonisés. Très peu d'identifications avaient été possibles dans les premières heures de la matinée. Une dizaine de personnes seulement, dans les derniers véhicules en cause, sont sorties indemnes du carambolage.

Le chauffeur du camion qui est à l'origine de l'accident a été placé en garde à vue. Une cellule de crise a été installée à Saintes, sous-préfecture de Charente-Maritime.

PIERRE CHERRUAU

Le ministre des transports « profondément bouleversé »

Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, a déclaré dans un communiqué publié mercredi 10 novembre, dans la soirée : *« L'accident survenu sur l'autoroute A-10 est une des catastrophes de la route les plus meurtrières de ces dix dernières années. Demain l'heure sera aux conclusions de l'enquête, aux responsabilités et aux leçons. Ce soir l'heure est au recueillement. Je suis profondément bouleversé par les circonstances dramatiques de cet accident. Je partage l'émotion de tous et je m'incline devant la profonde douleur des familles et des proches ».*

Les accidents de la route les plus meurtriers en France

– 31 juillet 1982, à Beaune (Côte-d'Or), l'accident d'un autocar sur l'autoroute A-6 provoque la mort de 53 personnes dont 46 enfants. C'est le bilan le plus lourd jamais enregistré en France.

– 29 mai 1985 : accident d'un autocar à la suite d'un malaise du chauffeur à Aigremont (Gard) : 7 morts et 39 blessés.

– 9 septembre 1985 : collision en chaîne sur la RN 20, à Artenay (Loiret), enfumée par un feu de paille : 8 morts, 10 blessés.

– 11 juillet 1987 : carambolage sur l'autoroute Paris-Lyon au sud d'Auxerre (Yonne) à la suite d'une collision entre une fourgonnette et un poids lourd : 8 morts.

– 1ᵉʳ janvier 1988 : carambolage sur l'autoroute A 10 près de Chartres (Eure-et-Loir) provoqué par une voiture en feu : 9 morts, 18 blessés.

– 3 juin 1990 : accident d'un autocar britannique à la suite de l'éclatement d'un pneu sur l'autoroute A6 près d'Auxerre (Yonne) : 11 morts, 61 blessés.

– 13 août 1990 : collision entre trois véhicules à Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales) : 9 morts.

– 6 juillet 1991 : collision entre un autocar et un poids lourd dans la région de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme) : 7 morts.

– 7 janvier 1993 : dix morts et six blessés aux Eparres (Isère), sur la route nationale 85 Grenoble-Lyon, dans la collision entre un camion-citerne dont les freins ont lâché, et plusieurs autres véhicules dont un poids lourd.

COMMENTAIRE

Mauvaise conduite

LA catastrophe de l'autoroute A-10 est le plus meurtrier des accidents de la route de ces dix dernières années. On va évoquer la fatalité, le non-respect des réglementations, la responsabilité des poids lourds. Tous ces facteurs étaient effectivement réunis, mercredi 10 novembre sur l'autoroute A-10, pour qu'un incident – le feu qui prend sur l'essieu d'un camion citerne – tourne à la tragédie.

Le long pont du 11 novembre a précipité sur les routes des millions d'automobilistes. Parmi ceux qui circulaient en direction de Bordeaux, beaucoup avaient connu plusieurs heures d'encombrements pour quitter la capitale, en partie paralysée par la pluie et les conséquences de manifestations. Le carambolage s'est produit quelques kilomètres après un péage . Sur une telle portion d'autoroute, la circulation redevenue fluide donne aux conducteurs une sensation de liberté qui les amène à tenter de rattraper le retard pris au début de leur trajet.

Pluie, vent, obscurité : les conditions atmosphériques réclamaient la plus grande prudence. La réglementation exige d'ailleurs que les conducteurs diminuent leur vitesse de 20 km/h sur une chaussée mouillée. Mais qui la respecte, quand quelques-uns, plus pressés que d'autres, roulent à fond sur la voie de gauche ?

Enfin, plusieurs poids lourds circulaient encore à la veille de ce jour férié. L'enquête dira si certains de ceux qui ont été impliqués dans le carambolage étaient en infraction à la réglementation sur le temps de travail et les autorisations de circuler.

C'est également un poids lourd qui avait été à l'origine du plus grave accident de ces derniers mois. Six personnes avaient trouvé la mort le 28 août sur l'autoroute A-6, après qu'un camion eut percuté plusieurs véhicules. Le chauffeur, qui venait de passer trente heures au volant, s'était endormi . Des sanctions ont été prises contre lui et contre l'entreprise qui l'employait sans respecter les réglements.

A cette occasion, Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, avait annoncé qu'un « code de bonne conduite » allait être prochainement défini pour les transporteurs routiers. Le gouvernement devrait également décider au cours d'une comité interministériel de sécurité routière de nouvelles mesures en matière de circulation . Annoncé pour la fin du mois d'octobre, celui-ci a été reporté en raison des conséquences de la crise à Air France.

Les bilans mensuels des accidents de la route ne cessent de s'alourdir depuis cinq mois. L'effet dissuasif du permis à point diminue, et les enquêtes montrent que les limitations de vitesse sont de moins en moins respectées en dehors des agglomérations. Il devient donc urgent pour le gouvernement de rappeler aux automobilistes, éventuellement par les mesures « impopulaires » évoquées par M. Bosson, la nécessité de respecter un code de « bonne conduite ». La sécurité de tous ceux qui se partagent les routes est à ce prix.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Volvo voudrait renégocier sa fusion avec Renault

Le directeur général du groupe automobile suédois Volvo, Soeren Gyll, a déclaré, mercredi 10 novembre, à la télévision suédoise, que *« de nouvelles négociations sur l'accord Renault-Volvo peuvent être nécessaires »* pour obtenir le soutien des actionnaires suédois au projet de fusion, prévue le 1ᵉʳ janvier. *« De la façon dont les choses se présentent, les actionnaires* [de Volvo] *sont totalement contre les solutions trouvées, et nous devons respecter cet avis »*, a indiqué M. Gyll. *« Nous allons discuter avec notre partenaire français pour lui expliquer la situation en Suède »*, a-t-il ajouté.

Du côté du constructeur français, un porte-parole, joint jeudi 11 novembre dans la matinée, affirmait que les déclarations de Soren Gyll n'étaient pas susceptibles *a priori* de changer la position de Renault. Son PDG, Louis Schweitzer, rejetait, la semaine dernière, l'idée d'une renégociation. *« C'est à Volvo de clarifier les différents points litigieux comme l'action spécifique ou la date de la privatisation auprès des actionnaires suédois »*, précisait-il.

Congo : les tirs à l'arme lourde ont repris à Brazzaville

Des tirs à l'arme lourde ont été entendus dans la nuit de mardi 9 à mercredi 10 novembre au sud de Brazzaville, où se sont affrontés la semaine dernière les forces gouvernementales et les milices armées de l'opposition. Ces tirs, qui ont cessé mercredi matin, ont provoqué d'importants dégâts matériels dans les quartiers de Makélé-Kélé et Bacongo, qui sont toujours encerclés par les forces de sécurité.

La reprise des combats – après une accalmie au cours du week-end – a suivi une déclaration, lundi soir, du président Pascal Lissouba, qui avait ordonné aux forces de l'ordre de poursuivre *« les opérations de ratissage contre les bandes armées de l'opposition »*. Une quarantaine de personnes ont été tuées, en une semaine, dans ces affrontements, selon un bilan provisoire établi mardi de source hospitalière. – *(AFP, AP, Reuter.)*

L'Olympique de Marseille se sépare de Paolo Futre et de Marcel Desailly qui joueront en Italie.

Après Alen Boksic, déjà transféré à la Lazio de Rome, l'Olympique de Marseille a décidé, mercredi 10 novembre, de se séparer de l'international portugais Paolo Futre, qui jouera à *Reggio d'Emilie*, et de Marcel Desailly, qui rejoindra Jean-Pierre Papin au Milan AC. Selon Bernard Tapie, président de l'OM, ces trois transferts représentent une rentrée d'argent de 42 milliards de lires (197 millions de francs) pour le club et devraient compenser le manque à gagner lié à l'exclusion de l'OM des coupes d'Europe et intercontinentale.

Treize coalitions de partis sont en lice pour les élections en Russie

MOSCOU
de notre envoyé spécial

La commission électorale a publié, mercredi 10 novembre, la liste des treize « blocs » qui, ayant recueilli plus de cent mille signatures à travers la Russie, pourront présenter des candidats aux élections législatives du 12 décembre prochain. La commission a éliminé huit coalitions suspectées d'avoir commis des irrégularités dans la collecte, dont l'Union du peuple russe (national-communiste) de Sergueï Babourine, un des défenseurs de la Maison Blanche. Si les listes restant en lice couvrent un assez large éventail politique, il est difficile, compte tenu de l'absence de réels partis et du flou des programmes, de tenter de classifier ces « blocs » sur un échiquier classique. Quatre tendances générales semblent se dégager.

■ **Les « réformateurs radicaux ».** Un courant dominé par le bloc « Choix de la Russie » mené par le premier vice-premier ministre Egor Gaïdar, qui bénéficie de la machine étatique, mais manque de relais dans les régions. La coalition dirigée par l'économiste libéral Grigori Iavlinski et l'ambassadeur à Washington Vladimir Loukine a les faveurs de la partie de l'intelligentsia déçue par les dérapages de Boris Eltsine.

■ **Les « réformateurs modérés ».** Le « Parti de l'Unité et de l'Entente » du vice-premier ministre Sergueï Chakhraï, soutenu par le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, un homme de l'appareil industriel, a bâti son programme sur la représentation des régions. Le maire de Saint-Petersbourg, Anatoli Sobtchak, assisté du chirurgien milliardaire Sviatoslav Fedorov, a pris la tête du « Mouvement des réformes démocratiques », où on retrouve aussi l'ex-commandant en chef des forces de la CEI, le maréchal Evgueni Chapochnikov. L'« Union civique », dirigée par le « patron des patrons » Arkadi Volski – plus un groupement d'intérêts qu'un véritable parti.

■ **Les « conservateurs ».** Le « parti agraire », arrivé en tête pour le nombre de signatures avec ses réseaux, les chefs du secteur agricole, est dirigé par l'ex-député communiste Lapchine et le vice-premier ministre pour l'agriculture Zaverioukha. Bien organisé, le « Parti Démocratique de Russie » est dirigé par l'ex-député Nikolaï Travkine.

■ **Les « ultra-nationalistes ».** Vladimir Jirinovski (plus de 7 % des voix à l'élection présidentielle de 1991), mène le « Parti libéral démocratique ». Le « Parti communiste russe » de Guennadi Ziouganov, qui faisait partie du « Front de Salut National » dissous après les émeutes de la fin octobre. Se présentant sous l'étiquette écologiste, « Le Cèdre » a sur sa liste le général Lebed de la 14ᵉ armée russe en Moldavie.

■ **Les « marginaux ».** Un mouvement de jeunes « Future Russie », de défense des handicapés et celui des « Femmes de Russie ».

J.-A. F.

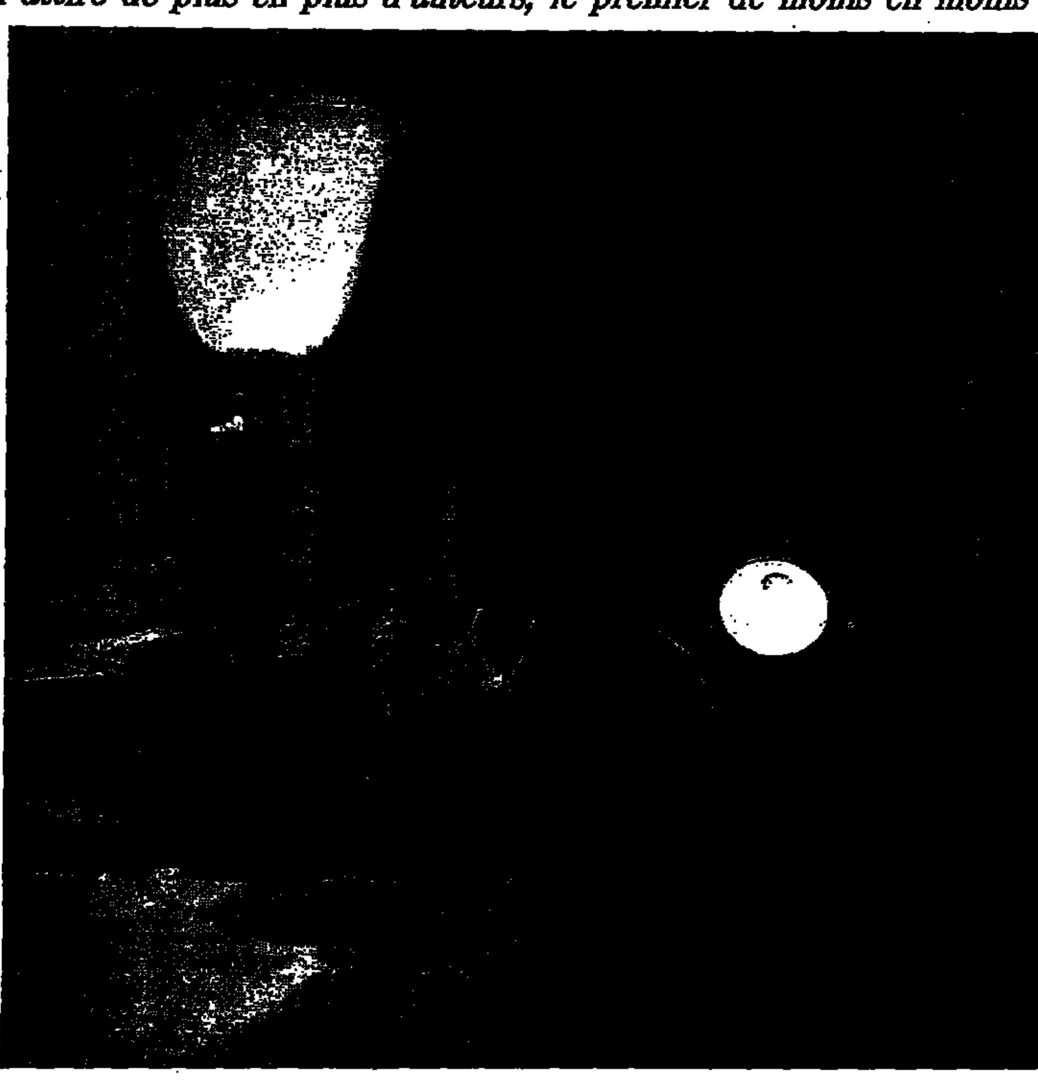
DES LIVRES

« Le livre devient l'étouffoir de la littérature »

Pour Michel Rio, il y a « une guerre entre le sens et l'argent ».
« Le second attire de plus en plus d'auteurs, le premier de moins en moins d'écrivains »

En 1982 paraissait aux éditions Balland Mélancolie Nord, *un court roman marquant les débuts littéraires de Michel Rio. Depuis, Rio a construit minutieusement, avec une détermination et une constance que rien ne peut troubler, une œuvre très cohérente, encore trop méconnue en dépit d'un prix Médicis en 1992 pour* Tlacuilo. *A l'occasion de la sortie de son neuvième roman,* le Principe d'incertitude, *« le Monde des livres » – où l'on a toujours suivi avec attention et intérêt son travail – lui a proposé un entretien. Ni « bilan » d'une décennie ni « apparition médiatique », ce texte commente des désirs, des principes, des passions..., une littérature... Bref, tout ce qui a, chez les pseudo-intellectuels soucieux de « faire la police », mauvaise presse...*

« Vous semblez entretenir avec la littérature des rapports ambigus, à la fois militants et ironiques. Cela se résume assez bien dans cette réflexion d'un personnage de* Tlacuilo(1) *: «* Ainsi la littérature n'est-elle plus une tentative d'élucidation de cet effroi qui l'a fait naître, mais une revendication criarde de sa propre existence. *» Ailleurs, ce même personnage oppose «* les douteuses galipettes de l'imaginaire *» à «* l'intérêt, la dignité et la variété du savoir *». Et cependant vous avez tranché en faveur de l'imaginaire, de la fiction.


DANIEL BARRACO POUR « LE MONDE »

Michel Rio : « Le roman m'apparaît comme un lieu de liberté absolue. »

– La fiction, et tout spécialement le roman, m'apparaît comme un lieu de liberté absolue. *Le seul* où rien n'oblige à opérer des segmentations disciplinaires de l'esprit, le seul où on puisse mélanger justement savoir et imaginaire, logique et irrationnel, intelligence abstraite et chair, aventures de la pensée et péripéties du corps, philosophie et *« galipettes »*, pour reprendre le terme de la citation, et aussi individu privé et homme universel. Cela se traduit évidemment dans l'écriture par un mélange proportionnel des tons. C'est une liberté à laquelle ne peuvent prétendre ni le simple divertissement, ni l'essai scientifique, ni la littérature considérée sous le seul angle de l'art, de l'esthétique pure, précisément de cette métaphore qui réclame sottement d'exister par elle-même et pour elle-même.

» Je m'étonne qu'on profite actuellement aussi peu de cette liberté radicale. Je soupçonne que limiter une telle liberté par de pseudo-lois des genres est une commodité opportune pour masquer l'indigence des auteurs ou les nécessités du commerce. En tout cas, c'est cette liberté de sens et de ton, de pensée et d'écriture, qui m'a attiré vers la fiction, tout spécialement le roman, dans la mesure où, au contraire de ce que prétend le personnage provocateur que vous citiez, elle ne m'oblige pas, précisément, à trancher entre savoir et imaginaire. Cette relation dialectique est son seul lien avec ses origines, avec *« cet effroi qui l'a fait naître »*, lorsqu'elle s'efforçait d'expliquer le monde dans son ensemble. Brisez ce lien, et effectivement il ne reste plus que la « criarde métaphore » qui continue à fonctionner dans le vide, on ne voit pas bien dans quel but.

– Dans* Rêve de logique *(2), vous dites que la littérature «* hésite entre deux cloaques, la chapelle et les variétés *». Qu'entendez-vous par « chapelle » ? Est-ce que c'est justement cette culture de la métaphore pour elle-même, c'est-à-dire d'une forme vide, dont vous parliez ?

– A peu près. C'est ce qui est défini dès *Mélancolie Nord* (3), mon premier roman, comme *« la fascination de la littérature devant son propre signifiant, l'écriture »*, ou ailleurs dans *Rêve de logique* comme *« la quête forcenée de l'institution de codes »*. Laboratoires d'esthétique maquillés en laboratoires de la pensée, d'où sortent *ces petites révolutions normatives* qui plaisent tant à la critique et à l'histoire littéraires.

– Lorsque vous dites préférer l'ouvrage scientifique à la littérature de chapelle, vous choisissez votre laboratoire ?

– Oui. Parce que, des deux laboratoires, seul le scientifique se préoccupe véritablement d'élucidation, ce qui est à mon avis aussi le rôle de la littérature, d'une manière subjective, mais sans limitation de son objet. Cela a été son rôle depuis le début, et ça l'est *encore, malgré les dépossessions* apparentes que lui ont causées les disciplines. Elle est toujours le lieu de rencontre parfait de tout ce qui constitue l'homme. L'homme *concevant et l'homme imaginant*, le logicien et le rêveur.

» En fait, je vais chercher le sens *où il se trouve*, et *je le trouve* davantage à l'officine qu'à la chapelle. Je disais récemment, dans une université américaine, devant un auditoire d'étudiants et de professeurs de lettres, qu'à mon sens la plus grande révolution littéraire du siècle ne se trouvait pas chez *Proust, Kafka ou Joyce, ni dans* le dadaïsme, le surréalisme ou le nouveau roman, mais dans la relativité d'Einstein, les relations d'incertitude de Heisenberg ou la conception de la matière comme sujet soumis à l'histoire par l'hypothèse du big bang. Il y a eu dans la salle *un certain flottement*. Et cependant toute altération de la position physique de l'homme dans l'univers doit correspondre à une altération de sa position intellectuelle et affective, donc du discours littéraire qui est le calcul de toutes ces coordonnées. C'était un *exemple limite, mais je le crois* vrai.

– Vous avez pris là l'exemple de la physique. Un personnage d'*Archipel (4) *définit «* la trinité qui fonde notre vision du monde *» en ajoutant à la physique la biologie et l'histoire.

– Oui, ce sont à mes yeux les trois sources *principales* du sens pour le logicien dans son incessante discussion avec le rêveur. Cela privilégie les relations de l'écrivain avec son contexte général, *encyclopédique si l'on veut*, et non l'héritage littéraire, qu'on ait vis-à-vis de lui une position novatrice ou conservatrice. Cette position, disons esthétique et verticale, n'a à mes yeux aucun intérêt sans la relation horizontale qui elle, ne peut que créer du nouveau par *définition*.

Propos recueillis par
Josyane Savigneau

Lire la suite page 26

(1) Seuil 1992, Prix Médicis.
(2) Seuil 1992, Recueil d'essais critiques.
(3) Balland 1982, « Points » Seuil nº R 260.
(4) Seuil 1987, « Points » Seuil nº R 341.

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Le temps du roman

La crise du roman (français) est à la mode. Les presque débutants Philippe Hadengue et Linda Lê osent pourtant en écrire, en prenant des risques. Le premier, dans *la Loi du cachalot*, retrouve le *« port de l'Atlantique nord »* de ses débuts, pour une histoire à la Conrad, avec un pari (réussi) : faire croire à la réalité de ses images. La seconde s'écarte aussi des sentiers battus de la description réaliste pour évoquer le Vietnam. Elle parle de la morale des sentiments sans la froideur des moralistes, mais avec la violence et la passion... des romanciers.

Page 26

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

La critique en robe de chambre

Proust le traitait de *« vieille bête »*, Musset l'appelait *« Sainte-Bévue »*, les Goncourt s'en moquaient. Sainte-Beuve a laissé à la postérité une image peu enviable. Il lança pourtant le genre du portrait littéraire. Il se comportait avec les écrivains comme un romancier avec ses personnages.

Page 20

Traduire Dostoïevski

Le jeune traducteur André Markowicz a entrepris la traduction de l'ensemble de l'œuvre de fiction de Dostoïevski. Sa version de *l'Idiot* vient de paraître. Dans un entretien, il s'explique sur *sa volonté de montrer* la complexité de la structure narrative et de la langue de *l'écrivain russe*.

Page 24

A la recherche du « citoyen européen »

Dominique Wolton voit dans la naissance de l'Europe démocratique le seul grand dessein à proposer aux peuples du Vieux Monde

LA DERNIÈRE UTOPIE
de Dominique Wolton.
Flammarion, 456 p., 150 F.

Diogène cherchait un homme. Dominique Wolton part à la quête du citoyen européen. Il n'y va pas par quatre chemins, mais par six, huit, dix... Une grande ambition, d'où un énorme travail. Jamais il n'étouffe le lecteur. Wolton a bien fixé son cap et s'y tient. *« L'objectif de ce livre peut se résumer ainsi*, écrit-il : *l'étude des changements de raisonnements à entreprendre si l'on veut construire l'Europe démocratique et éviter que ce fragile et magnifique objectif – rendre auteurs de leur histoire 340 millions d'Européens – ne se transforme en un cauchemar. »*

Sa force est de partir d'en bas et non, comme trop souvent, des données fixées à Bruxelles. Son talent est celui de rendre parfaitement clair son discours, de séparer toujours l'analyse des sentiments et celle des propositions. Nous évoluons dans... un jardin à la française, ce qui, *sans* chauvinisme, n'est pas la manière la plus désagréable de se diriger sur le terrain des Douze.

Dominique Wolton sait que les *« fabricants de l'Europe »* depuis le 9 mai 1950, date de la fameuse déclaration de Robert Schuman sur le lancement de la Communauté charbon-acier, ont donné tout ce qu'ils pouvaient sur leur registre, celui de l'économie. Leur erreur fut de croire qu'une Europe politique naîtrait du marché commun. Celle-là est *« d'un autre ordre »*, comme dirait Pascal. Elle ne peut venir que des sentiments. L'Europe démocratique, dernière utopie ? Grand dessein, en tout cas, à proposer aujourd'hui à des peuples qui ne savent *plus* très bien où donner de la tête.

Dominique Wolton ne dissimule jamais les énormes difficultés de l'entreprise. Parfois, il nous plonge dans de telles contradictions qu'on se dit qu'il veut prouver l'impossibilité d'y parvenir. Pour mieux nous provoquer à relever le défi ? *Le débat* sur Maastricht fut la première vraie discussion démocratique dans les années de la *construction* européenne. Où l'on vit que l'Europe n'est pas un problème d'information – on en regorge – mais de naissance des opinions.

On se rendit compte aussi que des modèles sont usés. Celui du *« modernisme »* ou, si l'on veut, de l'accélération du progrès matériel qui marche seulement pour l'économie. *« La différence essentielle entre l'économie et la politique est que la première repose sur la catégorie de l'intérêt, alors que la seconde repose sur celle des valeurs. »* Autre contradiction : la question de l'*« identité »* consubstantielle à la construction de l'Europe démocratique alors que le modernisme a tendance à laminer les différences et les discours religieux. Autre *paradigme* à remettre en question, le *« volontarisme »* eurocratique en bannissant son maître-mot, *« harmonisation »*. On ne balaie pas ainsi les rapports de forces. Mieux vaut parler de *« cohabitation »*.

Quels concepts politiques fondamentaux mettre en valeur ? Dominique Wolton demande *que* l'on sorte du bricolage dû à l'écart entre ce qui existe et ce à *quoi il faudrait arriver. Comment ?* En expliquant mieux l'importance de ce qui est déjà acquis, ce qui est intégré dans les politiques nationales. En relançant *le débat sur les notions* centrales de nation, identité, souveraineté, et en réduisant l'exclusion, non seulement des étrangers, mais des Européens eux-mêmes, *si peu consultés* sur des sujets qui touchent pourtant leur vie quotidienne.

N'est pas moins nécessaire la recherche d'un espace public européen d'échanges, de repères entre communautés nationales, d'éléments de familiarité. Communiquer d'abord en analysant des stéréotypes sur des caractères nationaux, puis en évoquant leur contenu et en recherchant des valeurs communes. Un exemple de travail concret de rapprochement : le sujet des *banlieues*. Le phénomène est propre à tous les pays, assez récent pour ne pas avoir cristallisé des traditions et où l'invention devient une urgence.

Pierre Drouin

Lire la suite page 23

PORTRAITS LITTÉRAIRES
de Sainte-Beuve.
Avant-propos, introduction, chronologie, notes et variantes par Gérald Antoine.
Laffont, coll. « Bouquins ». 1 370 p., 148 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

La critique en robe de chambre

ÊTES-VOUS pour ou contre l'O. M. ? Pour ou contre la politique du gouvernement ? Pour ou contre... Sainte-Beuve ? Mais cela vous indiffère peut-être, et vous pensez que *« l'homme à la calotte »*, le patron de la critique littéraire française, ne mérite pas un de ces sondages d'opinion qui rassurent ou chagrinent les ministres. Résolument contre, Marcel Proust le traitait de *« vieille bête »*. Musset l'avait surnommé *« Sainte-Bévue »*. Le cher Alfred ne se gênait pas. Et les Goncourt, comme d'habitude, n'étaient pas avares de leur méchanceté. *« Une particularité de cet homme et qui signifie bien l'essence démocratique de sa nature,* disaient les deux frères, *c'est la toilette intime de son chez-lui : la robe de chambre, le pantalon, la chaussette, la pantoufle, tout le lainage* peuple *qui lui donne l'aspect d'un portier podagre. (...) Il n'a pu s'élever à la tenue du vieillard du monde. »*

Roger Nimier, lui-même, s'y est mis. *« Collectionneur des émotions, des idées, des goûts d'autrui, monsieur assez gros, finalement sénateur et paillard,* écrivait-il, *Sainte-Beuve s'est voulu secret (...), au milieu d'un siècle malade du moi. »* Certes, comme tous les « hommes d'intérieur », Charles-Augustin détestait l'étalage des sentiments et les gens qui prennent la pose. Mais Nimier ajoute que sa trop grande discrétion donnait à ses écrits intimes *« une odeur de renfermé »*...

Heureusement, Gustave Flaubert l'a défendu. Il l'appelait gentiment *« le père Beuve »* et le remerciait d'être tellement soucieux de la vérité. Cependant, l'éloge ne paraît pas suffisant. Ce n'est pas assez dire... Quel charme, en effet, dans les *Portraits littéraires* de ce critique en robe de chambre ! Quel savoir et quelle virtuosité ! On se promène dans la littérature française, sous la conduite de *« l'amateur »* le plus *« éclairé »*. On est en visite, sans la moindre cérémonie, chez Boileau, Corneille, La Fontaine, Racine, Diderot, l'abbé Prévost, La Bruyère, Molière, Benjamin Constant, Pascal et quelques autres, moins notoires mais pas moins singuliers, comme Mme de Staal de Launay.

Cette baronne des « Lumières » déclarait, vers la fin de son existence : *« Je suis si lasse de voir des fleurs et d'en entendre parler, que j'attends avec impatience la neige et les frimas. »* C'était là *« son dernier oreiller »*, comme le dit Sainte-Beuve. J'aime beaucoup cette expression pour désigner l'ultime confidence que l'on se fait à soi-même. Le dernier sentiment que l'on s'avoue... Sainte-Beuve conseille de lire les *Mémoires* de Mme de Staal de Launay à la veille de l'hiver, *« sous les arbres de novembre »*. Il n'avait pas tort de penser à des lectures pour chaque saison.



BERENICE CLEEVE

Sainte-Beuve d'après son masque mortuaire.

C'EST lui qui a lancé le genre du portrait littéraire. Voulant faire une *« histoire naturelle »* des écrivains, il se comportait avec ceux-ci comme un romancier avec ses personnages. Dans sa chambre ou son boudoir, il « imaginait » La Fontaine, Joubert ou Joseph de Maistre à partir de leurs *livres et des informations qu'il* avait rassemblées sur leurs vies. Car les vies d'artiste sont toujours des mythologies, et l'on ne sait jamais trop si c'est l'existence qui commande l'œuvre ou l'œuvre qui commande l'existence...

Le père Beuve *« entrait » dans l'intimité de tous les* gens qu'il « traitait ». Il fallait, disait-il, *« suivre »* chacun dans son *« intérieur »* et ses *« mœurs domestiques »*. Les humeurs matinales, les habi*tudes quotidiennes et les pen*sées du crépuscule. Les façons de respirer, de méditer ou d'aimer. Les relations avec Dieu, le monde et l'argent... Sainte-Beuve donnait à ses portraits *« l'agrément »* et le naturel qui sont la première des politesses à l'égard du lecteur. *« Il faut,* déclarait-il, *écrire le plus possible comme on parle et ne pas trop parler comme on écrit. »* Cela nous change du pédantisme qui sévit à notre époque. Et cela n'empêchait ni la profondeur ni l'esprit de finesse... Décidément, je vote pour le père Beuve.

Il vint au monde, le 23 décembre 1804, dans les brumes de Boulogne-sur-Mer. Il était de la même « promo*tion »* que George Sand et Eugène Sue. Comme il naquit après la mort de son père, on a dit que c'était un *« enfant posthume »*. Drôle de métier... « Elevé » *par deux veuves, sa* mère et sa tante, il habitait rue des Vieillards. C'était peut-être un avertissement du destin. Dans sa province, en septembre 1811, Sainte-Beuve aperçut Napoléon et vibra comme toute la jeunesse de son époque. Les rêves de gloire, c'est comme les maladies de l'enfance. Il faut les *« attraper »* le plus tôt possible, pour être ensuite débarrassé. Parce que sa mère était d'origine anglaise et parce que le mot et *la chose étaient* à la mode, Sainte-Beuve eut « le spleen », après avoir lu *Werther* et le *René* de Chateaubriand.

D'après Nimier, ce jeune homme de Boulogne-sur-Mer *« n'aurait pas détesté mêler ses lectures à de grandes amours »*. Mais, avec les dames, il fut encore moins heureux que Stendhal. Au cours des années 1830, il eut une liaison avec son ancienne voisine de la rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Je veux dire Adèle Hugo, *la femme de* Victor. Mais cela ne dura pas très longtemps. Le plus souvent, Sainte-Beuve ne s'attira que des rebuffades. Et quand il réussissait à séduire, il décevait par la médiocrité de ses « performances » amoureuses.

MALGRÉ ses nostalgies, il est resté le grand célibataire de la république des lettres. *« Souffreteux »*, frileux et pantouflard depuis toujours, il regagnait très vite son chez-soi, pour se consacrer à sa *« seule vraie passion »* : la littérature et, particulièrement, les études sur les écrivains. Il fit très peu de voyages et ne prit pas de vacances. Lorsqu'il parlait de ses *« expéditions »* ou de ses *« campagnes »*, elles étaient uniquement *« littéraires »*. *« Je suis,* disait-il, *un mercenaire assujetti à un article chaque semaine et sans une minute de loisir. »* De 1829 à 1849, il écrivit ses « Portraits » pour la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes*. Puis, de 1849 à 1869, l'année de sa mort, il fit des chroniques dans *le Constitutionnel, le Moniteur* et *le Temps*. Ce furent ses « Causeries du lundi »...

Cet homme d'intérieur mena, tout de même, une « carrière sociale » et mit quelquefois *le nez dehors*. Après avoir été professeur à Lausanne, à Liège, au Collège de France et à l'Ecole normale supérieure, le père Beuve termina son existence au *Sénat*. *« Que m'importe,* écrivait-il, *pourvu que je fasse* quelque chose *le matin, et que je sois* quelque part *le soir. »* On n'est pas obligé de croire tout à fait à ce désenchantement. On trouve un résumé du caractère de Sainte-Beuve dans la manière dont il se battit en duel, le 20 septembre 1830, avec le pistolet dans une main et le parapluie dans l'autre. Il voulait bien risquer d'être tué, *mais pas d'être mouillé*. *Mourir* lui paraissait moins redoutable que d'attraper le rhume.

Lettres d'amitié

La correspondance inédite entre Gide et Schlumberger raconte l'histoire de la « NRF »

CORRESPONDANCE ANDRÉ GIDE-JEAN SCHLUMBERGER (1901-1950)
Edition établie, présentée et annotée par Pascal Mercier et Peter Fawcett, Gallimard, 1 130 p., 320 F.

Quand André Gide et Jean Schlumberger échangent leur première lettre, en mai 1901, l'un a trente et un ans et écrit *l'Immoraliste*, l'autre, à vingt-trois ans, n'est encore que l'arrière-petit-fils de Guizot. Mais, malgré la différence d'âge, ils ont en commun le souvenir de leurs vacances d'enfance dans la même région du Calvados, *la volonté de se soustraire*, jeunes hommes, au double joug du protestantisme et de leur famille, la possibilité de vivre de leurs rentes, le goût de l'écriture, le besoin de lectures nouvelles.

Leur correspondance, qui couvre un demi-siècle, exactement jusqu'à la mort de Gide, était restée inédite, encore qu'Auguste Anglès l'ait beaucoup citée dans son exhaustive étude sur André Gide et le premier groupe de *la Nouvelle Revue française* (1). Les 665 lettres de Gide, croisées avec 163 lettres seulement de Schlumberger, sont aujourd'hui comme révélées, éclairées par un appareil critique remarquable qui est, en soi, une véritable mine de renseignements.

On y retrouve, plus particulièrement durant la première époque qui va jusqu'à la guerre de 14, les nombreux événements, petits ou grands, très privés ou tout à fait publics, révélateurs ou légers, allusivement ou précisément évoqués, qui contribuent à *la* «légende» de la *NRF*. Le titre de la revue, apparemment plat mais chargé de sens, est trouvé par Eugène Montfort, qui va être très rapidement évincé de la direction. Le véritable premier numéro de *la NRF* voulue par Gide et son cercle, en février 1909, s'ouvre sur une déclaration de principes *rédigée* par Jean Schlumberger : «Considérations» ; la revue est alors officiellement *dirigée par Jacques Copeau, André* Ruyters et Jean Schlumberger, et «animée» par un André Gide qui *ne veut pas du titre* ostentatoire de directeur.

En décembre de la même année, la mort tragique d'un écrivain sur lequel ils fondaient tous quelque espoir, le *« bon petit sujet »* Charles-Louis Philippe, achève de souder le groupe. Gaston Gallimard, à qui l'on reconnaît *« la meilleure volonté du monde »* et d'importants capitaux, met ses compétences financières au service de la revue, qui tire à mille exemplaires déjà, et ouvre le comptoir d'édition en 1911 : *« Il est important,* édicte Gide le 10 janvier 1912, *que chacun de nous prenne sa valeur indépendamment de la revue ; c'est seulement alors que notre groupement dans la revue aura sa pleine signification et pourra se sentir vraiment fort. »* En 1913, Copeau, avec l'aide de Schlumberger, fonde le Théâtre du Vieux-Colombier, qui contribuera à élargir leur aire d'influence...

Orientation intellectuelle et entreprise commerciale

Si Gide dirige, dans les premières années, toute la manœuvre et s'y montre compétent et même maniaque, aussi bien en ce qui concerne l'orientation intellectuelle de la revue que la fabrique éditoriale – typographie, droits d'auteur, tirages, etc., – Schlumberger n'est pas en reste : lui aussi investit du temps et de l'argent, révise la copie, corrige les épreuves, fait des paquets, dessine le monogramme de la *NRF*, réfléchit aux conditions d'abonnement, élabore le statut juridique de la revue. Mais encore, il tempère les inquiétudes de son ami, arrondit les angles entre les auteurs exigeants – comme Paul Claudel ou Francis Jammes – et l'imprimeur, tance gentiment Pierre de Lanux, jeune secrétaire de rédaction assez distrait. Il atténue les divergences qu'André Gide entretient avec Paul Desjardins, fondateur des Décades de Pontigny – où toute la *NRF* a quand même formé et aiguisé sa pensée jusqu'à la seconde guerre mondiale ; il soutient vaillamment les attaques des plumitifs agacés par l'*« immoralité »* de l'auteur des *Nourritures terrestres* et le *« principe de vertu »* professé par la revue.

Après la guerre, la reprise de la revue en juin 1919 inaugure une nouvelle époque : c'est Jean Schlumberger qui, alors, aide Gide à comprendre que *la Nouvelle Revue française*, avec sa maison d'édition, son théâtre, et encore la revue d'architecture, la bibliothèque anglaise, la librairie rive droite qu'elle projette de lancer, est devenue, sous la houlette de Gaston Gallimard, une véritable entreprise commerciale. Il est donc inéluctable que son fonctionnement commence à échapper à ses fondateurs : *« Tu sais qu'avec lui* [Gallimard], argumente Gide le 3 juin 1918, *je ne parle qu'avec une certaine crainte – oui la crainte d'obtenir par autorité, malgré moi, ce que je ne voudrais devoir qu'à la persuasion. »*

Avec Jacques Rivière, ce *« garçon qui tient à peine debout »* mais qui a pris en charge, *« incomparable secrétaire »*, la bonne marche de la revue, et qui accueillera avec *« reconnaissance »* les dadaïstes en 1920, *c'est Jean Schlumberger qui* est bousculé. Gide, lui, sait mieux tirer parti du commerce de la jeunesse et des *situations de crise* : *« Je considère que l'avenir de la* NRF *(en tant que revue)*, explique-t-il à Jean Schlumberger, *dépend en grande partie de lui* [Rivière]. *Des gens de mon âge, ou même du tien, peuvent lui être de bon conseil, mais la force propulsive de la revue doit être attendue de* sa *génération. »*

La mort de Jacques Rivière, le 14 février 1925, est suivie de diverses tentatives de prises de pouvoir ; mais la promotion de Jean Paulhan au titre de rédacteur *en chef et de Gaston Gallimard* à celui de directeur épargne la susceptibilité des fondateurs, tout en les *mettant à petite* distance. Gide peut continuer de développer ses stratégies en sous-main, comme il aime...

« Consanguins par l'esprit »

Les années 30 arrivent : dans l'échange devenu moins tendu, moins professionnel, entre ces deux *« consanguins par l'esprit »* – comme les qualifia Auguste Anglès, – l'écho assourdi de la revue va se diluant progressivement. Leur dialogue prend un tour plus intimiste, plus littéraire aussi.

En effet, ces lettres démontrent d'emblée une complicité étonnante entre ces deux *hommes aux caractères* si différents, qui ne se tutoyent qu'en 1915, plus de quatorze ans après leur premier échange... Jean Schlumberger, seul issu du protestantisme parmi les amis de Gide, était assurément un homme juste, patient, urbain, sûr, qui avait, note Pascal Mercier dans sa préface, un véritable *« culte de l'effort collectif »*.

Éprouvé dans sa vie personnelle par le suicide de l'un de ses frères en 1915 (*« Le bilan de toutes les familles est effroyable »*, écrit-il alors) et par la souffrance de sa femme, Suzanne, morte d'un cancer le 7 septembre 1924, cet esprit ferme et analytique, autrefois destiné au pastorat, s'est montré étonnamment capable de suivre Gide dans sa volonté d'émancipation ou sur les terrains les plus mouvants : ainsi, en 1905, quand celui-ci et Ghéon jettent un même dévolu sur Maurice Schlumberger, son plus jeune frère, il ne se formalise guère. Et, en 1917, lui-même s'intéresse de fort près au frère du jeune *« onagre »* dont Gide est entêté, Marc Allégret (2)...

Mais c'est en réalité sur la durée que Schlumberger s'avéra le plus régulier peut-être des amis proches de Gide. Aucune trahison, aucune faiblesse dans cette longue relation. Au contraire, comme Roger Martin du Gard, il a toujours su, dans la phase mûre de leur amitié, dire son fait à Gide. Calmement, à temps et sans se défausser.

Ainsi, le 26 septembre 1932, à l'*occasion de la publication* de «Pages de journal» dans la *NRF* : *« Pendant tout le début de ta carrière, par suite de ta lente prise de contact avec le public, tes idées ont pris de la lucidité avant de prendre du poids ; maintenant elles risquent de prendre du poids avant d'arriver à leur pleine lucidité. »* Ou encore le 24 novembre 1936, après le voyage de son ami en URSS, lorsqu'il analyse, avec une lucidité impeccable, la psychologie politique de celui qu'il connaît par cœur depuis plus de trente ans : *« Quand tu ne pouvais fermer les yeux sur ces taches du régime* [la Guépéou et les camps de concentration soviétiques], *tu trouvais dans la violence faite à ta sensibilité une sorte de macération exaltante, et le joug d'une discipline s'embellissait pour toi de la découverte d'une fraternité. »* Et Schlumberger de conclure : *« Le Parti rompait certaines barrières de ta personnalité que ni famille, ni religion, ni liaison passionnelle, ni groupement d'aucune sorte n'avaient jamais surmontées. »* On ne saurait mieux comprendre Gide...

D'ailleurs, c'est dans le journal intime de Schlumberger, ici cité en note, et non dans la lettre que Gide aurait dû rédiger en retour, que l'on peut lire la réaction de celui-ci dès le lendemain : *« Je ne saurais te dire, reconnaît-il humblement au téléphone, combien je te suis reconnaissant de m'avoir écrit cette lettre. Elle vient à point. Elle sera un excellent point de départ à de nombreuses méditations. (...) Il faut que je me reprenne. Tout ce que tu as dit est précieux pour notre amitié et je t'en remercie encore. »*

Claire Paulhan

(1) Trois volumes, Gallimard, 1978 et 1986.

(2) A propos de « Marc Allégret, cinéaste et critique », mort il y a exactement vingt ans, le 7 novembre 1973, le *Bulletin des amis d'André Gide* publie, dans sa dernière livraison, un intéressant dossier établi par Daniel Durosay. (*BAAG* n° 98, avril 1993, Centre d'études gidiennes, faculté de lettres, université Lumière-Lyon-II, 18, quai Claude-Bernard, 69365 Lyon Cedex 07, 80 francs.)

Madame Non

Le luxe lui paraît « inesthétique », elle a horreur du sentimentalisme : la vie d'Ana Novac est une course éperdue vers la légèreté

UN LIT DANS L'HEXAGONE
d'Ana Novac.
Calmann-Lévy, 267 p., 110 F.

Il arrive que le corps se fasse, à lui seul, le porte-parole de l'intimité d'un être. Frêle, mais sans faiblesse, éclairé par un regard curieusement brillant, celui d'Ana Novac annonce une âme singulière. Même enfoncée dans un divan profond, la romancière paraît encore posée au bord des coussins, prête à vibrer, à rire, à partir.

Il est ainsi des individus à qui toute idée de confort semble étrangère, sans doute à cause de leur histoire, mais aussi des relations insidieuses qu'entretient le superflu avec une première forme d'aliénation. Or Ana Novac a été trop longtemps captive pour ne pas savoir, de façon précise, quelle maîtresse exigeante est la liberté.

Née en Transylvanie au début des années 30, déportée à Auschwitz à l'âge de quatorze ans, enfermée au goulag des années durant, Ana Novac semble s'être progressivement débarrassée de tous les bagages dont la vie peut encombrer ceux qui n'y prennent pas garde. Par la force des choses, d'abord, puis par un farouche désir de voyager léger, sans porteur ni consigne.



THIERRY ARDITTI POUR « LE MONDE »

Ana Novac : une âme singulière.

« Provisoire sur une planète provisoire »

Le destin, d'abord, la fit naître de mère allemande et de père hongrois, dans un pays où l'on pouvait changer de passeport sans changer d'adresse. Elle prit donc son parti de n'avoir *« pas de nationalité »*, puis de s'admettre *« provisoire, sur une planète provisoire »*. Ainsi dit-elle avoir *« toujours vécu dans des maisons vides »*, par aversion pour le luxe, qui lui paraît *« inesthétique »*.

Affirmant, dans un même élan, avoir *« horreur du sentimentalisme, qui est le contraire de la sensibilité »*, elle observe au passage qu' *« Hitler, par exemple, était un grand sentimental qui aimait l'Allemagne, Bach et son chien »*. Pas de larmes inutiles et vulgaires, dangereuses donc. Pas non plus de militantisme pour celle que des camarades avaient baptisée *« Madame Non »*. *« Je n'ai*, dit-elle, *aucune propension à flamber pour quelque chose que je n'ai pas inventé ou qui n'est pas du domaine artistique. »* Dans son ardeur à se défaire de tout ce qui pouvait l'apesantir, la romancière a flirté avec l'anorexie – *« J'ai résisté aux camps car je n'ai jamais aimé manger »* – et soutient qu'elle *« oublie »* instantanément les visages et les noms qui ne serviront pas ses livres.

Qu'a-t-elle sauvé dans cette course vers une légèreté qui ressemblerait à de la sainteté, si ce mot pouvait cohabiter avec l'ironie ? La cigarette, d'abord, dont elle aspire la fumée comme un plongeur tente de respirer à travers une paille. Et puis les mots, grâce auxquels elle paraît avoir conquis son autonomie intérieure. Ses œuvres théâ- trales, son journal des camps (1), puis ses romans, des *Accidents de l'âme* (2) jusqu'à *Comme un pays qui ne figure pas sur la carte* (3), mettent à nu les faux-semblants, la lâcheté, la bêtise. Non qu'Ana Novac ait rien d'acerbe, ni la moindre propension à se complaire dans la méchanceté, mais elle fait preuve d'une lucidité que vient tempérer une sorte d'indulgence pour l'espèce humaine. Comme s'il lui était impossible de ne pas *voir*, elle à qui une femme du métier avait affirmé un jour qu'elle *« aurait pu faire une carrière de voyante »*.

« Une petite langue sèche »

Souci d'ascèse, encore ? Ce regard inexorable se traduit en une langue hachée, crue parfois, sèche et précise. Formée à l'école du théâtre, Ana Novac est obnubilée par le rythme de ses phrases. *« Au théâtre, tout ce qui est superflu est à couper, sinon le public tousse*, explique-t-elle, souriante. *Je me vois mal décrire longuement un nuage ou un papillon, à cause de cette peur des salles qui toussent. »*

Elagués jusqu'à devenir anguleux, ses textes sont systématiquement réduits de moitié avant de trouver leur forme définitive. *« Je ne rédige jamais une phrase que je ne pourrais pas prononcer : j'ai inventé une petite langue sèche dans la langue »*, explique la romancière, qui a abandonné le hongrois, puis le roumain, pour écrire en français depuis *Comme un pays qui ne figure pas sur la carte.*

C'est donc en français qu'a été rédigé *Un lit dans l'Hexagone*, son dernier roman. Dans un hôpital psychiatrique français, une jeune femme d'origine roumaine se cramponne à son lit et à une folie qu'elle cultive avec négligence, ajoutant des ornements loufoques aux crises bien réelles pour lesquelles on la soigne. Elle est juive, elle a été déportée, elle n'attend pas autre chose que l'oubli, sa ration quotidienne de cigarettes et la paix. Survient un jeune psychiatre en apparence *« trop sage, trop grave, trop boche »*, qui s'acharne à vouloir la remettre d'aplomb. *Un lit dans l'Hexagone* est le récit d'une histoire d'amour moins vraisemblable que vive et, surtout, très drôle.

Ana Novac décrit l'univers hospitalier avec le mordant qui lui est habituel, et l'on rit des remarques de cette internée rien moins que folle, qui déboulonne avec froideur les statues élevées à la gloire des martyrs en général et du subconscient en particulier. L'éloge de la folie est un thème cher à la romancière, qui se dit fascinée par cette *« énorme expansion de la personne »*, cet *« état d'ébriété mené à son terme »*, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un *« état de grâce perpétuel »*.

Que la grâce ne soit pas le lot commun des établissements psychiatriques n'a rien pour surprendre, mais ceux qui les fréquentent aimeraient sans doute y trouver l'amour et l'humour comme il naissent sous la plume d'Ana Novac.

Raphaëlle Rérolle

(1) *Les Beaux Jours de ma jeunesse*, Julliard, 1968, réédité par Balland en 1992.
(2) Balland, 1991.
(3) Balland, 1992.

AU FIL DES LECTURES

L'impertinence d'Agnès Desarthe

Cyrille est sage-femme à la clinique des Rosiers. Sa sœur Marion, dite Macha, est cantatrice. Chez leurs parents, des artistes, on mène une vie de bohème obligatoire. Cyrille, la seule qui ait choisi de faire un métier *« concret, utile »*, a, dans cette famille, l'impression d'être le vilain petit canard, couvé par erreur. Le roman retrace quelques semaines de tumulte intérieur dans la vie de Cyrille : tout en attendant le Prince Charmant, la jeune femme se dévoue avec passion pour une future accouchée, Héloïse Oswald, qui bizarrement lui rappelle sa propre mère.

Cyrille voudrait à la fois s'effacer et exister davantage à ses propres yeux et à ceux des autres. En vain : c'est comme la répétition d'un souvenir d'enfance, celui du jour où, rentrant de l'école, elle a connu en se cachant dans un placard *« quelques minutes de bonheur absolu »* avant de devoir admettre, en pleurant, que son absence est passée parfaitement inaperçue. *« Se cacher est un plaisir*, écrit Winnicott, *mais ne pas être trouvé est une catastrophe. »* Cyrille est dans un âge un peu flou, entre la nostalgie du temps où tout pouvait encore arriver et la peur d'un futur qui l'entraînera doucement vers la mort.

Agnès Desarthe s'est fait les griffes en écrivant des livres pour les enfants (1). Son premier roman dissimule sa gravité sous une impertinence acide, parfois rageuse. Sous le regard de Cyrille (qu'affecte un léger strabisme divergent) tout prend un aspect burlesque : l'Opéra-Bastille a l'air d'un *« grand camembert en verre »*, les yeux fixes des futures mères qui écoutent ses cours sur l'accouchement évoquent *« un chenil à l'heure du déjeuner »*. Peut-être que, ainsi que le pense Viviane, sage-femme comme elle, Cyrille ne tourne pas rond. Peut-être que simplement, elle a encore, à vingt-cinq ans, la plus grande réticence à faire partie du monde des adultes et à perdre l'innocence des *« enfants qui, pour passer l'été, jouent à arracher les pattes des insectes »*.

Monique Petillon

► **Quelques minutes de bonheur absolu**, *d'Agnès Desarthe. Ed. de l'Olivier, 192 p., 95 F.*

Jeux d'ombre et de miroir

Ecrivain discret, auteur d'un essai sur Colette, Gérard Bonal, après neuf ans de silence, publie son cinquième roman, *l'Hôtel des Cinq-Continents*. Ce nom grandiose désigne un modeste hôtel où le narrateur, un homme taciturne et solitaire, qui ne veut apparaître que dans *« un coin du tableau »*, a passé autrefois plusieurs mois. Quelques notes, quelques bribes sur un carnet de toile verte l'amènent à retracer ces souvenirs d'il y a trente ans.

Il revoit la ville de province – un port, qui n'est désigné que par une initiale, D. – et l'hôtel aux *« grâces de guinguette »* où, sans savoir pourquoi, avec l'illusion d'y avoir déjà vécu, il s'est à l'époque installé : une véranda au vitrage ébréché, un *« brin de glycine »*, des guéridons de tôle verte. Si la patronne, Mme Rosette, est morne et terne, son mari, qui calligraphie les menus à l'encre violette, attire l'attention avec son allure de *« pitre malfaisant »* et faussement jovial. *« Mettons*, dit-il, *que je m'appelle René. »* Dès son apparition, le ton change. Et le récit se colore d'inquiétude tandis que, hâbleur et allusif, Monsieur René rappelle d'improbables souvenirs : Rio-de-Janeiro, Saïgon, Montréal, un fils perdu de vue...

D'emblée ce roman intrigue par une atmosphère à la fois familière et un peu trouble : frôlements d'odeurs, images indécises, réminiscences incertaines. Peu d'émotions y circulent, ce sont plutôt des sensations vagues, des attentes, des *« guets sans objet »*. Au-delà de cette chronique aux teintes fanées ressurgissent, plus lointains encore, les souvenirs d'enfance du narrateur : un orphelin élevé par sa grand-mère à Gex, dans le Jura.

« Hélas ! le père absent, c'est le fils misérable », dit en exergue une citation d'Hugo. A force d'indices et de coïncidences, de leurres et de doutes, de jeux d'ombre et de miroir, *l'Hôtel des Cinq-Continents* se referme comme un piège sur le narrateur, suscitant en lui une violence soudaine. Avec l'intrusion d'un fait divers, le roman, commencé avec des airs de conte, devient une sorte de fable cruelle, qui semble suggérer que la liberté ne s'éprouve qu'à travers le manque et la solitude.

M. P.

► **L'Hôtel des Cinq-Continents**, *de Gérard Bonal, Mercure de France, 175 p., 110 F.*

(1) Publiés à l'Ecole des loisirs.

La pointe Sternberg

CONTES GRIFFUS
de Jacques Sternberg.
Denoël, 192 p. 89 F.

Ne rien devoir à Balzac, Proust et Stendhal n'est pas la qualité essentielle d'un écrivain, même si Jacques Sternberg la revendique avec son humour amer. Né en Belgique, cancre absolu à l'école, il a derrière lui plus de quarante livres, un film mis en scène par Resnais et trois pièces de théâtre. Pour lui, l'absurde commença pendant la guerre lorsque son père, par souci de légalité, donna suite à une convocation de la police pour être envoyé aussitôt à Auschwitz. Adolescent marqué par la fuite et la traque, Sternberg, après la guerre, décida de tourner le dos à l'Histoire.

Il refusa le rôle de témoin que le hasard lui avait réservé et préféra, par pudeur peut-être, laisser aux autres le soin de rappeler l'horreur. L'apprenti romancier se tourna vers le rêve, la science-fiction, l'Eros et la description implacable de la misère quotidienne. *La sortie est au fond de l'espace* (1), *Un jour ouvrable* (2) et *Toi ma nuit* (3) témoignent de cette ambivalence où la lucidité et la rage nihiliste fécondent la vision onirique d'un poète malgré lui.

Aujourd'hui, avec plusieurs dizaines de contes brefs inspirés par la difficulté d'être, l'écrivain règle ses comptes avec, entre autres, la littérature, la religion, l'Histoire et la mort : *« I[un romancier médiocre] se fit remarquer en accusant de plagiat le lauréat du Goncourt puisqu'il avait trouvé (...) une réplique piquée mot pour mot dans un de ses romans :* Je ne vous aime plus. *»* L'omniscience divine a toujours nourri la perplexité de Sternberg. Ainsi : *« Après avoir croqué la pomme, Adam (...) alla se cacher derrière un arbre. « Où es-tu ? », demanda Dieu fort mécontent. « Quand je pense qu'un jour on arrivera à faire croire aux hommes qu'Il voit tout »*, pensa Adam. »

Ce sont ceux qui révisent l'Histoire, les négationnistes, qui déclenchent sa fureur : *« Nazi (...), il ne tenta jamais de nier la mort de plusieurs millions de juifs, mais il eut à cœur de démontrer qu'on les avait envoyés en Silésie pour les mettre à l'abri des bombardements et que, là-bas, ils n'avaient pas supporté le climat très rude de la région. »* Enfin, sur la mort, cette mort qui ne cesse de le fasciner : *« Passionné par le Loto, il misa un matin sur des numéros correspondant à la date du tirage. Il sortit gagnant, mais ne put jamais profiter de ce gros lot car c'était également la date de sa mort. »* Il y a du Cioran dans la verve désespérée de Sternberg, un Cioran ressourcé à une réalité immédiate où l'absurde, le cauchemar et l'humour ne cessent de se télescoper. Ces contes désopilants, aux griffes acérées, gardent l'amertume tonique, stimulante, d'un grand cru.

Edgar Reichmann

(1) Denoël.
(2) Le Terrain vague.
(3) Eric Losfeld.

Le monstre sacré

Elvire de Brissac dresse le portrait – féroce – du « grand écrivain »

AU DIABLE
d'Elvire de Brissac.
Grasset, 302 p., 115 F.

Dans les sept romans qu'elle a publiés, Elvire de Brissac ne nous avait pas habitués à tant de romanesque. Ici, l'intrigue s'étoffe et elle est bien ficelée. Les aventures, sinon les personnages, se multiplient : disparitions, séductions, secrètes amours surprises, fugues, luttes où victimes et bourreaux échangent leurs rôles. L'histoire elle-même y prend part : le temps du roman est très précisément circonscrit entre novembre 1938 et avril 1941. L'avant-guerre, la guerre, la défaite, l'Occupation y sont, d'un coup d'aile, évoqués... Comme la plupart de ces péripéties sont cocasses ou gaiement narrées, même si la rouerie, le chantage, le cruel regard porté sur la vieillesse en constituent le ressort, on se croit, on est, dans une comédie. Et voilà que les dernières pages, à toute allure, virent au noir : nous débouchons sur un drame qui se noue d'étrange façon. Le livre n'est-il pas, dès son titre, dédié au diable ?

Comme plusieurs romans de la rentrée, il met aux prises des écrivains, un poète illustre de quatre-vingts ans et un débutant de moins de vingt, qui se bat avec l'écriture. Mais il ne s'agit pas d'une nouvelle histoire de nègre, encore que le jeune signera pour son malheur, sans le lire, sans songer à l'utiliser, le texte qu'il a contraint son aîné à lui écrire. Les rapports qui les lient sont plutôt de disciple à maître. Ils se révéleront plus que décevants, plus que dangereux : mortels. Elvire de Brissac ne lésine pas sur les conséquences funestes d'un excès d'admiration qui équivaut à une possession.

Le livre s'ouvre sur une description malicieuse et érudite du Panthéon, où les deux hommes se rencontrent, sans savoir qui ils sont, par une froide journée de novembre. Une visite guidée du monument les a fait grimper jusqu'à la terrasse extérieure, sous la coupole. Le verglas s'est emparé des marches. Le vieux, aidé du jeune, redescend sur le derrière. En bas, il ne se souvient ni de son nom ni de son adresse. Le jeune homme, qui a le cœur tendre et l'habitude de recueillir les chiens perdus, l'emmène chez lui. Là, subrepticement, le vieillard surprend à sa toilette la mère de son sauveur, comme un vivant tableau de Degas.

Il tombe amoureux de cette femme, une ouvreuse de cinéma coquette et rieuse, qui n'est pourtant pas son genre. Son bagout l'ennuie, sa vitalité le dérange, son mauvais goût le choque, mais il a envie d'elle. Il n'a jamais pu se passer de femme. Le voilà tout *« replâtré par l'amour »*. Secrètement, il se rapproche d'elle, qui voit déjà son fils prix Nobel de littérature ; il accepte de recevoir l'apprenti écrivain dans le Midi où il vit entre deux de ses anciennes maîtresses, qu'il tient en esclavage avec ses exigences et ses caprices : une Anglaise, artiste peintre de grand renom, qui a l'air *« d'une espèce en voie de disparition »* tant elle est désarmée devant la vie, et une Russe, sa traductrice, qui sait tout faire de ses mains et répare la plomberie. Pour l'amour de lui, les deux femmes sont unies par une grande tendresse.

Ces personnages vont entrer dans un ballet riche en allées et venues et en retournements de forces. Le fils y perdra sa mère, qui, elle, fait fortune : le vieil écrivain s'est mis en tête de l'épouser. Après l'avoir rapidement conduit au tombeau, elle le dépèce, tandis que son fils, compromis par le manuscrit qu'il a extorqué au poète en échange de son consentement à une union détestée, prend le chemin de la déportation.

Cette histoire faustienne vaut surtout par la façon légère, ironique et biaisée dont elle est contée. Le récit se dérobe sous les représentations miroitantes que les acteurs se font des événements, des situations. Leurs monologues intérieurs, où fourmillent les images, les associations insolites, les expressions populaires au figuré prises à la lettre, crèvent en une bulle, en une phrase réellement proférée qui définit d'un trait le personnage.

Celui du *« grand écrivain »* les domine tous. Elvire de Brissac en donne une féroce caricature : dur, froid, uniquement préoccupé de sa gloire, de sa tranquillité, de sa santé ou du désir qui nourrit son inspiration, tyrannique et lâche, il n'est pourtant pas satisfait de son œuvre. Il a escamoté la réalité, qu'il connaissait pourtant, en étalant du rose sur du noir. Quand il écrit sous le nom d'un autre, pour la première fois, il crie sa vérité et compose un terrible pamphlet contre l'Allemagne : *« La Prusse sent le cadavre »*, chante son texte.

On cherche qui se cache sous ces traits pitoyables. Aragon ? Paul Morand ? Ce monstre sacré tient de plusieurs, il tient de tous, car c'est la passion de la littérature, vous isolant de tout, vous rendant étranger à tout, qui le façonne. C'est donc elle qui est le diable.

Jacqueline Piatier

PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

Nietzsche et sa sœur

ŒUVRES
de Friedrich Nietzsche,
sous la direction de Jean Lacoste
et Jacques Le Rider.
Robert Laffont, coll. « Bouquins ».
(Volume 1 : 1552 p., 169 F.,
volume 2 : 1792 p., 189 F.)
ELISABETH NIETZSCHE OU LA FOLIE ARYENNE
(Forgotten Fatherland)
de Ben Macintyre.
Traduit de l'anglais par Michèle Garène
Robert Laffont, 304 p., 129 F.

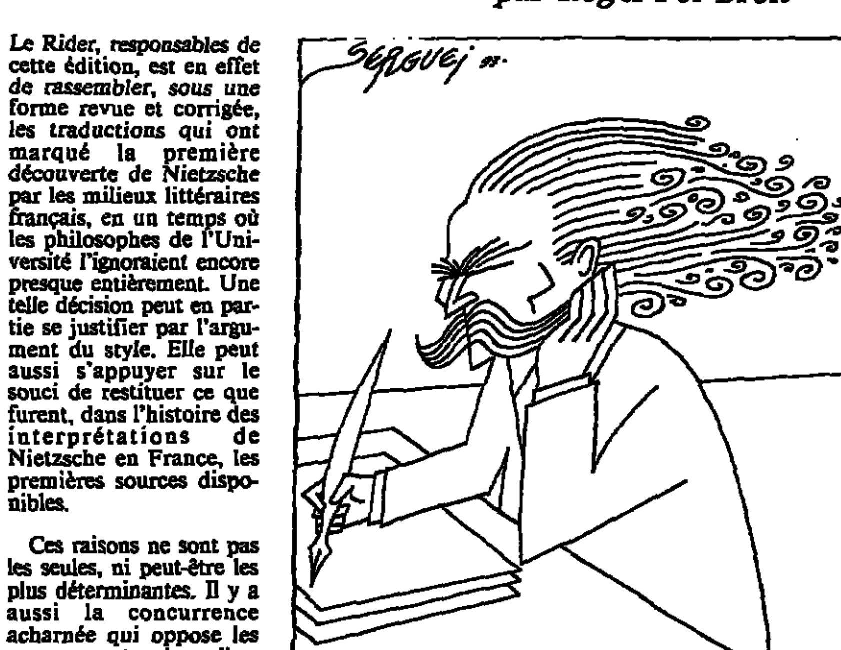
« *LE plus difficile à faire passer d'une langue à une autre, c'est le mouvement du style* », écrivait Nietzsche. Une traduction se jugerait donc, comme une pensée, à son sens du rythme. Elle vaudrait par sa manière de danser et de poser le souffle, plus ou moins proche de son modèle, plutôt que par l'obsession du mot juste ou la transposition exacte d'une métaphore. L'essentiel serait dans la musique. Bref, mieux vaudrait être attentif au phrasé qu'à la phrase. Ces jugements, à l'évidence, sont discutables. Jamais en effet le souci de rendre avec minutie les formes d'une écriture n'annule la volonté d'en restituer le mouvement de fond.

Il n'en reste pas moins que certains traducteurs, plus ou moins négligents du détail, parviennent mieux que d'autres à inventer dans leur langue un « mouvement du style » en affinité avec celui de l'original. Pour les responsables de l'édition des *Œuvres* de Nietzsche en deux volumes qui vient de paraître dans la collection « Bouquins », Henri Albert, l'un des premiers « passeurs » des textes de Nietzsche dans la culture française, aurait eu cette qualité. De la quinzaine de titres parus en français entre 1893 et 1909, ce pilier du *Journal des débats* a traduit la plus grande partie.

Gide, Valéry et tant d'autres découvriront Nietzsche dans les traductions d'Henri Albert, avant qu'une nouvelle génération, dans les années 30, avec Geneviève Bianquis, n'entame un travail plus rigoureux. Chez Henri Albert, en effet, un mot est parfois oublié, et des faux sens demeurent çà et là. Sa langue à la fois inventive et simple tire Nietzsche du côté de Bizet plutôt que de Wagner, suivant en cela l'un des derniers mouvements du philosophe. Est-ce une raison suffisante pour reprendre ces versions presque centenaires, même en les nettoyant de leurs erreurs ?

Le choix de Jean Lacoste et de Jacques Le Rider, responsables de cette édition, est en effet de rassembler, sous une forme revue et corrigée, les traductions qui ont marqué la première découverte de Nietzsche par les milieux littéraires français, en un temps où les philosophes de l'Université l'ignoraient encore presque entièrement. Une telle décision peut en partie se justifier par l'argument du style. Elle peut aussi s'appuyer sur le souci de restituer ce que furent, dans l'histoire des interprétations de Nietzsche en France, les premières sources disponibles.

Ces raisons ne sont pas les seules, ni peut-être les plus déterminantes. Il y a aussi la concurrence acharnée qui oppose les unes aux autres les collections de livres de poche et d'ouvrages de grande diffusion. L'usage d'anciennes traductions tombées dans le domaine public permet d'offrir au public des livres bon marché. Malgré ces réserves, l'édition des *Œuvres* de Nietzsche dans la collection « Bouquins » n'est pas dépourvue d'intérêt.



Jacques Le Rider étudie l'influence exercée par Nietzsche sur la culture française, des premiers cercles wagnériens jusqu'à Deleuze et Derrida, en passant par Bataille et Caillois. Jean Lacoste analyse pour sa part les attitudes de Nietzsche envers la culture française, en reconstituant ses trajets de lecteur. Philippe Raynaud, dans le deuxième volume, éclaire les relations complexes du « philosophe au marteau » avec le monde moderne, l'idéalisme allemand et le projet d'une vie philosophique, tandis que Georges Liébert souligne le caractère déterminant de l'expérience musicale pour sa vie et sa pensée. L'un des principaux mérites pratiques de ces deux volumes est d'être la première édition française à contenir un index général des noms et des notions. Il rendra service même à ceux qui souhaitent se reporter à d'autres traductions.

IL est curieux que les responsables de cette édition aient écarté le texte de *la Volonté de puissance*, traduit par Henri Albert dès 1903 (1). Chacun sait aujourd'hui qu'il s'agit là d'un montage, tendancieux et déformant, des brouillons de Nietzsche trafiqués par sa sœur. Mais ce faux livre et sa longue existence appartiennent à l'histoire de la pensée nietzschéenne, en France comme en Allemagne. A ce titre, il aurait dû figurer dans cette rétrospective, avec toutes les précisions qui s'imposent sur les manœuvres d'Elisabeth Förster-Nietzsche et son entreprise de détournement. C'est en effet à cette redoutable petite sœur, de deux ans sa cadette, que l'on doit l'annexion de Nietzsche par le régime hitlérien.

Quand elle meurt, il y a juste cinquante-huit ans, le 10 novembre 1935, Hitler et les principaux dignitaires nazis viennent fleurir le cercueil de cette *« gardienne intrépide, déterminée et enthousiaste d'un grand génie allemand »*. Nietzsche ayant sombré dans le silence et ce qu'on appelle la folie, Elisabeth a convaincu leur mère de lui remettre tout pouvoir sur les manuscrits et les éditions.

Elle compose à sa guise une biographie du philosophe. Avec quelques oublis. Par exemple cette lettre écrite à son mari, Bernhard Förster, que le *Times* appelait *« le chasseur de juifs le plus représentatif d'Allemagne »*, où elle écrit, après avoir lu la première partie d'*Ainsi parlait Zarathoustra* : *« Les objectifs de mon frère ne sont pas les miens, toute sa philosophie va à l'encontre de mes convictions. »* Elle a dû égarer les lettres et les brouillons où Nietzsche lui écrit notamment : *« Avant tout, nos désirs et nos intérêts n'ont rien de commun dans la mesure où ton projet est antisémite. »*

Les essais de Karl Schlechta et de H. F. Peters ont déjà indiqué les méfaits de celle que Franz Overbeck, fidèle ami de Nietzsche, appelait *« l'exemple type des sœurs abusives »* (2). Entre enquête et reportage, le livre de Ben Macintyre contient des informations sur l'histoire de la colonie fondée en 1886 au Paraguay par Bernhard Förster et Elisabeth Nietzsche. Convaincu que la seule manière de sauver le peuple allemand était de *« laisser le plus lamentable des produits de la nature, l'*Homo sapiens judeo progrediens communis, *mourir dans son propre vomi »*, Förster, qui avait remis en vain à Bismarck une pétition réclamant des mesures contre les juifs, décide de refaire au loin une Allemagne « pure » – aryenne, végétarienne et luthérienne. Ben Macintyre est parti à la recherche de ce qui pouvait rester, sur place, de cette aventure oubliée.

IL a retrouvé les tout derniers descendants, perdus et misérables, des quelques paysans de Saxe qui avaient suivi Förster. Ce document n'a en lui-même aucune portée philosophique. Il invite toutefois à méditer sur la personnalité d'Elisabeth Nietzsche. Face à la misère des colons et à l'échec de cette tentative absurde, elle ment effrontément, publie des descriptions de la vie idyllique à *Nueva Germania*. La mort intellectuelle de son frère lui donne l'occasion de se venger de cet échec, qui conduit son mari au suicide, par une nouvelle forme de colonisation. Elle qui désirait tellement voir Friedrich partager les « idées » de son mari a tout mis en œuvre pour que ce rêve ait l'apparence d'une réalité. Il faudrait tenter d'en savoir plus sur les raisons de ce ressentiment. Cela aiderait peut-être à comprendre ce qui pousse certains à vouloir, encore aujourd'hui, se venger de Nietzsche.

(1) La traduction de *la Volonté de puissance* par Henri Albert a été rééditée par Marc Sautet dans la série « Classiques de la philosophie » du Livre de poche, ainsi d'ailleurs que les traductions de *Pour une généalogie de la morale* et *Par-delà le bien et le mal*.

(2) Voir *le Cas Nietzsche*, de Karl Schlechta (Gallimard, 1960), et *Nietzsche et sa sœur Elisabeth*, de H. F. Peters (Mercure de France, 1978).

★ A signaler également, parmi les publications récentes consacrées à Nietzsche : *Explosion 2. Les enfants de Nietzsche*, de Sarah Kofman (Galilée, 388 p., 210 F.), *l'Individu éternel. L'expérience nietzschéenne de l'éternité*, de Philippe Granarolo (Vrin, Bibliothèque d'Histoire de la philosophie, 176 p., 147 F.), *Pour une critique de la raison ludique. Essai sur la problématique nietzschéenne*, de Thierry Lenain (Vrin, « Pour demain », 196 p., 160 F.), *Nietzsche ou l'impossible immoralisme. Lecture matérialiste*, d'Yvon Quiniou (Kimé, 338 p., 170 F.).

La physique entre intuition et calcul

Gilles Châtelet veut réhabiliter l'intuition intellectuelle dans la création scientifique et Michel Blay revient sur l'histoire de la mathématisation de la physique

LES ENJEUX DU MOBILE
Mathématique, physique, philosophie
de Gilles Châtelet.
Seuil, coll. « Des travaux ».
279 p., 160 F.
LES RAISONS DE L'INFINI
Du monde clos à l'univers mathématique
de Michel Blay.
Gallimard, coll. « Les Essais »,
258 p., 110 F.

Le dualisme repose l'esprit : il congédie l'ambigu et impose la clarté. *Mais à quel prix ?* Merleau-Ponty contestait l'obscure clarté du dualisme cartésien et s'attachait à décrire le mode d'existence ambigu que révèle l'expérience du corps propre. Gilles Châtelet a choisi de ne pas laisser intact le dualisme du sujet et de l'objet, qu'une approche superficielle de la connaissance croit fondé, mais qu'une philosophie soucieuse de penser le physico-mathématique doit, selon lui, écarter.

Pour donner à la physique mathématique la philosophie qu'elle mérite, il faut repartir de ce constat : la mathématique s'applique d'autant mieux au concret qu'elle est plus abstraite. On ne saurait rendre compte de ce paradoxe sans renoncer à l'opposition triviale d'un *« contenu »* physique et d'un *« langage »* mathématique. Retrouver l'intuition centrale d'une théorie, en *« attraper le geste »*, tel est le propos de Gilles Châtelet.

S'installer avec lui dans le mouvement d'une pensée, c'est tenter d'atteindre l'un de ces points culminants qui *« donnent des bottes de sept lieues »* à l'intuition intellectuelle. Les grandes découvertes sont à ses yeux comme des drames par lesquels un Je se propulse au sein de l'Etre, vient coïncider dans la contemplation avec le principe même des choses. Archimède, commente Gilles Châtelet, *« se met à la place du corps flottant lorsqu'il crie : Eurêka ! »*

Schelling, dans ses *Idées pour une philosophie de la nature*, aurait su discerner ces entrecroisements de la nature et de l'entendement. En faisant valoir *« l'identité absolue de l'Esprit* en nous *et de la Nature* en dehors de nous », le philosophe qui s'était donné pour tâche d'éliminer la séparation entre l'objet et sa représentation donnerait ainsi l'exemple d'un dialogue oublié entre les sciences et la métaphysique.

A partir des travaux d'Oersted, d'Einstein ou de Louis de Broglie, Gilles Châtelet suggère ainsi avec talent une sorte de promotion ontologique de ces expériences intellectuelles originales. Audacieuse et stimulante, son œuvre est une invitation au jeu de la pensée. En se laissant porter par cette métaphysique *« à fleur de peau »*, les modalités du comprendre se déplacent, les schémas et formules cessent de rebuter, et la pensée circule librement des mathématiques à la philosophie, de Grassmann à Leibniz. L'élan prométhéen de la science se donne à lire en termes de *procès*, de choix et d'engendrement. A ceux qui ne tiennent pas la réhabilitation de la philosophie de la nature pour une tâche urgente, l'ouvrage offre ainsi une phénoménologie de la science *se faisant*.

Les caractères du livre du monde

D'une tout autre facture est l'ouvrage de Michel Blay, dont le sujet – la constitution de la physique mathématique – semble moins neuf. Point n'est besoin ici de réformer son entendement, il suffit de se mettre au travail. Visiblement, l'auteur est animé de préoccupations pédagogiques. Il a choisi de donner accès aux textes fondateurs, et cite abondamment les *Discorsi* de Galilée, les *Principia* de Newton ou l'*Horologium* de Huygens. La technicité des démonstrations – toujours commentées pas à pas – n'est pas insurmontable. Mais quel est l'intérêt d'un retour sur des terres explorées par Alexandre Koyré ? Du monde clos à l'univers infini, le parcours n'est-il pas balisé ?

En quelques phrases, Michel Blay énonce le problème qu'un commentaire sommaire de la fameuse formule de Galilée – l'Univers est écrit en langue mathématique – risque de laisser de côté : quels sont les caractères dans lesquels est écrit le texte du monde ? Dans une lettre à Fortunio Licetti, Galilée répond : l'Univers est un grand livre, dont les caractères ne sont pas ceux de notre alphabet, mais ne *« sont autres que triangles, carrés, cercles, sphères, cônes... »*. C'est par la géométrie euclidienne, ce modèle d'organisation déductive, que la nature des choses peut être comprise.

Ce projet de constitution de la physique mathématique deviendra pleinement une réalité avec Lagrange. Sa *Mécanique analytique*, en 1788, assure cette union intime de la physique et des mathématiques que Gaston Bachelard souligne dans *l'Activité rationaliste de la physique contemporaine*. Cependant, la mathématisation, chez Lagrange, n'est plus une géométrisation. L'Univers est bien écrit en langue mathématique, mais en caractères algébriques. Au prix d'un déplacement significatif, l'invention du calcul infinitésimal et les développements de l'analyse ont donné corps aux ambitions galiléennes.

L'auteur précise les conditions et la portée de ce changement. Il établit fermement que la question de l'infini ne se heurtait pas seulement, au XVIIe siècle, à des difficultés mathématiques considérables, mais encore à des obstacles théologiques. En effet, la notion d'infini était alors réservée à Dieu seul. *Les Eléments de la géométrie à l'infini*, de Fontenelle, prennent, dès 1727, la mesure de cet affrontement séculaire dont l'œuvre de Lagrange constituera l'issue. La distinction entre infini géométrique, dont le concept doit être défini à l'intérieur du seul discours mathématique, et infini métaphysique est en effet exemplairement établie par Fontenelle.

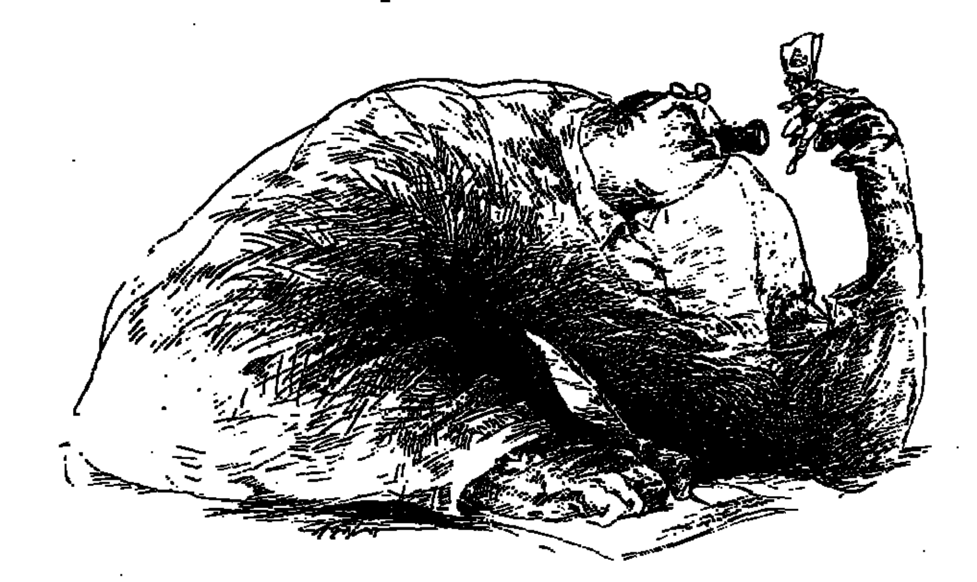
Sobrement, Michel Blay renouvelle un chapitre majeur de l'histoire des sciences.

Jean-Paul Thomas

Eco et Superman

Umberto Eco revisite le roman-feuilleton et les héros populaires, en démonte les mécanismes pour proposer un réjouissant discours critique sur « ces machines à illusions »

DE SUPERMAN AU SURHOMME
d'Umberto Eco.
Traduit de l'italien
par Myriem Bouhazer,
Grasset, 260 p., 120 F.



Qui n'a jamais été pris au dépourvu par ce phénomène étrange, divertissant et souvent méprisé, le *« roman-feuilleton ou roman populaire »* ? Le lecteur distingué oppose volontiers cette littérature de masse à la *« grande littérature »*, connue surtout par le petit nombre de lecteurs qu'elle séduit et que l'on appelle depuis Stendhal les *« happy fews »*.

Il faut se rendre à l'évidence : M. de Nemours, Zadig, Julien Sorel, Rastignac, ainsi que les comtes Mosca et Muffat restent des personnages moins illustres que des *surhommes* comme Monte-Cristo, d'Artagnan, Rocambole, Arsène Lupin, James Bond, Tarzan et Superman. Tous ces héros et leurs émules fascinent autant que les récits de leurs fabuleuses aventures.

Sans craindre ni les réserves de bon goût ni les réprobations de la sainte morale, et de la sacrée psychologie, Umberto Eco a entrepris d'y regarder de plus près. Stimulé d'abord par un jugement de Gramsci : *« Beaucoup de la prétendue « surhumanité » nietzschéenne a pour origine et modèle non pas Zarathoustra, mais le comte de Monte-Cristo. »* Le paradoxe visait au plus juste, explique aussitôt Umberto Eco, *« les petits surhommes fascistes »* qui se croyaient sans rire les descendants d'un philosophe illustre.

C'est que la sémiologie ou la sémiotique, nées au début du siècle, l'une en Europe avec Saussure et l'autre aux Etats-Unis avec Peirce, ne sont pas disciplines à redouter l'épée d'un mousquetaire, le couteau d'un homme-singe, la pipe d'un commissaire, les gadgets d'un agent secret ou le maté d'un détective aussi sédentaire que Don Isidro Parodi (1). Quant à l'imperméable de Columbo...

Umberto Eco propose donc de *« revisiter »* le roman-feuilleton, d'en éclairer l'histoire, d'en démonter les mécanismes, d'ouvrir en un mot *« un discours critique »* sur *« ces machines à illusions »* gratifiantes ou consolantes, sans négliger pour autant ce qu'elles *« savent nous donner : la joie du récit comme fin en soi »*.

Quelques précautions paraissent pourtant bonnes à prendre. Elles sont justifiées par l'état du monde, auquel le surhomme sait toujours s'adapter ; à la différence des *« personnages problématiques »* comme Julien Sorel ou Serge Mouret par exemple. Ainsi Monte-Cristo était-il le surhomme idéal *« pour un monde où chacun voulait être Napoléon – fût-ce le troisième du nom »*. Il n'est plus question, semble-t-il, de se prendre pour Napoléon. La télévision, pleine d'une sagesse largement récompensée, impose un nouveau héros, *« celui que l'on invite aux talk-shows »* ou aux émissions de jeux, et que l'on voit s'épanouir partout : dans les couloirs des tribunaux, des Parlements, des hôpitaux et, hélas, dans les universités. On résume, il va sans dire.

Ce nouveau héros au sourire crispé, Umberto Eco le nomme sans mépris ni respect excessifs : *« l'idiot du village »*. De sorte que Columbo prend des *« proportions cosmiques »*, même si nul roseau pensant, mâle ou femelle, ne s'abandonnerait à l'imaginer en pagne comme Tarzan. Puisqu'il manque au moins une rime à Columbo, on fera appel *illico* à Rambo.

Le sémioticien masqué

Dans ce monde nouveau, il serait malséant de mentionner la sémiotique ou la sémiologie, *« on s'en inquiéterait »*, en particulier *« dans le milieu universitaire »*. Pour le présent donc, mais sans renoncer à la rigueur des analyses, le sémioticien s'avance masqué. Les avantages ne sont pas tous négligeables ; le prétexte du *« jargon »* ne servira plus d'alibi à la paresse de la pensée.

Pour mettre au moins une goutte d'huile sur le feu, on insistera sur la rigueur du propos. Et d'abord, l'objet d'analyse est strictement délimité : *« la narrativité de masse »* telle qu'elle se manifeste du XIX[e] siècle à nos jours. D'Eugène Sue à Superman, quelle ribambelle de héros aux baisers que l'on imagine plus doux que le vin ou les larmes ! En effet, leurs aventures que déroule *« l'art narratif populaire »* ont pour visée, ou pour effet, de faire pleurer ; et au bout du chemin de consoler : les méchants, les infâmes, les fourbes et même les assassins sont punis ; dès ce monde-ci.

Encore faut-il soutenir l'attention et l'espoir, en conjuguant les plaisirs de la répétition (ou *« redondance »*) et les bonheurs de la surprise et de l'inattendu. Tout repose, semble-t-il d'abord, sur les coups de théâtre dont aucun feuilleton n'est avare. A commencer par *les Mystères de Paris* : Fleur de Marie est une âme délicate que de tristes événements ont réduite à la prostitution. Dès lors les coups de théâtre se précipitent. *« Numéro un »* : sermonnée par Rodolphe, Fleur de Marie se rachète. *« Numéro deux »* : on apprend que la vierge souillée est la fille de Rodolphe, et princesse véritable. *« Numéro trois »* : installée dans une ferme modèle, mais rongée par le remords, la douce fleur meurt. L'agriculture ne préserve pas du remords ; tout le monde sait ça. De sorte que les coups de théâtre (ou *« pointes informatives »*) se perdent dans l'océan du bien connu : *« Après avoir impressionné le lecteur en lui apprenant ce qu'il ne savait pas, on le rassure en lui répétant ce qu'il savait déjà. »*

Tout consiste donc à organiser *« une orgie de redondance »* en soutenant à l'occasion un *« crescendo, enthousiasmant à sa manière »*, dans le crime. En quelques chapitres, Rocambole réussit à étrangler sa mère adoptive, à poignarder l'amant d'icelle, à *« balancer d'une falaise son maître Sir Andrew Williams »*, préalablement *« aveuglé et tatoué par des sauvages »*. La place manque, hélas, pour continuer.

Mais que le lecteur ne s'inquiète pas : Umberto Eco pourvoit à tout ; et ne néglige personne, pas même les quelques bons esprits, *« aux lectures sourcilleuses »*, qui pourraient ignorer l'épouvantable obésité et les autres qualités de Nero Wolfe (gourmandise, humour, paresse, passion pour les orchidées, etc.), *« immortalisé par Rex Stout »*.

Le lecteur n'a rien à redouter, ni d'Aristote ni de James Bond. On ne l'entraîne pas dans les sables de l'abscons, mais *« à démonter les mécanismes »* qui sous-tendent la narrativité de masse. Ainsi les différentes formes de reconnaissance (ou *« agnitions »*) sont définies, classées et illustrées. Monte-Cristo, alias Edmond Dantès, se dévoile à ses ennemis au rythme d'*« agnitions en chaîne »*, suscitant la pitié et la terreur : à chaque fois, *« une sueur glacée perle à notre front »*. L'art de la répétition peut reposer encore sur le *« mécanisme du »* : *« Bon sang, j'ai une de ces soifs ! »* Lequel se réfère à *« une vieille blague »* : un voyageur répète sans cesse la formule. Au premier arrêt, les voisins excédés courent lui acheter un assortiment de boissons. Désaltéré, l'abruti reprend illico : *« Bon sang, j'avais une de ces soifs ! »* Eugène Sue illustre le tout : des malheureux se plaignent pendant des pages et des pages. Enfin Rodolphe survient. Et les bienheureux racontent pendant des pages et des pages combien ils étaient malheureux avant la venue du prince.

D'autres mécanismes sont plus subtils, et se rapportent à *« l'abduction »* (ou hypothèse spécifique), dont Peirce a marqué la place aux côtés de la *déduction* et de *l'induction*. Le tout est si lumineusement expliqué (2) qu'un bon élève de terminale pourra y prendre plaisir ; sans compter que rencontrer Don Isidro Parodi, immortel spécialiste de l'analyse du discours, n'est pas sans intérêt.

Comme on voit, le plaisir n'est pas lié à l'assoupissement. Tous ces romans contiennent quelques leçons qu'il importe aussi de mettre en lumière. Les trois « saisons » du roman populaire et son évolution-dégradation devraient donner à penser ; à une première phase *« démocratique »* (illustrée surtout par Sue et Dumas) succèdent en effet *« le roman conservateur »* (avec Ponson du Terrail) puis, au début du XX[e] siècle, *« le roman réactionnaire » « dont Arsène Lupin*, « professeur d'énergie », *nationaliste sans scrupules, sera le modèle salonnier »*.

Déjà mis à mal par Marx et Engels depuis sa naissance, le surhomme fait pleurer et console peut-être. Mais il est clair que *« pouvant tout »*, il ne change rien. Et Superman s'occupe continuellement *« à monter des spectacles de patronage »*. On l'a compris, le livre d'Umberto Eco se situe *« à mi-chemin entre méfiance et admiration »*. Pour notre plaisir.

Denis Slakta

(1) J.-L. Borges et A. Bioy Casares. *Six problèmes pour Don Isidro Parodi.* Traduit de l'espagnol par F. Marie Rosset, Denoël, 1980.

(2) *Pour d'autres illustrations, voir* Umberto Eco, *les Limites de l'interprétation*, Grasset, 1992.

Jean Moulin au-delà de l'ombre

LE TRAIT EMPOISONNÉ
Réflexions sur l'affaire Jean Moulin
de Pierre Vidal-Naquet.
La Découverte, 160 p., 85 F.

« Dire que Jean Moulin était un agent du Kremlin, c'est installer la trahison au cœur de notre histoire récente, non que la religion communiste soit plus méprisable qu'une autre, mais il vaut mieux pour une nation que ses héros (...) ne soient pas des menteurs. Ce sont là des idées simples, mais sans lesquelles notre respiration quotidienne deviendrait difficile. » Pierre Vidal-Naquet, historien scrupuleux et champion courageux des causes où, estime-t-il, la justice et la vérité sont en jeu, n'a pas accepté sans les passer au crible d'une critique impitoyable les récentes insinuations de Thierry Wolton, auteur du *Grand Recrutement* (1), reprises par des historiens de métier.

« Le problème n'est pas que l'auteur (...) ait pu publier librement ses calomnies. Le problème est qu'il a été lu, ou plutôt qu'il n'ait pas été lu », dit encore Pierre Vidal-Naquet. Un exemple : Wolton présente comme une révélation une prétendue entrevue en juin 1943 à Kirovograd, loin derrière les lignes allemandes de... Molotov, ministre des affaires étrangères de Staline, et Ribbentrop, son homologue nazi. Aucun historien favorable à la thèse de Wolton n'a révélé cette énormité, empruntée à un Hollandais inconnu.

Il est de fait que ce genre de reproduction sans vérification ne plaide pas en faveur d'un écrivain qui a bâti, à partir de documents soviétiques et de déductions *rapides, un ouvrage qui ne pouvait* que plaire à la fois aux transfuges du PC et aux nostalgiques de Vichy et de la collaboration. Et, pour des raisons mystérieuses, à d'autres aussi.

L'histoire du Panthéon

Pierre Vidal-Naquet *« n'arrive pas de Moscou chargé de documents secrets, comme c'est, semble-t-il, la dernière mode »*. Il applique à des événements contemporains, comme il l'a toujours fait, qu'il s'agisse de l'assassinat à Alger de Maurice Audin ou des thèses révisionnistes sur les camps d'extermination, une méthode rigoureuse, une honnêteté reconnue et une érudition considérable.

Le 19 décembre 1964 entrent au Panthéon, saluées par l'inoubliable discours de Malraux, les cendres de Jean Moulin. Henri Frenay est là, lui qui est et restera, en toute bonne foi, le principal accusateur du héros disparu avec lequel, opposé à un contrôle de de Gaulle sur la Résistance, il s'était vivement affronté. Les imputations de Frenay, qu'il *développera plus tard dans ses* Mémoires, n'ont alors que peu de retentissement. Même si des communistes, qui ont connu Moulin, ont tendu après coup à *se l'approprier non sans maladresse.* Sur quoi, pour mettre au jour les *mécanismes « d'héroïsation »* et leur pendant, ceux de « déshéroïsation », Pierre Vidal-Naquet conte l'histoire du Panthéon, héritage républicain des *saints et des rois, anti-basilique* de Saint-Denis, et celle des héros de cette Antiquité dont il est un des meilleurs spécialistes.

Pour en revenir plus directement à « l'affaire Jean Moulin », il insiste sur des points essentiels : *« Le document écrit et contemporain a plus de valeur que le souvenir », « l'histoire des hommes n'est pas toujours de la dissimulation et du complot »* et, *« avant de faire intervenir le diable, il faut s'assurer de son existence »*. Il dénonce *« l'explication conspirative »*, voire policière de l'histoire, et se livre à une cruelle « chasse aux erreurs » dans les écrits de Thierry Wolton, de ses supporters et de ses sources.

Les radicaux de gauche seraient massivement accusés par amalgame d'être des agents de l'URSS dès avant la guerre. *Celle-ci ne serait qu'une « grandiose mise en scène »* destinée à l'opinion publique occidentale. Les blindés de la Wehrmacht en 1940 auraient tous été mis au point en URSS, qui aurait aussi formé les pilotes de la Luftwaffe engagés dans la bataille d'Angleterre. *Sans parler de la « rencontre de Kirovograd »*.

Recensant les erreurs de date, *dénonçant l'ignorance de ce* qu'était la vie dans la Résistance, Pierre Vidal-Naquet jette après et avec Daniel Cordier une lumière crue sur l'obscurité des sources, les approximations et l'utilisation du « ouï-dire » qui ont marqué la tentative pour discréditer la *mémoire du « roi des ombres »*. Et il conclut par une citation de Léon Blum : *« L'expérience de la vie m'aurait bien peu profité si je ne connaissais pas la force presque indestructible de la légende et la puissance presque illimitée du mensonge. »*

En annexe figure une « Lettre ouverte » de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, ancien directeur de la *Documentation française*, au président de la République. L'auteur des *Français de l'an 40* condamne un ouvrage qui n'est pas compatible avec la déontologie historique ni avec le simple respect dû aux personnes. *« Ce n'est pas le grand recrutement, écrit-il, c'est le grand amalgame. »* Et l'auteur, se défendant d'être un historien, se dit affranchi des règles de l'investigation historique.

Jean-Louis Crémieux-Brilhac demande que l'Elysée intervienne pour que les principales pièces de l'affaire qu'il cite, conservées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, en Russie ou en Allemagne *soient communiquées aux Archives nationales* ou *« rendues accessibles à une équipe qualifiée de chercheurs français »*, ainsi que *« les documents des services secrets français de police et de contre-espionnage »*, selon des modalités à définir.

Jean Planchais

(1) Grasset (*le Monde* du 10 février).

Chronique régicide

La mort violente de vingt monarques racontée par un jeune historien

LES ROIS ASSASSINÉS
de Philippe Delorme.
Préface de Jacques
de Bourbon-Busset.
Ed. Christian de Bartillat,
coll. « Gestes », 295 p., 100 F.

Le bicentenaire de la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette – exécution pour les uns, assassinat pour les autres, régicide en tout cas – a donné l'idée à un jeune historien, au départ généalogiste et démographe, Philippe Delorme, pour son premier livre personnel, de se pencher sur la fin violente d'autres chefs d'Etat, de Jules César à Savang Vathana, ultime roi du Laos, de Gustave III de Suède, compositeur du premier opéra en suédois, à Carlos I[er] du Portugal, ce francophone lusitan qui n'aimait que les Parisiennes. Il ressort, entre autres, de cet ouvrage que bien des vies frivoles, des règnes ternes ont été magnifiés par des agonies vraiment... royales, plusieurs même atteignant à une sorte de sublime ; par exemple, Maximilien du Mexique, froidement abandonné à son sort tragique par Napoléon III, tandis que son épouse, la princesse belge Charlotte, devenait folle. Bien de ces fins, où se mêlent sang et pourpre, nous rappellent le Lucrèce du *De natura rerum : Les rois assassinés, l'antique majesté des trônes abattus.*

Cependant, Philippe Delorme n'a pas tiré vers le pathétique à l'antique, pas plus que vers le conte un peu morbide, façon *Rois en exil*, d'Alphonse Daudet. A la manière d'un de ses collègues et contemporains, Stéphane Bern, il a préféré se situer *de facto* dans la filière Alain Decaux ou André Castelot, ces historiens « populaires » au meilleur sens du terme qui ont su maintenir et même développer le goût de l'histoire parmi le grand public.

Chacune des morts traitées par Philippe Delorme est pour lui l'occasion de nous faire plonger dans des périodes, des dynasties, des coutumes parfois presque oubliées comme la Mésopotamie des Hachémites en 1958 ou la Yougoslavie d'Alexandre I[er], ce prince serbe francophile assassiné par des Croates oustachis à Marseille en 1934. L'assassinat (en 1908) du Portugais Carlos I[er] nous ramène aussi en France puisque son trop tonitruant mariage à Paris, en 1886, à l'hôtel Matignon, avec une petite-fille de Louis-Philippe, fut l'occasion de la loi d'exil contre les chefs des anciennes maisons régnantes, loi qu'abrogea la Quatrième République.

Le volume se termine sur de précieuses informations concernant la déposition et la disparition du dernier souverain laotien et d'une partie de sa famille. Cela eut lieu en 1978 au camp numéro un près de la frontière vietnamienne, prison dérobée aux regards par un mur de bambous coupants et où s'exerçait, non pas comme on feignait de le croire en Occident, une *« rééducation »*, mais une *« volonté implacable et systématique d'extermination »*. En un sens, Charles I[er] d'Angleterre ou Louis XVI et quelques autres décapités ou poignardés ont, dans leur malheur, eu de la chance...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

A la recherche du « citoyen européen »

Suite de la page 19

Le citoyen trouve-t-il dans le projet européen des réponses aux problèmes rencontrés au sein de l'Etat nation ? Certainement pas dans l'état actuel des choses. Il déplore la distance croissante entre sa vie et les lieux de décision. L'Europe creusera un peu plus cet écart, de même qu'elle ne résoudra pas la contradiction de la *« société individualiste de masse »* qu'est la distorsion entre l'expérience individuelle et l'expérience collective.

Il faut donc accroître la cohésion sociale en refusant certains dogmatismes (tel celui qu'il est possible de réduire à 1 % de la population active celle qui travaille à la terre), et en admettant la contradiction entre homogénéisation et différence.

La culture, la communication, voici au moins des domaines où l'on se sent plus à l'aise pour rapprocher les pays européens. Voire. Ce sont peut-être des *« faux alliés »*, note Dominique Wolton. La culture européenne est un faux-semblant.

D'abord, l'idée même de culture, on le sait, n'a pas le même sens en France (œuvre, création, etc.) ; en Allemagne (civilisation) et dans les pays anglo-saxons (modes de vie). En outre, comme le disait Fernand Braudel, il y a *« des »* cultures européennes.

Ne parlons donc pas d'intégration culturelle, mais plutôt d'*« interculturalité »* ou de cohabitation culturelle, demande Dominique Wolton. De même, *souhaite-t-il que l'on admette* l'ambivalence de la communication car les possibilités techniques sont très en avance sur l'état de l'opinion. Partisan de *« l'exception culturelle »* face à la pression américaine, il va même plus loin : *« Il y a un enjeu fondamental pour la communication à résister à l'impérialisme idéologique du modernisme qui vise à appeler progrès tout ce qui circule. »*

Dominique Wolton ne se paie pas de mots. L'Europe démocratique ne peut être le prolongement *de l'Europe technocratique. « Faire l'histoire à 50 000 est bien différent que de la faire à 340 millions. »*

Le temps du citoyen est beaucoup plus lent que celui du producteur ou du consommateur. Il faut l'accepter. Sachons gré à l'auteur d'avoir su tenir *« les deux bouts de la chaîne »* : on ne préservera la dimension universaliste de l'Europe qu'en défendant l'identité collective de ses Etats-nations.

Pierre Drouin

ACTUALITÉS

Plus de trois cents traducteurssont attendus, en cette fin de semaine, à Arles, où les Assises de la traduction littéraire (ATLAS) vont être le lieu de rencontre de ces écrivains de *l'ombre, sans qui la littérature* étrangère n'existerait pas.

Pendant trois jours, ce sont eux qui, pour une fois, vont prendre la place des vedettes. Ou plus exactement rappeler, au cours *d'échanges, le rôle essentiel des* rapports entre un auteur et un *écrivain.* La *traduction,* d'habitude, c'est ce qu'on ne *remarque pas.* Et *pourtant, elle a* apporté certainement, dans l'histoire des littératures, plus de bienfaits que de ravages... Passage obligé des auteurs dont on ne connaît pas la langue, c'est elle qui entretient, ou n'entretient pas, les relations avec les cultures d'ailleurs. En ce qui concerne les auteurs du passé, l'œuvre, parce qu'elle est vivante, demande constamment à être retraduite.

C'est ce qui arrive pour Shakespeare, Cervantès, Dante, Goldoni ou Virginia Woolf... C'est ce qui se passe actuellement pour Dostoïevski, dont on voit reparaître d'anciennes traductions. Mais le « grand chantier Dostoïevski », la traduction pour le XXIe siècle (?), est celui que l'éditeur Hubert Nyssen et les éditions Actes Sud ont entrepris, il y a trois ans, en décidant d'accepter la proposition kamikaze d'un jeune traducteur passionné, talentueux et audacieux, André Markowicz (né en 1960), de publier, en édition de poche, l'intégrale *des romans* et nouvelles de Dostoïevski avant l'an 2000 ! *« Les traducteurs ont toujours amélioré le texte de Dostoïevski, ont toujours voulu le ramener vers une norme française. C'est je crois un contresens »,* prévient Markowicz. Il a donc fait le pari de restituer au romancier russe sa véritable voix, celle d'un possédé dont la langue est à l'image de la démesure et de la passion. Après *le Joueur, les Carnets du sous-sol, les Nuits blanches, la Douce, le Rêve d'un homme ridicule* voici *l'Idiot* (avec le roman préparatoire de *l'Idiot,* 3 tomes en coffret, 1 500 p., 165 F). Différent dans sa syntaxe des traductions antérieures (même de celle de Pierre Pascal, la plus réussie jusque-là, parue en « G. F. » Flammarion), *l'Idiot* selon Markowicz, plus rocailleux, plus moderne, plus voyou parfois, plus proche de la langue que parlent les personnages, se rapproche davantage de la *phrase* russe.

« Le traducteur est toujours un imposteur »

Un entretien avec André Markowicz, qui propose une nouvelle version de « l'Idiot », de Dostoïevski

« Qu'est-ce que traduire ?

– La grande différence entre une traduction et l'écriture originale, c'est qu'on considère que le texte original existe en tant que tel, alors que la traduction dépend de l'époque et de la personnalité du traducteur. Quand on lit une traduction, *on ne lit pas* l'auteur étranger, on lit l'auteur étranger vu par le traducteur. Ce n'est ni bien ni mal, c'est comme ça. Il faut être conscient qu'une traduction est relative, parce que c'est juste une opinion.

» Par exemple, le premier traducteur des *Frères Karamazov* en France a coupé l'épisode du Grand Inquisiteur (1). Pourquoi l'a-t-il fait ? Dans de bonnes intentions, afin de mieux présenter son auteur à un public qui à la même époque lisait Zola, ou Maupassant, un public qui avait du roman l'idée qu'il devait y avoir une intrigue. Mais pas dix. Par conséquent, il coupe. De même, en ce qui concerne l'architecture de la phrase, si un traducteur, au dix-neuvième siècle, avait respecté la syntaxe de Dostoïevski, cela aurait donné du charabia. Et Dostoïevski n'aurait jamais eu l'importance qu'il a eue en France.

» Toutes les traductions sont des approximations. Plus le texte original est beau, plus la traduction ne peut être qu'approximative. On ne peut en aucun cas prétendre à la vérité absolue. Une traduction, c'est une interprétation. Comme pour un interprète d'une sonate de Beethoven. En plus, l'idée qu'on a d'un auteur peut changer, pas seulement à cause des traductions, mais à cause du mouvement des idées qui sont portées par ces traductions. Ainsi l'idée que Gide avait de Dostoïevski n'est pas celle que je peux avoir, moi, mais l'opinion de Gide a été décisive pour la fortune de Dostoïevski en France. Même si je considère que les traductions de Gide étaient fausses, ne respectaient pas le style, si je peux leur trouver tous les défauts du monde, cela n'a aucune importance parce que c'est grâce à des traductions comme cela que Dostoïevski est l'un des écrivains étrangers les plus connus en France.

» Il y a une traduction de Bienstock dans les années 1900 qui me paraît illisible, mais c'est à moi qu'elle paraît illisible, et il y a beaucoup de gens qui l'ont lue. La traduction de *la Douce* par Boris de Schloezer, que publient les éditions Ombres, date de 1929 ; elle se lit très bien et ne me paraît pas démodée, mais il me semble que c'est une traduction qui escamote plus ou moins les difficultés du texte, parce qu'à cette époque on avait plutôt des certitudes que des questions. La personne qui lira les traductions de Boris de Schloezer et la mienne se dira : ce n'est pas pareil. Pourquoi ? C'est que Dostoïevski est un auteur complexe et j'essaie de montrer cette complexité. Ce qui ne veut pas dire que les autres, ceux qui sont venus avant moi, *ont tort.* Pierre Pascal, par exemple, dans sa traduction de *l'Idiot,* a, le premier, posé le problème de l'incohérence du style, mais il n'a pas pris en compte suffisamment, selon moi, le caractère oral de l'œuvre.

» Si en russe on a un paysan et qu'en français on a l'impression que c'est un marquis, c'est grave. *Mais un paysan russe et un paysan* français ne parlent pas de la même manière. Il faut considérer qu'en général il n'y a pas d'équivalence possible. Il faut le dire : le traducteur est toujours un imposteur, qui se met à la place de l'auteur. Il écrit les mots de l'auteur. Bien entendu, il se met au service de l'auteur. Mais est-ce que ce n'est pas l'auteur qui se met à son service ? Moi, je suis au service de l'idée que j'ai de l'auteur.

« Ne jamais expliquer »

Pourquoi dites-vous que l'Idiot n'est pas un roman ?

– A cause des digressions, des invraisemblances. Chacun des quatre livres est centré sur quatre ou cinq lieux, avec accumulation de personnages secondaires jusqu'à l'explosion. C'est une structure dramaturgique. Dans *l'Idiot,* on est *tout le temps dans l'indéfini, entre* le rêve et la réalité. Les personnages ne sont pas seulement de chair et d'os. Quand je dis que c'est du théâtre, c'est parce qu'on y trouve une conception de l'œuvre tout à fait particulière, qui est loin du roman russe psychologique.

» La structure de *l'Idiot,* c'est l'épilepsie. C'est décrit comme une longue période d'incubation ; tout à coup, une illumination, ce que j'appelle un « climax », et la chute, la crise. C'est comme ça que Dieu apparaît aux hommes, c'est trop *fort pour que ce soit supportable.* Nastasia Fillipovna aime trop le prince Muichkine ; Rogojine l'aime tant qu'il va la tuer, mais Muichkine est un vrai monstre : il *est trop bon,* il est *insupportable,* c'est lui qui provoque toutes les catastrophes, pas Rogojine.

» Tant que le prince n'était pas là, finalement ça se passait bien ; mais le prince apparaît, *il ne dit* rien, il *est.* Son existence rend la vie impossible à tout le monde. C'est-à-dire que l'existence de Dieu est incompatible avec l'existence *du monde. C'est insupportable.* C'est ce qu'exprime le prince quand il dit qu'il a peur du regard de Nastasia Fillipovna ; il a peur et c'est pour ça qu'il va vers elle ; et qu'il se tue. On considère que l'Idiot c'est le Christ, mais ce n'est pas si simple. Tout le roman tourne autour de la question de savoir comment on essaie de vivre avec la présence de Dieu et qu'on ne peut pas.

Croquis de Dostoïevski, dans les marges du brouillon des Démons

DR

– Quel était votre projet quand vous avez commencé en 1991, en annonçant que vous achèveriez en l'an 2000 ?

– *Ce que je voulais,* c'était traduire toutes les œuvres de fiction : pas la correspondance, pas le journal de l'écrivain. Je voulais essayer de montrer au fur et à mesure, par *la juxtaposition de plusieurs* œuvres, les problèmes stylistiques qu'une seule œuvre ne permet pas de résoudre. De créer en quelque sorte un certain contexte de la littérature russe telle que je la comprends. J'ai traduit Gogol, Lermontov, Pouchkine, Tchekhov. C'est-à-dire que j'ai essayé de créer petit à petit une sorte d'image de la littérature russe du dix-neuvième, en traduction. Du romantisme russe tel que je le voyais.

– Traduire Dostoïevski, quel problème cela posait-il ?

– Traduire *l'Idiot* posait essentiellement un problème physique. Il faut respecter l'énergie, la vitesse, les mots importants. C'est un texte qui doit être dit, qui taraude, qui épuise. Le reste, c'est une question de technique. Ce qui est le plus important, c'est qu'il ne faut jamais faire de concession à la logique. Si vous prenez Rogojine, il n'y a aucun Russe qui parle comme ça. Il faut garder l'ordre des arguments, respecter les ellipses, ne pas mettre de conjonction où il n'y en a pas, ne jamais expliquer. Quand il y a une obscurité, laisser l'obscurité. Traduire, c'est faire confiance à l'auteur. Ensuite, c'est l'intonation parlée qui est multiple : il n'y a pas une langue parlée dans *l'Idiot,* il y en a bien cinq ou six. Chaque personnage a sa propre langue. Il faut respecter les différences. Rogojine ne parle pas comme Muichkine ou comme Lebedev. C'est évident, mais il faut le faire. Dans le style de l'auteur.

– Mais est-ce que, en faisant confiance à l'auteur, vous n'allez pas au-delà de ce qu'il a écrit, ce qu'on appelle surtraduire ?

– C'est très possible. Un jour, Antoine Vitez m'a écrit une lettre formidable sur ma traduction du *Revizor.* Il me disait : *« Vous traduisez comme on traduit un poème. »* Il était contre, il trouvait que j'exagérais. Il m'a dit : *« Vous traduisez par effet de masses. Ce que vous ne pouvez pas rendre à un moment, vous le rendez à un autre où il n'est pas en russe. »* Cela m'a ouvert les yeux. Je traduis comme ça, par effet de masses. C'est-à-dire que, quand il y a un effet que je ne peux pas rendre en français, je suis obligé de jongler. Par exemple, quand Lebedev parle et qu'il emploie le « s » de politesse, qui n'existe pas mais qui est essentiel, des fois je mets « Monsieur », ou « n'est-ce pas ? », ou je tords la phrase. D'autre part, la phrase française a ses propres lois. Ce serait absurde que je calque la syntaxe du russe. Par conséquent, c'est toujours une équivalence que j'essaie de donner. C'est moi qui ai l'idée que telle chose en russe pourrait correspondre à telle chose en français. C'est une opinion personnelle.

» Quand on dit que Dostoïevski écrit mal, ce qui est un lieu commun pour les Russes, on a tort. Il ne se pose pas la question d'écrire bien ou mal. La grande différence entre la littérature russe et la littérature française, c'est qu'il existe ici une norme du bien écrire.

« Ma Russie c'est Pouchkine »

Vous traduisez aussi pour le théâtre. Vous assistez au travail de la mise en scène, vous suivez les répétitions, vous changez votre traduction selon le metteur en scène. D'où vous vient cet amour du théâtre ?

– Le théâtre me prend aussi la moitié de mon temps. Parce que, chaque fois, ce qui compte, ce n'est pas le texte écrit, c'est le type qui parle, c'est la voix. Comment recréer une voix ? des voix ? C'est passionnant. Le jour où j'arriverai à faire monter *l'Idiot* en quatre journées, quatre représentations, correspondant à quatre livres, ça pourra être un spectacle grandiose. Je voudrais que chaque texte de Dostoïevski que je traduis soit joué. En russe, quand on a joué le texte, on l'a joué tel quel. Si c'est possible en russe, ça doit bien être possible en français.

– La traduction est pour vous un véritable travail sur la langue. Une recréation en français de la langue de l'auteur. Est-ce que vous avez aussi la tentation d'être écrivain ?

– Oui. Il me semble que la traduction est aussi une façon de faire de la littérature. D'un côté, c'est une béquille, et je n'ai aucune imagination. Je me rends compte qu'il est tellement plus intéressant pour moi de traduire *l'Idiot* plutôt que d'essayer d'écrire un mauvais roman. Et puis c'est quelque chose que j'aime tellement. Donc, je suis beaucoup plus utile à traduire. Et, en ce qui concerne l'écriture, ce sont les traductions une à une qui posent la question : comment on peut faire ça en français ? Est-ce que c'est possible ? Mais aussi, *petit à petit,* j'essaie de montrer l'émergence d'un certain regard, d'une certaine opinion sur les textes, sur les rapports qu'il peut y avoir entre eux, sur la culture russe *dans son ensemble.* C'est une opinion pointilliste, ce n'est pas un traité sur l'histoire de la littérature russe.

» Il y a autre chose : le but de ma vie, ce n'est pas de traduire Dostoïevski, mais Pouchkine, et je *ne sais pas traduire Pouchkine.* Parce que ce qui compte chez lui, c'est d'une part la sonorité et d'autre part la foi. Les poèmes de Pouchkine reposent sur le son ; si on ne traduit *pas le son,* on ne traduit rien. Mais comment le traduire ? L'expérience que j'ai de la traduction de Pouchkine dans l'anthologie de poésie russe à L'âge d'homme, ma première traduction à dix-sept ans, est une des hontes de ma vie... Et puis il y a la foi. Pouchkine, c'est Pouchkine ! Ma grand-mère m'a élevé comme ça.

» Finalement, qu'est-ce que je suis, moi ? Je suis un garçon qui vit en France depuis l'âge de quatre ans, qui est français, dont la langue est le français, et dont la culture est le russe. En Russie, je ne suis pas chez moi, mais je sais que c'est là que je devrais être. Et quand j'y suis, je suis privilégié parce que je suis d'ailleurs. En France, mes références ne sont pas celles d'un Français. Je ne suis ni de là ni d'ailleurs. Ma Russie – si je peux parler de ma Russie, – ce *n'est pas une entité géographique,* c'est Pouchkine, c'est la lumière de Pouchkine sur la culture et la langue russes. C'est le souffle de Pouchkine. C'est cela qu'il faudrait rendre.

– Que pensez-vous du fait que, parce que vous êtes polémique, on a parlé de vous dans la presse comme d'une vedette. « Ce possédé qui traduit Dostoïevski », titrait le Nouvel Observateur.

– Voilà une chose que j'ai réussie, au moins. Qu'on mette l'accent sur la traduction, qu'on remarque que le bouquin est traduit. Généralement, au théâtre, on ne signale pas que la pièce est traduite. C'est la première fois qu'un traducteur acquiert un statut d'auteur. Et c'est bien. »

Propos recueillis par
Nicole Zand

(1) Cet épisode vient de paraître sous le titre *la Légende du Grand Inquisiteur,* chez Desclée de Brouwer, dans une traduction de Cyrille Wilczkowski (96 p., 56 F).

★ **Signalons également, qu'à L'âge d'homme, Bernard Kreise a entrepris la traduction de plusieurs œuvres de Dostoïevski, nous offra et notamment une remarquable nouvelle méconnue de 1862, *Une sale affaire* (106 p., 75 F).**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

EN BREF

Foire du livre de Brive. – La douzième Foire du livre de Brive s'est achevée *dimanche 7 novembre.* Selon les organisateurs, cent mille personnes ont visité, durant trois jours, cette foire. Au cours de cette manifestation, le prix de la Langue de France a été attribué au lexicographe Alain Rey. Jean-Guy Soumy a reçu de son côté le prix Terre de France-*la Vie* pour *les Fruits de la vie* (Robert Laffont). Dans le cadre de la foire de Brive, une exposition a été organisée au théâtre municipal sur les Éditions Casterman, « Deux siècles de métiers du livre » ; elle dure jusqu'au 28 novembre.

Festival de la forme brève. – Nova 93, le quatrième festival de la nouvelle langue française, aura lieu les 13 et 14 novembre à Quetigny (Côte-d'Or). La manifestation, qui aura cette année pour thème « Nouvelles d'Afrique, Afrique nouvelle », est centrée sur la forme brève.

Les dix ans d'ATLAS

Les Assises de la traduction littéraire (ATLAS), qu'avait fondées *en 1983 Laure Bataillon* avec le soutien de M. Jean-Pierre Camoin sénateur, maire d'Arles, fêtent, les 12, 13 et 14 novembre leur dixième anniversaire.

Ces journées arlésiennes, désormais point de rencontre fixe *pour les traducteurs, ont été préparées* cette année avec un certain faste par Jean Guiloineau, président du conseil d'administration d'ATLAS, et par le Collège international des traducteurs littéraires, que dirige Jacques Thiériot *et qui accueille chaque année,* dans ses locaux de l'Espace Van-Gogh, des dizaines de traducteurs des pays les plus divers.

Au programme, des tables rondes : « Les rapports traducteurs-auteurs », avec le Sud-Africain Breyten Breytenbach et le Néerlandais Adriaan Van Dis, et leurs traducteurs (vendredi 12 à *16 h 30) et avec le Péruvien* Alfredo Bryce Echenique, le Turc Nedim Gursel, l'Albanais Ismail Kaderé et leurs traducteurs (samedi 13 à 14 h 30) ; des ateliers de langues yiddish, estonien, hongrois, provençal, finnois (samedi 13 à 10 heures) et anglais, espagnol, turc, albanais (dimanche 14 à 10 heures) ; une table ronde : « Les traducteurs et les mutations de l'édition » *(samedi 13 à 14 h 30).*

Enfin, la clôture des Assises, *dimanche après-midi, sera* marquée par une conférence sur le thème « Traduction et langue parfaite », par Umberto Eco, à qui Jacques Toubon, ministre de la culture, devrait remettre les insignes de la Légion d'honneur.

N. Z.

ACTUALITÉS

EN POCHE

Le « voyage à travers la vie » de Bettelheim

Le Poids d'une vie, prévient Bruno Bettelheim dans l'introduction, n'est pas une autobiographie, genre qui conduit *« à mentir, à dissimuler, à se mettre en valeur »*, mais plutôt un *« recueil d'essais écrits au fil des années et qui n'avaient jamais été publiés dans un livre »*. L'auteur de *la Psychanalyse des contes de fées* y livre pourtant de nombreux épisodes personnels de son *« voyage à travers la vie »*, à commencer par son enfance à Vienne, non loin de la Berggasse, puis sa déportation à Dachau et à Buchenwald. Il révèle aussi le caractère *« intimement émotionnel »* de son intérêt pour la pensée freudienne – ces *« idées nouvelles, profondément troublantes, qui ont révolutionné notre conception de l'homme »* – et de son approche des jeunes psychotiques, si différente, note-t-il, de celle de ses confrères américains, les *« réducteurs de têtes »*.

Dans ce livre, qui s'achève par une interrogation sur *« la mentalité du ghetto »*, le fondateur de l'école orthogénique de Chicago établit un parallèle entre le repli intérieur des enfants autistes et celui de certains rescapés de la Shoah. *Le Poids d'une vie* a été écrit par Bettelheim à la veille de son suicide, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Fl. D.

▶ **Le Poids d'une vie**, *de Bruno Bettelheim, traduit de l'américain par Théo Carlier, Hachette « Pluriel » nº 8590.*

• *Memoranda*, le Journal intime (1836-1864) de Jules Barbey d'Aurevilly, considéré par beaucoup comme un livre fondateur du dandysme, est édité par la Table ronde, dans la collection « La petite vermillon » (nº 15), avec une préface de Pierre Bracieux. Dans la même collection, Arnould de Liedekerk retrace la vie du « Connétable » des lettres françaises dans un ouvrage intitulé *Talon rouge* et sous-titré *Barbey d'Aurevilly : le dandy absolu* (nº 19).

• Notons, dans « La petite vermillon » toujours, la réédition de *la Princesse de Montpensier* de Madame de La Fayette, ouvrage présenté par Daniel Aris (nº 12), celle des *Mémoires* de La Rochefoucauld, présentés par Jean-Dominique de La Rochefoucauld (nº 11), ainsi que celle des *Vues* de Paul Valéry, texte préfacé par Claude Launay (nº 20).

• *La Vie de Liszt est un roman* est réédité dans la collection « Babel ». Zsolt Harsanyi y restitue l'itinéraire de Franz Liszt, de sa Hongrie natale jusqu'à Bayreuth, où il mourut en 1886, en passant par l'Allemagne et Paris, où il vint parfaire son éducation musicale et participer activement au cercle romantique (traduit du hongrois par Françoise Gal, nº 81).

• *L'Attentat*, de Harry Mulisch, est disponible dans la collection « Babel ». Une enquête policière sur la vie d'Anton Steenwijk, médecin apparemment sans histoires, offre à l'auteur l'occasion d'interroger les mécanismes de la mémoire et de réfléchir sur l'histoire et le terrorisme (traduit du néerlandais par Philippe Noble, nº 80).

• En philosophie paraît *De l'antique sagesse de l'Italie*, de Giambattista Vico, réédité par GF-Flammarion, dans la traduction de Jules Michelet de 1835. La présentation de l'ouvrage est due à Bruno Pinchard (nº 742).

• *Le Crime de Hannah Kingdom (Scènes de la vie à Hollywood)*, de Gavin Lambert, est disponible dans la collection « Bibliothèque étrangère » de Rivages poche. L'auteur y brosse un tableau troublant de la capitale de l'industrie du rêve, à la fin des années 50 (traduit de l'anglais par Marc Gibot, nº 104).

DERNIÈRES LIVRAISONS

Littérature

CHODERLOS DE LACLOS ET LE DUC D'ORLÉANS : *la Plus Dangereuse des liaisons*. Cet ouvrage rassemble cinq lettres, sans doute apocryphes, parues en 1790-1791 sous la signature de Choderlos de Laclos et de Philippe d'Orléans dit « Egalité ». Rédigé dans le style des *Liaisons*, ce roman épistolaire dans le goût du dix-huitième siècle vise à noircir le clan Orléans, très puissant alors. Dans la préface, Jacques Demede explique que, selon lui, Laclos, tête pensante de Philippe Egalité, incarne mieux que Sade la *« double figure du libertin et du politique »*. Les lettres sont présentées avec un appareil critique de Maïté Bouyssy, qui élucide les allusions historiques et politiques majeures de l'œuvre. (Ed. La Bibliothèque, 9, rue du Docteur-Heulin, Paris, 118 p., 80 F.)

GAUTIER MAP : *Contes pour les gens de cour*. A la fin du douzième siècle, Gautier Map, clerc anglais de l'administration royale, grand conteur et amuseur de la cour d'Henri II Plantagenêt, constitue une compilation hétéroclite d'histoires, *les Contes pour les gens de cour* ou *De Nugis Curialium*. Esprit éclectique, son œuvre représente donc un puits de renseignements sur les coutumes et traditions de son pays, ainsi qu'un témoignage littéraire sur son époque, où rien n'était encore joué entre langue vulgaire et latin. (Traduit du latin et présenté par Alan Keith Bate, Brepols, collection « Témoins de notre histoire », 344 p., 165 F.)

GOTTHOLD EPHRAIM LESSING : *Nathan le Sage*. Inspirée par Boccace, cette pièce de Lessing porte le débat religieux sur la scène. L'action se situe à Jérusalem, au cours de la troisième croisade (1189-1192). L'arrière-plan historique permet au dramaturge d'imaginer un dialogue entre les trois religions monothéistes, incarnées par trois personnages : l'islam par Saladin, le christianisme par le Templier, le judaïsme par Nathan le Sage. (Texte original et version française établis par Robert Pitrou, présentation d'Anne Lagny, Aubier, collection « Domaine allemand bilingue », 407 p., 145 F.)

IVAN ALECHINSKY. *Grains de jour*. Cinq récits d'initiation, à mi-chemin du journal de bord et du carnet de voyage, écrits sur le vif à la manière d'un reportage. D'abord retenu par les figures de femmes, amantes ou marchandes d'amour en Asie, le narrateur entreprend la traversée de contrées lointaines, la Chine et l'Amérique. Ses marches et ses haltes finissent par le mener dans la jungle mexicaine, où il rencontre l'esprit de la forêt... *« Ce livre*, explique l'auteur, *est construit comme un escalier qui permet de passer d'un espace à un autre. »* (Le Bois d'Orion, 13, rue Jean-Théophile, 84800 L'Isle-sur-la-Sorge, 100 p., 85 F.)

CHARLES DOBZYNSKI : *Que jeunesse se passe*. Sept ans après *le Commerce des mondes*, pour lequel il avait obtenu le Grand Prix de la science-fiction française, Charles Dobzynski fait paraître un deuxième recueil de nouvelles. L'ouvrage s'ouvre sur un récit irrévérencieux de la vie de Jésus et de ses apôtres, dépeints comme des délinquants à la petite semaine, et s'achève sur l'histoire d'une bande de jeunes paumés de la banlieue parisienne. Entre-temps, Dobzynski aura ressuscité l'Aden de Rimbaud et entraîné son lecteur de Dieppe à Nazareth, en passant par Bénarès et les Flandres. (Scandéditions, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris, 248 p., 95 F.)

MAURICE DRUON : *les Grandes Familles*. Ici regroupés en un volume, les trois romans du cycle des *Grandes Familles* – *les Grandes Familles*, *la Chute des corps* et *Rendez-vous aux enfers* – décrivent les cercles de la haute finance, de la politique, de l'armée et de l'oisiveté luxueuse. Cette grande fresque dans laquelle l'auteur fait revivre la société française de l'entre-deux-guerres, reçut le Prix Goncourt en 1948. L'ouvrage comprend aussi *la Volupté d'être*. Ce roman, paru en 1954, décrit l'existence de la contesse Lucrezia Sanziani, une vieille dame gantée de peau de panthère, qui rejoue les scènes de son passé mouvementé pour la femme de chambre de l'hôtel où elle s'est retirée. (Plon, collection « Omnibus », 899 p., 135 F.)

Pour la survie du Tibet

Frénésie éditoriale après la visite en France du dalaï-lama

Colonisé et asservi par la Chine communiste depuis plus de trente ans, le Tibet est désormais confronté à une tentative de « solution finale » d'un genre nouveau : la submersion ethnique. Autrement dit, la dissolution progressive d'une nation sous l'effet d'un raz-de-marée de peuplement programmé. Après Lhassa, la capitale, qui compte déjà 60 % de Chinois, c'est l'ensemble du Pays des Neiges qui se voit peu à peu investi, dépouillé, dénaturé par la masse des occupants. Aussi faut-il se réjouir que la visite en France du dalaï-lama ait suscité une véritable frénésie éditoriale ayant pour vertu première d'affirmer la singularité tibétaine, d'expliquer et de défendre un mode de vie unique, de transmettre l'irremplaçable apport spirituel de ce pays. La sortie prochaine du film de Bernardo Bertolucci, *Little Bouddha*, va sans doute prolonger le mouvement. On annonce ainsi, chez Robert Laffont, un fort volume *Pour comprendre le bouddhisme*, préfacé par le cinéaste.

Le rayonnement de l'actuel dalaï-lama a beaucoup contribué, dans le monde entier, à l'émergence d'un mouvement d'opinion en faveur du Tibet. Il n'est donc pas surprenant de constater en retour que la majorité des ouvrages édités émanent plus ou moins directement de lui : cinq couvertures font référence à ce nom magique qui ne désigne pourtant pas un individu, mais un titre.

Avec l'*Histoire des dalaï-lamas* (1), Roland Barraux propose une exploration du pouvoir au Tibet au cours des quatre derniers siècles. En relatant la vie des quatorze moines-souverains successifs, mais également de leurs régents et des forces politiques intérieures et extérieures à l'œuvre sur la scène de Lhassa, il décrit le fonctionnement d'une institution spécifique, sans autre exemple, avec sa part de merveilleux et d'ombre, avec son efficacité et ses scléroses.

Sous l'intitulé opportuniste de *la Femme au temps des dalaï-lamas* (2), Anne Chayet mène une étude qui anticipe de beaucoup l'apparition de l'institution théocratique. Elle tente de restituer à des générations d'inconnues le rôle social, souvent central, qui leur revient et qui a été occulté par l'imagerie traditionnelle où il n'est question que de moines, de monastères, de nomades. Michael Harris Goodman, à la suite d'une question apparemment iconoclaste – *le Dernier dalaï- lama ?* (3), – offre un livre chaleureux, tonique. Surtout, en prenant appui sur la biographie du chef tibétain, il compose un vaste tableau de la civilisation et de la culture du Tibet.

Avec *Vivre la méditation au quotidien* (4) et *Une politique de la bonté* (5), le dalaï-lama apparaît en tant qu'auteur. Son langage est simple et direct, même quand il aborde en détails la pratique de la méditation. Parfois, d'une voix égale et avec cette spontanéité souriante qui n'appartient qu'à lui, il délivre des messages à défriser les dévots de toutes obédiences. Sur l'amour et le mariage, par exemple : *« Je n'ai pas grand-chose à en dire. Ma simple opinion est : d'accord pour les relations sexuelles, mais pour le mariage, ne vous pressez pas, soyez prudents.. »*

Un autre maître à vivre, d'une magnifique audace de comportement et de ton, s'appelait Chögyam Trungpa. Il fut celui qui fit sans doute le plus pour la compréhension et l'essor de la mystique tibétaine en Occident. A la dizaine d'ouvrages déjà traduits en français s'ajoute aujourd'hui un petit joyau détonnant : *Folle Sagesse* (6). D'emblée, dans le sillage de Padmasambhava (le maître indien qui fonda le monastère de Samyé au Tibet), le verbe de Trungpa bouscule idées et refuges confortables. Pour lui, la pratique spirituelle n'est pas un baume, mais un viatique sans espoir pour plus de lucidité. Il dit : *« On creuse dans ce que la vie a d'irritant. On y plonge et on s'y établit. »* Dans cette perspective, la souffrance, les émotions, les « défauts » sont autant de tremplins pour aller à la découverte de soi. La voie foudroyante qu'il décrit, tantrique, est rude et risquée. Les noces de l'absolu et de la liberté requièrent et la maîtrise et l'excès : la folle sagesse.

André Velter

(1) Albin Michel, 396 p., 120 F.
(2) Stock, 355 p., 140 F.
(3) Claire Lumière, 322 p., 178 F.
(4) Ed. Dewatshang, 186 p., 95 F.
(5) Claire Lumière, 181 p., 88 F.
(6) « Points/Sagesse », Seuil, 206 p.

★ **Signalons également le livre du dalaï-lama et d'Eugen Drewermann, *les Voies du cœur. Non-violence et dialogue entre les religions*, introduction de David J. Krieger, traduit de l'allemand par Pauline Teo (Cerf, 122 p., *70 F*), ainsi que la parution en poche de l'ouvrage autobiographique du dalaï-lama *Au loin la liberté*, traduit de l'anglais par Eric Diacon (Le Livre de poche, *379* p.).**

SCIENCE-FICTION

Dan Simmons au firmament

NUIT D'ÉTÉ
de Dan Simmons.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Evelyne Gauthier.
Albin Michel, 604 p., 150 F.

L'AUBE DE FONDATION
d'Isaac Asimov.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Jean Bonnefoy.
Presses de la Cité, 454 p. 120 F.

TOUT SAUF UN HOMME
d'Isaac Asimov et Robert Silverberg.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Arnaud Mousnier-Lompré.
Plon, 248 p., 128 F.

MR PYE
de Mervyn Peake.
Traduit de l'anglais
par Bernard Hoepffner.
Ed. Joëlle Losfeld, 246 p., 149 F.

APRÈS les coups d'éclat des cycles d'*Hypérion* et de *l'Échiquier du mal*, on attendait avec un intérêt certain et une certaine angoisse les nouvelles traductions de l'œuvre de Dan Simmons, cet auteur américain apparu brusquement au firmament de la littérature d'imagination et brillant d'un éclat tel qu'on aurait pu craindre qu'il ne soit qu'une nova ! Réussirait-il à se maintenir à ce niveau ? Saurait-il se renouveler ?

Nuit d'été apporte à ces questions une réponse d'autant plus satisfaisante que Dan Simmons y traite d'un thème fort classique du roman d'horreur auquel bien d'autres écrivains se sont déjà confrontés : celui de l'affrontement, dans une petite ville de l'Illinois, au début des années 60, d'un groupe d'habitants et d'une puissance monstrueuse et terrifiante défiant la raison. Sur ce canevas convenu, presque archétypal, il se livre à des variations brillantissimes. A partir d'une disparition mystérieuse dans le sous-sol d'une école, il a su graduer avec une science proprement diabolique la lente montée de l'irrationnel et de la peur.

Pour personnages principaux, Dan Simmons a choisi un groupe d'enfants. Il a situé le déroulement de son intrigue durant les vacances scolaires, et il a doublé l'histoire fantastique d'une chronique : la chronique d'un été et de ses jeux, dans laquelle la lutte contre les forces mauvaises qui œuvrent à Elm Haven n'occupe qu'une part, celle d'un grand jeu un peu plus grave et bien plus dangereux que les autres dont les enfants assument seuls – les adultes n'apparaissent jamais qu'en arrière-plan – la responsabilité. Ce parti pris fonde l'originalité du roman. La façon qu'a Simmons de faire vivre sa petite bande lui instille un charme magique, profond, que ne dissipe pas la figure imposée de l'apocalypse.

ISAAC ASIMOV a été ces derniers temps triplement à l'honneur. Parce qu'on a, d'abord, publié le dernier ouvrage qu'il ait écrit avant sa mort, *l'Aube de Fondation*, un recueil de quatre longues nouvelles qui constituent une suite chronologique. Elles se déroulent toutes à l'époque où Hari Seldon, professeur à l'université de Streeling, développe de façon occulte les fondements de la science dont il a eu la prémonition, la psychohistoire, et tente d'en appliquer les premières découvertes à la survie d'un empire déjà déclinant. Elles le voient occuper successivement des fonctions différentes au sein de l'empire : chercheur génial, premier ministre, oiseau de mauvais augure, organisateur décidé de la première et de la seconde Fondation. Elles l'accompagnent jusqu'à la mort en retraçant les grandes étapes de sa vie d'homme mûr. Elles rappellent enfin utilement, pour au moins trois d'entre elles, qu'Isaac Asimov était un maître conteur.

Parce qu'ensuite, on a traduit le troisième roman écrit par Silverberg, à partir d'une nouvelle d'Asimov, *l'Homme bicentenaire*, qui était d'ailleurs, comme son titre ne l'indique pas, son histoire de robot favorite. Il s'agit tout bonnement d'un roman philosophique, puisqu'il raconte l'odyssée d'un robot unique, NDR, surnommé Andrew par la fille de ses « maîtres » humains, qui manifeste des dons artistiques, entreprend de devenir légalement le premier robot libre et s'efforce d'accéder au seul statut qu'il désire : l'humanité. Il lui faudra pour cela accepter de mourir...

Parce qu'enfin, la nouvelle anthologie de la série « Isaac Asimov présente » propose, dans un sommaire de qualité, deux textes éblouissants : *Tapez sur Ann*, de Terry Bisson, un auteur à surveiller de près, et *L'une rêve et l'autre pas*, de Nancy Kress, variation exemplaire sur le thème du « surdoué » (1)...

Les amateurs de *fantasy* ne peuvent ignorer le cycle de *Gormenghast* dû à l'étonnant Mervyn Peake, illustrateur et romancier hors du commun. Ils se précipiteront sur *Mr Pye*, conte extravagant et plein d'humour, où le héros qui appelle Dieu *« le grand copain »* se rend dans l'île de Sercq pour y répandre les prodiges de l'amour. Son succès est tel que son divin maître, dans un jour facétieux, fait pousser sur son dos des ailes d'ange. Mr Harold Pye, pour s'en débarrasser, entreprend de se montrer sous un jour bien moins aimable, tourneboulant Sercq et ses îliens une nouvelle fois, avec des conséquences inattendues... L'ouvrage, charme supplémentaire, est illustré de la main talentueuse de l'auteur.

Jacques Baudou

(1) *Isaac Asimov présente : Futurs qui craignent*, Pocket, coll. « SF », 36 F. Cette anthologie reste le seul support qui permette au lecteur français de rester en contact avec l'évolution de la nouvelle de SF américaine.

L'art de la Lagune

Alors que la plupart des éditeurs – Flammarion, Hazan et Gérard Monfort exclus – font preuve de moins en moins de zèle en matière d'histoire de l'art et d'esthétique, l'apparition d'une nouvelle maison entièrement consacrée à ces sujets tient de la divine surprise. Les Editions de la Lagune – c'est leur nom, lourd de réminiscences vénitiennes – se proposent de publier une catégorie précise d'ouvrages : non point des « beaux livres » à l'illustration pléthorique, mais des livres d'idées, de quoi constituer une bibliothèque des histoires des arts qui ferait la part belle à la peinture ancienne. Elles sont dirigées par José Alvarez, qui préside déjà aux destinées des Editions du Regard.

Les Enfants de Vénus, premier ouvrage paru, annonce nettement le parti pris : il s'agit là, dans la lignée d'Aby Warburg et des *Essais d'iconologie* de Panofsky, d'une étude très savante sur les rapports qui liaient astrologie et arts aux XVᵉ et XVIᵉ siècles. Ceux, hommes et femmes, qui étaient nés sous le signe de la planète Vénus étaient réputés luxurieux, lascifs, portés à la débauche et aux divertissements immoraux. Dans cette légende, enlumineurs, graveurs et peintres italiens, français, allemands et flamands ont trouvé la matière de compositions codées, alternativement allégoriques et satiriques.

Les uns – Florentins ou Ferrarais – accumulent symboles, figures zodiacales, allusions mythologiques et citations antiques. Les autres – d'Allemagne du Sud le plus souvent – interprètent le thème tout à l'inverse, par la représentation de maisons closes et de fêtes paysannes. Ainsi voit-on le thème astral glisser à la scène de genre, évolution ignorée des peintres italiens, infiniment plus dignes et menteurs.

Deuxième volume de la collection, *Métaphores du regard*, de Jacques Darriulat, se veut un *« essai sur la formation des images en Europe depuis Giotto »*. L'entreprise est immense et ambitieuse, d'autant qu'elle entend suggérer une phénoménologie de la représentation et du regard. Des études sur Picasso et Jérôme Bosch ainsi qu'une traduction du vénérable traité *De la peinture italienne* de Morelli sont annoncées dans la même série – bonnes nouvelles, décidément.

Philippe Dagen

▶ **Les Enfants de Vénus**, *de Gwendolyn Trottein, Lagune, 248 p., 93 ill., 280 F.*

▶ **Métaphores du regard**, *de Jacques Darriulat, Lagune, 440 p., 110 ill., 350 F.*

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Le temps du roman

LA LOI DU CACHALOT
de Philippe S. Hadengue.
Calmann-Lévy, 272 p., 110 F.

CALOMNIES
de Linda Lê.
Bourgois, 182 p., 95 F.

NOUS sommes, plus que jamais peut-être, dans le temps du roman. Nos parents pouvaient s'en passer – certains d'ailleurs le firent : leur expérience essentielle était celle d'un choix, entre l'art qui se répète et l'art qui invente, pour ou contre la révolution, le surréalisme, l'abstraction, la démocratie, l'engagement. Tout n'était pas clair, ni simple, mais ils optaient. Le roman, avec ses illusions, ses ambiguïtés, ses jeux toujours impurs, ne leur était d'aucun secours. S'ils l'aimaient, c'était malgré tout, par préférence et élection.

Aujourd'hui, les choix eux-mêmes sont romanesques, les sciences doutent, les arts flirtent avec l'impasse, le dernier mot de l'histoire est un point d'interrogation. Le roman peut prétendre occuper la place qu'il a toujours voulu être la sienne, celle d'un art de la connaissance, autrement dit de l'ébranlement des savoirs. Encore faut-il que nos romanciers *fassent preuve d'audace et d'arrogance*. La crise encourage au masochisme et à l'excès de *modestie. On y entend davantage les médiocres* qui donnent de la voix pour clamer que tout est médiocre, sauf évidemment leur clameur. Etre, de nos jours, romancier français exige qu'on soit sourd à ces papotages sonores, qu'on ne devienne pas timide par intimidation. Les romans de Philippe Hadengue et de Linda Lê ont cela de réjouissant qu'ils osent.

HADENGUE est un jeune auteur malgré lui. Il écrit depuis très longtemps en même temps qu'il peint, mais sans doute les éditeurs sont-ils moins attentifs, ou plus timorés, que les marchands de tableaux. Il lui a fallu attendre 1988 et Maren Sell pour qu'un de ses livres soit publié. Les lecteurs ont souvent plus de talent que ne leur en supposent les professionnels du livre : *Petite Chronique des gens de la nuit dans un port de l'Atlantique nord* a été un grand succès. Un peu moins *la Cabane aux écrevisses* qui a suivi, peut-être parce que Philippe Hadengue nous avait trop séduit avec sa *Petite Chronique* : on revoulait de la poésie portuaire, des grands frissons nocturnes, des images fiévreuses et folles. *La Cabane*, malgré sa beauté tourmentée, est apparue plus terre à terre. Dans *la Loi du cachalot*, nous retrouvons notre port de l'Atlantique nord, ses boîtes de nuit glauques, ses aventuriers à mi-chemin du roman de chevalerie et de la Cour des miracles, ses nuits de lune froide et de néons troubles, ses prostituées énigmatiques et ses enfants perdus. On y joue avec l'innocence et la culpabilité, avec la poisse du réel et la sueur glacée des cauchemars, avec la pure beauté et la laideur graisseuse, le long d'une frontière indistincte entre la tentation de vivre et le désir de mort. L'histoire aurait pu être écrite par Conrad. Dans le port surgit, une nuit, un officier de marine ivre, Jérémy. Il est pris en charge et protégé par un jeune garçon à la recherche d'un père disparu, et par une entraîneuse de cabaret, très belle.

Jérémy est aspiré vers le fond par le poids d'un remords. Pendant la guerre d'Indochine, il a, sans en avoir reçu l'ordre, tué au bazooka trois adolescents. Le tribunal militaire a couvert *son crime, mais, le faisant, a fait perdre à l'officier* sa seule boussole dans la *vie, sa confiance dans la loi,* dans l'obéissance à une raison *supérieure. Les truands qui* règnent sur le port, leur chef *monstrueusement obèse,* le Tas, le cachalot, vont lui offrir l'occasion de se délivrer de sa culpabilité : il faut qu'il tue, une autre fois, sous l'emprise d'une autre loi, celle de la mafia. Jérémy règle ses comptes avec lui-même en devenant tueur à gages.

Conrad, bien sûr, mais ayant largué toutes les amarres du *réalisme. L'audace première de* Hadengue est de nous plonger immédiatement *dans le mythe. Les lieux, les personnes n'existent* pas, le port est le Port, sur lequel règne la *Nuit, le jeune garçon Dedalus et Jérémy lui*-même n'est que le porteur transitoire de la longue lamentation du prophète. L'auteur fait d'ailleurs précéder son *récit d'un* « avertissement » qui vaut manifeste : *« Certains ports de l'Atlantique nord, à fortes marées, ne s'ouvrent pas d'emblée sur l'océan mais par les quatre portes d'une écluse... Dans ces ports ouest-européens, aussi est-asiatiques, aux portes de l'écluse se tient, la nuit, l'Asiate. Pour un peu d'or, il débarrasse la ville de ses morts. Ses mauvais morts, les citadins assassinés. L'Asiate, s'il veut bien vous recevoir, vous le trouverez la nuit jouant de la flûte à bec aux portes de l'écluse. Il vous soulagera de la dépouille qui vous encombre, vous condamne. Plus de corps, plus de crime, plus d'assassin. Lui s'y entend pour les faire disparaître, avalés par le remous des eaux où vous ne les retrouverez jamais plus. »*

Se privant d'emblée de la meilleure arme des romanciers – faire croire à la réalité de leur fiction –, Hadengue n'a plus d'autre ressource que de faire croire à la réalité de ses images. Le peintre ici tend la main au romancier. Les mots doivent se charger de la densité, du pouvoir d'émotion, de la présence physique que nous accordons au réel. Ils opèrent une transfiguration continue des êtres et des décors les plus usés, des bouges, un spectacle de strip-tease, des chambres d'hôtel miteux, des malfrats, des éclopés de la vie. *Seule peut y parvenir une* prose de visionnaire, imposant son rythme de *ressac, ses fulgurances, ses étrangetés,* son ordre et sa fièvre. Philippe Hadengue a pris un beau *risque et son imprudence a payé.*

LINDA LÊ *écrit également de l'Indochine et* de cette qualité de remords qui exige l'éternel *châtiment de soi-même.* Elle aussi s'écarte des chemins battus de la description réaliste. La guerre du Vietnam se condense en un seul mouvement : des hommes noirs, pauvres, austères ont, un jour, remplacé les étrangers, riches et bien nourris, qui occupaient le pays. La ville se réduit à deux tours de briques rouges, une échoppe de cordonnier et une bibliothèque où s'entassent ces livres destinés à protéger de la vie. Les personnages n'ont aucun attribut physique, *ce sont des fonctions,* le fou, l'écrivain, le père, la mère, le conseiller, ou des noms porteurs de discours, Bellemort le cynique, Ricin le pervers, Weidman le conjugal.

Les ressemblances *entre les deux livres* ne s'arrêtent pas là, tous deux racontent le cheminement paradoxal *d'une libération. Jérémy* se débarrasse de son crime, l'héroïne de *Calomnies*, qui n'a pas de patronyme – on *sait* seulement qu'elle a un nom asiatique et un prénom international, comme Linda –, se débarrasse de l'emprise de ses origines et de la stérilisation de ses mentors. Jérémy est *aidé* par un adolescent en quête de paternité, elle s'adresse à un vieil oncle qu'une histoire d'amour incestueuse a rendu fou de douleur et qui cherche un sédatif dans la lecture. Les deux enfin s'interrogent sur eux-mêmes, sur la vérité de leur vie et ne trouvent dans cette recherche que nœuds de vipères, douleur, mensonge et infamie. Mais le propos de Linda Lê est d'ordre essentiellement moral. Deux êtres démantibulés par l'existence, l'oncle fou, la nièce déracinée, cherchent avidement à se reconstruire et ne découvrent *dans cette entreprise* que décombres, épaves, leurres, *manipulations, fausseté radicale.* Linda Lê a fait le pari de parler de la morale des sentiments avec violence et passion, sans cette froideur maigre et sèche qu'adoptent volontiers nos moralistes. Bien des pages de *Calomnies* montrent qu'elle est douée pour l'aphorisme, pour la petite phrase assassine qui décape les illusions et arrache les masques, mais son roman raconte justement comment on se délivre, au prix de souf*france, du mensonge de la sécheresse,* de l'aveuglement pervers du cynisme, de la *méfiance maladive envers toute sentimentalité.*

Au bout de ce chemin, l'héroïne – l'auteur ne le dit pas, *mais on en est sûr – pourra enfin* écrire de vrais romans. Pas des traités de sagesse maquillés en fiction, pas des œuvres de bon goût et de savoir sûr, des romans : incertains, mêlés, inattendus, pas forcément construits à la règle et au compas, pas toujours parfaits, pas intelligents avec constance, noirs ici, plus roses là, ironiques et passionnés tout ensemble. Comme celui de Linda Lê.

« Le livre devient l'étouffoir de la littérature »

Suite de la page 19

– ***Cependant, pour en revenir à l'écriture, ou à la métaphore, ou au style, vous posez la poétique, dans* Rêve de logique, *comme un des trois fondements nécessaires de la littérature, avec cette vision du monde informée dont vous venez de parler, et l'action que vous appelez aussi* « les tribulations du héros ». *Vous faites même de la poétique la seule spécialité de l'écrivain. Est-ce que cela ne tend pas à placer l'écriture au centre de l'exercice littéraire et à justifier le débat esthétique ?***

– Un écrivain, par opposition à un auteur, se définit surtout par une écriture identifiable, une idiosyncrasie faite de l'utilisation particulière du lexique, de la syntaxe et de la musique d'une langue naturelle. C'est évidemment la chose la plus rare, la plus difficile à acquérir. Mais bien que cette poétique personnelle soit le fondement même de la littérature, elle entre pour moi dans une hiérarchisation et doit être l'esclave du sens, une sorte d'esclave impératif ou dictatorial, mais un esclave. Ce n'est pas seulement une source de plaisir, mais aussi, sur le plan sémantique, un considérable accroissement de l'effet persuasif. Une simple phrase d'écrivain, n'importe laquelle, doit s'adresser à la fois à l'intelligence et à l'oreille interne. Disons que c'est lorsque le sens le plus dense trouve sa musicalité la plus achevée que la phrase tient debout, d'un point de vue littéraire, quel que soit le système des règles de composition choisi par l'individu. En somme, la poétique est le caractère propre de la littérature, *mais pas son objet, qui est l'élucidation.* Si on pose en principe cette densité du sens encyclopédique travaillé comme une composition musicale, cela fait de la littérature, qui peut paraître la chose la plus abordable et, hélas, la plus abordée, le travail le plus difficile qui soit au monde.

– ***En ce qui concerne l'action, donc* « les tribulations du héros » *ou ses* « galipettes », *on a souvent dit que vous écriviez des romans d'aventures, ou que vous investissiez le genre aventureux (mer, exploration et même roman noir) pour mieux arriver à vos fins. Qu'en pensez-vous ?***

– A ce compte-là, on peut ranger dans le roman d'aventures une bonne part de l'œuvre de Rabelais, *Don Quichotte, Candide, Jacques le fataliste, les Travailleurs de la mer*, presque tout Edgar Poe, *Salammbô, Moby Dick* ou l'œuvre entière de Conrad. Ce dernier a d'ailleurs déclaré à la fin de sa vie qu'il avait été mal compris : on l'avait fiché comme un écrivain de la mer et de l'aventure, de l'exotisme, alors qu'il était un écrivain de l'idéalité.

» Je récuse cette classification empirique, cette stylistique approximative. C'est un instrument illusoire, improbable, qui est trop souvent une commodité destinée à pallier la paresse ou l'ignorance, et qui catalogue un livre *a priori*, donne une fausse clef de lecture, ou permet tout simplement de gloser sans se donner la peine de regarder ce qui est véritablement écrit. Dire qu'il y a des aventures dans mes livres (pas dans tous, je pense au *Perchoir du perroquet* (5), à *Archipel*, à *Merlin* (6) et au *Principe d'incertitude* (7), c'est une évidence. Dire que ce sont des romans d'aventures, c'est une sottise.

– ***On peut relier ce « prêt-à-porter » de la stylistique à ce que vous avez écrit dans* Alizés (8) *sur l'adjectif qualificatif, fondement selon vous de l'esthétique, de la morale et de l'escroquerie intellectuelle. Dans* les Jungles pensives (9) *également, un de vos personnages n'est pas tendre avec la critique.***

– En effet. Je crois que *le Monde* a été, à l'époque, le seul journal à avoir l'humour d'en parler. Je dirai aussi, pour faire contrepoids au compliment, que vous avez trop insisté sur le jeu littéraire dans mes livres, ce qui n'est pas faux, mais accessoire, rapide et toujours ironique. Beaucoup de critiques ont mis l'accent exclusivement sur l'héritage du roman philosophique du XVIIIe siècle, croyant avoir saisi l'essentiel. Soit dit en passant, pourquoi le XVIIIe siècle seulement, et pas Rabelais, ou Cervantès, ou même Valéry ? Cette relation d'héritage n'est qu'une manie et une facilité de l'histoire littéraire, elle-même parfaitement vaine comme chronique autonome. Je dirai même d'une remarquable stérilité si elle ne va pas puiser un peu d'intelligence et d'intelligible dans l'histoire tout court.

» Le sens se trouve bien davantage dans cette relation horizontale, dans ce rapport du texte à l'histoire. Autrement dit, la référence littéraire ne sert souvent qu'à noyer dans un flot d'érudition discutable ce que dit le texte, ce qui est absolument contemporain. Cette tendance de la critique journalistique, mais aussi universitaire en *moins naïf et débraillé*, rejoint les chapelles esthétiques déjà évoquées *pour contribuer* à faire de la littérature cette métaphore pour elle-même, ce *perpetuum mobile* sans motif et sans but.

« La solitude de l'imaginaire »

– ***Votre dernier roman,* le Principe d'incertitude, *est-il votre expression la plus radicale de cette relation du texte à l'histoire ?***

– Oui. Ici, l'histoire littéraire, la *relation verticale, n'est pas d'un* grand secours, ou même d'aucun secours. C'est la discussion de la posture dans l'univers d'individus absolument contemporains, la vision à la fois humoristique et morbide, intellectuelle et sensible, physique aussi, de cette posture, et du sort de la création, des chances *laissées au rêveur par le* logicien à l'aube du troisième millénaire. Ce n'est pas du tout un essai, c'est une fiction à part entière, mais une fiction faite presque exclusivement de sens de dénotation et de musique.

» J'entends par sens de dénotation qu'il faut lire les mots pour ce qu'ils signifient, et non entre eux, à côté d'eux ou entre les lignes. *C'est-à-dire qu'il* faut plus d'esprit de géométrie que de finesse et que les coquetteries du bon goût, de l'esthétique, de la « *culture* » dans son *acception* à mes yeux la plus vaine, à savoir une fréquentation approximative des « arts et lettres », ne peuvent ici pallier l'incapacité analytique.

» On m'a rapporté que ce texte avait suscité quelques *criailleries* de marquises effarouchées émargeant au budget de France Culture, cette providence de l'échec bavard. Lesdits pensionnés m'auraient taxé de pédantisme et d'immodestie, sans doute parce que j'ai commis l'impardonnable faute de tact de sortir du petit champ clos où ils se livrent à la monoculture du qualificatif. C'est une anecdote sans importance, mais assez significative. L'esthétique impuissante et déroutée appelant à son secours la morale pour poser la « modestie » comme une éminente qualité littéraire : le *héros d'Alizés n'aurait pu rêver* plus parfaite démonstration de son discours opiacé sur l'adjectif.

– ***Puisque vous faites allusion aux médias, venons-en à votre position vis-à-vis d'eux, et plus généralement du social. Faut-il ne jamais apparaître médiatiquement, comme vous ? Votre attitude a-t-elle des limites, comme cet entretien ? Ou alors faut-il aller n'importe où ? Mais cela a aussi des limites. Y a-t-il une « gestion » possible de ses apparitions ?***

– Depuis le début, j'ai une règle très simple et absolument rigide vis-à-vis de l'audiovisuel. J'exige d'être invité seul, parce que je crois à l'individualité, à la solitude de l'imaginaire au contraire du savoir, et que cette solitude me *garantit une conversation, et non* un spectacle où des auteurs manipulés *par la machine médiatique*, stimulés par la « concurrence », se livrent à une pantomime humiliante faite de minaudages et de coups d'éclat, d'échanges de gracieusetés et d'invectives, et bonimentent comme des maquignons à la foire. C'est un show, et on attend de vous que vous soyez « bon » ou *encore mieux, ridicule.* Ensuite, j'exige de parler du texte, à la rigueur plus généralement de littérature, et de rien d'autre. Enfin, je demande un temps de parole minimum d'une demi-heure pour être sûr qu'il s'agit bien de dire et non de paraître.

» *Evidemment, ces trois conditions* m'interdisent la plupart des manifestations de la radio et toutes celles de la télévision. Je n'ai pas de haine viscérale, comme on l'a parfois dit. Mais les médias ont acquis une sorte de pouvoir totalitaire, et grand-mère, Dieu la bénisse, m'a enfoncé dans le crâne lorsque j'étais enfant ce principe assez breton : *« Ne courbe la tête devant aucun pouvoir, surtout si c'est ton intérêt. »*

» J'ai une règle garantissant à peu près le sens et la dignité. Je n'ai jamais cédé et je ne céderai jamais. Je n'ai pas de réserve vis-à-vis des entretiens de la presse écrite, si je ne suis pas allergique à son idéologie, ni vis-à-vis des invitations par les organismes d'enseignement. Simplement j'espace mes interventions parce que j'ai horreur de me répéter, *et il* me faut le temps soit de trouver un *nouveau développement, soit* d'oublier ce que j'ai déjà dit. Dans le même ordre d'idées, je ne fais jamais de service de presse ni de séance de signatures, parce que je trouve cela dénué de sens.

» Quant à aller *n'importe où*, je ne peux même pas imaginer ce que ça représente, même si j'ai une vague idée de ce que ça signifie. A mes yeux, la défense tous azimuts de la littérature n'est qu'une hypocrisie jésuitique. C'est une confusion commode entre l'art et le moi. Le fait est qu'on va se vendre, ou essayer, à tout prix. Je n'ai rien contre la prostitution *franche et joyeuse, mais elle me* répugne un peu lorsqu'elle se pare d'une vertu militante. En tout cas, je n'ai pas la vocation.

Les cochons d'Orwell

– ***Ce retrait est-il pour vous une manière d'évacuer le social ? Et faut-il faire cela pour mener à bien son œuvre ? La notion d'intellectuel, du devoir d'intervention de l'intellectuel dans la vie sociale, a-t-elle pour vous un sens ?***

– Je n'évacue pas le social, mais *je le vis comme un citoyen, pas* comme un écrivain. A mon sens, le rapport écrivain-société s'incarne avant tout dans cette relation du texte à l'histoire dont j'ai parlé. Il est plus vaste, moins ponctuel que le rapport du citoyen à la cité. Plus philosophique, dans le sens de vision du monde, chose qui fait de plus en plus défaut aux politiques eux-mêmes, embourbés bon gré mal gré dans le pragmatisme. Par exemple, lorsque j'ai écrit *le Perchoir du perroquet*, qui est un roman sur les effets possibles de la torture dans une conscience, Amnesty International en a reproduit des passages, et des journaux américains en ont parlé dans des rubriques politiques, sans rapport avec la littérature. Je n'ai pas cru devoir m'immiscer en personne dans la relation du texte et de ses usagers, bien que passant pour un intellectuel.

» L'intervention, ou la prise de position politique, me semble le droit, sinon le devoir, de n'importe quel citoyen dans une démocratie. Je ne vois pas pourquoi les écrivains auraient un droit privilégié à la parole sous prétexte qu'ils écrivent. A moins évidemment que, comme les cochons d'Orwell, ils ne soient « plus égaux que les autres ». Et puis, la télévision est tellement régie par le star-system qu'on est toujours en droit de se demander s'il s'agit d'Audimat ou d'une bonne cause. C'est parfois les deux.

– ***Certains pensent qu'il y a un « malaise » dans la littérature française contemporaine* (10). *Est-ce votre avis ?***

– Pas plus qu'ailleurs, à mon sens. C'est une guerre mondiale entre la littérature et le livre, j'entends par « livre » la variété massive imprimée s'inspirant du divertissement universel de l'image. En somme, une guerre entre le sens et l'argent, le succès. Le second attire évidemment de plus en plus d'auteurs, le premier de *moins en moins* d'écrivains. Ce qui est pénible, c'est l'amalgame. Le *livre devient l'étouffoir* de la littérature. C'est d'une drôlerie sinistre. Il faudrait faire un peu de ménage, et appeler un chat un chat.

– ***De ce « ménage » pourraient émerger, selon vos termes, « quelques grands artisans solitaires » ?***

– Peut-être. »

Propos recueillis par
Josyane Savigneau

(5) Balland, 1983 (« Points » Seuil n° R289).

(6) Seuil, 1989 (« Points » Seuil n° R422).

(7) Vient de paraître au Seuil, 124 p., 75 F.

(8) Balland, 1984 (« Folio » Gallimard n° 1819).

(9) Balland, 1985 (« Points » Seuil n° R374).

(10) Voir le petit livre d'Alain Nadaud *Malaise dans la littérature* qui vient de paraître chez Champ Vallon (112 p., 75 F).